

# Blue Solutions

Document de référence

2016



# Organes de direction

---

## Composition du Conseil d'administration

Au 23 mars 2017

**Vincent Bolloré**  
Président du Conseil d'administration

**Didier Marginèdes**  
Vice-Président

**Cyrille Bolloré**

**Marie Bolloré**

**Sébastien Bolloré**

**Virginie Courtin**

**Valérie Hortefeux**

**Jean-Louis Milin**

**Martine Studer**

## Direction générale

**Gilles Alix**  
Directeur général

---

## Sommaire

- 02** — Message du Président
- 04** — Chiffres clés
- 06** — Blue Solutions, une technologie unique
- 08** — Blue Applications, les applications mobiles
- 12** — Blue Applications, les applications stationnaires
- 14** — Systèmes, IER et Polyconseil
- 16** — Responsabilité sociale et environnementale
- 17** — Rapport financier annuel

## Introduction

---

Cotée en Bourse depuis le 30 octobre 2013, Blue Solutions est la société qui regroupe les activités de batteries électriques et supercapacités développées par le Groupe Bolloré.

En diversifiant son activité historique de producteur de papiers et de films plastiques ultrafins, le Groupe Bolloré est devenu producteur de composants électriques complets pour condensateurs, jusqu'à détenir plus d'un tiers du marché mondial. À partir de cette expertise et après vingt ans de R&D, le Groupe a mis au point des batteries et solutions de stockage d'électricité qui reposent sur une technologie unique, la batterie LMP® (Lithium Métal Polymère) ainsi que sur la technologie des supercapacités.

À l'heure où les questions de développement durable et de stockage de l'électricité sont devenues des enjeux majeurs pour les citoyens, les villes et les États, le Groupe Bolloré s'appuie sur cette expertise pour développer des solutions de stockage et de gestion intelligente de l'électricité.

Blue Solutions, c'est aujourd'hui plus de 300 chercheurs, ingénieurs et techniciens qui produisent ces batteries de haute technologie sur deux sites de production situés en Bretagne et au Canada. La capacité de production annuelle s'élève à ce jour à 500 MWh.

Ces batteries sont utilisées dans des applications mobiles (véhicules électriques : Bluebus, E-Mehari, Bluecar®, services d'autopartage), mais aussi dans des applications stationnaires en cours de développement (stockage d'électricité on-grid/off-grid) développées et commercialisées par d'autres entités du Groupe réunies au sein de Blue Applications, qui se déploient sur tous les continents.

Ensemble, Blue Solutions et Blue Applications estiment bénéficier d'un positionnement unique d'intégrateur disposant à la fois des batteries et des solutions complètes pour répondre aux nouveaux besoins liés à la transition énergétique.

---

### Offre d'achat en cours de Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions à 17 euros

Bolloré a annoncé le 23 mars 2017 offrir aux actionnaires qui souhaiteraient se retirer la possibilité de vendre leurs actions Blue Solutions à 17 euros par action. À cette fin, un projet d'offre publique sera déposé auprès de l'AMF avant la fin du premier semestre 2017 (voir le message du Président, page 03).

L'année 2016 a été une année contrastée pour Blue Solutions. Son chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 109,3 millions d'euros, contre 121,9 millions d'euros, en baisse de 10 %. Blue Solutions a vendu 2 460 batteries au cours l'exercice 2016, contre 2 849 en 2015. Le niveau d'activité soutenu dans la mobilité (Bluebus, E-Mehari) n'a pas permis de compenser le recul des ventes dans le stockage d'énergie stationnaire.

Les nouveaux développements et succès commerciaux de Blue Solutions dans la mobilité ont aussi marqué cette année au travers de la création d'un nouveau service d'auto-partage en Italie, à Turin ; la mise en place des tests grandeur nature de Bluecity à Londres (qui sera ouvert au public en 2017) ; la livraison des premiers Bluebus 12 mètres à la RATP à Paris ; la commercialisation réussie de la E-Mehari développée avec le groupe PSA Peugeot Citroën et, enfin, du gain des appels d'offres internationaux de Singapour et Los Angeles pour y installer un service d'auto-partage de véhicules électriques. Ces succès démontrent notre expertise reconnue dans les applications de mobilité ainsi que la qualité et la fiabilité de notre technologie Lithium Métal Polymère (LMP®). Ils prouvent également que nos solutions ont de belles perspectives et un véritable rôle à jouer dans la transition énergétique.

Enfin, Blue Solutions a continué de renforcer ses capacités de recherche grâce à l'acquisition de la start-up américaine Capacitor Sciences, spécialisée dans l'étude et la recherche de nouvelles molécules de stockage d'électricité, dans le but d'améliorer substantiellement les performances de ses batteries (densité, cyclabilité et vitesse de charge).

Cependant, l'année 2016 a également mis en évidence une intensité concurrentielle plus importante que nous l'avions envisagée. Dans ce contexte, Blue Solutions souhaite se donner plus de temps pour valoriser les avantages de sa technologie LMP® et faire face au développement parallèle de



concurrents dans le lithium ion qui, avec des capacités importantes et des prix bas, lui imposent de revoir ses volumes et les prix de vente de ses batteries. Le Conseil d'administration de Blue Solutions a donc pris plusieurs positions.

Il a décidé de ne pas exercer les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie. Il a ensuite décidé de se rapprocher du Conseil d'administration de Bolloré pour travailler sur plusieurs objectifs, à savoir la mise en place d'une nouvelle fenêtre d'exercice des options, la révision des termes du contrat d'approvisionnement de batteries entre Blue Solutions et Blue Applications afin d'être davantage compétitif en termes de prix de vente des batteries, et la mise en place d'un nouveau contrat de



financement de Blue Solutions par Bolloré, afin de lui donner toutes les ressources financières nécessaires pour poursuivre ses investissements.

Dans ce cadre, le Groupe Bolloré, qui avait introduit en Bourse Blue Solutions fin 2013 à 14,50 euros par action, tout en restant confiant dans les perspectives de la technologie LMP® mais souhaitant garder un rythme de développement raisonnable et continuer d'investir à long terme, offrira aux actionnaires de Blue Solutions qui souhaiteraient se retirer une première possibilité de vendre leurs actions Blue Solutions à 17 euros par action. À cette fin, un projet d'offre publique sera déposé auprès de l'AMF avant la fin du premier semestre 2017, une fois que les négociations mentionnées auront abouti et qu'un expert indépendant aura été désigné afin d'apprécier le caractère équitable du prix de l'offre. Bolloré précise d'ores et déjà qu'il n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de cette offre.

Les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre pour continuer d'accompagner Blue Solutions se verront offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019. Dans ce cadre, si la moyenne des cours de Bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence s'avère inférieure à 17 euros, Bolloré déposera une nouvelle offre publique aux mêmes conditions de prix que la première. Cet engagement sera précisé dans la note d'information de la première offre publique.

Trois ans et demi après l'introduction en Bourse de 11 % du capital de Blue Solutions, ces différentes opérations ont pour objectifs de donner la possibilité aux actionnaires qui le désirent de céder leurs actions et de permettre aux actionnaires qui souhaitent continuer à accompagner Blue Solutions dans ses investissements de disposer ultérieurement d'une garantie de sortie tout en bénéficiant de l'appréciation éventuelle de l'action dans le futur. —

**« Les succès remportés en 2016 démontrent notre expertise reconnue dans les applications de mobilité ainsi que la qualité et la fiabilité de notre technologie Lithium Métal Polymère (LMP®). Ils prouvent que nos solutions ont un véritable rôle à jouer dans la transition énergétique. » —**



**109** millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016



Un portefeuille de plus de **1300** brevets déposés par Blue Solutions et Blue Solutions Canada



**455** salariés en France, au Canada et aux États-Unis



Batterie d'une durée de vie supérieure à **3000** cycles



Une capacité de production de **500** MWh

## Dates clés

### 2001

- Création de Batscap qui regroupe l'activité de production des batteries Lithium Métal Polymère LMP® et des supercapacités.

### 2004

- Développement de la Bluecar®, prototype de véhicule électrique équipé de batteries LMP®.

### 2007 - 2008

- Partenariats avec Pininfarina pour la fabrication des Bluecar® et Gruau pour la fabrication des bus électriques.

### 2009

- Installation des unités de production d'Ergué-Gabéric (Bretagne) et inauguration de l'usine de Boucherville (Canada).

### 2011

- Lancement d'Autolib' à Paris.

### 2013

- Gains de nouveaux projets d'autopartage à Lyon, Bordeaux et Indianapolis (États-Unis).

- Partenariat avec Total dans les solutions de panneaux photovoltaïques (Bluesun).

- Projets pilotes dans les applications stationnaires.

- Introduction en Bourse de Blue Solutions à la Bourse de Paris.

### 2014

- Lancement du programme de développement des bornes de charge de la métropole londonienne.

- Développement des applications stationnaires en Afrique avec le programme Bluezone.

- Signature d'un accord industriel avec le groupe Renault pour la construction des Bluecar® et le développement de systèmes d'autopartage.

### 2015

- Lancement du programme d'autopartage Blueindy à Indianapolis.

- Lancement du service Utilib'.

- Lancement de Bluesummer et signature d'un accord de fabrication avec PSA.

- Inauguration d'une nouvelle usine pour la construction de Bluetram en Bretagne.

### 2016

- Inauguration du service d'autopartage à Turin.

- Inauguration de l'usine Bluebus 12 mètres en Bretagne.

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	109	122	97
EBITDA <sup>(1)</sup>	18	22	11
Résultat opérationnel	(0,4)	3	(6)
Résultat financier	1,7	(2,9)	0,5
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	0,0	0,2	0,1
Impôts	(1,3)	(0,5)	(0,2)
<b>Résultat net</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(6)</b>
Dont part du Groupe	(0,1)	0,0	(6)

(1) L'EBITDA n'est pas un agrégat comptable normé. Il correspond au résultat opérationnel consolidé hors dotations nettes aux amortissements et provisions.

## Bilan consolidé

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	138	136	134
Capitaux propres, part du Groupe	138	136	134
Endettement net	22	19	20

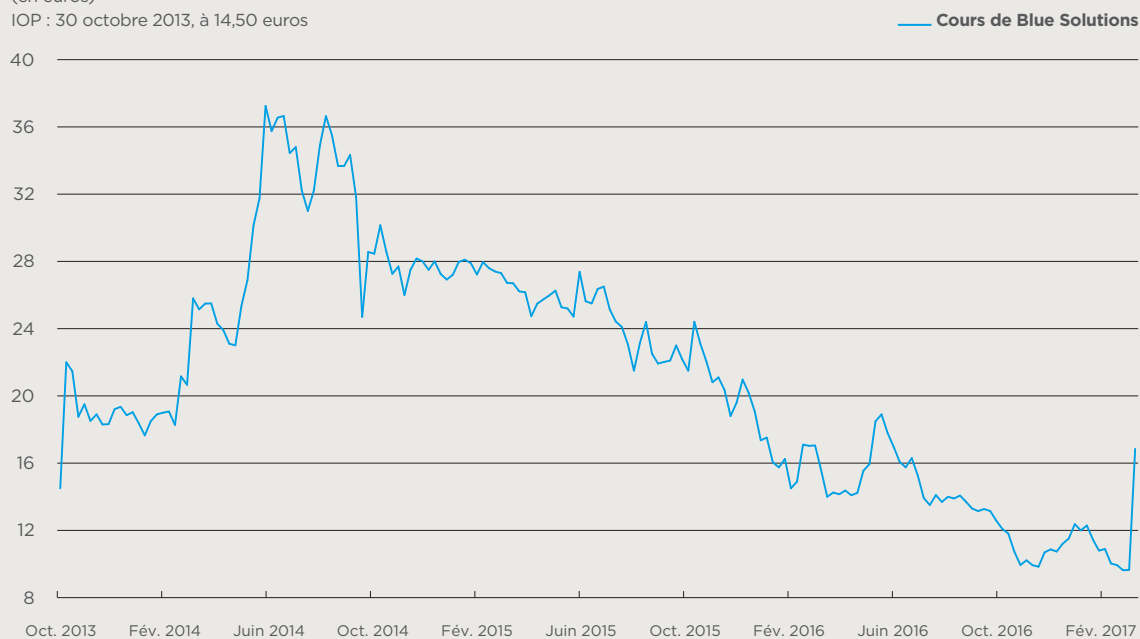
## Indicateur

	2016	2015	2014
Nombre de batteries vendues	2 460	2 849	2 291

## Évolution du cours depuis l'introduction en Bourse

(en euros)

IOP : 30 octobre 2013, à 14,50 euros





Une technologie unique



**IMPLANTATION**  
4 usines

**EFFECTIF**  
455 personnes

**CHIFFRE D'AFFAIRES**  
109 millions d'euros

**INVESTISSEMENTS NETS**  
18 millions d'euros

**Blue Solutions développe et produit des supercapacités et des batteries électriques reposant sur une technologie unique dont il est propriétaire, le Lithium Métal Polymère (LMP®). Ces composants de stockage d'électricité trouvent leurs débouchés dans des applications embarquées ou stationnaires déployées par Blue Applications. —**

Blue Solutions dispose de quatre usines de production de batteries LMP® : trois en Bretagne et une au Canada, dont la capacité de production annuelle s'élève à 500 MWh.

### LMP® : une technologie unique

La technologie LMP® est l'aboutissement d'un programme de recherche et développement ambitieux, débuté il y a plus de vingt ans. Composées de films fins issus des techniques d'extrusion maîtrisées par le Groupe Bolloré, les batteries LMP® se distinguent par leur forte densité énergétique et leur sécurité d'utilisation. Elles permettent d'offrir une autonomie de plus de 250 kilomètres à vitesse stabilisée et sont insensibles aux variations climatiques. Ce sont des batteries sèches (c'est-à-dire « tout solide »), ce qui leur confère de nombreux avantages, notamment en termes de sécurité. L'électrolyte solide limite en effet les risques de pollution locale en cas d'accident ou d'atteinte à l'intégrité du pack batterie.

Ces batteries sont en mesure de satisfaire de nombreux marchés et de répondre aux deux principaux enjeux de la transition énergétique : le développement de transports propres et la gestion intelligente de l'énergie. Blue Solutions

dispose des droits de propriété intellectuelle lui permettant de fabriquer et de commercialiser les batteries intégrant la technologie LMP®.

La qualité de sa technologie est pour Blue Solutions un enjeu majeur de son développement. Le Groupe a donc intensifié en 2016 son effort de R&D afin de renforcer les performances de sa batterie (réduction de la température de fonctionnement, augmentation de la densité et de la puissance), notamment en acquérant Capacitor Sciences, une start-up californienne spécialisée dans l'étude et la recherche de nouvelles molécules de stockage d'énergie. Ces innovations sont complémentaires aux travaux des équipes de Blue Solutions et visent à trouver des moyens d'amélioration de la cyclabilité, l'autonomie et la vitesse de charge.

### Un processus industriel complexe, maîtrisé et protégé permettant une industrialisation rapide

Le processus de fabrication des films ultra-minces des batteries LMP® repose sur l'extrusion. S'appuyant sur le savoir-faire maîtrisé par le Groupe Bolloré dans la production de films ultrafins, ce processus confère de nombreux avantages à Blue Solutions dans le cadre de l'industrialisation et de l'augmentation des capacités de production de batteries :

- c'est un processus propre ne faisant pas appel à des produits polluants ou à des solvants au cours de la fabrication de la batterie, protégeant ainsi les opérateurs et l'environnement ;
- ce processus de fabrication permet à Blue Solutions de produire des films constitutifs de la batterie de qualité homogène, malgré les contraintes liées à leur finesse ;
- ce processus permet une industrialisation rapide puisqu'il permet d'atteindre des rendements de production élevés.

Blue Solutions a su développer et concevoir les principaux éléments de la chaîne de fabrication des batteries afin de rendre la plus automatique possible. Son automatisation permet de limiter les risques d'erreurs liées à la manipulation humaine. Certains équipements de la chaîne de production de batteries de Blue Solutions se sont avérés être des solutions innovantes et ont fait l'objet de dépôts de brevets.



01 —



02 —

**01. La batterie de haute performance LMP® permet aujourd'hui d'équiper des véhicules 100 % électriques.**

**02. L'usine Blue Solutions de production de batteries LMP®, à Bourcheville, au Canada.**



## CAPACITÉ DE PRODUCTION ANNUELLE 500 MWh



### Une conception de la batterie respectueuse de l'environnement

La batterie LMP® ne contient aucun solvant, un avantage en termes de protection de l'environnement qui facilite son recyclage. Pour l'utilisateur, l'absence de solvant limite les risques de dégagement gazeux et d'événement thermique au niveau du pack de la batterie, même en cas de forte chaleur ou de fort appel de puissance. La batterie LMP® ne contient pas de terres rares. Les éléments constitutifs de la batterie sont le cuivre, l'aluminium, le lithium, des polymères, un sel de lithium, du phosphate de fer et du carbone, matières premières dont l'approvisionnement pérenne est assuré par les ressources naturelles.

### Une conception de la batterie alliant performance et fiabilité

La cellule de base de la batterie est un élément de grande taille d'une capacité énergétique comparable à une batterie au plomb de voiture thermique. Cette forte capacité permet de réduire le nombre d'éléments dans chaque batterie.

Ce procédé permet ainsi de réduire le nombre de connexions nécessaires entre les éléments. L'optimisation de la taille de l'élément et la limitation du nombre de connexions permettent de limiter les coûts des batteries mais également d'accroître leur fiabilité, notamment dans les applications embarquées confrontées à un environnement sévère en termes de vibrations et de variations climatiques.

La température interne de fonctionnement de la batterie LMP® est comprise entre 60 °C et 80 °C. Un travail poussé a été fait sur le packaging de la batterie afin de limiter l'impact des conditions extérieures. Ainsi, la batterie LMP®, peu sensible aux conditions de température, offre à Blue

Solutions un avantage compétitif dans les applications de type bus électriques à plancher plat (les batteries étant situées sur le toit).

### Les supercapacités

Blue Solutions a développé un autre composant de stockage d'électricité, les supercapacités, qui trouvent leurs principales applications dans le développement de transports en commun propres et des voitures hybrides. Blue Solutions est un des seuls fabricants au monde de ce type de produits.

Les supercapacités se caractérisent par une densité de puissance très élevée, un temps de charge et de décharge très court, et la faculté de cycliser plusieurs millions de fois sans dégradation. Le Groupe Bolloré a, grâce à cette technologie, développé un tramway ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes (absence de rail et de caténaire) et réduisant les investissements pour les collectivités.

Par ailleurs, couplées à un moteur thermique, les supercapacités permettent de faire diminuer la consommation de carburant et la pollution atmosphérique de 20 % par rapport à un moteur thermique fonctionnant seul. —

# Blue applications

## Les applications mobiles



**BLUEBUS**  
12 mètres, 91 à 101 places  
180 à 250 kilomètres  
d'autonomie

**BLUETRAM**  
6 mètres, 22 places  
120 km d'autonomie

**BLUECAR®**  
250 kilomètres d'autonomie

Développée par Blue Applications, cette large gamme d'applications mobiles vient essentiellement répondre aux enjeux de développement de transports propres pour le confort des citoyens et, plus largement, aux préoccupations écologiques des villes et des États mobilisés sur les questions environnementales. —

## Véhicules électriques

### Bluecar®

Bluecar® développe, produit et commercialise des voitures électriques utilisant les batteries LMP®. Le Groupe Bolloré s'est associé dès 2007 avec le célèbre carrossier turinois Pininfarina, synonyme d'excellence dans le design automobile, pour réaliser le premier concept-car, le modèle « B0 » de la Bluecar®. La version actuelle de la Bluecar® est fortement inspirée de ce design tout en étant adaptée aux contraintes d'une production industrielle.

La Bluecar® est un véhicule propre, 100 % électrique, sûr et silencieux. Bluecar® a développé une électronique de puissance dédiée à la batterie LMP® afin d'obtenir le meilleur rendement possible du moteur. Dans le même temps, tout a été fait dans la conception de la caisse et du châssis de la voiture pour prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation d'une batterie comme réservoir d'énergie de traction :

- le positionnement de la batterie, entre les deux essieux, sous les sièges, offre une répartition des masses optimale et assure une tenue de route sécurisante ;
- le châssis est fait d'acier et d'aluminium, assurant à la Bluecar® sa légèreté tout en gardant une rigidité maximale ;
- la caisse de la Bluecar® est entièrement réalisée en aluminium, ce qui lui permet de limiter son poids à 1120 kg en intégrant la batterie LMP® de 300 kg.

La conjonction de ces innovations dans la conception de la Bluecar® lui confère une autonomie importante pour une citadine électrique 4 places : 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine.

La production de la gamme Bluecar® est réalisée, depuis juin 2015, dans les usines Renault de Dieppe, suite à un accord de coopération industrielle entre les groupes Renault et Bolloré, et pour certains modèles dans l'usine de Pininfarina à Turin.

### Blueutility

Blueutility est la voiture utilitaire 100 % électrique de la gamme Bluecar®. Véhicule capable d'assurer des fonctions très différentes, la Blueutility a été conçue pour accompagner les professionnels en répondant aux besoins des différents métiers et des différents secteurs (entreprises, artisans, collectivités...) dans leurs activités quotidiennes.

Fiable et pratique, ce véhicule utilitaire léger, 2 places, offre un espace de chargement spacieux de 1,4 m<sup>3</sup> et accepte jusqu'à 255 kg de charge utile, ce qui lui permet de répondre aux exigences des professionnels. La Blueutility combine confort et sécurité, et allie efficacité et esthétique dans un seul véhicule, 100 % électrique.

### Bluesummer

Derrière son design résolument innovant, la Bluesummer s'adapte à toutes les situations. Pratique au quotidien avec sa banquette rabattable et sa capote amovible, elle peut être utilisée pour tous types de loisirs en toute saison, elle permet de transporter quatre passagers. Facile d'entretien, la Bluesummer est équipée d'un châssis surélevé permettant une conduite tous chemins. N'émettant aucun bruit, son confort et ses performances en sont d'autant plus appréciables : des accélérations franches ainsi qu'une excellente tenue de route. En 2016, dans la continuité du partenariat signé le 17 juin 2015 entre les Groupes PSA et Bolloré, la production de la Bluesummer s'arrête pour laisser place à la E-Mehari, voiture électrique Citroën dotée de batteries LMP®. Elle est produite et commercialisée depuis le deuxième trimestre 2016.

**01. E-Mehari, le véhicule électrique succédant à la Bluesummer.**

**02. Bluecar®, la citadine électrique 4 places.**

**03. Bluebus 12 mètres, solution de transport collectif propre.**

**04. Bluetram, autre transport en commun, sans rail, ni caténaire.**



01 —



03 —

## Bluebus

Bluebus développe des solutions de transport collectif propre, urbain et périurbain, utilisant les batteries LMP® :

- **Le Bluebus de 6 mètres** a la plus forte énergie embarquée du marché des bus électriques dans sa catégorie, grâce aux trois packs de batteries LMP® stockés dans le plafond, qui lui permettent d'assurer plus de 120 kilomètres d'autonomie (nécessaire à une journée entière d'exploitation).

Son efficacité est renforcée par l'utilisation de systèmes de récupération d'énergie en décélération, qui favorise la recharge en cours d'utilisation. Les caractéristiques du Bluebus et de sa technologie embarquée, qui permettent l'implantation des batteries LMP® sur le toit, améliorent la sécurité du véhicule ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite grâce à un plancher plat et bas. Convivial et compact, tout en étant spacieux

et lumineux, il peut accueillir une vingtaine de personnes et se faufiler dans les petites rues de centre-ville. Il a déjà intégré les réseaux de transport en commun de sites aussi variés que Tours, l'île de La Réunion, Rambouillet, Laval, Luxembourg, Bayonne, Tarbes, mais également des sites industriels comme celui du CEA à Grenoble, BE-Green, Vente-privée.com et assure la navette de la Fondation Louis Vuitton et de Canal+. Il est également référencé UGAP & AGIR.

- **Le Bluebus 12 mètres** est une solution de transport collectif propre, urbain (capacité de 100 personnes). 100 % électrique, il est équipé de batteries LMP® qui lui permettent d'assurer entre 180 et 250 kilomètres d'autonomie. Il possède les mêmes caractéristiques que le Bluebus 6 mètres : récupération d'énergie en décélération, implantation des batteries sur le toit, accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ce Bluebus est

construit sur le site de Blue Solutions, à Ergué-Gabéric, en Bretagne. La nouvelle usine dédiée à ce bus a été inaugurée le 15 janvier 2016 et a nécessité un investissement de 40 millions d'euros. La capacité de production annuelle est de 200 Bluebus 12 mètres par an. La RATP a choisi Bluebus pour l'expérimentation d'une première ligne 100 % électrique qui a été lancée en mai 2016, place Charles-de-Gaulle, en présence de Valérie Pécresse, Elisabeth Borne et Vincent Bolloré. Cette première ligne (341) reliant Clignancourt à la place Charles-de-Gaulle – Étoile est la première ligne toute électrique mise en place à Paris dans le cadre du projet Bus 2025 dans lequel s'est engagée la RATP dès 2014. La RATP a ainsi collaboré avec Blue Solutions pour que 23 Bluebus 12 mètres intègrent sa flotte. Fin 2016, la RATP a passé une commande complémentaire de 20 Bluebus 12 mètres dont 10 qui seront équipés pour recevoir une recharge en ligne par pantographe inversé (tige articulée permettant d'alimenter le bus par le toit).



02 —



04 —

## Bluetram

Équipé de pneus, entièrement électrique, Bluetram est un transport en commun propre, qui fonctionne sans rail ni caténaire. Son installation est rapide puisqu'elle ne nécessite pas d'infrastructures lourdes et onéreuses.

Grâce à la technologie Blue Solutions (les supercapacités), Bluetram se recharge à chaque station d'arrêt grâce à un connecteur de charge télescopique en seulement vingt secondes, pendant que les passagers montent et descendent. Chaque recharge assure à Bluetram une autonomie jusqu'à deux kilomètres. Pour permettre cette recharge rapide, chaque station est équipée d'une capacité de stockage équivalente à celle du véhicule. Le premier Bluetram a été inauguré sur les Champs-Élysées, début décembre 2015 à l'occasion de la COP21, où il a transporté gratuitement tout l'hiver, à titre expérimental, les visiteurs entre l'arc de Triomphe et la place de la Concorde.

Dans sa version de 6 mètres, le Bluetram peut transporter 22 passagers, et 90 dans sa version de 12 mètres. Il est produit sur le site de Blue Solutions, à Ergué-Gabéric, en Bretagne, dans une usine inaugurée en janvier 2015, représentant un investissement total de 30 millions d'euros. La société Bluetram, grâce à la R&D des sociétés Polyconseil et IER, filiales de Blue Applications, pourra proposer à terme une solution intégrée de gestion de lignes de tramway (véhicules, stations, système de gestion informatique des flux et du trafic). —



## Solutions d'autopartage

Blue Solutions et Blue Applications développent, déploient et opèrent des solutions d'autopartage en trace directe (sans retour obligatoire au point de départ), intégrées, basées sur des véhicules 100 % électriques.

Cette solution apporte une réponse aux problématiques des villes en les rendant :

- plus propres grâce à un déploiement à grande échelle d'un système de transport non polluant ;
- moins congestionnées en diminuant le nombre de véhicules en circulation ;
- plus égalitaires en rendant l'accès à un véhicule individuel moins onéreux ;
- plus agréables à vivre en diminuant les nuisances sonores et olfactives.

Après le succès rencontré par Autolib', Bluecarsharing poursuit aujourd'hui son développement de nouveaux services d'autopartage 100 % électrique, en France, en Europe, aux États-Unis et en Asie.



### Autolib'

En cinq ans, le service Autolib', déployé à Paris depuis le 5 décembre 2011, a trouvé sa place dans le paysage francilien et a convaincu très rapidement un grand nombre d'utilisateurs grâce à son offre en trace directe et à la possibilité de réserver une voiture au départ ou une place à l'arrivée depuis son portable.

Disponible dans Paris et près de 100 communes d'Île-de-France, Autolib' propose une offre d'autopartage flexible et abordable, qui s'adapte aux besoins des utilisateurs réguliers ou occasionnels grâce à des abonnements spécifiques. Ce service offre une grande liberté d'utilisation, dès l'obtention du permis de conduire et sans antécédents de conduite. Engagé depuis son lancement dans une démarche écoresponsable, Autolib' a souscrit à l'offre d'énergie verte de Direct Énergie certifiant l'injection sur le réseau d'une production d'électricité d'origine 100 % renouvelable équivalente à la consommation annuelle.

Utilib' met à la disposition des professionnels et abonnés Premium près de 300 véhicules utilitaires en libre-service, disponibles directement ou sur réservation 24h/24, 7j/7. L'offre Utilib' a été conçue pour accompagner les professionnels, en répondant aux besoins des différents métiers et secteurs d'activité (services à la personne, coursiers, plombiers, techniciens de maintenance...) dans leurs déplacements quotidiens.



### Bluely

Ville d'initiative et d'expérimentation dans le domaine de l'énergie, des smart grids et des nouvelles mobilités, la métropole du Grand Lyon a adopté, depuis le 10 octobre 2013, le service Bluely sur le modèle d'Autolib'. À fin 2016, elle compte 314 véhicules électriques (dont 39 Twizy et 30 C-Zéro intégrées à la flotte dans le cadre des partenariats signés avec les groupes Renault et PSA), 102 stations et 503 bornes équipaient Lyon, 11 communes partenaires et l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. Engagé depuis son lancement dans une démarche écoresponsable, Bluely a souscrit à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) certifiant l'injection sur le réseau d'une production d'électricité d'origine 100 % renouvelable équivalente à la consommation annuelle.



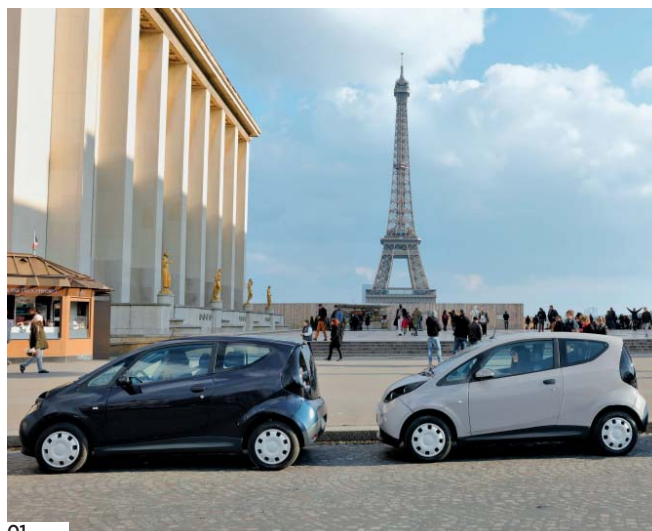
### Blueindy

C'est à Indianapolis, le temple des courses automobiles, que le service Blueindy est lancé le 2 septembre 2015. En cours de déploiement, Blueindy est en passe de devenir le plus grand service d'autopartage de véhicules électriques, en trace directe, aux États-Unis. À terme, il comprendra 500 véhicules électriques, 200 stations de location équipées de 1000 bornes de charge.



### Bluecub

Depuis le 9 janvier 2014, le service Bluecub s'est installé sur le territoire de la métropole de Bordeaux pour compléter l'offre d'écomobilité promue par la mairie de Bordeaux. À ce jour, le service dispose de 76 stations à Bordeaux, dans 10 communes limitrophes dont Arcachon, et d'une flotte d'environ 200 voitures électriques, en libre-service (dont 33 Twizy et 20 C-Zéro intégrées à la flotte dans le cadre des partenariats signés avec les groupes Renault et PSA). Engagé depuis son lancement dans une démarche écoresponsable, Bluecub a souscrit à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) certifiant l'injection sur le



## Les applications mobiles

**PARC DE VÉHICULES**  
4900 en service  
**NOMBRE DE STATIONS**  
1500 déployées

**NOMBRE DE BORNES**  
7800  
**NOMBRE DE LOCATION DE VÉHICULES**  
6 millions



réseau d'une production d'électricité d'origine 100 % renouvelable équivalente à la consommation annuelle.



### Bluecity

À partir du réseau de bornes de recharge électrique londonien BluePointLondon (cf. ci-contre), dont le Groupe gère l'opérabilité, un réseau d'autopartage Bluecity y sera progressivement développé à compter de fin 2017. Il devrait à terme permettre de relier l'ensemble des arrondissements (les boroughs) constituant le Grand Londres.

### Bluetorino

C'est en Italie, à Turin, qu'a été inauguré, le 18 mars 2016, Bluetorino, le nouveau service d'autopartage de voitures 100 % électriques. Le service a été officiellement lancé en octobre 2016.

### BlueSG

Suite à l'accord signé le 30 juin 2016, le service BlueSG, basé sur les modèles d'autopartage du Groupe, démarrera à Singapour fin 2017. Il permettra de disposer à terme d'une flotte de 1000 véhicules électriques, de 2000 bornes de recharge réparties sur 500 stations, ainsi que de toutes les infrastructures nécessaires à la bonne marche du service.

## Solutions de gestion de flotte

Le Groupe Bolloré propose des solutions de gestion de flotte sur mesure et privatives pour les entreprises et les collectivités qui souhaitent agir pour l'environnement et réduire leur facture énergétique. Chaque solution comprend des offres souples et attractives de véhicules en Location Longue Durée (LLD) « tout inclus » y compris la maintenance et la gestion connectée et à distance de ces flottes. Les véhicules électriques mis à disposition sont ceux de la gamme Bluecar® et Bluebus. Avec ces offres sur mesure,

garantissant fiabilité, qualité de service et réactivité, Blue Applications propose à ses clients de prendre une longueur d'avance sur l'évolution incontournable de leurs solutions de mobilité.

Les entreprises et collectivités qui nous font confiance : Atos, Darty, Schindler, PagesJaunes, la ville de Drancy..

## Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

### Bluelib

Le Groupe Bolloré projette de déployer sur toute la France un réseau de points d'alimentation qui permettra la recharge de tous types de véhicules électriques. Les utilisateurs bénéficieront d'un service de haute qualité permettant la localisation, la réservation du point de charge et une assistance 24/7.

L'implantation géographique définitive des bornes se fera en concertation avec les collectivités et porteurs de projets, afin d'assurer une cohérence avec d'autres projets existants ou futurs.

### BluePointLondon

Transport for London a choisi le Groupe Bolloré pour assurer le développement des véhicules électriques à Londres et reprendre la gestion de 1400 bornes de charge. Il opère la solution de gestion informatique incluant la connexion des bornes de charge à un système de commande centralisé, la mise en place d'un call center pour permettre aux abonnés de réserver leurs emplacements et de bénéficier d'une assistance 24/7, et le développement d'un site Internet et d'applications mobiles pour géolocaliser les bornes.

À terme, le Groupe complétera cette solution par le développement d'un service d'autopartage de type Autolib' avec dans un premier temps la mise en circulation de 50 véhicules pour 100 bornes de charge supplémentaires et dédiées. —

01. En cinq ans, les véhicules électriques ont trouvé leur place dans le paysage urbain.

02. Plus de 1000 stations Autolib' déployées en France.



## Les applications stationnaires



### BLUESTORAGE

1 capacité de stockage d'énergie jusqu'à plusieurs Mwh  
Près de 10 Bluezones implantées en Afrique

50 salles de cinéma et spectacle en déploiement en Afrique

**Solutions d'avenir essentielles au développement des énergies renouvelables, ces applications stationnaires aux nouvelles performances (coût, puissance, facilité de déploiement, densité, fiabilité) nous permettent d'opérer une profonde restructuration de nos réseaux électriques. —**

Que ce soit pour de l'autoconsommation à l'échelle d'un foyer, de la gestion intelligente à l'échelle d'une ville ou encore de la régulation à l'échelle d'un réseau régional, les solutions de stockage constituent un élément clé de ces nouveaux dispositifs.

### Bluestorage

Bluestorage développe une gamme de solutions de stockage d'énergie, allant de quelques kWh à plusieurs MWh d'énergie stockée, orientées vers différents clients finaux : les acteurs des réseaux électriques et les consommateurs d'électricité.

Pour les opérateurs du réseau électrique, les solutions développées par Bluestorage permettent notamment de pallier l'intermittence des énergies renouvelables et ainsi renforcer la fiabilité des réseaux. Les moyens de stockage déployés améliorent également les performances économiques des fermes solaires et éoliennes en faisant coïncider les périodes de production d'électricité avec les périodes de pics de consommation.

Ces solutions sont autant pertinentes pour les grandes centrales EnR connectées au réseau que pour les besoins d'électrification des zones isolées. Plusieurs installations de ce type sont en place, en particulier les Bluezones déployés par le Groupe en Afrique.



01 —

Bluestorage a également mis en place des installations pour effectuer de l'effacement industriel et de l'effacement diffus. Que ce soit au niveau du gestionnaire de réseau ou au niveau de l'industriel, l'objectif est le même ; à savoir éviter de dimensionner le parc de production électrique pour répondre au pic de demande. En stockant l'énergie disponible aux périodes de moindre demande, les systèmes Bluestorage permettent d'éviter la construction de nouvelle unité de production, souvent au gaz.

Le Groupe étudie également le potentiel existant quant au décalage d'investissements sur les réseaux. En positionnant des moyens de stockage à des endroits stratégiques, le gestionnaire de réseau peut éviter de revoir son infrastructure de transmission et distribution, elle aussi dimensionnée pour assurer les transferts d'énergie au moment des pics.

Enfin, Bluestorage développe des solutions permettant l'hybridation des groupes électrogènes souvent mis en place par les industriels dans les

**01. Station de panneaux photovoltaïques déployée par Bluestorage, notamment en Afrique.**

**02. Bluezone de Kaloum en Guinée-Conakry, stockage d'électricité pour les énergies renouvelables.**





zones isolées. Grâce à l'ajout de moyens de productions via des énergies renouvelables et à l'utilisation des solutions Bluestorage, la consommation de gazole et les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de façon significative.

### **Bluestorage et le concept de Bluezone (en Afrique)**

Les technologies de stockage d'électricité sont essentielles au développement des énergies renouvelables dans les pays les moins connectés à un réseau électrique.

Bluestorage a développé une solution unique combinant batteries LMP® avec énergie photovoltaïque permettant de produire et de stocker l'énergie solaire pour développer des solutions 100 % électriques et 100 % autonomes.

En Guinée, au Togo, au Niger et au Bénin, le Groupe Bolloré a installé, depuis 2014, 10 Bluezones. Grâce à l'électricité produite par des champs de panneaux photovoltaïques (360 m<sup>2</sup>) et stockée dans des shelters de batteries LMP® (180 kWh), plusieurs hectares de terrain sans aucun accès au réseau électrique deviennent des espaces éclairés, alimentés en eau potable et connectés à Internet. Ces nouveaux espaces permettent le développement d'activités économiques, culturelles et sportives. Les Bluezones offrent un ensemble de services destinés à améliorer le bien-être des populations et participe à l'accélération du développe-

ment local. Ces projets démontrent la pertinence d'une combinaison photovoltaïque/stockage d'énergie. Dans chaque pays où les Bluezones sont implantées, le Groupe Bolloré propose des services entièrement pensés autour des besoins des populations locales.

Cette technologie qui a prouvé son efficacité sur le terrain, dans des conditions climatiques extrêmes, est aujourd'hui à l'étude dans de multiples projets de développement autour de l'électrification rurale ou le développement d'une agriculture durable.

### **Bluestorage et le concept de CanalOlympia**

Porté par le Groupe Vivendi, le projet CanalOlympia est un ensemble de 50 salles de cinéma et spectacle en cours de déploiement sur le continent africain.

Le système développé par Bluestorage fournit jusqu'à 600 kWh d'électricité par jour grâce à

une solution hybride alliant panneaux solaires (700 m<sup>2</sup>) et batteries LMP® (360 kWh de stockage par salle).

Cette solution offre une électricité fiable et continue, sans dépendre de réseaux fragiles ou de groupes électrogènes, une alimentation propre qui permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et moins chère ou équivalente à une solution 100 % générateur diesel.

### **Bluestorage et le développement des transports propres**

Le mix photovoltaïque/Batterie LMP® permet également de créer des centrales de recharge pour véhicules électriques et ainsi accélérer le développement de lignes de transport en commun propres et autonomes.

Bluestorage a ainsi développé des lignes de transport autonomes sur les campus des universités de Cocody à Abidjan et de Yaoundé, sur le site historique des temples d'Angkor au Cambodge, et bientôt au Congo dans le département de Likouala. —



# Systemes

---



**IER est le leader des solutions conçues pour optimiser et sécuriser les flux des biens et des personnes. Dans ce cadre, IER a développé des terminaux, des bornes self-service ainsi que des systèmes d'identification et de géolocalisation qui lui ont permis, plus récemment, de devenir un acteur clé du marché de l'autopartage. —**

## **Stockage d'énergie**

Grâce à son expertise dans le domaine des bornes et des développements réalisés dans les solutions d'identification automatique, IER est devenu un acteur majeur des nouvelles solutions de mobilité pour le transport et tout particulièrement pour l'autopartage électrique.

## **Bornes en libre-service**

IER est le leader mondial pour la conception, la fabrication et la commercialisation de bornes pour les grands réseaux de transport (aérien, ferroviaire). IER a développé une gamme complète de solutions de libre-service depuis l'enregistrement jusqu'à l'embarquement pour l'aérien, de bornes de retrait et de consultation dans le domaine terrestre.

## **Identification automatique**

IER conçoit, développe et intègre un ensemble de solutions d'identification, de traçabilité et de mobilité à l'usage des opérateurs de la logistique, de l'industrie et du transport. Maîtrisant l'ensemble des technologies de code à barres, RFID, vocal, Wi-Fi et GPRS, IER est devenu une référence en intégration et en service pour l'ensemble de la supply chain.

## **Sécurité et contrôle d'accès**

IER propose également, à travers sa filiale Automatic Systems (AS), une gamme complète d'accès sécurisés des piétons et des véhicules et de protection des sites sensibles. Grâce à son réseau de distribution international, AS est l'un des premiers fournisseurs mondiaux des grands intégrateurs de sécurité. —





**Polyconseil propose à ses clients des solutions IT complètes, allant du cadrage stratégique à l'exploitation et au suivi des résultats. Son équipe de consultants, composée de plus de 100 personnes, construit sa pertinence sur son expérience de gestion de projets complexes et sur une équipe de 80 ingénieurs de très haut niveau dans les domaines des télécoms, d'Internet, des technologies M2M (mobile to mobile), de la gestion et de la supervision d'énergie électriques. —**

Polyconseil est né en 1989 avec la volonté de créer une équipe d'experts passionnés par les nouveaux usages numériques afin d'accompagner les acteurs publics et privés dans la construction de leurs offres et infrastructures mais aussi dans la mise en place de processus solides et la maîtrise de l'information.

### Marché

Polyconseil propose une offre complète de transformation digitale pour les entreprises du CAC 40, et intervient aux côtés des gouvernements et collectivités pour construire les villes de demain.

### Smart cities

Spécialiste des nouvelles technologies et des usages numériques, Polyconseil accompagne ses partenaires publics et privés sur des problématiques de mobilité intelligente, de réseaux électriques intelligents (smart grid), d'aménagement numérique du territoire, de services innovants pour les collectivités, de connectivité embarquée ou encore de véhicules communicants.

La mission de Polyconseil dans le cadre du projet Autolib' a consisté à piloter dans son intégralité le projet de création de l'opérateur d'autopartage Autolib'.

Depuis l'ouverture du service au public, Polyconseil participe au développement d'Autolib' et des autres services d'autopartage proposés par Blue Solutions (Bluely à Lyon, Bluecub à Bordeaux, Blueindy aux États-Unis et bientôt Bluecity à Londres et BlueSG à Singapour).

Elle oriente ses choix technologiques pour devenir un leader de la mobilité intelligente.

Par ailleurs, Polyconseil est fortement impliqué dans le développement des activités de Blue Solutions et de Blue Applications.

Fort de son expertise en matière d'études stratégiques et économiques, de sa compréhension des enjeux énergétiques en France, en Europe et à l'international et de sa connaissance du



cadre réglementaire des différents pays, Polyconseil travaille avec Blue Solutions sur :

- l'identification des opportunités stratégiques pour la valorisation de ses capacités de stockage électrique sur ces différents marchés ;
- la définition de sa feuille de route pour devenir le leader incontournable sur les segments du stockage, de la gestion énergétique et l'intégration des énergies renouvelables ;
- la conception de son offre de valeur pour les particuliers, les entreprises, les producteurs d'énergie et les collectivités.

Les autres secteurs d'expertise de Polyconseil sont les télécoms, la stratégie média et les marchés émergents. —

# Responsabilité sociale et environnementale



**PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ACTIONS** solidaires et le développement local sur [www.bluesolutions.com](http://www.bluesolutions.com)

## Blue Solutions, en tant que filiale, décline au sein de ses activités les quatre axes principaux de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise définie par le Groupe Bolloré :

- garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée;
- innover pour faire face aux grands changements économiques et environnementaux;
- investir dans les femmes et les hommes;
- agir pour le développement local.

## Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée

Les engagements éthiques de Blue Solutions, préalables indispensables à une bonne gouvernance, témoignent de la volonté de préserver et de développer des relations de confiance nécessaires à la pérennité de ses activités. Blue Solutions, en tant que filiale du Groupe Bolloré, applique les standards éthiques du Groupe et ses valeurs :

- des standards éthiques communs au Groupe Bolloré, déployés localement en lien avec le Directeur de l'Éthique Groupe;
- déploiement de la charte des valeurs du Groupe Bolloré;
- garantir que ses activités ne constituent pas une entrave aux droits de l'homme.

## Innover pour faire face aux grands changements économiques et environnementaux

Le Groupe Bolloré attache une grande importance à la réduction de l'impact environnemental de ses activités. Blue Solutions va plus loin dans cette démarche et cherche à avoir un effet positif en apportant une réponse à deux défis environnementaux : le développement de transports propres et l'accès à des sources d'énergie renouvelable. La politique environnementale du Groupe se structure autour de deux grands engagements :

### Prévenir et réduire l'impact de ses activités

Exercer ses métiers de façon responsable exige avant tout de maîtriser les risques qui y sont liés. La cartographie réalisée en 2008 pour le Groupe a permis d'identifier les risques prioritaires pour chacune des divisions et de consolider le dispositif de gestion des risques tout en tenant compte de la diversité de ses activités.

Les risques ont été identifiés et leurs impacts ont été évalués par les comités de direction de chaque division. Les plans d'action découlant de ces analyses ont transformé en opportunité ce qui a pu apparaître comme une entrave au développement, tant technologique qu'économique, des métiers du Groupe.

### Innover pour anticiper les nouvelles exigences environnementales

Face à la contrainte énergétique et au réchauffement climatique, la production d'électricité propre et son stockage sont devenus des défis majeurs pour les citoyens, les villes et les États. Anticipant ces nouveaux besoins, le Groupe investit depuis plus de vingt ans dans un programme de recherche et développement qui a permis l'émergence de nouvelles technologies fondées sur la batterie Lithium Métal Polymère (LMP®).

Ces technologies sont à l'origine de systèmes innovants développés par le Groupe Bolloré, allant de l'autopartage de véhicules électriques à la mise en place de solutions stationnaires complètes pour produire, stocker et distribuer une électricité décentralisée, propre et gratuite, via l'énergie solaire notamment en Afrique. Elles permettent d'offrir aux citoyens une mobilité électrique respectueuse de l'environnement, d'améliorer la gestion de la production et de la consommation d'énergie, et de favoriser l'intégration des énergies renouvelables y compris dans les pays en développement.

### Investir dans les femmes et les hommes

La performance économique du Groupe Bolloré et de Blue Solutions repose sur l'engagement des femmes et des hommes qui y concourent. Sa politique sociale s'articule principalement autour de trois axes :

### ● Attirer les talents et fidéliser les collaborateurs

Cet axe implique la formalisation d'une politique salariale cohérente et équitable au niveau Groupe, par le déploiement d'une politique de recrutement dynamique et par une gestion pilotée des carrières de ses collaborateurs.

### ● Mener une politique de santé et de sécurité aux meilleurs standards

Cette volonté se traduit par un engagement du Groupe à sécuriser les environnements de travail de ses salariés et à prévenir les risques d'accidents du travail, par une politique soutenue de certifications autour des principaux référentiels et par une politique santé et prévoyance efficace.

### ● Développer les compétences des collaborateurs

Cet axe est caractérisé par une stratégie de gestion et de développement des hauts potentiels, par une politique de formation soutenue afin de préparer les compétences de demain et par des perspectives d'évolutions professionnelles soutenues par la mobilité interne.

### Agir pour le développement local

La politique sociétale s'organise autour de trois engagements :

- renforcer l'ancrage territorial des activités de Blue Solutions;
- promouvoir l'engagement solidaire des collaborateurs;
- instaurer des relations d'écoute, de dialogue et de collaboration avec les parties prenantes. —

# Blue Solutions

---

**Rapport financier annuel**

**2016**

# Sommaire

---

<b>1. Personnes responsables</b>	<b>20</b>
<b>2. Noms des contrôleurs légaux</b>	<b>20</b>
<b>3. Informations financières</b>	<b>21</b>
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>23</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	<b>33</b>
Histoire et évolution de la société	33
Investissements	33
<b>6. Aperçu des activités</b>	<b>34</b>
<b>7. Organigramme</b>	<b>45</b>
Description, principales filiales	45
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>48</b>
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>50</b>
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	<b>51</b>
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>52</b>
<b>12. Information sur les tendances</b>	<b>55</b>
Perspectives d'avenir et objectifs	55
<b>13. Prévisions ou estimations de bénéfices</b>	<b>55</b>
<b>14. Organes d'administration et Direction générale</b>	<b>55</b>
Informations sur les organes d'administration et de direction	55
<b>15. Rémunération et avantages des mandataires sociaux</b>	<b>67</b>
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>73</b>
Mandats des administrateurs, contrats de service, Comité d'audit, régime de gouvernement d'entreprise et organisation des travaux du Conseil	73
<b>17. Information sur la responsabilité sociétale et environnementale de Blue Solutions</b>	<b>76</b>
<b>18. Principaux actionnaires</b>	<b>96</b>
Renseignements concernant l'actionnariat et les droits de vote au 31 décembre 2016, contrôle de l'émetteur et accord pouvant entraîner un changement de contrôle	96

<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	<b>97</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	<b>97</b>
Informations incluses par référence	97
Informations financières pro forma	97
États financiers consolidés au 31 décembre 2016	99
Comptes annuels au 31 décembre 2016	135
Politique de distribution des dividendes	152
<b>21. Informations complémentaires</b>	<b>155</b>
Informations relatives au capital, actes constitutifs et statuts	156
<b>22. Contrats significatifs</b>	<b>159</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>163</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>163</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>163</b>
<b>Annexes</b>	<b>165</b>
Tableau de passage entre le rapport de gestion et le document de référence de Blue Solutions	166
Table de concordance entre le document de référence et le rapport financier annuel	167
Table de concordance au regard des rubriques prévues par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.	168
Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	170
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	178
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	179
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 1 <sup>er</sup> juin 2017	180
Présentation des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire	180
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 1 <sup>er</sup> juin 2017	182

## 1. Personnes responsables

### PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Alix, Directeur général, Blue Solutions.

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

#### ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BLUE SOLUTIONS

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Fait à Puteaux,  
Le 27 avril 2017  
Gilles Alix

## 2. Noms des contrôleurs légaux

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Constantin associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine – France

#### Représenté par Jean Paul Séguret

Inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.  
Date de première nomination : 11 décembre 1998.  
Renouvellements du mandat : Assemblées générales ordinaires des 17 juin 2010 et 3 juin 2016.  
Durée du mandat : six exercices.  
Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

AEG Finances – audit expertise gestion  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine – France

#### Représenté par Jean-François Baloteaud

Inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.  
Date de première nomination : 14 juin 2013.  
Durée du mandat : six exercices.  
Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

CISANE  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine – France  
Inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Date de première nomination : 17 juin 2010.  
Renouvellements du mandat : Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2016.  
Durée du mandat : six exercices.  
Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Institut de gestion et d'expertise comptable – IGEC  
3, rue Léon-Jost  
75017 Paris – France  
Inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Date de première nomination : 14 juin 2013.  
Durée du mandat : six exercices.  
Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



### 3. Informations financières

#### 3.1. BLUE SOLUTIONS

##### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	109	122	97
EBITDA <sup>(1)</sup>	18	22	11
Résultat opérationnel	(0,4)	3	(6)
Résultat financier	1,7	(2,9)	0,5
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	0,0	0,2	0,1
Impôts	(1,3)	(0,5)	(0,2)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(6)</b>
dont part du Groupe	(0,1)	0,0	(6)

(1) L'EBITDA n'est pas un agrégat comptable normé. Il correspond au résultat opérationnel consolidé hors dotations nettes aux amortissements et provisions.

##### BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	138	136	134
Capitaux propres part du Groupe	138	136	134
Endettement net	22	19	20

##### INDICATEUR

	2016	2015	2014
Nombre de batteries vendues	2 460	2 849	2 291

## 3.2. BLUE APPLICATIONS

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2016	2015
Bluecarsharing, Bluecar, Autolib' et autres sociétés d'autopartage <sup>(1)</sup>		
– Chiffre d'affaires	74 212 <sup>(2)</sup>	49 269 <sup>(2)</sup>
– Résultat opérationnel	(122 946)	(94 519)
Bluebus <sup>(3)</sup>		
– Chiffre d'affaires	21 046 <sup>(4)</sup>	13 510 <sup>(4)</sup>
– Résultat opérationnel	(36 573)	(18 558)
Blueboat <sup>(5)</sup>		
– Chiffre d'affaires	0	0
– Résultat d'exploitation	(652)	(625)
Bluetram <sup>(5)</sup>		
– Chiffre d'affaires	335 <sup>(6)</sup>	2 471 <sup>(6)</sup>
– Résultat d'exploitation	(6 179)	(2 954)
Bluestorage <sup>(3)</sup>		
– Chiffre d'affaires	1 899 <sup>(7)</sup>	10 889 <sup>(7)</sup>
– Résultat opérationnel	(7 462)	(11 381)
IER <sup>(8)</sup>		
– Chiffre d'affaires	155 570 <sup>(9)</sup>	153 709 <sup>(9)</sup>
– Résultat opérationnel	(3 294)	(859)
Polyconseil <sup>(5)</sup>		
– Chiffre d'affaires	26 688 <sup>(10)</sup>	24 250 <sup>(10)</sup>
– Résultat d'exploitation	6 031	5 634

(1) Données combinées en normes IFRS (non auditées).

(2) Dont 3 131 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 4 934 milliers d'euros au 31 décembre 2015 réalisés avec d'autres entités composant Blue Solutions ou Blue Applications.

(3) Données combinées en normes IFRS (non auditées).

(4) Au 31 décembre 2016, 539 milliers d'euros sont réalisés avec des entités composant Blue Solutions ou Blue Applications. Au 31 décembre 2015, 5 612 milliers d'euros étaient réalisés avec des entités composant Blue Solutions et Blue Applications.

(5) Données issues des comptes sociaux en normes françaises.

(6) Dont 2 245 milliers d'euros au 31 décembre 2015 réalisés avec des entités Blue Applications.

(7) Dont 1 637 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 10 876 milliers d'euros au 31 décembre 2015 réalisés avec d'autres entités composant Blue Solutions ou Blue Applications.

(8) Données issues des comptes consolidés en normes IFRS (non audités).

(9) Dont 27 953 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 34 250 milliers d'euros au 31 décembre 2015 réalisés avec d'autres entités de Blue Applications et 664 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 629 milliers d'euros au 31 décembre 2015 réalisés avec Blue Solutions.

(10) Dont 16 676 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 17 448 milliers d'euros au 31 décembre 2015 réalisés avec d'autres entités de Blue Solutions et Blue Applications.

## 4. Facteurs de risques

Les risques sont ceux dont Blue Solutions estime que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur Blue Solutions, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et dont la connaissance est importante.

### 4.1. RISQUES LIÉS AUX CHOIX TECHNOLOGIQUES ET AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DE BLUE SOLUTIONS

#### 4.1.1. BLUE SOLUTIONS NE PEUT PAS GARANTIR QUE LES TECHNOLOGIES QU'IL DÉVELOPPE, EN PARTICULIER LES BATTERIES LITHIUM MÉTAL POLYMÈRE (LMP®), RENCONTRERONT LE SUCCÈS QUE BLUE SOLUTIONS ANTICIPE, ET D'AUTRES TECHNOLOGIES, EXISTANTES OU FUTURES, POURRAIENT S'AVÉRER PLUS EFFICACES

Blue Solutions produit et commercialise des batteries électriques et des supercapacités dont le développement a nécessité des investissements importants. Même s'il est confiant dans les perspectives qu'offrirait cette activité, Blue Solutions reste néanmoins prudent face au risque technologique que peuvent présenter les technologies qui ont fait l'objet de tels investissements.

Le Groupe Bolloré a fortement investi dans le développement et la mise au point de batteries reposant sur la technologie lithium métal polymère (LMP®) que Blue Solutions estime être le seul à développer, ainsi que de supercapacités de haute performance. Blue Solutions base sa stratégie et ses objectifs sur ces technologies.

Les batteries LMP® et les supercapacités sont les seules technologies développées par Blue Solutions. Blue Solutions estime que la technologie LMP® présente des avantages par rapport aux technologies existantes et qu'il est en mesure de répondre aux besoins des clients potentiels dans différents secteurs d'activités, notamment dans les secteurs émergents des véhicules électriques et des batteries de stockage. Cependant, les développements et les besoins des marchés concernés par les produits qu'il commercialise ou commercialisera pourraient ne pas correspondre aux anticipations de Blue Solutions. Blue Solutions ne peut ainsi garantir que ses produits répondront aux attentes de ses clients potentiels ni garantir le succès de ses technologies et sa capacité à les rendre incontournables sur les marchés visés.

En outre, des technologies différentes, existantes ou futures, pourraient répondre aux mêmes besoins que ceux couverts par les technologies de Blue Solutions.

Blue Solutions ne peut garantir la compétitivité de ses produits face aux produits développés sur la base de ces technologies. Si les technologies retenues par Blue Solutions devaient être supplantées par d'autres technologies, les activités et les résultats de Blue Solutions pourraient en être significativement affectés.

Par ailleurs, au cas où les technologies de Blue Solutions ne rencontreraient pas le succès attendu et en l'absence de solutions alternatives développées par Blue Solutions, le déploiement de nouvelles technologies ou de technologies améliorées requerrait des investissements importants et du temps. Toute incapacité de Blue Solutions et de Blue Applications à développer de nouvelles technologies ou des technologies améliorées ou de réagir aux changements impactant les technologies existantes pourrait retarder significativement le développement et la commercialisation de nouveaux produits par Blue Solutions, ce qui pourrait entraîner une perte de compétitivité, de revenus et de parts de marché au profit de ses concurrents.

La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

#### 4.1.2. LE MARCHÉ DU STOCKAGE DE L'ÉNERGIE ET SES APPLICATIONS DÉPENDENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les activités liées au stockage de l'énergie sont actuellement favorablement influencées par les politiques publiques, nationales ou internationales, de soutien aux énergies propres, que ce soit à travers des tarifs d'achat favorables, des crédits d'impôts, des subventions ou d'autres mécanismes incitatifs, ainsi que par les règles relatives à l'environnement comme, par exemple, les normes en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le marché des applications de stockage d'énergie est également influencé par ces politiques. À titre d'exemple, en France, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013, une subvention est versée pour tout achat d'un véhicule électrique. Par ailleurs, l'État allemand subventionne les particuliers pour l'installation de batteries à leur domicile. La remise en cause ou la

modification de ces mécanismes pourraient affecter défavorablement l'intérêt du marché pour ces produits.

La réduction des recettes fiscales, découlant de crises économiques ou du ralentissement de l'activité économique, pourrait impacter négativement le montant des fonds publics disponibles pour la mise en œuvre de telles politiques de soutien aux solutions de stockage d'énergie. En période de difficultés économiques, les politiques publiques en faveur des solutions de stockage d'énergie pourraient ne pas être considérées comme prioritaires ou être abandonnées, notamment en raison de la perception selon laquelle les investissements et le temps requis seraient trop lourds pour être supportés. En outre, les politiques publiques actuellement en place pourraient être remplacées par des mesures moins favorables.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

Les politiques publiques récentes tant en Europe qu'aux États-Unis, portées notamment par la COP21, sont restées incitatives pour les transports propres et les énergies renouvelables.

#### 4.1.3. LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS DÉPENDRONT NOTAMMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PAR RAPPORT AUX ÉNERGIES FOSSILES TRADITIONNELLES (PÉTROLE ET GAZ) OU AUX TECHNOLOGIES ALTERNATIVES (GPL ET BIOCARBURANTS)

Le développement de certains marchés dans lesquels Blue Solutions a investi et le succès de ses activités dépendront notamment de la compétitivité de la production d'énergie électrique par rapport aux sources d'énergie fossile traditionnelle.

Cette compétitivité dépendra notamment des investissements et coûts nécessaires à la production d'énergie, des fluctuations des prix, des conditions d'approvisionnement en matières premières et/ou en énergies fossiles (pétrole et gaz naturel, par exemple).

Dans le domaine des énergies renouvelables, la production d'électricité peut ainsi requérir des investissements et des coûts importants. Si ces investissements et coûts devaient s'avérer supérieurs à ceux résultant de la production d'énergie issue des énergies fossiles, l'activité de Blue Solutions pourrait en être affectée.

Dans le domaine de la mobilité, la demande croissante de batteries pour véhicules électriques est notamment liée à l'instabilité du prix du pétrole au cours de ces dernières années et aux réglementations et politiques destinées à favoriser les sources alternatives d'énergie. Une baisse importante du prix des énergies fossiles et/ou une baisse à moyen ou long terme du prix de l'essence pourrait impacter les politiques et initiatives gouvernementales et privées en faveur des énergies alternatives, ainsi que la perception de l'intérêt économique de ces énergies par les consommateurs finaux. En outre, le développement significatif de technologies alternatives, telles que les diesels modernes, l'éthanol, les cellules à combustible (piles à hydrogène), le gaz naturel comprimé, ou des améliorations du moteur à combustion pourrait réduire l'intérêt existant pour les véhicules entièrement électriques et avoir un effet défavorable significatif sur les activités et les perspectives de Blue Solutions.

Le succès des produits et solutions développés par Blue Solutions dépendra donc notamment de sa capacité à proposer des batteries présentant de meilleures caractéristiques techniques et à des prix plus compétitifs que les énergies fossiles traditionnelles ou les technologies alternatives plus récemment développées.

Enfin, la compétitivité de l'énergie électrique par rapport aux énergies fossiles traditionnelles ou aux technologies plus récentes dépendra également de la réglementation nationale et internationale, notamment en matière fiscale.

L'imposition de taxes sur l'énergie électrique pourrait affecter sa compétitivité par rapport aux autres énergies et ainsi avoir un impact sur les activités de Blue Solutions.

Tout changement dans les facteurs décrits ci-dessus pourrait entraîner une diminution de la demande de batteries pour les applications mobiles ou stationnaires et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

#### 4.1.4. LES SOLUTIONS DE STOCKAGE D'ÉNERGIE ET, PLUS PARTICULIÈREMENT, LES TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉES PAR BLUE SOLUTIONS POURRAIENT NE PAS ÊTRE ACCEPTÉES PAR LE MARCHÉ

Le développement et le succès des activités de Blue Solutions dépendent de l'acceptation par le marché des solutions de stockage d'énergie qu'il développe et commercialise dans les domaines de la mobilité (notamment le véhicule électrique) ou du stationnaire. Blue Solutions ne peut garantir que les solutions de stockage d'énergie qu'il commercialise ou qui sont commercialisées par d'autres acteurs du secteur répondront aux besoins du marché et des clients potentiels. Dans la mesure où le marché du stockage de l'énergie est en développement, l'acceptation des produits et solutions proposés dépendra de différents facteurs parmi lesquels les conditions tarifaires, la réglementation applicable, les services proposés, et la perception par le marché des technologies proposées notamment en termes de prix, de qualité, de performance et de sécurité. Blue Solutions dispose, à la date du présent document, d'une position unique sur le marché en tant que précurseur de la technologie LMP® et doit en cette qualité initier ses clients à l'utilisation de ses solutions et à leur intégration dans leurs systèmes de production d'énergie. Toutefois, l'adéquation aux besoins de la clientèle et l'acceptation par le marché des batteries LMP® restent incertaines dans la mesure où ce marché se trouve à un stade relativement précoce de développement.

Une telle acceptation est directement liée à la perception qu'ont, et que pourraient avoir dans le futur, les consommateurs finaux à l'égard des batteries LMP®, notamment en termes de fiabilité, de coût et de sécurité. Par ailleurs, la confiance du consommateur final dans la fiabilité de la technologie LMP® pourrait être altérée par la survenance d'incidents techniques sur les batteries LMP®, mais aussi, plus indirectement, sur des produits et services proposés par Blue Applications ou même sur des produits utilisant des technologies concurrentes. En particulier, dans le domaine de la mobilité, le développement des véhicules électriques et leur adéquation aux besoins et habitudes des consommateurs finaux sont principalement limités par la double nécessité d'utiliser, en amont, des batteries disposant d'une autonomie suffisante et d'assurer, en aval, la disponibilité d'infrastructures de recharge. En raison de ces facteurs, Blue Solutions estime que les véhicules électriques constituent un moyen de transport adapté aux zones urbaines, mais ne peut garantir que le marché se développera. La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

#### 4.1.5. DES DIFFICULTÉS SURVENANT DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE POURRAIENT IMPACTER LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS ET DE BLUE APPLICATIONS

Une partie des activités de Blue Solutions et de Blue Applications est liée à l'industrie automobile et pourrait être affectée par les difficultés que celle-ci pourrait rencontrer.

À la date du présent document, les activités de Blue Solutions et les hypothèses utilisées pour l'établissement du plan d'affaires et des objectifs de Blue Solutions ne comprennent pas l'établissement de relations commerciales avec les acteurs de l'industrie automobile en vue de la commercialisation de ses batteries et supercapacités. Cependant, en cas de commercialisation de ses batteries et supercapacités auprès de constructeurs automobiles, Blue Solutions pourrait être impacté par les difficultés économiques subies par les acteurs de cette industrie, incertaines et difficiles à anticiper. Ces difficultés pourraient entraîner la remise en cause de commandes de produits et solutions ou de partenariats à moyen ou long terme, la réduction des dépenses affectées au développement de systèmes d'énergie alternative destinés au marché automobile, des délais ou annulations du développement ou de la commercialisation de véhicules hybrides et électriques ou de programmes nouveaux ou existants.

En outre, la demande sur le marché de l'automobile est très volatile et dépend, dans une large mesure, de l'environnement politique, économique et social.

Toute variation dans la demande pourrait affecter de manière défavorable la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

Les difficultés de l'industrie automobile pourraient ainsi avoir un effet défavorable à l'avenir sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions ou de Blue Applications.

#### 4.1.6. LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ET TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉS PAR BLUE SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ DÉPENDRONT DE SA CAPACITÉ ET DE CELLE DE BLUE APPLICATIONS À CONCLURE ET À MAINTENIR DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE

Blue Applications a conclu des accords avec des partenaires intervenant à différents échelons de la chaîne de production automobile, notamment pour la construction et l'assemblage des véhicules ainsi que pour les systèmes informatiques. Blue Solutions pourrait également être amené à conclure de tels accords. En cas de résiliation ou de non-renouvellement des accords avec ces partenaires, Blue Applications ou, le cas échéant, Blue Solutions, pourrait rencontrer des difficultés à conclure avec d'autres partenaires des accords présentant des conditions techniques et financières équivalentes ou, du moins, satisfaisantes, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les quantités et les conditions d'achat des éléments livrés par Blue Solutions à Blue Applications. Blue Applications s'attache cependant à maintenir des négociations avec différents partenaires potentiels afin d'assurer la mise en place de solutions complémentaires ou de substitution.

#### 4.1.7. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS RÉALISER UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT POSITIF, NE PAS MAÎTRISER SES COÛTS DE PRODUCTION OU NE PAS ATTEINDRE LA RENTABILITÉ

Le Groupe Bolloré et Blue Solutions ont effectué des dépenses significatives en matière de recherche et développement ainsi que pour développer les capacités de production de Blue Solutions, par conséquent Blue Solutions n'a pas atteint l'équilibre jusqu'à ce jour. Il anticipe d'autres pertes et des dépenses importantes dans un avenir proche dans la mesure où son activité et ses capacités de production demeurent en phase de développement. En outre, Blue Solutions pourrait subir des pertes additionnelles non anticipées à ce jour pour un certain nombre de raisons, en ce compris les autres risques décrits dans la présente section, et pourrait avoir à souffrir des dépenses, difficultés, complications, retards et événements imprévus.

Les coûts de production et d'exploitation de Blue Solutions sont encore élevés en raison notamment d'une activité en phase de développement. L'amélioration de la rentabilité dépendra de différents facteurs, notamment de la croissance des volumes de production et de commercialisation et, ainsi, de l'amélioration du taux d'absorption des coûts fixes de production, d'une réduction des coûts variables de production ou d'une réduction du coût des matières premières. Blue Solutions ne peut garantir qu'il parviendra à maîtriser ces coûts à l'avenir et ainsi à améliorer ses résultats. En outre, Blue Solutions pourrait à l'avenir devoir supporter de nouvelles dépenses. Ces facteurs pourraient empêcher d'atteindre et de maintenir la rentabilité future de Blue Solutions. Si Blue Solutions n'est pas en mesure de maintenir un niveau de dépenses en adéquation avec son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives pourraient en être défavorablement affectés.

Depuis 2014, Blue Solutions dégage un EBITDA positif et, en 2016, un résultat opérationnel légèrement négatif après avoir enregistré un résultat opérationnel légèrement positif en 2015.

Le niveau de développement de ses activités et le degré de maturité de ses marchés rendent difficile l'appréciation des perspectives futures de développement de Blue Solutions à partir des états financiers consolidés actuels. Le développement de ses activités ou de ses marchés pourrait ne pas correspondre aux anticipations de Blue Solutions. La situation financière et les résultats de Blue Solutions pourraient ainsi significativement différer de ses objectifs ou prévisions.

#### 4.1.8. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS ÊTRE EN MESURE DE SUIVRE LA CROISSANCE DES BESOINS EN BATTERIES ÉLECTRIQUES ET DONC PERDRE DES PARTS DE MARCHÉ

Les décisions des clients sont affectées par un ensemble de facteurs (tels que l'évolution du marché ou des réglementations publiques) qui peuvent difficilement être anticipés.

En cas de succès de la technologie de Blue Solutions et, plus généralement, du développement de l'utilisation des batteries pour des applications mobiles ou stationnaires, Blue Solutions pourrait devoir engager des investissements supplémentaires, ou ne pas être en mesure d'augmenter sa capacité de production de manière rentable. Afin d'anticiper les développements de son activité, Blue Solutions a, à la date du présent document, lancé une importante campagne

d'investissement en vue d'augmenter significativement la capacité de production de ses sites français et canadien.

Les circonstances ci-dessus décrites pourraient toutefois lui faire perdre des parts de marché et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives d'une manière qui est actuellement imprévisible.

#### 4.2. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET À L'ORGANISATION DE BLUE SOLUTIONS

##### 4.2.1. LES BATTERIES DE BLUE SOLUTIONS POURRAIENT FONCTIONNER DE MANIÈRE INSATISFAISANTE VOIRE TOMBER EN PANNE CE QUI POURRAIT L'OBLIGER À LES REMPLACER ET BÉNÉFICIER À SES CONCURRENTS

En raison de la complexité technologique des batteries fabriquées par Blue Solutions et de leurs applications, Blue Solutions n'est pas en mesure de garantir que Blue Applications et ses clients ne seront pas confrontés à des défaillances ou difficultés liées à la qualité de ses produits.

En dépit de l'expérience acquise au travers de Blue Applications à l'occasion du développement de projets d'autopartage, Blue Solutions reste à un stade d'apprentissage des technologies et de découverte des problèmes potentiels qui pourraient être liés à la qualité de ses produits. En particulier, Blue Solutions continue, en collaboration avec Blue Applications et ses clients, à appréhender le fonctionnement et l'intégration de ses produits dans les systèmes et applications finales commercialisés par Blue Applications. Blue Solutions pourrait ne pas avoir anticipé tous les défauts ou les problèmes de qualité que les produits pourraient rencontrer. Les produits vendus dans des environnements exigeants tels que les transports publics et le marché de l'automobile pourraient requérir des caractéristiques opérationnelles additionnelles qui pourraient interférer de manière imprévisible avec le bon fonctionnement des produits commercialisés par Blue Solutions.

Les batteries LMP® fabriquées par Blue Solutions peuvent en outre expérimenter des déficiences liées à l'électronique (convertisseur, connexion...) qui peuvent donner lieu à la réparation ou au remplacement des éléments défectueux concernés ainsi qu'à des actions correctrices sur les batteries LMP® à produire dans le futur. De telles défaillances ont un impact limité en raison du système de contrôle actif et passif intégré dans les batteries LMP® fabriquées par Blue Solutions. Par ailleurs, la garantie consentie par Blue Solutions sur les produits vendus est d'un an pour les batteries LMP® et d'un à deux ans pour les supercapacités.

Dans l'hypothèse d'une location des batteries LMP®, Blue Solutions s'engage au remplacement du produit défectueux pour la durée de la location.

Bien qu'ayant développé des processus afin d'anticiper les déficiences technologiques de ses produits ou, le cas échéant, de répondre aux retours de produits et de mettre en œuvre les moyens correctifs nécessaires si un défaut était identifié, Blue Solutions pourrait toutefois ne pas être en mesure de détecter et de remédier à tous les défauts affectant les produits vendus et de gérer les difficultés relatives au retour des produits défectueux.

Le traitement des déficiences identifiées pourrait entraîner des dépenses supplémentaires ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. En outre, le rappel de produits défectueux et le traitement des défauts identifiés pourraient avoir un impact défavorable sur l'image de Blue Solutions et de ses produits.

##### 4.2.1. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS ÊTRE EN MESURE DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES CLIENTS EN TERMES DE QUALITÉ ET DE SERVICE APRÈS-VENTE

L'impossibilité pour Blue Solutions de répondre aux exigences des clients en termes de qualité des produits et de service après-vente pourrait donner lieu à des réclamations à son encontre, à une altération de la marque et, plus généralement, pourrait porter atteinte à sa réputation. Elle pourrait également avoir pour effet de détourner ses ressources d'autres allocations, dans la mesure où elle engendrerait des dépenses supplémentaires en matière de mise en conformité ou d'indemnisation, ce qui serait susceptible de nuire à ses efforts commerciaux et de marketing et pourrait ainsi détériorer sa position concurrentielle et, plus généralement, d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

##### 4.2.2. BLUE SOLUTIONS DÉPEND DE FOURNISSEURS EXTÉRIEURS POUR LA FOURNITURE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET DE COMPOSANTS CLÉS ET, EN CAS DE SUCCÈS DE LA TECHNOLOGIE DES BATTERIES DANS LES TRANSPORTS ET DANS D'AUTRES APPLICATIONS, L'ACCÈS À CES COMPOSANTS À DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES SATISFAISANTES POURRAIT ÊTRE RESTREINT

Blue Solutions dépend de tiers pour l'obtention de matières premières, de composants et d'équipements de fabrication, et pourrait avoir des difficultés à substituer un fournisseur à un autre, à augmenter le nombre de fournisseurs, ou à changer des composants en raison d'une interruption de fournitures ou d'une demande accrue de l'industrie.

À la date du présent document, Blue Solutions s'approvisionne, pour chacun de ses principaux composants et matières premières nécessaires à la fabrication des batteries LMP® (lithium métal, sels de lithium, polymères et phosphate de fer lithié) et des supercapacités, auprès d'au moins deux fournisseurs, sauf pour le collecteur de courant quatre bandes, pour lequel elle s'approvisionne auprès d'une seule source. Rien ne permet de garantir que Blue Solutions puisse continuer à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs à des conditions raisonnables et satisfaisantes.

Par ailleurs, ces approvisionnements ne font pas nécessairement l'objet de contrats formalisés ou de longue durée. La conclusion de contrats sur une base annuelle permet à Blue Solutions d'avoir la possibilité d'optimiser et de renégocier les prix en fonction de ses besoins et de ne pas être contraint de contracter des engagements de volume à long terme. Blue Solutions est par ailleurs dépendant de la qualité des produits et composants achetés auprès de ses fournisseurs.

Blue Solutions peut donc être dépendant de certains fournisseurs de certaines matières premières ou composants, soit du fait d'une relation d'exclusivité ou de quasi-exclusivité, soit du fait du poids important des fournisseurs dans les achats réalisés. L'évolution de l'équilibre entre l'offre et la demande, l'existence de défauts dans les produits ou composants fournis, la défaillance d'un fournisseur ou la survenance d'un litige avec un fournisseur pourraient affecter la capacité de Blue Solutions à obtenir, dans les délais, des matières premières de qualité, des composants ou des équipements de fabrication dans des quantités suffisantes et à des prix compétitifs. La survenance d'un ou de plusieurs de ces événements pourrait retarder la production de batteries, affecter la capacité de Blue Solutions à honorer des commandes actuelles ou futures et nuire à sa réputation et à sa profitabilité et en conséquence avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

##### 4.2.3. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS ÊTRE EN MESURE DE MAINTENIR SA CAPACITÉ DE PRODUCTION

Les produits de Blue Solutions sont fabriqués dans une usine près de Quimper en France et dans une usine près de Montréal au Canada. En outre, Blue Solutions a lancé une campagne d'investissements importants en vue d'augmenter les capacités de production de ses sites, notamment par l'intermédiaire de la construction d'une nouvelle usine en Bretagne et l'installation de nouvelles lignes de production en Bretagne et au Canada.

Les sites de production de Blue Solutions pourraient connaître des incidents interrompant de manière temporaire ou durable la fabrication des produits de Blue Solutions, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

En outre, Blue Solutions ne peut garantir que les investissements en cours de réalisation seront suffisants afin de satisfaire la demande de produits et répondre aux exigences du marché.



#### 4.2.4. BLUE SOLUTIONS DÉPEND DE CERTAINS PERSONNELS CLÉS ET DEVRA RECRUTER DES PERSONNES DISPOSANT DE COMPÉTENCES SIMILAIRES POUR FAIRE FACE AU DÉVELOPPEMENT DE SES ACTIVITÉS

Le succès des activités de Blue Solutions dépend notamment de l'implication et de l'expertise des membres de son équipe de direction et de collaborateurs clés. Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus importantes en cas de départ à la concurrence. Des carences en termes de compétences techniques pourraient ralentir l'évolution nécessaire des activités de Blue Solutions et altérer à terme sa capacité à atteindre ses objectifs.

Par ailleurs, Blue Solutions pourrait avoir besoin de recruter de nouveaux dirigeants ou collaborateurs hautement qualifiés et difficiles à attirer pour le développement de ses activités. Blue Solutions estime cependant avoir mis en place une politique de rémunération et de formation attractive afin d'attirer et de conserver ses collaborateurs clés.

Si Blue Solutions ne parvenait pas à attirer et retenir de telles personnes clés, ceci pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Blue Solutions ne bénéficie pas de garanties dites « pertes d'hommes clés ».

#### 4.2.5. BLUE SOLUTIONS POURRAIT FAIRE L'OBJET D'ATTEINTES À SA RÉPUTATION

Blue Solutions est exposé au risque d'attaques de diverses natures pouvant atteindre sa réputation. Les produits et solutions de Blue Solutions font notamment l'objet d'études ou d'analyses qui pourraient inclure des données ou conclusions erronées ou défavorables à l'image de Blue Solutions ou de Blue Applications. En outre, la réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits dans le présent chapitre du document, notamment en cas de défaillance technique des produits et solutions développés par Blue Solutions ou, plus indirectement, par Blue Applications, pourrait avoir un impact négatif sur la réputation de Blue Solutions.

Ces atteintes peuvent être facilitées par l'utilisation des nouveaux moyens de communication comme l'Internet et les médias sociaux qui se caractérisent par des réactions en temps réel et une propagation exponentielle de l'information. L'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions pourraient être affectés de manière défavorable en cas d'atteinte à l'image de Blue Solutions ou de survenance d'événements négatifs.

### 4.3. RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DES RELATIONS ENTRE BLUE SOLUTIONS ET BLUE APPLICATIONS

#### 4.3.1. LA TOTALITÉ DES BATTERIES FABRIQUÉES PAR BLUE SOLUTIONS EST ACTUELLEMENT DISTRIBUÉE À BLUE APPLICATIONS, ET BLUE SOLUTIONS EST DONC DIRECTEMENT EXPOSÉ AUX RISQUES AUXQUELS BLUE APPLICATIONS EST EXPOSÉ

La totalité des batteries LMP® produites par Blue Solutions est vendue ou louée à Blue Applications (Bluecar, Bluebus, Bluestorage et Bluesun).

L'activité de Blue Solutions est donc fortement dépendante de la situation de Blue Applications ainsi que de sa capacité à assurer de manière constante le développement et la commercialisation de ses applications de stockage.

Toutefois, la concrétisation de la négociation de partenariats dans le domaine de la mobilité avec des acteurs de l'industrie automobile et/ou une réorientation, partielle ou totale, de la stratégie commerciale de Blue Solutions vers des acteurs du marché du stationnaire autres que Blue Applications pourraient réduire cette dépendance dans le futur.

Tout événement affectant Blue Applications, incluant notamment un incident portant sur l'un des services ou produits proposés par Blue Applications et dont la cause ne proviendrait pas nécessairement des produits distribués par Blue Solutions, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

Les technologies développées par Blue Solutions pourraient ne pas être adoptées par les clients de Blue Applications, ou ne pas répondre aux exigences de l'industrie en termes de puissance et de capacité de stockage de manière efficace et sécuritaire. En particulier, Blue Applications pourrait ne pas être en mesure de développer et de vendre de nouveaux produits innovants, de sensibiliser le client potentiel sur la valeur de ses produits ou de maintenir un avantage compétitif.

Blue Solutions et Blue Applications ont conclu un contrat à long terme visant à organiser la fourniture de produits par Blue Solutions à Blue Applications, dont les termes sont à la date du présent document en cours de renégociation entre les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré, en raison notamment du développement parallèle de concurrents dans le lithium-ion, avec des volumes importants et des prix bas (voir sections 12 et 22.1.3.3. du présent document). Blue Solutions ne peut toutefois garantir le maintien de ce contrat et de ses termes, notamment tels qu'ils résulteront à l'issue de ces renégociations. La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les résultats financiers et opérationnels de Blue Solutions. Blue Solutions ne peut garantir dans cette hypothèse qu'il sera en mesure de développer et de maintenir des relations commerciales avec d'autres clients potentiels.

#### 4.3.2. LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS DÉPENDRA DE L'EXERCICE DES PROMESSES DE VENTE PORTANT SUR BLUE APPLICATIONS

La société, qui reste contrôlée par le Groupe Bolloré après l'admission de ses titres sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, bénéficie de sept promesses de vente consenties par le Groupe Bolloré lui permettant d'acquérir auprès du Groupe Bolloré à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et jusqu'au 30 juin 2018 chacune des entités de Blue Applications.

Lors de sa réunion du 23 mars 2017, le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé qu'il n'exercerait pas les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie.

À la date du présent document, les termes de ces options font l'objet de renégociations entre les Conseils d'administration de Blue Solutions, de Bolloré, de la Compagnie du Camboge et de la Société Industrielle et Financière de L'Artois afin de mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options (voir section 12 du présent document).

Les activités déployées par Blue Applications constituant les débouchés naturels des produits et solutions proposés par Blue Solutions, le développement des activités de Blue Solutions et leur pérennisation ainsi que les perspectives de Blue Solutions dépendront notamment de l'exercice ou non de ces promesses par la société, si une nouvelle fenêtre d'exercice des options lui est accordée. La société n'est en mesure de garantir, à la date du présent document, ni l'exercice de ces promesses ni, le cas échéant, leur date d'exercice. En outre, certaines de ces promesses étant indépendantes, la société pourrait décider de n'exercer qu'une partie de celles-ci.

Le prix d'exercice de chacune des promesses sera déterminé par un expert indépendant désigné par le Président du tribunal de commerce à la demande de la société. La société prendra sa décision concernant l'exercice des promesses consenties sur la base du rapport de cet expert indépendant. En conséquence, le prix d'exercice de chacune des promesses n'est pas déterminé à ce jour. En dépit du recours à un expert indépendant, le prix d'exercice sera fixé en fonction d'un ensemble de critères que l'expert jugera pertinents et pourrait ne pas refléter la valeur réelle des activités de Blue Applications, ce qui pourrait affecter la situation financière de Blue Solutions.

L'exercice des promesses de vente dépendra de la capacité de la société à mettre en place un financement à des conditions satisfaisantes. La société pourrait se financer au travers du Groupe Bolloré. Aucun engagement n'a été pris sur la mise à disposition d'un tel financement à ce jour, étant toutefois précisé qu'à la date du présent document, les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré ont décidé de se rapprocher afin d'établir un contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré (voir section 12 du présent document). Néanmoins, la société ne peut garantir qu'elle bénéficiera du financement nécessaire à l'exercice de chacune des promesses de vente à la date d'exercice de chacune d'entre elles. La société ne peut pas non plus garantir les modalités d'un tel financement (notamment si ce financement prendra la forme d'une augmentation de capital ou d'un endettement).

Au cas où la société procéderait à une augmentation de capital pour financer l'exercice d'une ou de plusieurs promesses de vente, la société entend, sous réserve des conditions de marché à cette date, privilégier les opérations permettant aux actionnaires existants de la société de souscrire à cette augmentation de capital en priorité (par exemple par l'exercice d'un droit préférentiel de souscription). Cette souscription nécessiterait toutefois un investissement supplémentaire de la part des actionnaires. À défaut de souscription, la quote-part de capital et de droits de vote détenue par ces actionnaires dans la société serait diminuée.

En cas d'exercice de tout ou partie des promesses, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions dépendront de sa capacité à intégrer les activités de Blue Applications ainsi acquises et à en assurer le développement.

Blue Solutions ne peut garantir que l'intégration des activités acquises se déroulera conformément au calendrier anticipé. Blue Solutions pourrait en outre rencontrer des difficultés pour réaliser les synergies escomptées dans les délais prévus. Blue Solutions pourrait également supporter des coûts d'intégration supérieurs à ceux initialement envisagés.

Les cessions de titres résultant de l'exercice par la société des promesses de vente qui lui ont été consenties pourraient entraîner la mise en jeu de mécanismes prévus par les contrats conclus par les entités de Blue Applications concernées (par exemple, information ou autorisation préalable du cocontractant, mise en œuvre de promesses d'achat ou de vente, droit de préemption, droit de demander la résiliation anticipée du contrat), ce qui pourrait avoir un impact sur le maintien des contrats concernés ou, du moins, sur leur maintien à des conditions identiques ou satisfaisantes pour Blue Solutions et Blue Applications, et, ainsi, affecter l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions et de Blue Applications.

Enfin, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions dépendront des activités de Blue Applications et de leurs débouchés. Blue Solutions ne peut garantir que ceux-ci évolueront conformément à ses attentes. Par ailleurs, les promesses ne confèrent pas à la société un droit d'intervention dans la vie sociale des sociétés de Blue Applications. Elles n'interdisent pas notamment au Groupe Bolloré de mettre en place des partenariats ou de décider, ou d'autoriser, s'il le considère justifié, la réorientation de l'activité de ces sociétés ou leur mise en sommeil.

#### 4.4. RISQUES LIÉS AUX RELATIONS AVEC LE GROUPE BOLLORÉ

##### 4.4.1. LE GROUPE BOLLORÉ CONTRÔLE ET CONTINUERA À CONTRÔLER LA SOCIÉTÉ ET TOUTES LES DÉCISIONS PRISES PAR SA DIRECTION ; UNE TELLE SITUATION POURRAIT ÊTRE GÉNÉRATRICE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ENTRE LE GROUPE BOLLORÉ ET LA SOCIÉTÉ

Bolloré SA et Bolloré Participations détiennent, au 31 décembre 2016, respectivement 71,20 % et 17,80 % du capital et 75,34 % et 18,83 % des droits de vote de la société. Ces sociétés peuvent ainsi adopter seules les décisions relevant des Assemblées générales ordinaires, comme la nomination des membres des organes sociaux, l'approbation des comptes ou la distribution de dividendes, mais également toutes les décisions relevant d'une Assemblée générale extraordinaire, comme une modification des statuts. Bolloré SA et Bolloré Participations peuvent donc influencer significativement :

- l'activité opérationnelle de Blue Solutions ;
- la nomination des dirigeants ;
- la modification des statuts de la société, notamment en cas d'émission de titres financiers ;
- et, d'une manière générale, la stratégie de Blue Solutions et ses projets de développement, par exemple en matière d'acquisitions.

En particulier, le Groupe Bolloré exerce, à la date du présent document, une influence notable sur l'opportunité d'exercer les promesses de vente portant sur les entités de Blue Applications qu'il a consenties à la société (voir section 22.1.1. du présent document). Par ailleurs, l'existence des promesses n'interdira pas notamment au Groupe Bolloré de décider, ou d'autoriser, s'il le considère justifié, la réorientation de l'activité de ces sociétés, leur mise en sommeil ou leur liquidation.

De telles circonstances pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts entre la société et ses actionnaires majoritaires, les sociétés Bolloré SA et Bolloré Participations.

Cependant, le risque de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice des promesses est atténué par l'insertion de stipulations spécifiques dans les promesses de vente qui prévoient à la date du présent document que :

- le prix d'exercice de chacune des promesses de vente sera déterminé par un expert indépendant désigné par le Président du tribunal de commerce de Paris à la demande de la société, suivant les méthodes d'évaluation que l'expert désigné jugera adaptées. Une telle demande pourra être faite une fois par exercice au cours des exercices 2016, 2017 et 2018. Si le prix auquel les sociétés de Blue Applications s'approvisionnent en batteries LMP® doit entrer en ligne de compte dans la détermination du prix de vente des actions, l'expert ne

se référera qu'aux termes et conditions du contrat d'approvisionnement de ces batteries. La société prendra sa décision concernant l'exercice des promesses consenties sur la base des conclusions de cet expert indépendant ;

- le règlement intérieur de la société impose à son Directeur général d'émettre, en 2017 et en 2018 (lors des Conseils d'administration arrétant les comptes des exercices 2016 et 2017), une recommandation sur l'intérêt pour la société d'exercer les options. Cette recommandation sera établie sur la base de l'évaluation à dire d'expert, précédemment mentionnée. Le Conseil d'administration devra à son tour inclure dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société un avis sur la recommandation du Directeur général ; cet avis devra mettre en évidence la position des administrateurs indépendants si elle diffère de l'opinion majoritaire ;
- l'exercice ainsi que toute modification des promesses seront soumis à la procédure d'approbation des conventions réglementées en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, Bolloré SA et les administrateurs communs à Bolloré SA et à la société ne prenant pas part au vote du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la société ;
- et, s'agissant de chaque promesse, si la société n'a pas exercé ladite promesse au 30 juin 2018 et que les actions sont cédées ou transférées à un tiers par le promettant dans les dix-huit mois suivant cette date, la société sera en droit de percevoir le gain qu'elle aurait fait si elle avait exercé ladite promesse puis réalisé elle-même la cession en question (voir section 22.1.1. du présent document).

Il est toutefois précisé qu'à la date du présent document les termes de ces options, que le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé de ne pas exercer jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, font l'objet de négociations entre les Conseils d'administration de Blue Solutions, de Bolloré, de Compagnie du Cambodge et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois afin de mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options (voir section 12 du présent document).

Le Groupe Bolloré contrôle les sociétés de Blue Applications et constitue donc à la fois l'actionnaire de la société et celui de son client principal.

Par ailleurs, Bolloré SA a annoncé le 23 mars 2017 son intention de déposer une offre publique d'achat sur Blue Solutions avant la fin du premier semestre 2017 et que les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre se verraient offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019, sous certaines conditions. À l'issue de ces opérations, le contrôle exercé par le Groupe Bolloré sur Blue Solutions pourrait s'en trouver renforcé.

##### 4.4.2. BLUE SOLUTIONS SE TROUVE DANS UNE SITUATION DE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DU GROUPE BOLLORÉ

La gestion et le financement des activités de Blue Solutions et de Blue Applications dépendent du Groupe Bolloré.

En effet, à la date du présent document, Blue Solutions doit son équilibre financier au soutien du Groupe Bolloré. Jusqu'au mois de juin 2016, le financement des activités de Blue Solutions a ainsi été assuré par une convention de trésorerie dont la centralisation est assurée au niveau de Bolloré SA. À la date du présent document, les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré ont décidé de se rapprocher afin d'établir un contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré (voir section 12 du présent document). Toutefois, Blue Solutions ne peut à ce jour pas garantir dans quelles conditions ni quels termes ce contrat sera mis en place.

En outre, Bolloré SA centralise les directions fonctionnelles et rassemble les effectifs des fonctions dédiées à la gestion du Groupe Bolloré. Bolloré SA a ainsi conclu des contrats de prestations de services avec la société dans les domaines financiers, de la trésorerie, juridique, comptable, des ressources humaines ou des systèmes d'information. La société ne peut garantir que Bolloré SA maintiendra ces prestations à l'avenir et que, dans l'hypothèse où ces relations cesseraient, elle sera en mesure de mettre en place et de gérer dans des délais satisfaisants des fonctions comparables et présentant un même niveau de qualité. La mise en place de fonctions comparables pourrait par ailleurs avoir un impact significatif sur la situation financière de Blue Solutions.

La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les résultats financiers et opérationnels de Blue Solutions.



#### 4.5. RISQUES LIÉS À BLUE APPLICATIONS

##### 4.5.1. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE BLUE SOLUTIONS DÉPEND DE MARCHÉS D'APPLICATIONS DU STOCKAGE D'ÉNERGIE DÉVELOPPÉS NOTAMMENT PAR BLUE APPLICATIONS, QUI SONT EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT

Les débouchés des produits de Blue Solutions se trouvent à la date du présent document majoritairement sur les marchés de Blue Applications.

Blue Applications cible des marchés récents tels que le marché des véhicules électriques ou des applications de stockage d'énergie stationnaires en développant des applications basées sur les technologies de Blue Solutions. Ces marchés sont encore émergents, c'est-à-dire en phase de développement. Blue Solutions ne peut en conséquence pas garantir que ces marchés se développeront suffisamment et assez rapidement pour offrir des débouchés satisfaisants à ses produits. Si ces marchés devaient ne pas se développer suffisamment ou assez rapidement, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

Par ailleurs, en cas de développement du marché du véhicule électrique, Blue Applications pourrait ne pas être en mesure de proposer de nouveaux modèles qui satisfassent les exigences des clients.

Blue Applications cible également des marchés qui n'ont pas encore fait l'objet de développements à la date du présent document ou qui ne sont qu'à l'état de pilote (tels que le marché des bateaux électriques, des produits de stockage pour les énergies renouvelables ou des solutions de back-up). Blue Solutions ne peut garantir que ces marchés se développeront un jour et, s'ils se développent, que ses produits seront en mesure de répondre à la demande et aux attentes des clients potentiels. En l'absence de développement de ces marchés, l'activité, la situation financière et les perspectives de Blue Solutions en seraient affectés.

Par ailleurs, Blue Applications fait face à une concurrence sur ses différents marchés.

##### 4.5.2. CERTAINS PRODUITS DE BLUE APPLICATIONS REPOSENT SUR UN SYSTÈME D'EXPLOITATION INFORMATIQUE TRÈS SOPHISTIQUÉ QUI POURRAIT CONNAÎTRE DES DYSFONCTIONNEMENTS

La conduite des activités de Blue Applications repose notamment sur l'efficacité de ses systèmes d'information, en particulier dans les activités d'auto-partage où ils apportent une plus-value « intelligente ». Ces systèmes d'information sont gérés et contrôlés chez Blue Applications au sein d'une structure dédiée en interne, dotée d'un personnel qualifié et bénéficiant de l'expertise d'IER et de Polyconseil. Leur sécurité est assurée par la mise en place de systèmes de back-up, de maintenance et d'alerte informatique en continu, conformes aux normes en vigueur.

Blue Applications ne peut garantir que le dimensionnement des systèmes d'information sera en adéquation avec son activité et ses projets de développement.

De plus, Blue Applications ne peut garantir que ses systèmes d'information ne seront pas sujets à des défaillances techniques. En outre, Blue Applications peut avoir recours à des prestataires informatiques qui pourraient s'avérer défaillants.

L'impossibilité pour Blue Applications d'assurer un niveau de fonctionnement satisfaisant de ses systèmes pourrait altérer la qualité de ses produits et donner lieu à des réclamations à son encontre, à une altération de la marque et, plus généralement, à sa réputation. En outre, toute défaillance pourrait requérir des investissements supplémentaires ce qui pourrait affecter la situation financière et les résultats de Blue Solutions et de Blue Applications.

##### 4.5.3. CERTAINS CONTRATS IMPORTANTS DE BLUE APPLICATIONS POURRAIENT NE PAS ÊTRE RENOUVELÉS

Une modification des relations commerciales de Blue Applications avec ses principaux clients pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses activités commerciales et par conséquent sur celles de Blue Solutions.

En particulier, certains clients pourraient décider de ne plus acheter les produits commercialisés par Blue Applications. De même, les communes et collectivités locales dans lesquelles une offre d'autopartage est proposée pourraient en freiner le développement, soit en ne remplissant pas leur part des engagements contractuels, soit en refusant d'accroître l'offre d'autopartage lorsque le contrat prévoit un développement par phases optionnelles, soit en ne renouvelant pas le contrat à son terme.

De tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables pour Blue Applications et, par voie de conséquence, pour Blue Solutions.

Certaines offres de Blue Applications sont développées par des organismes publics en France ou à l'étranger et sont soumises aux caractéristiques et risques inhérents aux règles relatives à l'attribution et à l'exécution des contrats et autorisations publics.

##### 4.5.4. CERTAINES OFFRES DE BLUE APPLICATIONS (PAR EXEMPLE L'AUTOPARTAGE) SONT SOUMISES AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES, EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER, À L'ATTRIBUTION ET À L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET AUTORISATIONS PUBLICS, QUI PEUVENT ÊTRE SOURCE DE CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES

En France, l'attribution de contrats publics ou d'autorisations par des collectivités territoriales pour le développement d'offres d'autopartage est susceptible de faire l'objet de recours gracieux ou contentieux par des tiers. De tels recours peuvent, le cas échéant, conduire à l'annulation de ces contrats et autorisations. L'exécution des contrats de la commande publique et des autorisations d'occupation du domaine public est quant à elle soumise à des règles particulières. Par exemple, ces contrats ou autorisations peuvent être résiliés ou modifiés unilatéralement lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie. Lorsqu'il est prévu par le contrat, le droit à indemnisation du cocontractant peut ne pas couvrir l'intégralité du préjudice subi. Par exemple, la convention cadre d'occupation du domaine public conclue entre la communauté urbaine de Lyon et la société Bluely pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques et d'autopartage limite le droit à indemnisation de Bluely au seul cas d'une résiliation pour motif d'intérêt général et exclut certains postes de préjudice, pouvant ainsi, en cas de résiliation, entraîner une réduction significative du chiffre d'affaires de Blue Applications. Une convention similaire a été signée avec la société Bluecub pour la mise en place d'un système d'autopartage au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux et contient des stipulations similaires.

Les contrats publics peuvent en outre prévoir des clauses spécifiques relatives au changement de contrôle du titulaire, ou encore une faculté pour la personne publique de racheter le contrat, sous réserve d'une indemnisation. C'est le cas, par exemple, pour la convention de délégation de service public dont est titulaire la société Autolib'.

##### 4.5.5. LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE D'AUTOPARTAGE DANS LES COLLECTIVITÉS DANS LESQUELLES ELLE EST IMPLANTÉE SE FAIT PAR PHASES PROGRAMMÉES, ET LE CALENDRIER DE CES PHASES POURRAIT NE PAS ÊTRE EN ADÉQUATION AVEC LA DEMANDE DES UTILISATEURS OU LA CAPACITÉ DE BLUE APPLICATIONS À SUIVRE CES PHASES DE DÉPLOIEMENT

Les dépenses en capital et les investissements en capacités de production réalisés par Blue Applications sont principalement fondés sur une estimation des commandes et des appels d'offres potentiels ou effectivement remportés. En particulier, des investissements sont réalisés en amont afin d'être en mesure de répondre dans les meilleures conditions à un appel d'offres, sans garantie que ces investissements seront productifs et donneront lieu à une vente, ou à une vente dans les délais escomptés. Les résultats et la rentabilité de Blue Applications dépendent de la conclusion de tels contrats et marchés publics, ainsi que de sa capacité à satisfaire à ses obligations à ce titre. Si la demande du marché n'augmentait pas aussi rapidement que prévu, si les prévisions de commandes des clients étaient réduites, ou si Blue Applications ne parvenait pas à conclure, remporter ou réaliser des contrats ou appels d'offres comme prévu, Blue Applications pourrait ne pas être en mesure de compenser ces coûts et de réaliser des économies d'échelle, et ses résultats opérationnels pourraient en être affectés de manière défavorable en raison de dépenses opérationnelles élevées, de marges réduites, de sous-utilisation de capacités, et de frais d'amortissement élevés. À l'inverse, si la demande venait à excéder ses prévisions, Blue Applications pourrait être confronté à une insuffisance de ses capacités de production ou à des difficultés liées au développement rapide de sa main-d'œuvre, à la fourniture des ressources adéquates, ou à la localisation de fournisseurs tiers qui lui permettraient d'honorer des volumes de production plus élevés, ce qui pourrait l'empêcher d'être en mesure de répondre effectivement aux demandes de modification des produits existants ou à de nouvelles demandes de produits des clients, et son activité actuelle ou future, ses relations clients et, plus généralement, sa réputation pourraient en être affectées.

#### 4.5.6. LES OFFRES D'AUTOPARTAGE SONT EXPOSÉES AU RISQUE DE VANDALISME OU DE MAUVAIS USAGE DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DES USAGERS

Les véhicules mis à la disposition des usagers d'Autolib' sont susceptibles de faire l'objet de vols, d'actes de vandalisme, d'accidents et de mauvais usage. Certains des coûts liés à ces dégradations sont pris en charge au titre de polices d'assurance responsabilité civile, vol et incendie couvrant les véhicules, le montant résiduel étant pris en charge par Autolib'. Par ailleurs, en cas de mauvais usage, le conducteur du véhicule mis à disposition acquitte une franchise d'un montant pouvant aller de 150 à 200 euros selon le type d'abonnement souscrit (ce montant s'élevant à 800 euros pour les personnes morales) et est directement redevable des amendes résultant d'infractions aux règles édictées par le Code de la route. Enfin, les équipements mis en service dans le cadre du projet Autolib' font l'objet d'un suivi en temps réel, grâce à un système de contrôle et de géolocalisation, et les corrections apportées à un équipement sont dupliquées en amont sur l'ensemble du parc automobile (retrofit).

Ces dégradations impactent néanmoins directement la qualité du service, ainsi que la perception de ce dernier par le consommateur final.

Elles réduisent le nombre de véhicules mis en service, leur durée de vie et sont source de coûts de réparation et de remise en état importants pour Blue Applications, et éventuellement d'augmentation des primes d'assurance.

Des dégradations répétées pourraient significativement affecter les relations de Blue Applications avec ses clients ainsi que sa réputation, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### 4.6. RISQUES JURIDIQUES

#### 4.6.1. BLUE SOLUTIONS EST FORT DE L'EXCLUSIVITÉ DE SA TECHNOLOGIE ET DE SON SAVOIR-FAIRE, QUI SONT PROTÉGÉS PAR SES BREVETS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Blue Solutions mène depuis de nombreuses années une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

La propriété industrielle de Blue Solutions comporte un important savoir-faire protégé en France par des enveloppes Soleau<sup>(1)</sup> et par un portefeuille de brevets et de marques conséquent.

Les droits respectifs de Blue Solutions et de ses inventeurs salariés sont dévolus par un règlement sur les inventions de salariés (mis en place en 2011 chez Blue Solutions et en cours de mise en place dans les sociétés du périmètre Blue Applications) qui prévoit au profit des inventeurs salariés un complément de rémunération raisonnable, afin de réduire le risque de départ de salariés clés pour les domaines d'excellence de Blue Solutions.

Certains brevets susceptibles d'être utilisés par Blue Solutions peuvent être détenus par des tiers lui ayant conféré une licence, notamment Hydro-Québec, ou être détenus en copropriété avec des tiers. En conséquence le renouvellement de ces droits pourrait requérir leur autorisation. Toutefois, Blue Solutions s'est efforcé de régler ses droits par contrats et d'en obtenir l'exclusivité dans son secteur d'activité.

Blue Solutions n'est pas titulaire de toutes les marques, demandes de marque et noms de domaine nécessaires à son activité, notamment de marques françaises. En effet, une partie du portefeuille de marques, demandes de marque et de noms de domaine utilisée par Blue Solutions appartient soit à Bolloré SA, soit à la société Bluecarsharing.

Blue Solutions détient des droits de propriété intellectuelle ou a effectué des demandes d'obtention de droits de propriété intellectuelle en France, en Europe (notamment en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne) ou à l'international (notamment au Japon et en Chine). Le dépôt de chaque demande de brevet est précédé d'une recherche d'antériorités conduite par des spécialistes en propriété industrielle, permettant de cibler chaque brevet sur un objet dont la brevetabilité peut être démontrée, afin d'en obtenir la délivrance et de ne pas être confronté à une opposition éventuelle de tiers. De plus, des demandes de brevets sont déposées chaque fois qu'un sujet brevetable peut être protégé sans divulguer un savoir-faire dont une protection par le secret industriel serait plus adaptée.

(1) Moyen de preuve de création, permettant de conserver la création au secret pendant une durée de cinq ans renouvelable une fois, après réalisation de formalités de dépôt peu contraignantes auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle.

La protection par Blue Solutions de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations supplémentaires et juste prix versés aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle.

Malgré les efforts de Blue Solutions pour protéger ses droits de propriété intellectuelle, ses technologies et son savoir-faire, des tiers pourraient tenter de copier ou d'utiliser frauduleusement ses droits, technologies ou savoir-faire. C'est pourquoi Blue Solutions effectue une veille des brevets de ses concurrents afin de protéger efficacement ses droits et à empêcher le détournement ou les utilisations non autorisées, notamment dans les pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, Blue Solutions peut être amené à donner accès à des tiers à certaines informations sensibles, protégées ou non par des brevets. Blue Solutions s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen d'accords de confidentialité ou d'une obligation de confidentialité dans les accords de collaboration de recherche.

#### 4.6.2. LA RESPONSABILITÉ DE BLUE SOLUTIONS ET BLUE APPLICATIONS POURRAIT ÊTRE MISE EN JEU DU FAIT DES PRODUITS QU'ILS FABRIQUENT ET COMMERCIALISENT

Le risque de mise en jeu de la responsabilité de Blue Solutions et Blue Applications en matière de produits défectueux est inhérent au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente de leurs produits.

Blue Solutions et Blue Applications peuvent voir leur responsabilité engagée, en leurs qualités de fabricant et de distributeur, du fait des produits fabriqués par Blue Solutions ou Blue Applications (comme, par exemple, les Bluecar®).

Certains des composants utilisés pour la fabrication des batteries, ainsi que les batteries elles-mêmes, ou encore les produits intégrant les batteries pourraient en effet causer des dommages aux personnes ou aux biens et ainsi engager la responsabilité de Blue Solutions ou de Blue Applications. Tout accident impliquant les batteries de Blue Solutions ou les produits les intégrant pourrait en outre impacter les demandes de produits développés par Blue Solutions. La situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions et de Blue Applications pourraient en être affectés.

De plus, dans la mesure où certaines des batteries de Blue Solutions sont destinées à une utilisation dans les véhicules, et dans la mesure où des accidents de véhicules peuvent provoquer des accidents de personnes ou de biens, Blue Solutions et Blue Applications sont soumis à un risque de réclamation pour les dommages résultant. La situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions et de Blue Applications pourraient en être affectés.

La réputation de Blue Solutions et de Blue Applications pourrait également être affectée par une publicité négative résultant de difficultés ou d'accidents causés par des tiers utilisateurs de produits incorporant ses batteries. Blue Solutions ne peut garantir que de telles réclamations ne seront pas formulées dans le futur.

#### 4.6.3. LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS SONT SOUMISES À DES RÉGLEMENTATIONS ET À DES NORMES CONTRAIGNANTES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les activités de Blue Solutions sont soumises à des réglementations spécifiques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité aussi bien en ce qui concerne les sites de production, les substances utilisées, le transport ou la fin de vie des produits ainsi que le traitement et/ou l'élimination des batteries usagées. Ces réglementations concernent aussi bien la France, l'Europe que le Canada.

Pour la fabrication des batteries, Blue Solutions utilise des substances dont certaines sont combustibles ou toxiques (notamment le lithium). L'exploitation des activités de la société sur le site d'Ergué-Gabéric en France est soumise à autorisation préalable du préfet du Finistère au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En conséquence, la société est soumise à des prescriptions strictes concernant notamment les émissions dans l'air, dans l'eau, l'utilisation et la manipulation de substances dangereuses, le stockage et l'élimination des substances dangereuses et des déchets, la prévention et la gestion des risques technologiques et des pollutions accidentelles ainsi que la remise en état et la dépollution du site en fin d'exploitation. Le respect des prescriptions applicables et, de manière plus générale, les responsabilités de Blue Solutions imposent des dépenses de fonctionnement ou d'investissements importantes et régulières de la part de Blue Solutions. En outre, la responsabilité de la société au titre de la remise en état d'une ICPE perdurera pendant trente ans après la déclaration de mise à l'arrêt définitif, période durant laquelle le préfet pourra, à tout moment, ordonner les mesures de remise en état supplémentaires.

Les processus industriels de Blue Solutions produisent des déchets divers qui peuvent constituer un risque pour l'environnement. Pour l'ensemble des déchets produits, Blue Solutions a mis en place une politique de réduction à la source, de tri, de recyclage des déchets et de traitement des déchets spéciaux par des sociétés spécialisées conformément à la réglementation. Cependant, la défaillance de ses sous-traitants pourrait entraîner la mise en cause de la responsabilité de Blue Solutions et entraîner des frais importants ainsi qu'une atteinte à l'image de la société.

En tant que producteur de batteries, la société est soumise à des obligations particulières au titre notamment de l'application de la directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 relative aux piles et aux accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et de la réglementation française transposant cette directive. Ces dispositions interdisent la mise sur le marché de certaines piles et de certains accumulateurs contenant du mercure ou du cadmium dans une proportion supérieure à un seuil déterminé. En outre, Blue Solutions est soumis à des obligations de reprise, collecte, traitement et recyclage des batteries usagées ainsi qu'à des obligations d'information des utilisateurs concernant les effets des substances utilisées et les systèmes de collecte et de recyclage mis à leur disposition. Ces obligations concernent aussi bien le domaine de la mobilité (obligation de recyclage portant à terme sur 90 % à 95 % des produits développés) que le domaine du stationnaire (obligation de recyclage portant sur 50 % des produits développés). Le non-respect de ces obligations est sanctionné pénalement. La société est enregistrée au registre national des producteurs de piles et accumulateurs. Le respect par Blue Solutions de ses obligations au titre de la réglementation applicable aux piles et accumulateurs est susceptible d'imposer des frais de fonctionnement et des investissements importants de la part de Blue Solutions.

Certains produits de Blue Applications (cartes électroniques présentes dans les batteries) ainsi que des produits de Blue Solutions sont soumis aux réglementations issues de la directive n° 2002/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (dite directive « RoHS I ») et de la directive n° 2002/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques dite directive « DEEE I » (en cours de refonte). En application de ces réglementations, les fabricants d'équipements électriques et électroniques doivent limiter certaines substances dangereuses dans leurs produits, à savoir le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE), établir une documentation technique et apposer un marquage sur les équipements qu'ils fabriquent. En ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques, les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont soumis à des obligations de reprise, collecte, traitement et recyclage.

En tant que fabricant d'articles pouvant contenir des substances chimiques, Blue Solutions est soumis au règlement 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 dit règlement « REACH » (Registration Evaluation and Authorization of Chemicals) relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances. En application de cette réglementation, Blue Solutions a pour obligation de procéder à l'enregistrement des substances chimiques qu'il met en œuvre et d'informer ses clients sur les substances particulièrement dangereuses que la batterie pourrait contenir.

Les risques décrits ci-dessus pourraient affecter de manière défavorable les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

#### 4.6.4. RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION ET AUX PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS ET DE BLUE APPLICATIONS À L'INTERNATIONAL

Blue Solutions exploite ses activités en France et au Canada, et Blue Applications commercialise ses produits dans le monde entier. Blue Solutions et Blue Applications ont en outre pour objectif de développer leurs activités à l'international, notamment dans le cadre des projets d'autopartage. Blue Solutions et Blue Applications pourraient donc être confrontés aux risques inhérents au caractère international de leurs activités et de leurs implantations, tels que notamment :

- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires ;
- des régimes fiscaux différents ;
- les contraintes et les coûts liés au respect des normes juridiques et des mécanismes d'exécution des jugements différents ;

- les contraintes et restrictions liées aux investissements étrangers, aux transferts de capitaux, aux droits de douane, aux taxes, aux contrôles à l'exportation et aux autres barrières à l'échange ;
- les modalités et délais variés de recouvrement des créances clients ; ou
- l'instabilité économique et politique.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions et de Blue Applications.

#### 4.6.5. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

Blue Solutions a structuré ses activités commerciales et financières au regard de ses obligations juridiques et fiscales dans les pays dans lesquels il opère.

Les règles juridiques et fiscales dans les différents pays où Blue Solutions opère peuvent ne pas prévoir de doctrines claires ou définitives. En conséquence, le régime juridique et fiscal appliqué aux opérations de Blue Solutions et aux flux intragroupe ou aux flux avec les autres sociétés du Groupe Bolloré peut être fondé sur les interprétations raisonnées de Blue Solutions des règles en vigueur. Blue Solutions ne peut pas garantir que ces interprétations ne seront pas remises en cause, ce qui pourrait affecter défavorablement sa situation financière ou ses résultats.

#### 4.6.6. RISQUES RELATIFS AUX LITIGES

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014. La société a contesté l'intégralité des rehaussements proposés par l'administration fiscale. L'administration fiscale n'a pas encore répondu à cette contestation.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Blue Solutions a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Blue Solutions.

Blue Solutions ne peut toutefois exclure que de nouvelles procédures précontentieuses ou contentieuses voient le jour à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus et dont le risque associé ne serait donc pas déterminable ou quantifiable à la date du présent document. De telles procédures pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière ou ses résultats.

### 4.7. RISQUES FINANCIERS

#### 4.7.1. RISQUES DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

Blue Solutions estime ne pas être exposé, à la date du présent document, au risque de contrepartie, 98,8 % de son chiffre d'affaires étant réalisé avec Blue Applications (contrôlé par le Groupe Bolloré) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### 4.7.2. RISQUE DE CHANGE

Le chiffre d'affaires de Blue Solutions lié aux ventes de batteries est réalisé en euros. En conséquence, la société considère ne pas être exposée de manière significative au change de par son chiffre d'affaires.

Blue Solutions réalise toutefois certaines opérations en devises : les achats intragroupe de batteries et la majorité des coûts de production de Blue Solutions Canada sont réalisés en dollars canadiens. Certains composants sont achetés auprès de fournisseurs extérieurs en dollars américains. La société considère que les impacts liés aux devises restent toutefois limités dans leur ensemble sur le résultat opérationnel du Groupe et ne font, en conséquence, l'objet d'aucune couverture spécifique.

Le résultat opérationnel du Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de change. Les pertes et gains de change nets totaux liés aux flux opérationnels en devises se sont élevés au 31 décembre 2016 pour le Groupe à -280 milliers d'euros et à -591 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

En 2016 et en 2015, le financement de Blue Solutions Canada est assuré par Blue Solutions en dollars canadiens. Les pertes et gains de change latents résultant de la conversion de ce financement à court terme pour la contre-valeur euros de la devise sont comptabilisés en résultat financier à chaque clôture. Les impacts nets de change financiers totaux se sont élevés respectivement à 2 701 milliers d'euros et à -2 309 milliers d'euros pour les périodes closes au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	(24)	15
Résultat opérationnel	36	(53)
Résultat financier	385	369
Résultat net	421	315
Capitaux propres	699	346

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe Bolloré en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises vis-à-vis de tiers externes tant en export/ventes qu'en import/achat supérieurs à 150 milliers d'euros peut y participer. Blue Solutions s'inscrit dans cette démarche et peut avoir recours ponctuellement à des achats – ventes à terme de devises en fonction de l'échéance de ses flux opérationnels, ces opérations restant à très courte échéance. Au 31 décembre 2016, Blue Solutions n'avait pas d'opération de ce type en cours.

#### 4.7.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe Blue Solutions dispose d'une convention de trésorerie avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité, étant entendu que le Conseil d'administration du 30 août 2013 avait autorisé Bolloré SA à s'engager à maintenir le financement du Groupe par le biais de sa convention de trésorerie jusqu'au 30 juin 2016. Le Conseil d'administration du 23 mars 2017 a décidé de se rapprocher du conseil de Bolloré afin d'étudier avec lui les modalités de la poursuite de son soutien. Au 31 décembre 2016, son endettement financier net s'élève à 22,4 millions d'euros (19,1 millions d'euros au 31 décembre 2015). Il comprend – 11,3 millions d'euros au titre de la convention de trésorerie avec Bolloré SA (– 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 34,9 millions d'euros au titre de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de Bolloré SA (35,8 millions d'euros au 31 décembre 2015).

La société Blue Solutions est engagée à rembourser un montant de 37,5 millions d'euros à Bolloré SA, montant correspondant à la créance abandonnée en 2009, par versement du tiers du résultat courant positif avant impôt de la société, plafonné au montant du résultat comptable, jusqu'à extinction de la dette.

La dette comptabilisée dans les comptes (34,9 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. Une charge d'intérêt représentative du passage du temps est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.

Le Groupe estime que le Groupe Bolloré dispose des liquidités suffisantes pour assurer son financement dans les années à venir. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2016 de ce Groupe.

#### 4.7.4. RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2016, le Groupe fait apparaître un endettement net à taux variable de 22,4 millions d'euros, contre 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2015. La convention de trésorerie avec Bolloré SA présente une position active nette de 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette convention de trésorerie porte intérêt au taux EONIA moyen trimestriel + 1,00 % pour les avances consenties par Bolloré SA et à EONIA trimestriel + 0,50 % pour les avances consenties à Bolloré SA, sachant que dans les deux cas, en cas de taux EONIA trimestriel négatif, celui-ci sera réputé être égal à 0 %.

Les charges d'intérêt relatives à la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune se sont élevées à – 0,7 million d'euros sur la base d'un taux d'intérêt de 2,01 % au 31 décembre 2016 (– 0,7 million d'euros sur la base d'un taux d'intérêt de 1,98 % au 31 décembre 2015).

La sensibilité de la dette à une variation de taux de + 1 % est la suivante : l'impact annuel sur les frais financiers serait de – 0,3 million d'euros au 31 décembre 2016, contre – 0,2 million d'euros au 31 décembre 2015.

Le Groupe Blue Solutions n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2016 et n'en utilisait pas au 31 décembre 2015.

#### 4.7.5. RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Blue Solutions ne détient pas de participations autres que celles détenues dans Blue Solutions Canada, Capacitor Sciences Inc. et Cirtem. Elle estime en conséquence ne pas être sujette au risque de variation du marché des actions.

#### 4.7.6. RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Les principales matières premières sont les sels de lithium, le lithium, le phosphate de fer lithié et le polymère. La société considère que, compte tenu des quantités disponibles et de l'évolution des prix, il n'existe pas de risque sur matières premières et n'a pas effectué d'analyse de sensibilité, au vu des enjeux sus-décrits.

Compte tenu de la part que représente chacune des matières premières et composants dans ses charges opérationnelles, Blue Solutions n'a pas mis en place de mesures de ce risque, ni de mesures de couverture de ce risque.

#### 4.8. GESTION DES RISQUES, ASSURANCES – COUVERTURES DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN COURS PAR BLUE SOLUTIONS

La société n'a pas développé de procédures de gestion des risques, d'assurances ou de couverture des risques auxquels elle est exposée qui lui sont propres. En qualité de filiale de Bolloré SA, la société et ses filiales sont intégrées dans les procédures mises en place par Bolloré SA. La société peut toutefois gérer directement les risques opérationnels auxquels elle est confrontée.

L'analyse et la gestion des risques de la société sont intégrées dans la démarche mise en place par Bolloré SA.

#### 4.8.1. GESTION DES RISQUES

Le Groupe Bolloré a réalisé en 2008 une « cartographie des risques » étendue à l'ensemble des activités ayant comme principaux objectifs :

- l'identification des risques majeurs susceptibles d'avoir une incidence sur les opérations de ses divisions ;
- l'initiation et/ou l'amélioration des process, afin de réduire et/ou d'éliminer l'impact de ces risques ;
- l'analyse de l'adéquation de la politique d'assurance du Groupe Bolloré et l'achat de capacité et de garanties ;
- l'alimentation de la réflexion sur le choix du Groupe Bolloré en matière de transfert de risques au marché d'assurance et de réassurance et/ou d'appel à l'autoassurance ;
- le renforcement des dispositifs de gestion de crise et de communication.

Le Groupe Bolloré a décidé de pérenniser cette démarche par la mise en place d'un progiciel informatique permettant le suivi et la mise à jour des risques et des plans d'actions destinés à les réduire ou à les prévenir.



Tableau des risques industriels liés à l'environnement et actions entreprises

Risques identifiés	Actions entreprises
<b>Blue Solutions</b>	
Risque industriel, pollution de l'environnement direct des usines	Développement de bassins de rétention et d'obturation dans les rivières voisines Mise en place de rétention dans les stockages, surveillance des déshuileurs des parkings Tri sélectif à la source Recyclage des déchets (carton, films plastiques, bois, etc.) et traitement des déchets dangereux (produits chimiques, solvants...) par des sociétés spécialisées Mise en place d'une clôture autour de la zone déchets du site d'Odet pour se prémunir des vols
<b>Batteries et supercapacités</b>	
Risque industriel, risque incendie dans les usines	Séparation des risques par cloisonnement coupe-feu Extinction automatique sprinkler ou gaz Tests d'inflammabilité des produits Remplacement des anciennes installations incendie du site d'Odet. Les trois sites (Bolloré et Blue Solutions) sont désormais classés bon ou très bon par les assureurs
Risque industriel, pollution de l'environnement direct des usines	Installation de filtres conformément à la directive ATEX Traitement des rejets atmosphériques par oxydation catalytique avec un très bon fonctionnement depuis 2014
<b>Transformateur haute tension</b>	
Risque incendie ou de perte d'exploitation sur casse mécanique	Détection incendie et détection gaz Doublement des installations Rétention pour les huiles Test de basculement d'un transformateur à l'autre effectué avec succès en 2015 et 2016
<b>Batteries pour véhicules électriques</b>	
Risques en matière de sécurité liés à l'utilisation des produits	Tests de sécurité en condition d'utilisation abusive Partenariat avec les pompiers Partenariat pour le recyclage Premier test effectué dans le cadre de l'application bus avec plusieurs packs
<b>Batteries pour applications stationnaires</b>	
Risques en matière de sécurité liés à l'utilisation des produits	Modélisation des effets d'incendie en cas d'accident majeur Démonstrateur mis en service en 2015 pour être opérationnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 avec utilisation en écrêtage de pic de consommation et modélisation d'effacement.
<b>Analyse de cycle de vie pour les différentes applications</b>	
	Analyse de cycle de vie effectuée sur l'application Bluebus et Bluetram en version 6 mètres, en véhicule en autopartage et en application stationnaire
<b>Bus électrique</b>	
Risque d'incendie	Modélisation de feu de bus en collaboration avec CNPP et RATP Charge des bus en extérieur ou en bâtiment équipé d'extinction automatique

#### 4.8.2. ASSURANCES

La politique d'assurance du Groupe Bolloré a pour objectif principal de permettre la poursuite des activités exercées par les différentes sociétés le composant en cas de survenance d'un sinistre et s'articule autour :

- de procédures de prévention et de protection internes ;
  - du transfert de ses risques au marché de l'assurance et de la réassurance en faisant appel aux structures de programmes internationaux d'assurances, quelle(s) que soit(en)t la branche d'activité et/ou la zone géographique.
- Blue Solutions bénéficie dans le cadre de ses activités de l'ensemble des garanties d'assurances offertes par les polices du Groupe Bolloré, en particulier :
- Blue Solutions est couvert partout où il exerce ses activités pour les conséquences de sinistres pouvant affecter ses installations industrielles et de stockage ;
  - les sites d'exploitation des activités industrielles du Groupe Bolloré ainsi que les sites de stockage/entreposage sont garantis par des programmes d'assurance dommages à concurrence du montant de l'estimation des valeurs des biens assurés. Les sociétés industrielles du Groupe Bolloré bénéficient d'une garantie « Perte d'exploitation » à concurrence de 100 % de la marge brute annuelle ;
  - Blue Solutions est également garanti en responsabilité civile pour ses risques d'exploitation, ses risques après livraison et ses risques liés aux activités de

service et de conseil. Ainsi, Blue Solutions bénéficie d'une garantie responsabilité civile à concurrence de 200 millions d'euros par an pour les conséquences dommageables, qu'elles soient corporelles, matérielles ou immatérielles, que l'utilisation et/ou la production des batteries pourraient causer à des tiers.

Ces garanties d'assurance répondent aux exigences des directives européennes sur les produits défectueux. Par ailleurs, dans le cadre de l'assurance responsabilité civile, Blue Solutions bénéficie d'une garantie « frais de retrait » à concurrence de 3 millions d'euros par an, dans l'hypothèse où l'utilisation des batteries, du fait même de leur conception, serait de nature à causer des dommages corporels aux tiers entraînant leur retrait immédiat du marché. Cependant, les études et/ou interventions de nature à éliminer les causes de la défectuosité du produit, de même que la garantie de la valeur des batteries défectueuses, ne sont pas couvertes par ces garanties.

Blue Solutions n'est pas assuré pour les conséquences dommageables résultant d'une carence de fournisseurs liée soit à la disparition des matières premières, soit des composants entrant dans le cadre de la fabrication des batteries.

Blue Solutions dispose également d'une police d'assurance garantissant les risques environnementaux auxquels il est exposé.

Depuis fin 2014, le Groupe bénéficie également d'une couverture ayant pour objet de garantir les conséquences des risques liés aux systèmes d'information du Groupe.

Les programmes d'assurance ci-dessus décrits ont été souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan, et les plafonds de garantie en vigueur sont conformes à ceux disponibles sur le marché et en adéquation avec l'exposition aux risques des sociétés du Groupe Bolloré.

## 5. Informations concernant l'émetteur

### 5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

#### 5.1.1. RAISON SOCIALE

La dénomination sociale de la société est « Blue Solutions ».

#### 5.1.2. LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051.

#### 5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société a été constituée le 11 décembre 1998 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de quatre-vingt-dix-sept ans, soit jusqu'au 31 décembre 2095, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### 5.1.4. SIÈGE SOCIAL, SUCCURSALES, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social de la société est situé à Odet – 29500 Ergué-Gabéric – France.

La société ne dispose d'aucune succursale.

La société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les lois et règlements en vigueur en France ainsi que par ses statuts.

#### 5.1.5. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### 5.2. INVESTISSEMENTS

#### 5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR BLUE SOLUTIONS AU COURS DES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2016

Le tableau ci-dessous présente les investissements nets réalisés par Blue Solutions au cours des exercices 2015 et 2016.

Investissements nets (en milliers d'euros)	2015	2016
Immobilisations corporelles	15 066	15 649
Immobilisations incorporelles	898	185
Titres et autres immobilisations financières	99	7 741
<b>TOTAL</b>	<b>16 063</b>	<b>23 575</b>

#### 5.2.1.1. Investissements industriels

Les flux de trésorerie liés aux investissements industriels s'élevaient à – 15,8 millions d'euros en 2016 et – 16,0 millions d'euros en 2015. Ces investissements sont principalement liés à l'augmentation de capacité des usines de production de batteries.

#### 5.2.1.2. Investissements financiers

En 2016 l'investissement de 7,7 millions d'euros porte pour 7,6 millions d'euros sur l'acquisition en septembre 2016 d'une start-up américaine (Capacitor Sciences Incorporated) spécialisée dans l'étude et la recherche de nouvelles molécules de stockage d'électricité dans le but d'améliorer substantiellement les performances des batteries LMP® (densité, cyclabilité et vitesse de charge).

Dans le cadre des investissements de l'exercice, une dette pour compléments de prix a été comptabilisée dans les comptes consolidés de Blue Solutions pour un montant de 15,8 millions de dollars américains au 31 décembre 2016 (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### 5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS DE RÉALISATION ET À VENIR

##### 5.2.2.1. Principaux investissements en cours de réalisation

En 2017, Blue Solutions va poursuivre l'augmentation de la capacité de production de ses usines pour atteindre une capacité de production de 12 500 batteries LMP® à fin juin 2017.

##### 5.2.2.2. Principaux investissements à venir

Néant.

## 6. Aperçu des activités

### 6.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Blue Solutions produit et commercialise des batteries électriques et supercapacités innovantes reposant sur une technologie propre.

Ces batteries et supercapacités, fabriquées par Blue Solutions dans des sites de production en France et au Canada, sont utilisées pour des applications de stockage d'énergie, mobiles et stationnaires. Ces applications sont développées et commercialisées par l'intermédiaire de Blue Applications, un ensemble de sociétés du Groupe Bolloré sur lesquelles Blue Solutions bénéficie de sept promesses de vente. Blue Solutions réalise 98,8 % de son chiffre d'affaires total avec les sociétés de Blue Applications (Bluecar, Bluebus, Bluestorage et Bluetram), le reste de son chiffre d'affaires étant réalisé principalement par la vente de supercapacités à des clients extérieurs, notamment à Bombardier et à Alstom.

La technologie développée aujourd'hui par Blue Solutions est une solution répondant à deux enjeux majeurs pour l'environnement : le développement de transports propres et la gestion intelligente de l'énergie, notamment à travers une meilleure intégration des énergies renouvelables.

#### 6.1.1. PRODUCTION DE BATTERIES ET SUPERCAPACITÉS (BLUE SOLUTIONS)

##### Batteries

À partir de compétences existantes dans le stockage d'électricité avec les films pour condensateurs, Blue Solutions a été créé pour développer et mettre au point une batterie lithium métal polymère (LMP®) et des supercapacités de haute performance. La batterie LMP® se distingue par une densité d'énergie (exprimée en Wh/kg) et une densité de puissance (exprimée en W/kg) très élevées et par une grande sûreté d'utilisation dont témoigne l'expérience d'Autolib' qui, depuis son lancement, totalise près de 173 millions de kilomètres parcourus et plus de 18,6 millions d'utilisations sans incident significatif lié à la batterie.

En raison de sa conception, la batterie LMP® est, selon Blue Solutions, plus sûre que les autres technologies de batteries. La batterie LMP® est notamment insensible aux conditions climatiques externes et présente donc une sécurité d'utilisation. En outre, uniquement composée de matériaux non polluants, elle représente un danger limité pour l'environnement. En fin de vie, tous ses composants seront recyclés.

Les débouchés actuels de la batterie LMP® trouvent en premier lieu application dans la technologie embarquée. En effet, d'une capacité unitaire minimale de 30 kWh, cette batterie permet à un véhicule électrique tel que la Bluecar® de rouler à une vitesse de pointe de 130 km/h et de bénéficier d'une autonomie de plus de 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine. Les batteries LMP® équipent ainsi les Bluecar®, les Bluebus et les E-Mehari.

La société estime que, dans des conditions normales d'utilisation, la batterie LMP® dispose d'une durée de vie supérieure à 3 000 cycles.

Parallèlement aux applications embarquées, les équipes de recherche et développement de Blue Solutions ont poursuivi le développement de batteries spécifiques pour des applications stationnaires. Ces batteries, connectées au réseau électrique, permettent de stocker de l'énergie et ainsi de pallier l'instabilité des réseaux de distribution d'électricité en se prémunissant contre les risques de coupures de courant et en fournissant une solution aux pics d'utilisation du réseau électrique. Elles permettent en outre de stocker l'énergie électrique lorsque son coût est bas pour l'utiliser lorsqu'il est élevé. Ces batteries peuvent être connectées à des sources d'énergie renouvelable (solaire, éolien) et sont ainsi capables de gérer leur intermittence, laquelle est une contrainte pour leur utilisation par le réseau électrique. Elles peuvent enfin être installées dans des systèmes autonomes de production et de gestion d'énergie, donnant ainsi accès à l'énergie à des personnes non connectées à un réseau électrique.

Blue Solutions, qui possède déjà deux usines en Bretagne et au Canada, investit afin d'accroître ses capacités industrielles de production de batteries. Blue Solutions dispose d'une capacité de production de 500 MWh à la fin de l'année 2016.

En septembre 2016, Blue Solutions a fait l'acquisition via sa filiale canadienne de la start-up américaine Capacitor Sciences Incorporated afin de renforcer son programme de recherche et développement dans les technologies de stockage d'énergie. Grâce à cette acquisition, Blue Solutions va pouvoir introduire les innovations développées par Capacitor Sciences Incorporated lors de la conception et de l'industrialisation de ses batteries et supercapacités afin d'en améliorer substantiellement les performances (densité, cyclabilité et vitesse de charge).

##### Supercapacités

Blue Solutions a, par ailleurs, développé un autre composant de stockage d'électricité, les supercapacités, qui trouvent leurs principales applications dans le domaine des transports propres, notamment les voitures hybrides, les bus et les tramways électriques. Les supercapacités absorbent et restituent de fortes puissances sur des temps très courts. Les développements en cours se concentrent plus particulièrement sur les applications de transports en commun, et notamment les tramways. Équipés de supercapacités, ceux-ci peuvent ainsi fonctionner sans caténaire, se rechargeant le temps de l'arrêt en station, donnant naissance à des lignes de tramways ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes (absence de caténaire et de rail) et réduisant les investissements pour les collectivités. Par ailleurs, couplées à un moteur thermique, les supercapacités permettent de diminuer la consommation de carburant et la pollution atmosphérique jusqu'à 20 % par rapport à un moteur thermique fonctionnant seul (source : société). Blue Solutions produit ces supercapacités dans une usine en Bretagne dont la capacité peut être portée à un million d'unités par an.

Le chiffre d'affaires de Blue Solutions s'élève à 109,3 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

#### 6.1.2. SOLUTIONS MOBILES ET STATIONNAIRES (BLUE APPLICATIONS)

La technologie développée par Blue Solutions couvre de nombreuses applications dont le stade de développement est plus ou moins avancé et pour lesquelles Blue Applications propose des solutions aussi bien en matière de services (location de voitures, transport) que de produits. Ces applications bénéficient en outre de l'expertise d'IER et de Polyconseil. Ces activités sont plus amplement décrites à la section 6.3 du présent document.

Les entités de Blue Applications décrites ci-dessous sont au 31 décembre 2016 détenues à 100 % par le Groupe Bolloré, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées.

##### Véhicules électriques et autopartage

###### Bluecar

La marque Bluecar (Bluecar®, la citadine, Blueutility, l'utilitaire, et Bluesummer, le cabriolet) avait livré à fin 2016 plus de 6 387 véhicules électriques en France, première voiture « grand public » conçue dès l'origine pour la traction électrique.

Ce véhicule électrique de trois portes et quatre places, qui bénéficie de l'expérience reconnue de Pininfarina dans le domaine du design ainsi que de la batterie LMP® produite par Blue Solutions, offre des performances de haut niveau avec une vitesse de pointe de 130 km/h et une autonomie de 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine.

En 2016, dans la continuité du partenariat signé le 17 juin 2015 entre le groupe PSA et Bolloré, la production de la Bluesummer s'arrête pour laisser place à la E-Mehari, voiture électrique Citroën dotée de batteries LMP®. La E-Mehari est produite et commercialisée depuis le second semestre 2016.

###### Autolib'

Le Groupe Bolloré a été choisi, en décembre 2010, par le syndicat mixte regroupant la Ville de Paris et près de 100 communes de l'Île-de-France pour y développer le système Autolib', système de voitures propres en autopartage et en trace directe (sans obligation de restitution au point de départ). Le service Autolib' a été officiellement lancé le 5 décembre 2011 avec 250 voitures et 250 stations. Au 30 juin 2012, il est monté en puissance, avec 1 740 Bluecar® mises à disposition, réparties sur 600 stations, soit 3 700 bornes de charge en Île-de-France, conformément aux objectifs du plan de développement prévu dans la convention de délégation de service public. Au 31 décembre 2016, Autolib' compte près de 135 000 abonnés annuels « Premium » et « prêt à rouler », 6 200 bornes de charge et 3 957 voitures.

###### Bluecarsharing

Bluecarsharing est la société qui exploite les autres systèmes d'autopartage. Des services d'autopartage développés sur la base du modèle Autolib' ont démarré il y a trois ans à Lyon (Bluely) et à Bordeaux (Bluecub). Un service d'autopartage a également ouvert à Indianapolis aux États-Unis (Blueindy) en septembre 2015, à Turin en Italie (Bluetorino) en octobre 2016 et de nouveaux services verront le jour en 2017 à Singapour, à Londres et à Los Angeles. Blue alliance est une société détenue par Bluecarsharing (51 %), par Renault (25 %) et par Automobiles Citroën (24 %).



Elle détient 100 % de la société Bluecub et 95 % de la société Bluely. L'ensemble « voitures électriques et autopartage », composé des sociétés Bluecar, Autolib', Bluecarsharing et leurs filiales, a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires combiné de 74,2 millions d'euros et un résultat opérationnel de -122,9 millions d'euros (données combinées en norme IFRS, non auditées).

#### Bluebus

Bluebus produit et commercialise des bus 6 mètres et 12 mètres 100 % électriques, véhicules de transport de personnes urbain et périurbain, d'une autonomie de 120 kilomètres pour le Bluebus 6 mètres et de 180 km à 250 km d'autonomie pour le Bluebus 12 mètres, utilisant les batteries LMP® produites par Blue Solutions. Au 31 décembre 2016, un total de 147 Bluebus a été commercialisé.

L'ensemble composé des sociétés Bluebus et Bluestation a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires combiné de 21 millions d'euros et un résultat opérationnel de -31,6 millions d'euros (données combinées en normes IFRS, non auditées). Le chiffre d'affaires de Bluebus se compose essentiellement de la vente de Bluebus et de pièces de rechange, de prestations d'entretien (full service) et de la location de véhicules et de batteries. Celui de Bluestation est intégralement composé de prestations de transport privé de personnes (par exemple la navette de la Fondation Louis Vuitton).

#### Blueboat

Blue Applications développe également des projets (au stade de prototype en cours de finalisation à la date du présent document) dans le domaine des bateaux électriques au sein de la société Blueboat. Cette société n'a pas eu d'activité commerciale en 2016.

#### Bluetram

Blue Applications développe également des projets dans le domaine des tramways électriques au sein de la société Bluetram.

Le chiffre d'affaires de Bluetram a été de 0,3 million d'euros en 2016 et le résultat d'exploitation de -6,2 millions d'euros.

Le premier Bluetram a été inauguré sur les Champs-Élysées, début décembre 2015, à l'occasion de la COP21, où six bus ont transporté gratuitement, à titre expérimental durant l'hiver 2016, les visiteurs entre l'Arc de Triomphe et la place de la Concorde.

Un projet visant à implanter le Bluetram à Singapour est également à l'étude.

#### Stationnaire

Blue Applications a développé des solutions de stockage d'énergie dans le domaine du stationnaire par l'intermédiaire de Bluestorage (en vue de la commercialisation, d'une part, de solutions de stockage de batteries stationnaires pour particuliers ayant pour objet de pallier les intermittences et d'optimiser l'économie entre les différences de tarifs, et, d'autre part, de shelters visant à gérer l'intermittence des énergies renouvelables).

L'ensemble stationnaire composé des sociétés Bluestorage, Bluesun et BlueElec a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires combiné de 1,9 million d'euros et un résultat opérationnel de -7,5 millions d'euros (données combinées en norme IFRS, non auditées).

#### Terminaux et systèmes spécialisés (IER)

IER conçoit et commercialise des solutions dans les domaines de la gestion des flux de personnes et de biens, du libre-service et de la sécurité des accès.

IER est un des leaders mondiaux dans le domaine de la conception, fabrication et commercialisation de terminaux de billetterie de contrôle et de lecture pour les grands réseaux de transport aérien, ferroviaire et maritime. IER conçoit, développe et intègre un ensemble de solutions d'identification, de traçabilité et de mobilité à l'usage des opérateurs de la logistique, de l'industrie et du transport (technologies code à barres, RFID, vocal, Wi-Fi et GPRS). Dans ce cadre, et forte de l'expérience ainsi acquise, IER a développé des terminaux, des bornes en libre-service, des systèmes d'identification et de géolocalisation ainsi que des infrastructures de charge pour les besoins de l'activité d'autopartage déployée par Autolib' et Bluecarsharing. IER joue ainsi un rôle clé dans cette activité.

IER est également présente sur le marché des contrôles d'accès par l'intermédiaire de sa filiale Automatic Systems.

Via sa filiale BluePointLondon, IER déploie un réseau de bornes de charges de véhicules électriques à Londres.

En 2016, IER et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 155,6 millions d'euros et un résultat opérationnel de -3,3 millions d'euros. Ces données sont issues des comptes consolidés (non audités) en normes IFRS du groupe IER.

Afin de supporter le déploiement des solutions liées au stockage d'électricité (notamment bornes et informatique embarquée des Bluecar®), IER consacre 8 % de son chiffre d'affaires au développement technologique et à l'innovation.

#### Polyconseil

Polyconseil propose à ses clients des solutions IT complètes, allant du cadrage stratégique (étude d'opportunité, de faisabilité, définition de la stratégie) à l'exploitation et au suivi des résultats, en passant par le pilotage du projet et sa mise en œuvre.

Polyconseil dispose de quatre domaines d'intervention principaux : les smart cities, les télécoms, les médias et les marchés émergents.

Polyconseil développe pour Blue Solutions et pour des opérateurs tiers les logiciels utilisés pour les services d'autopartage.

Le chiffre d'affaires de Polyconseil pour 2016 s'élève à 26,7 millions d'euros et son résultat d'exploitation à 6 millions d'euros. Ces données sont issues des comptes sociaux en normes françaises de la société.

#### 6.1.3. RELATIONS ENTRE BLUE SOLUTIONS ET BLUE APPLICATIONS

Les relations de Blue Solutions et Blue Applications sont matérialisées par des liens à la fois capitalistiques, dans la mesure où ils sont tous deux contrôlés par le Groupe Bolloré, et commerciaux, puisque la totalité des batteries LMP® produites par Blue Solutions est vendue à des entités de Blue Applications (le solde correspondant aux ventes de supercapacités à des clients extérieurs à Blue Applications). En particulier, la vente de batteries LMP® à Bluecar est effectuée en vertu d'un contrat d'approvisionnement à long terme prévoyant un prix d'achat des batteries LMP® initialement fixé à 38 000 euros hors taxe, prix ensuite indexé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur la base d'une formule de prix dégressive en fonction des volumes.

Blue Solutions et les sociétés de Blue Applications ne se situent cependant pas, à la date du présent document, à des stades de développement similaires : si Blue Solutions a développé des technologies arrivées à maturité, et actuellement commercialisées auprès de certaines sociétés de Blue Applications (notamment Bluecar, Bluebus ou encore Autolib'), les activités d'autres sociétés composant Blue Applications (en particulier Blueboat, Bluetram et Bluestorage) sont en phase de développement (prototypes et tests). À ce titre, ces dernières nécessitent, à la date du présent document, des investissements importants et supportent des pertes opérationnelles à court terme, que le Groupe Bolloré s'était engagé à prendre en charge jusqu'au 30 juin 2016. Afin de permettre à Blue Solutions une maîtrise à terme de l'intégralité de la chaîne de valeur (de la fabrication des technologies à la commercialisation de solutions innovantes les intégrant), Blue Solutions bénéficie, à la date du présent document, de sept promesses de vente lui permettant d'acquiescer auprès du Groupe Bolloré à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et jusqu'au 30 juin 2018 l'intégralité des entités du groupe Blue Applications.

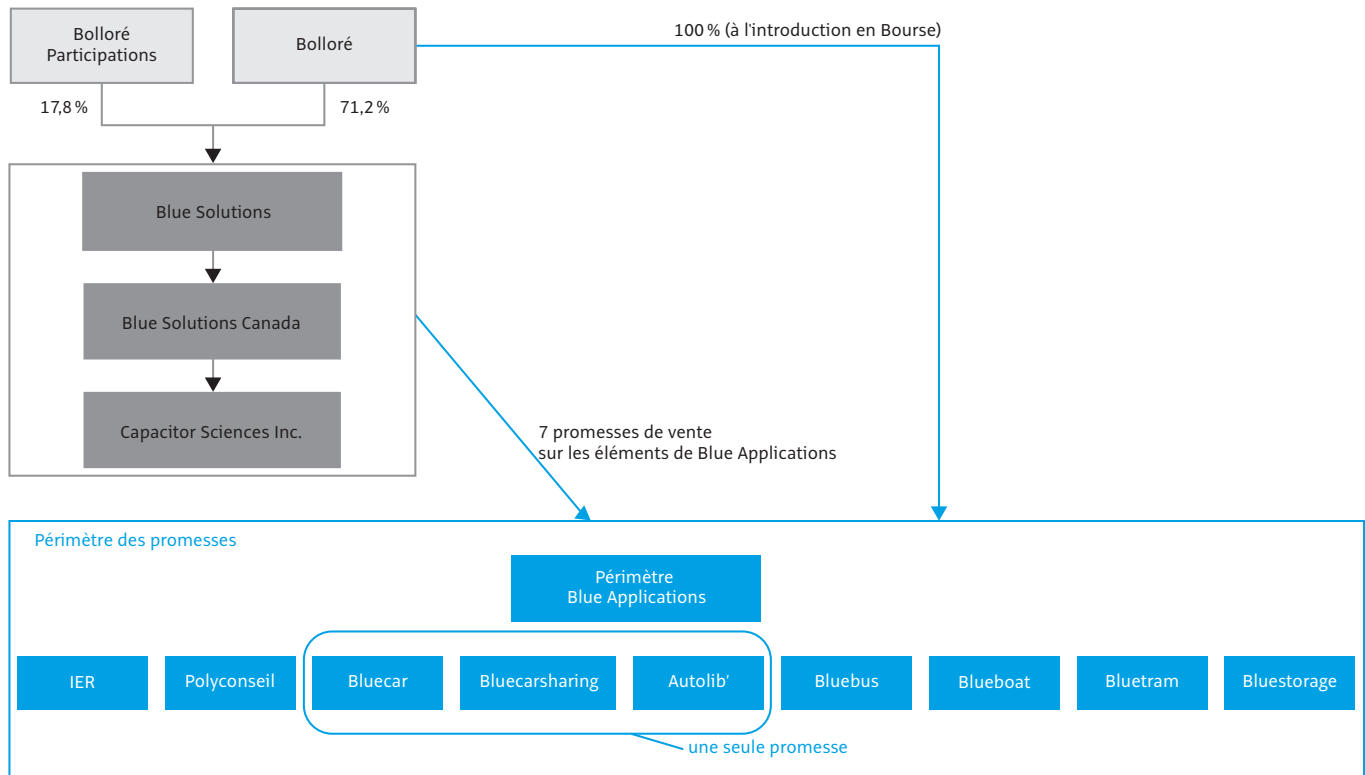
Le Conseil d'administration de Blue Solutions en séance du 23 mars 2017 a, sur proposition du Directeur général et sur la base des travaux de valorisation effectués par l'expert, décidé à l'unanimité, qu'il n'exercera pas les options d'achat dont la société dispose sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie.

En outre, le Conseil a décidé qu'il conviendra de se rapprocher de la société Bolloré afin d'entreprendre des négociations ayant les objectifs suivants :

- mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options ;
- établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédant ayant pris fin en juin 2016 ;
- revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries entre Blue Solutions et Bluecar comme celui-ci l'autorise.

Le résultat de ces négociations fera l'objet d'un communiqué de presse de Blue Solutions et Bolloré.

Au 31 décembre 2016, les périmètres respectifs de Blue Solutions et de Blue Applications sont les suivants :



La technologie LMP® développée par Blue Solutions trouve ses applications naturelles dans les activités exploitées par Blue Applications.

#### 6.1.4. ATOUTS CONCURRENTIELS ET STRATÉGIE

Blue Solutions possède de nombreux avantages concurrentiels qui résultent des technologies développées et du positionnement qui a été adopté en partenariat avec Blue Applications :

- **une expérience reconnue en tant que spécialiste du stockage d'énergie** : fort de plus de 50 ans d'expérience du Groupe Bolloré en tant qu'acteur du stockage de l'énergie, Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, s'est positionné comme un acteur majeur des solutions du stockage d'énergie avec Autolib', Bluecarsharing, Bluecar, Bluebus et Bluestorage ;
- **une technologie unique** : Blue Solutions dispose des droits de propriété intellectuelle lui permettant de fabriquer et commercialiser les batteries intégrant la technologie LMP®, fruit de nombreuses années de recherche et développement ;
- **un processus industriel complexe, maîtrisé et protégé permettant une industrialisation rapide** : le processus de fabrication s'appuie sur le savoir-faire historiquement maîtrisé par le Groupe Bolloré pour offrir une industrialisation rapide et compétitive avec à la clé la garantie d'un fonctionnement uniforme de tous ses produits ;
- **une conception de la batterie respectueuse de l'environnement** : la batterie LMP® ne contient aucun solvant, ce qui assure sa sécurité de production et d'utilisation et son recyclage. Les ressources naturelles permettent un approvisionnement pérenne en matières premières ;
- **une conception de la batterie alliant performances et fiabilité** : les performances de la batterie LMP® lui permettent de bénéficier, selon Blue Solutions, d'avantages compétitifs intrinsèques ;
- **un actionnaire de référence permettant de poursuivre l'effort d'investissement sur le long terme** : le Groupe Bolloré est un groupe diversifié et habitué des projets complexes nécessitant un investissement soutenu sur une longue durée ;
- **un positionnement différenciant qui devrait lui permettre de bénéficier d'un statut de leader sur certains de ses marchés** : d'ores et déjà, Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, bénéficie d'une position de premier plan sur certains marchés. Son approche de fournisseur de solutions lui permet notamment, selon ses estimations, d'exploiter le plus grand réseau d'autopartage mondial en trace directe, fort de sa maîtrise de l'intégralité de la

chaîne de valeur. Sa stratégie vise à répliquer ce positionnement sur l'ensemble des applications mobiles et stationnaires ;

- **une visibilité forte et un potentiel de diffusion mondiale** : le service d'autopartage – Autolib' à Paris – a permis à Blue Solutions et Blue Applications de faire connaître leurs solutions très rapidement au monde entier. Le développement des solutions d'autopartage dans d'autres villes (Lyon, Bordeaux, Indianapolis, Turin...) va permettre d'accroître cette visibilité ;
- **une stratégie de partenariats industriels permettant à Blue Solutions et à Blue Applications d'acquies rapidement des positions clés** ;
- **des synergies fortes avec les autres divisions du Groupe Bolloré** : Blue Solutions entend profiter, pour son propre développement, de la position de leader du Groupe Bolloré dans les régions qui sont actuellement des sources de croissance économique au niveau mondial : l'Afrique et l'Asie.

Ainsi, fort de ses atouts concurrentiels, Blue Solutions bénéficie d'un positionnement unique d'intégrateur qui lui permet de proposer des solutions innovantes et ambitionne de devenir un opérateur majeur sur les marchés de la mobilité et du stationnaire en proposant des services qui lui assureront des revenus récurrents en se positionnant sur des marchés à forte croissance.

Dans le domaine de la mobilité, la réussite commerciale et technologique d'Autolib' procure, selon ses estimations, à Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, une position de leader mondial dans le domaine de l'autopartage à grande échelle de véhicules électriques en trace directe lui permettant de dupliquer ce modèle reconnu dans les métropoles du monde entier. Ces projets contribuent à l'expansion de son savoir-faire relatif au véhicule électrique pour particuliers et collectivités, mais aussi aux solutions de bus et de tramways, voire de bateaux et navettes électriques. Enfin, Blue Solutions se concentre également sur le développement de ses solutions de mobilité autour des supercapacités avec le développement de tramways légers reposant sur cette technologie.

Dans le domaine du stationnaire, Blue Solutions et Blue Applications souhaitent utiliser les technologies développées en ciblant de nouvelles opportunités à forte croissance permettant de répondre aux besoins de sécurisation des réseaux, d'intégration des énergies renouvelables et d'accès à l'énergie dans les zones non connectées au réseau qui nécessitent la mise en place de solutions de gestion d'énergie intelligente. La présence mondiale du Groupe Bolloré, notamment en Afrique, devrait permettre un développement rapide de ses solutions stationnaires.

## 6.2. LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS

### 6.2.1. INTRODUCTION

Blue Solutions produit des batteries et des supercondensateurs qui s'intègrent dans des solutions de stockage d'énergie mobiles et stationnaires.

Blue Solutions bénéficie par ailleurs de promesses de vente sur les actions composant le capital des entités de Blue Applications dont les activités constituent les débouchés naturels de la technologie qu'il développe en s'appuyant notamment sur les sociétés du groupe IER et sur Polyconseil, et qui s'articulent autour des deux axes suivants :

- mobilité (autopartage, voitures et bus électriques, tramways sans rail ni caténaire) ;
- stationnaire.

Blue Applications vise à déployer les applications aussi bien mobiles (déjà opérationnelles ainsi qu'en attestent les Bluecar® en circulation) que stationnaires (en cours de développement/test dans plusieurs domaines).

### 6.2.2. LES TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉES PAR BLUE SOLUTIONS

#### 6.2.2.1. Batteries

Figurant parmi les leaders mondiaux de la production de films polypropylènes pour condensateurs, et s'appuyant sur ses connaissances acquises dans le stockage d'énergie et l'extrusion de polymère, le Groupe Bolloré a créé Blue Solutions pour la mise au point d'une batterie « tout solide » à base de lithium métal polymère.

#### Présentation

Les batteries sont des sources d'alimentation électrique indépendantes qui convertissent l'énergie chimique en énergie électrique par une réaction chimique lorsque la batterie est déchargée.

Les composants fondamentaux d'un élément de batterie sont l'électrode positive (cathode), l'électrode négative (anode) et l'électrolyte (le milieu conducteur au travers duquel le courant électrique circule).

Les batteries rechargeables sont des sources d'alimentation électriques qui peuvent être utilisées (c'est-à-dire chargées et déchargées) de nombreuses fois. Un « cycle » se constitue d'une phase de charge et d'une phase de décharge complètes. Le nombre maximal de cycles varie en fonction de la technologie utilisée ainsi que des conditions d'utilisation et constitue un important facteur concurrentiel. La principale technologie utilisée par Blue Solutions est à base de lithium métal, de polymère et de phosphate de fer.

#### La technologie LMP®

C'est en se fondant sur le savoir-faire acquis dans la fabrication par extrusion de films ultrafins que le Groupe Bolloré a initié il y a plus de vingt ans un programme de recherche fondamentale, puis un programme de développement sur une nouvelle technologie de batterie, la technologie Lithium Métal Polymère (LMP®).

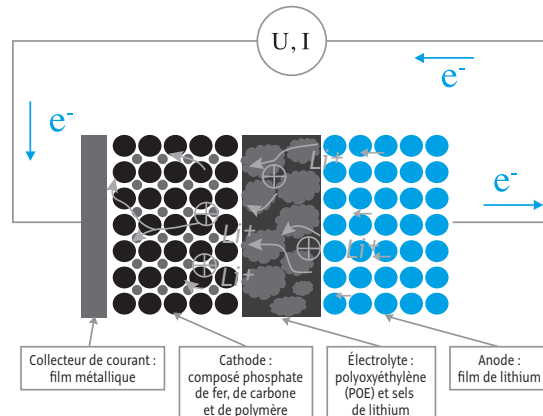
Le lithium est le plus léger des métaux connus et a un potentiel électrochimique très élevé : tout concourt à en faire un matériau de choix en tant qu'électrode. Aujourd'hui, contrairement aux batteries LMP®, les batteries au lithium des appareils électroniques grands publics n'utilisent pas le lithium sous forme de métal mais en tant qu'ions lithium insérés dans un autre matériau, au détriment de la densité d'énergie (Wh/kg).

Blue Solutions, avec la mise au point de la batterie LMP®, fruit de nombreuses années de recherche et développement, a pour ambition de montrer qu'il est possible d'exploiter les caractéristiques du lithium métal en conciliant sécurité, durée de vie et coût.

La batterie LMP® ne comprend ni liquides toxiques, ni métaux lourds. Elle est entièrement recyclable.

Les composants de la batterie LMP® sont entièrement solides, y compris l'électrolyte, à la différence des autres technologies. Les films minces qui constituent l'anode, l'électrolyte et la cathode sont produits par extrusion. Ces films sont ensuite assemblés et connectés pour former une batterie.

#### Batterie tout solide sans solvant



La cellule électrochimique élémentaire de la batterie LMP® est basée sur l'utilisation de quatre composants. Cette cellule élémentaire entièrement solide est constituée de deux électrodes au fonctionnement réversible : l'anode assure la fourniture des ions lithiums lors de la décharge et la cathode agit comme un réceptacle où les ions lithiums viennent s'intercaler. Les deux électrodes sont séparées par un électrolyte polymère solide, conducteur des ions lithiums. La conductivité des ions est assurée par la dissolution de sels de lithium dans le polyoxyéthylène. Pour obtenir une conductivité optimale, la température de ce polymère doit être maintenue entre 70 °C et 80 °C.

L'anode est un film fin de lithium métal obtenu par extrusion. La cathode est un matériau composé obtenu à partir d'un mélange de phosphate de fer lithié, de polymère et de carbone. Elle est déposée sur un collecteur de courant qui assure la connexion électrique. L'électrolyte est un film fin obtenu par extrusion à partir d'un polymère (polyoxyéthylène) et de sels de lithium.

#### • La cellule

La cellule élémentaire (l'élément) de la technologie Lithium Métal Polymère est réalisée par assemblage de films ultra-minces : chaque film a une épaisseur de quelques dizaines de microns et une largeur variable de plusieurs centimètres. Ces films sont empilés pour obtenir une conception prismatique d'éléments de forte capacité (75 Ah).

Les épaisseurs de ces films peuvent être modifiées en fonction des caractéristiques de l'application. Ainsi, assembler des films « épais » permet d'obtenir une configuration de type « haute énergie » alors qu'un élément obtenu à partir de films plus minces se caractérisera par ses performances en puissance.

La flexibilité de cette conception basée sur l'assemblage de films fins est remarquable : des éléments de différentes épaisseurs, largeurs et longueurs peuvent être produits avec le même outil de production.

#### • Le module

Les applications utilisatrices de batteries industrielles ont des besoins en stockage d'énergie très différents, tant en termes électriques (capacité, tension, régime de décharge) qu'en termes mécaniques (géométrie, volume). C'est donc avec un souci de flexibilité que le module a été conçu.

Sa construction repose sur la connexion en série de cellules. Les cellules, connectées en série puis insérées dans un « emballage » spécifique, donnent au module sa tension et sa capacité. La capacité importante de la cellule permet de limiter le nombre de connexions, ce qui améliore sa fiabilité.

Ainsi, sans modification de l'outil industriel, des modules présentant des tailles, formes et caractéristiques électriques différentes sont aisément réalisables.

#### • Le pack

Le pack est un assemblage de plusieurs modules en série répondant en capacité et en tension aux besoins spécifiques d'une application.

Dans le cas de la Bluecar®, le pack de 35 kWh correspond à une mise en série de six modules de 5,8 kWh chacun, l'ensemble étant piloté par une électronique spécifique (Battery Management System) et intégré dans un boîtier prenant place dans la structure du véhicule.

Cette technologie unique est protégée par le savoir-faire de Blue Solutions et de nombreuses innovations brevetées par Blue Solutions portant sur les principes fondamentaux de la conception, les matériaux, la mise en œuvre et l'industrialisation. Elle a été initialement conçue pour les équipes de recherche du Groupe Bolloré, à partir du début des années 1990. Son développement et sa mise au point ont été menés par une équipe comptant aujourd'hui plus de 170 chercheurs, ingénieurs et techniciens qui travaillent au sein de la société, une filiale du Groupe Bolloré, opérationnelle depuis 2001 et qui a été dotée d'équipements de recherche et développement avancés. En 2007, les équipes de la société ont été rejointes par celles d'Avestor, une filiale canadienne d'Hydro-Québec et d'Anadarko dont les actifs ont été rachetés par Bathium devenue Blue Solutions Canada et qui était la seule société dans le monde travaillant sur les mêmes principes fondamentaux.

Les avantages principaux de ces technologies sont les suivants :

- une densité d'énergie importante ;
- une sécurité d'utilisation supérieure à celle de batteries à électrolyte liquide grâce à une stabilité en température très supérieure, évitant le risque d'échauffement dangereux ;
- un procédé industriel maîtrisé, continu et à haut rendement et un recyclage aisé grâce à l'absence de composants toxiques.

Principales caractéristiques	
Batterie « tout solide »	
Volume (l)	300
Masse (kg)	300
Caractéristiques électriques	
Énergie	35 kWh
Puissance crête	45 kW (30 s)
Tension nominale	410 V
Tension batterie mini/maxi	300/450 V
Capacité à C/4	75 Ah
Densité d'énergie	100 Wh/kg
Densité volumique	100 Wh/l
Intensité maximale	140 A
Caractéristiques thermiques	
Température interne	+ 60 °C/+ 80 °C
Température de fonctionnement	de - 20 °C à + 160 °C

#### • Caractéristiques

Le premier produit développé a eu pour objectif de démontrer les possibilités de la technologie LMP®. Il a été conçu pour répondre aux besoins des véhicules électriques en particulier.

Ce « pack » est composé de six modules, eux-mêmes constitués de vingt cellules reliées en série, et est équipé d'un système électronique qui assure la gestion thermique (pilotage de la température interne) ainsi que le fonctionnement électrique. Les principales informations relatives à la sécurité (gestion des alarmes) et à l'état de charge (gestion de la décharge et de la recharge) sont pilotées et communicables à l'application.

Avec des caractéristiques en densité d'énergie spécifique et volumique supérieures, respectivement à 100 Wh/kg et 100 Wh/l, ce pack entièrement autonome offre des performances remarquables de légèreté et de compacité.

#### • Température

La batterie LMP® est une batterie tout solide dont le fonctionnement optimal s'opère aujourd'hui aux environs de 70 °C pour assurer la meilleure conduction des ions entre les électrodes. La batterie LMP® nécessite donc d'être maintenue à

sa température de fonctionnement soit en utilisant une partie de l'énergie qu'elle stocke (entraînant ainsi la décharge progressive de la batterie en l'absence de raccordement à une source d'alimentation externe), soit au moyen d'une alimentation externe (par exemple en restant raccordée à une borne de recharge dans le cas des Bluecar®). Blue Solutions estime pouvoir abaisser cette température de fonctionnement à 60 °C pour les applications embarquées et à 50 °C pour les applications stationnaires. En outre, Blue Solutions travaille à l'optimisation de l'isolation de la batterie.

#### • Capacitor Sciences Incorporated

En septembre 2016, Blue Solutions a fait l'acquisition via sa filiale canadienne de la start-up américaine Capacitor Sciences Incorporated afin de renforcer son programme de recherche et développement dans les technologies de stockage d'énergie. Grâce à cette acquisition, Blue Solutions va pouvoir introduire les innovations développées par Capacitor Sciences Incorporated lors de la conception et de l'industrialisation de ses batteries et supercapacités afin d'en améliorer substantiellement les performances (densité, cyclabilité et vitesse de charge).

#### • Vie de la batterie LMP®

La société estime que, dans ces conditions normales d'utilisation, la batterie LMP® dispose d'une durée de vie supérieure à 3 000 cycles.

Après la perte de 20 % de sa puissance ou de son énergie dans le cadre d'une première utilisation pour des applications mobiles, la batterie LMP® est réutilisée pour les applications stationnaires, pour lesquelles les exigences en termes de puissance sont moins élevées.

Avec un double objectif économique et environnemental, le recyclage des produits fabriqués a été pris en compte dès leur conception. À travers un programme de recherche et développement en partie soutenu par la Communauté européenne, un procédé de recyclage a été étudié, permettant la récupération d'une grande part du lithium métallique, des phosphates de fer et des sels de lithium.

Ce processus de recyclage consiste à démonter la batterie, afin de récupérer les emballages réutilisables ainsi que les composants électroniques. Les composés électrochimiques sont ensuite recyclés pour récupérer les métaux (aluminium, cuivre et lithium). Une partie des produits du recyclage est également récupérée sous forme d'énergie calorifique. Tout propriétaire de batterie est soumis à une obligation de recyclage à hauteur de 90 % pour ses batteries utilisées dans les applications mobiles et de 50 % pour la batterie utilisée dans les applications stationnaires.

#### 6.2.2.2. Supercapacités

Parallèlement aux batteries LMP®, Blue Solutions a développé un type de composants de stockage d'énergie électrique dénommé « supercapacités ». Blue Solutions en est un des seuls fabricants au monde.

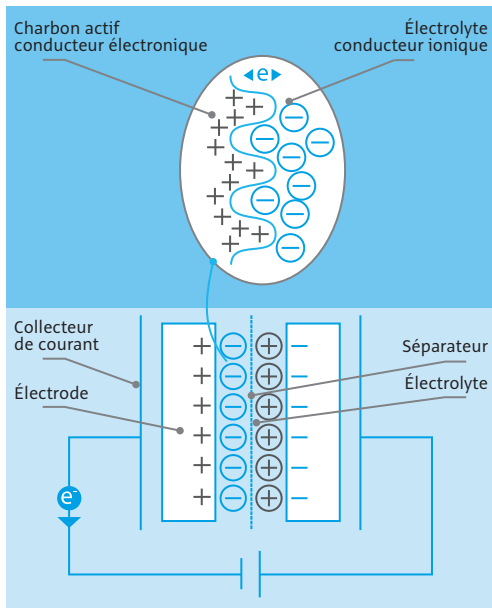
#### Présentation et caractéristiques

Les supercapacités se caractérisent par une densité de puissance très élevée et d'énergie faible, un temps de charge et de décharge très court, et la faculté de cycler plusieurs millions de fois sans dégradation. Les supercapacités présentent un intérêt pour de nombreux marchés en remplacement de solutions existantes (batteries, volants d'inertie) ou pour satisfaire le développement de nouveaux produits et applications.

Ces composants se caractérisent par la capacité à absorber et restituer des quantités de puissance électrique importantes sur des temps très courts. Elles peuvent se charger ou se décharger sur un temps qui peut aller de moins d'une seconde à quelques dizaines de secondes, et ce cycle peut se reproduire des millions de fois. Grâce à ces caractéristiques, les supercapacités sont le composant idéal pour récupérer l'énergie de freinage et la restituer lors des accélérations. Il en résulte des accélérations plus vigoureuses et, surtout, une amélioration de l'autonomie du véhicule, l'énergie de freinage n'étant pas perdue. Par ailleurs, le pack de supercapacités filtre les forts appels de puissance et augmente ainsi la durée de vie de la batterie.

Le principe des supercapacités repose sur la création d'une double couche électrochimique par l'accumulation de charges électriques à l'interface entre une solution ionique (électrolyte) et un conducteur électronique (électrode). À la différence des batteries, il n'y a pas de réaction d'oxydo-réduction.

L'interface entre les charges joue le rôle d'un diélectrique. L'électrode contient du charbon actif de surface spécifique très élevée. La combinaison d'une surface conductrice élevée et d'une épaisseur de diélectrique très faible permet d'atteindre des valeurs de capacité extrêmement élevées en comparaison des condensateurs traditionnels. L'électrolyte limite la tension des éléments à quelques volts.



Les procédés de fabrication des éléments incluent :

- la production des électrodes ;
- le bobinage des films d'électrodes et de séparateurs ;
- l'assemblage des éléments à partir de conceptions de connectives à très faible résistance de contact, en environnement contrôlé ;
- le remplissage de l'électrolyte.

Les principaux avantages de cette technologie sont :

- une puissance spécifique nettement plus élevée que celle des technologies de batteries ;
- une durée de vie de l'ordre de plusieurs millions de cycles charge/décharge ;
- une faible sensibilité des performances énergétiques aux variations de température et de courant ;
- un rendement énergétique très élevé ;
- un contrôle d'état de charge très simple ;
- l'absence de contrainte de profil de charge.

Cette technologie innovante se positionne ainsi entre les condensateurs et les batteries.

#### Vie des supercapacités

Les supercapacités ont la faculté de cycliser (à profondeur de décharge de 100 %) plusieurs millions de fois sans dégradation. Seuls les métaux composant les supercapacités sont récupérés pour être recyclés. Tout propriétaire de supercapacités est soumis à une obligation de recyclage à hauteur de 50 % pour les supercapacités qu'il produit.

#### 6.2.2.3. Produits développés par Cirtem

Blue Solutions détient 33,74 % du capital de la société Cirtem, spécialiste de l'électronique de puissance et qui a développé pour Blue Solutions le variateur de vitesse de la chaîne de traction de la Bluecar® et les convertisseurs utilisés dans les solutions de stockage d'énergie stationnaire.

#### 6.2.3. LES SITES DE PRODUCTION ET LE PROCESSUS INDUSTRIEL

##### Les sites de production

C'est sur le site de Pen-Carn, construit en 2001 à Ergué-Gabéric, site historique de Blue Solutions près de Quimper, qu'a été mené à bien le développement de la batterie LMP®. En 2009, à la suite de la démonstration de la viabilité de la technologie du procédé industriel et des performances de la batterie LMP®, deux unités de production (unité pilote et bâtiment de production) ont été installées, permettant ainsi un passage au stade industriel. Ce site dispose d'une capacité annuelle de production de 300 MWh. Par ailleurs, une usine de production de supercapacités, dont la capacité peut être portée à 1 million d'unités, a été installée sur le site breton d'Odé, également situé à Ergué-Gabéric.

L'usine de Blue Solutions Canada, située à Boucherville, près de Montréal, a été intégrée à la suite du rachat des actifs d'Avestor en 2007 et modifiée en vue de fabriquer les produits destinés au marché du véhicule électrique pour être inaugurée le 27 octobre 2009. Elle a permis d'augmenter et de sécuriser les capacités de production de batteries LMP® de Blue Solutions et dispose également d'une capacité annuelle de production de 200 MWh.

Ces deux sites sont chacun composés d'un centre de recherche et développement et de prototypage, ainsi que d'une unité de production de packs batteries.

#### L'industrialisation

Comme l'industrie du semi-conducteur qui exige un environnement où le niveau d'impureté contenu dans l'air est réduit à son strict minimum (salle blanche), la fabrication de batteries nécessite un environnement doté de points de rosée très bas (salle sèche). En effet, dans le cas de cette nouvelle technologie, les matériaux mis en œuvre interagissent avec l'eau contenue dans l'air et conduisent à des réactions chimiques non désirées qui peuvent être préjudiciables aux bonnes performances des batteries. C'est pourquoi le niveau d'humidité doit être contrôlé et maintenu à un niveau extrêmement bas.

L'usine récemment construite à Quimper prend en considération cette contrainte en offrant une zone de production spécialement équipée de salles sèches. Elle offre également les locaux et les équipements nécessaires aux différents tests qui doivent être menés pour caractériser les produits fabriqués.

Parmi les différentes possibilités envisageables industriellement pour produire des films ultra-minces, Blue Solutions a retenu le procédé de fabrication par extrusion, s'appuyant ainsi sur le savoir-faire maîtrisé par le Groupe Bolloré.

Cette méthode de production présente plusieurs avantages importants. Tout d'abord, c'est un procédé propre qui ne nécessite pas l'utilisation de produits polluants, protégeant ainsi les opérateurs et l'environnement. La mise en œuvre maîtrisée de l'extrusion autorise une grande reproductibilité dans la qualité des films produits, malgré la complexité liée aux dimensions considérées (quelques microns). Enfin, c'est une solution industrielle compétitive puisqu'elle permet d'atteindre des rendements de production élevés.

Dès les premières études de faisabilité, l'automatisation de la production a été prise en compte. Les principaux équipements ont été conçus par Blue Solutions. Plusieurs d'entre eux se sont avérés être des solutions innovantes et ont fait l'objet de dépôt de brevets par Blue Solutions.

Les principaux matériaux mis en œuvre dans l'industrialisation de la technologie Lithium Métal Polymère ne présentent pas de caractère de rareté : le lithium est abondant tant dans l'écorce terrestre que dans l'eau de mer et les phosphates de fer utilisés dans la cathode sont des composés chimiques produits en quantité.

#### 6.2.4. L'ORGANISATION LOGISTIQUE DE BLUE SOLUTIONS

##### L'achat et l'approvisionnement

La fabrication des batteries LMP® nécessite un approvisionnement à la fois en matières premières et en composants de pointe.

Blue Solutions dispose de plusieurs accords avec des fournisseurs de lithium métal, de polymères, de phosphate de fer lithié, de sel de lithium ou encore de composants clés nécessaires à la fabrication de ses batteries. La conclusion de contrats reconductibles annuellement remplit un double objectif : la possibilité d'optimisation et de renégociation des prix en fonction des besoins de Blue Solutions et l'absence d'engagement de volume sur le long terme. Les prix des matières premières sont caractérisés, à la date du présent document, par une absence de volatilité. L'approvisionnement en matières premières est assuré auprès de trois fournisseurs pour le lithium, deux fournisseurs pour les sels de lithium et plusieurs fournisseurs pour les polymères.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de son marché du stationnaire, Blue Solutions Canada s'approvisionne auprès de Cirtem, société détenue à hauteur de 33,74 % par la société, en onduleurs UPS offline monophasé 6 kW qui lui permettent non seulement de continuer à alimenter une résidence pendant une coupure de courant lorsqu'ils sont associés à la batterie LMP®, mais également de charger les batteries LMP® à partir d'un ensemble de panneaux photovoltaïques via un convertisseur externe.

##### L'organisation logistique

Les sites canadien et breton de Blue Solutions disposent d'une capacité de stockage permettant d'accueillir la totalité des matières premières utilisées pour la fabrication des batteries LMP® et des supercapacités. Blue Solutions stocke les matières premières dont il a besoin sur de courtes durées et n'utilise pas, à la date du présent document, ses capacités de stockage en tant que facteur de régulation des prix.



### L'organisation commerciale

Blue Solutions dispose aujourd'hui d'un responsable marketing et commercial en charge de la vente des supercapacités. Les batteries LMP® sont, à la date du présent document, exclusivement distribuées à Blue Applications. Ce dernier dispose d'une équipe commerciale intégrée qui aura vocation à se développer chez Blue Solutions en cas d'ouverture de la commercialisation de batteries LMP® à des tiers.

#### 6.2.5. LES DÉBOUCHÉS DES PRODUITS DÉVELOPPÉS PAR BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires avec les sociétés de Blue Applications (Bluecar, Bluebus, Bluestorage et Bluetram), le reste du chiffre d'affaires étant réalisé par la vente de supercapacités à des clients extérieurs. Les batteries et supercapacités commercialisées auprès de Blue Applications trouvent indirectement leurs débouchés finaux auprès des clients de Blue Applications, utilisateurs des applications intégrant de telles batteries et supercapacités.

##### 6.2.5.1. Les batteries

Blue Solutions estime que la technologie entièrement solide LMP® représente une innovation majeure dans l'industrie de la batterie. Flexible et modulaire de par sa conception, la technologie LMP® est en mesure de satisfaire de nombreux marchés industriels quand leurs besoins associent grandes performances, fiabilité et coût compétitif.

Les batteries LMP® fabriquées par les entités française et canadienne de Blue Solutions sont vendues à des sociétés du groupe Blue Applications, principalement pour leur intégration à des moyens de transport ou à des solutions stationnaires. Ces marchés sont décrits dans les parties 6.2.1 et 6.2.2 du présent document.

##### 6.2.5.2. Les supercapacités

Ces composants sont utilisés dans l'automobile pour récupérer l'énergie de freinage et assurer de manière simple et fiable des fonctions d'hybridation stop & start (arrêt du moteur à l'immobilisation du véhicule et redémarrage), mais peuvent aussi assurer une assistance à l'accélération. Les développements en cours se concentrent également sur les applications de transport en commun, notamment les tramways qui, équipés de supercapacités, peuvent parcourir plusieurs centaines de mètres sans caténaire et se recharger dans les stations. Les supercapacités déplacent les barrières traditionnelles de conception des applications de puissance et permettent d'atteindre des rendements de stockage d'énergie supérieurs à 95 % et des durées de vie excédant celle des systèmes qu'elles intègrent.

##### Transports en commun

Dans le domaine du transport urbain, cette nouvelle technologie offre des perspectives nouvelles de conception de systèmes de transport propres : bus électriques et hybrides, tramways sans rail ni caténaire, trolley-bus. Elle permet d'accroître le rendement énergétique des métros et tramways existants et d'augmenter le trafic sans modifier les infrastructures ou en réduisant leur coût. À titre d'illustration, s'il est équipé de supercapacités, un bus électrique ou un tramway pourra parcourir les quelques centaines de mètres qui séparent deux stations, et recharger, à l'arrêt, en quelques secondes, en se branchant sur une borne contenant une quantité équivalente de supercapacités.

Les premiers tramways équipés de supercapacités fournies par Blue Solutions ont été fabriqués par Bombardier et sont installés et exploités depuis le mois de décembre 2009 à Heidelberg, en Allemagne.

##### Automobile

Dans l'automobile, les supercapacités constituent la solution de stockage d'énergie la plus pertinente pour satisfaire des applications de démarrage (concepts stop & start), accélération et freinage récupératif. Elles peuvent également être utilisées comme sources d'énergie délocalisées.

Les supercapacités stockent l'énergie de freinage du véhicule et alimentent son système électrique avec l'énergie nécessaire au démarrage. Lors de la phase de roulage, les supercapacités stabilisent la tension du réseau de bord et assistent la batterie lors des appels de puissance électrique. Elles apportent également un surcroît de puissance dans les phases d'accélération du véhicule.

##### Alimentation sans interruption (ASI)

Les supercapacités permettent également de suppléer aux défaillances ponctuelles de sources énergétiques principales et assurent une protection contre les

coupures réseau inférieures à cinq secondes, en assurant la transition pour une courte durée (de cinq à vingt secondes), jusqu'au démarrage d'un groupe électrogène.

Le chiffre d'affaires de Blue Solutions lié à la vente de supercapacités reste néanmoins marginal.

### 6.3. LES ACTIVITÉS DE BLUE APPLICATIONS

La technologie développée par Blue Solutions connaît un grand nombre d'applications dont le stade de développement est plus ou moins avancé et pour lesquelles Blue Applications propose un grand nombre de solutions aussi bien en matière de services (location de voitures, transport) que de développements technologiques (communication, design, systèmes).

Le développement des activités de Blue Applications dans les domaines de la mobilité et du stationnaire bénéficie de l'expertise d'IER et de Polyconseil en matière de services et de développement technologique.

Les entités de Blue Applications sont, à la date du présent document, contrôlées par le Groupe. Des informations financières (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) relatives à chaque entité ou sous-ensemble de Blue Applications faisant l'objet d'une promesse de vente au bénéfice de Blue Solutions seront présentées chaque semestre jusqu'à ce que les promesses de vente portant sur le/la ou les entité(s) ou sous-ensemble(s) concerné(s) aient été exercées par Blue Solutions et que le/la ou les entité(s) ou sous-ensemble(s) concerné(s) soi(en)t consolidé(es) dans les états financiers de Blue Solutions.

#### 6.3.1. LA MOBILITÉ

##### 6.3.1.1. Véhicules électriques

###### Bluecar

Bluecar développe, produit et commercialise des voitures électriques utilisant les batteries LMP®. Le Groupe Bolloré s'est associé dès 2007 avec le célèbre carrossier turinois Pininfarina, synonyme d'excellence dans le design automobile, pour réaliser le premier concept-car, le modèle « B0 » de la Bluecar®. La version actuelle de la Bluecar® est fortement inspirée de ce design tout en étant adaptée aux contraintes d'une production industrielle.

La Bluecar® est un véhicule propre, 100 % électrique, sûr et silencieux. Bluecar a développé une électronique de puissance dédiée à la batterie LMP® afin d'obtenir le meilleur rendement possible du moteur. Dans le même temps, tout a été fait dans la conception de la caisse et du châssis de la voiture pour prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation d'une batterie comme réservoir d'énergie de traction :

- le positionnement de la batterie, entre les deux essieux, sous les sièges, offre une répartition des masses optimale et assure une tenue de route sécurisante ;
- le châssis est fait d'acier et d'aluminium, assurant à la Bluecar® sa légèreté tout en gardant une rigidité maximale ;
- la caisse de la Bluecar® est entièrement réalisée en aluminium, ce qui lui permet de limiter son poids à 1 120 kg en intégrant la batterie LMP® de 300 kg.

La conjonction de ces innovations dans la conception de la Bluecar® lui confère une autonomie importante pour une citadine électrique quatre places : 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine.

La production de la gamme Bluecar® est réalisée, depuis juin 2015, dans les usines Renault de Dieppe, suite à un accord de coopération industrielle entre les groupes Renault et Bolloré, et pour certains modèles dans l'usine de Bairo (Italie).

###### Blueutility

Blueutility est la voiture utilitaire 100 % électrique de la gamme Bluecar®. Véhicule capable d'assurer des fonctions très différentes, la Blueutility a été conçue pour accompagner les professionnels en répondant aux besoins des différents métiers et des différents secteurs (entreprises, artisans, collectivités...) dans leurs activités quotidiennes.

Fiable et pratique, ce véhicule utilitaire léger, deux places, offre un espace de chargement spacieux de 1,4 m<sup>3</sup> et accepte jusqu'à 255 kg de charge utile, ce qui lui permet de répondre aux exigences des professionnels. La Blueutility combine confort et sécurité, et allie efficacité et esthétique dans un seul véhicule, 100 % électrique.

###### Bluesummer

Derrière son design résolument innovant, la Bluesummer s'adapte à toutes les situations. Pratique au quotidien avec sa banquette rabattable et sa capote amovible, elle peut être utilisée pour tous types de loisirs en toute saison, elle permet de transporter quatre passagers. Facile d'entretien, la Bluesummer est équipée d'un châssis surélevé permettant une conduite tous chemins.

N'émettant aucun bruit, son confort et ses performances en sont d'autant plus appréciables : des accélérations franches ainsi qu'une excellente tenue de route. En 2016, dans la continuité du partenariat signé le 17 juin 2015 entre les groupes PSA et Bolloré, la production de la Bluesummer s'arrête pour laisser place à la E-Mehari, voiture électrique Citroën dotée de batteries LMP®. Elle est produite et commercialisée depuis le deuxième trimestre 2016.

### Bluebus

Bluebus développe des solutions de transport collectif propre, urbain et périurbain, utilisant les batteries LMP® :

- **le Bluebus 6 mètres** a la plus forte énergie embarquée du marché des bus électriques dans sa catégorie, grâce aux trois packs de batteries LMP® stockés dans le plafond, qui lui permettent d'assurer plus de 120 kilomètres d'autonomie (nécessaire à une journée entière d'exploitation).

Son efficacité est renforcée par l'utilisation de systèmes de récupération d'énergie en décélération, qui favorise la recharge en cours d'utilisation. Les caractéristiques du Bluebus et de sa technologie embarquée, qui permettent l'implantation des batteries LMP® sur le toit, améliorent la sécurité du véhicule, ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite grâce à un plancher plat et bas. Convivial et compact, tout en étant spacieux et lumineux, il peut accueillir une vingtaine de personnes et se faufiler dans les petites rues de centre-ville. Il a déjà intégré les réseaux de transport en commun de sites aussi variés que Tours, l'île de La Réunion, Rambouillet, Laval, Luxembourg, Bayonne, Tarbes, mais également des sites industriels comme celui du CEA à Grenoble, BE-Green, Vente-privee.com et assure la navette de la Fondation Louis Vuitton et de Canal+. Il est également référencé UGAP et AGIR ;

- **le Bluebus 12 mètres** est une solution de transport collectif propre et urbain (capacité 100 personnes). 100 % électrique, il est équipé de batteries LMP®, qui lui permettent d'assurer entre 180 et 250 kilomètres d'autonomie. Il possède les mêmes caractéristiques que le Bluebus 6 mètres : récupération d'énergie en décélération, implantation des batteries sur le toit, accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ce Bluebus est construit sur le site de Blue Solutions, à Ergué-Gabéric, en Bretagne. La nouvelle usine dédiée à ce bus a été inaugurée le 15 janvier 2016 et a nécessité un investissement de 40 millions d'euros. La capacité de production annuelle est de 200 Bluebus 12 mètres par an. La RATP a choisi Bluebus pour l'expérimentation d'une première ligne 100 % électrique qui a été lancée en mai 2016. Cette première ligne (341) reliant Clignancourt à la place Charles-de-Gaulle – Étoile est la première ligne toute électrique mise en place à Paris dans le cadre du projet Bus 2025 dans lequel s'est engagée la RATP dès 2014. La RATP a ainsi collaboré avec Blue Solutions pour que 23 Bluebus 12 mètres intègrent sa flotte. Fin 2016, la RATP a passé une commande complémentaire de 20 Bluebus 12 mètres dont 10 qui seront équipés pour recevoir une recharge en ligne par pantographe inversé (bras articulé permettant d'alimenter le bus par le toit).

### Bluetram

Équipé de pneus, entièrement électrique, Bluetram est un transport en commun propre, qui fonctionne sans rail ni caténaire. Son installation est rapide puisqu'elle ne nécessite pas d'infrastructures lourdes et onéreuses.

Grâce à la technologie Blue Solutions (les supercapacités), Bluetram se recharge à chaque station d'arrêt grâce à un connecteur de charge télescopique en seulement vingt secondes, pendant que les passagers montent et descendent. Chaque recharge assure à Bluetram une autonomie jusqu'à deux kilomètres. Pour permettre cette recharge rapide, chaque station est équipée d'une capacité de stockage équivalente à celle du véhicule. Le premier Bluetram a été inauguré sur les Champs-Élysées, début décembre 2015 à l'occasion de la COP21, où six Bluetram ont transporté gratuitement, à titre expérimental durant l'hiver, les visiteurs entre l'Arc de Triomphe et la place de la Concorde.

Dans sa version de 6 mètres, le Bluetram peut transporter 22 passagers, et 90 passagers dans sa version de 12 mètres à venir. Il est produit sur le site de Blue Solutions, à Ergué-Gabéric, en Bretagne, dans une usine inaugurée en janvier 2015, représentant un investissement total de 30 millions d'euros. La société Bluetram, grâce à la R&D des sociétés Polyconseil et IER, filiales de Blue Applications, pourra proposer à terme une solution intégrée de gestion de lignes de tramway (véhicules, stations, système de gestion informatique des flux et du trafic).

#### 6.3.1.2. Autopartage

##### Autolib'

Le 5 décembre 2011, à l'initiative de Bertrand Delanoë maire de Paris, la capitale accueillait une première mondiale, Autolib', un service d'autopartage 100 % électrique, développé à l'échelle d'une métropole, pour offrir aux Franciliens un mode de transport inédit, économique et pratique, « qui révolutionne » leurs habitudes de déplacement.

En cinq ans, le service Autolib' n'a pas tardé à trouver sa place dans le paysage francilien et a très rapidement convaincu un grand nombre d'utilisateurs grâce à son offre en trace directe et à la possibilité de réserver une voiture au départ ou une place à l'arrivée depuis son portable.

Disponible dans Paris et près de 100 communes d'Île-de-France, Autolib' propose une offre d'autopartage flexible et abordable, qui s'adapte aux besoins des utilisateurs réguliers ou occasionnels grâce à des abonnements spécifiques. Ce service offre une grande liberté d'utilisation, dès l'obtention du permis de conduire et sans antécédents de conduite. Engagé depuis son lancement dans une démarche écoresponsable, Autolib' a souscrit à l'offre d'énergie verte de Direct Énergie certifiant l'injection sur le réseau d'une production d'électricité d'origine 100 % renouvelable équivalente à la consommation annuelle.

#### Évolution du service Autolib'

	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016
Nombre de stations (en cumulé)	250	737	857	877	1 060	1 096
Nombre de bornes (en cumulé)	1 000	3 670	4 356	4 685	5 939	6 175
Nombre de véhicules en circulation (en cumulé)	250	1 723	2 010	2 837	3 540	3 957
Nombre d'abonnés (en cumulé)	5 651	54 000	121 000	197 000	268 000	325 000
Abonnements annuels « Premium » et « prêt à rouler »	1 300	18 817	40 600	67 600	98 740	134 517
Nombre total de locations	4 600	979 511	2 664 000	4 015 505	5 202 405	5 609 901
Nombre de kilomètres parcourus depuis l'origine (en millions)		11,7	39,4	79,7	132,9	189,9

Source : Bolloré.

- **Autolib' : un service intégré intelligent**

Les applications dites de « back-office » constituent un élément essentiel et distinctif du service Autolib' :

- organisation de la maintenance et réparation day-to-day : une organisation en six pôles de compétence – IER assurant la maintenance sur site des véhicules et bornes ;
- supervision de la gestion de la flotte ;

Parallèlement à toutes les interactions avec le client, l'ordinateur embarqué effectue des tâches en fond qui permettent à l'opérateur de connaître à tout moment l'état du véhicule et d'apporter un service d'une plus grande qualité au client. Des services à valeur ajoutée sont offerts au client qui a la possibilité de s'abonner au service directement par Internet ou dans une borne d'abonnement avec l'aide d'un téléconseiller en visioconférence. Une fois abonné, le client a la possibilité de profiter d'un système de réservation à l'avance, à la fois de son véhicule (pendant trente minutes) mais également de sa place à l'arrivée (pendant quatre-vingt-dix minutes). Ces services de réservation sont également disponibles sur mobiles Android et iOS.

Les données véhicules remontées au système d'information central dans le respect des règles CNIL sont :

- la localisation du véhicule à tout instant ;
- l'identité du client effectuant la location ;
- la vitesse instantanée ;
- le niveau de charge de la batterie de traction ;
- la station de départ de location ;
- la station d'arrivée si le client a effectué une réservation de place de stationnement à l'arrivée.

#### • Utilib' : un service destiné aux artisans

Utilib' met à la disposition des professionnels et abonnés premium près de 300 véhicules utilitaires en libre-service, disponibles directement ou sur réservation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'offre Utilib' a été conçue pour accompagner les professionnels, en répondant aux besoins des différents métiers et secteurs d'activité (services à la personne, coursiers, plombiers, techniciens de maintenance...) dans leurs déplacements quotidiens.

#### Autres projets d'autopartage

D'autres services d'autopartage se sont développés sur la base du modèle Autolib' (autopartage en trace directe pour des véhicules 100 % électriques) en Europe (Lyon, Bordeaux et Turin) et aux États-Unis (Indianapolis).

En 2017, de nouveaux services ouvriront à Londres, à Los Angeles et, pour la première fois en Asie, à Singapour.

#### • Bluely

Ville d'initiative et d'expérimentation dans le domaine de l'énergie, des smart grids et des nouvelles mobilités, la métropole du Grand Lyon a adopté, depuis le 10 octobre 2013, le service Bluely sur le modèle d'Autolib'. Fin 2016, 314 véhicules électriques (dont 59 Twizy et 30 C-Zero intégrés à la flotte dans le cadre des partenariats signés avec les groupes Renault et PSA), 102 stations et 503 bornes équipaient Lyon, 11 communes partenaires ainsi que l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.

Engagé depuis son lancement dans une démarche écoresponsable, Bluely a souscrit à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) certifiant l'injection sur le réseau d'une production d'électricité d'origine 100 % renouvelable équivalente à la consommation annuelle.

#### • Bluecub

Depuis le 9 janvier 2014, le service Bluecub s'est installé sur le territoire de la métropole de Bordeaux pour compléter l'offre d'écomobilité promue par la mairie de Bordeaux.

À ce jour, le service dispose de 76 stations à Bordeaux, dans 10 communes limitrophes dont Arcachon, et d'une flotte d'environ 200 voitures électriques en libre-service (dont 29 Twizy et 20 C-Zero intégrés à la flotte dans le cadre des partenariats signés avec les groupes Renault et PSA).

Engagé depuis son lancement dans une démarche écoresponsable, Bluecub a souscrit à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) certifiant l'injection sur le réseau d'une production d'électricité d'origine 100 % renouvelable équivalente à la consommation annuelle.

#### • Blueindy

C'est à Indianapolis, le temple des courses automobiles, que le service Blueindy a été lancé le 2 septembre 2015 (installé en test depuis mai 2014). En cours de déploiement, Blueindy est en passe de devenir le plus grand service d'autopartage de véhicules électriques, en trace directe, aux États-Unis.

#### • Bluetorino

C'est en Italie, à Turin, qu'a été inauguré, le 18 mars 2016, Bluetorino, le nouveau service d'autopartage de voitures 100 % électriques. Le service a été officiellement lancé en octobre 2016.

### 6.3.1.3. Autres applications

#### Blueboat

Blue Applications développe des projets (au stade de prototype en cours de finalisation) dans le domaine des bateaux électriques au sein de la société Blueboat.

### 6.3.2. LE STATIONNAIRE

L'ensemble des besoins de l'industriel électro-intensif au particulier est très vaste, à l'image de la composition des mix énergétiques actuels. Les solutions associées de stockage devront aussi être très variées. Les critères de performance, de fiabilité et de coût seront cruciaux pour la croissance de ce marché.

La technologie LMP® se trouve en phase de test pour les applications stationnaires. Plusieurs projets pilotes ont été annoncés, la plupart en Afrique où Blue Solutions et Blue Applications peuvent s'appuyer sur la solide implantation du Groupe Bolloré, et capitaliser sur leurs positions. Ces projets démontrent la pertinence d'une combinaison photovoltaïque/stockage d'énergie dans des pays caractérisés par leur déficience en matière d'infrastructures de production et de transport/distribution d'électricité, par exemple les projets pilote d'un réseau de bus/véhicules électriques rechargeables à partir de stations photovoltaïques au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

La multiplication de projets pilotes, combinant des parcs photovoltaïques, des bâtiments ou du mobilier urbain à des solutions de stockage, devrait permettre à Blue Applications d'une part de bâtir une courbe d'expérience en amont de ses concurrents, d'autre part de répondre à de nombreux besoins, sans pour autant s'aventurer sur le terrain du stockage à grande échelle, déjà très balisé par les électriciens.

Les perspectives sont donc vastes. Compte tenu de la durée des phases de test, le développement commercial des unités de stockage stationnaires devrait intervenir d'ici à 2017.

#### Bluestorage

Bluestorage développe une gamme de solutions de stockage d'énergie, allant de quelques kWh à plusieurs MWh d'énergie stockée, orientées vers différents clients finaux :

- les particuliers : les solutions développées par Bluestorage pour les particuliers sont des batteries ayant pour objet :
  - de pallier les intermittences du réseau électrique et d'assurer un approvisionnement continu en énergie du foyer,
  - d'optimiser la consommation d'énergie en permettant de jouer sur les différences de tarif de l'électricité (heures creuses, heures pleines) ;
- le réseau électrique : Bluestorage développe des solutions de stockage de grande capacité afin de répondre aux besoins des acteurs du réseau électrique :
  - intégration des fermes solaires éoliennes pour optimisation de la production : cette solution permet à un producteur d'énergie renouvelable intermittente de stocker une partie de sa production lors des périodes de faible demande et de la vendre aux périodes de pic de demande,
  - aide à l'intégration des énergies renouvelables en soutien de la tension : du fait de leur intermittence, l'intégration des énergies renouvelables fait peser des risques sur la stabilité des réseaux électriques notamment en termes de fréquence. Bluestorage développe les solutions permettant de pallier cette intermittence et de renforcer les capacités des réseaux électriques et leur fiabilité,
  - Bluegrid, la valorisation de l'effacement : Bluestorage développe des moyens de stockage de grande capacité (shelters) – au minimum quelques centaines de kWh – permettant d'agir sur l'effacement de consommation sur le réseau. Il se positionne comme un opérateur d'effacement. Bluestorage vise deux marchés principaux :
    - . l'effacement industriel : permettre à un opérateur de réseau (RTE par exemple) d'effacer la consommation d'une usine tout en maintenant l'approvisionnement en énergie de celle-ci grâce à la solution de stockage,
    - . l'effacement diffus : répartir sur un territoire donné des capacités de stockage de différentes tailles et les agréger pour les valoriser sur les marchés de capacité.

#### Bluesun

Bluesun est une filiale commune constituée entre Bluestorage et Total Énergie Développement, qui donne accès à des panneaux solaires de dernière génération produits par Sunpower. Ces panneaux sont intégrés à des solutions de génération propre et de stockage d'énergie proposées par Bluestorage au marché.

#### Bluezone

Disposant de batteries LMP® et de panneaux photovoltaïques, les Bluezones permettent de produire, stocker et distribuer une électricité propre et gratuite. Le Groupe Bolloré dispose de dix Bluezones (Bénin, Guinée, Niger, Togo).

#### BlueElec

BlueElec est une filiale de Bluestorage, qui aura vocation à intervenir en tant qu'opérateur sur la bourse européenne de l'électricité (EpeX Spot).



### 6.3.3. LES ACTIVITÉS CONNEXES

#### 6.3.3.1. Terminaux spécialisés – IER

##### Présentation

IER conçoit et commercialise dans le monde entier des solutions visant à améliorer les flux des biens et des personnes.

Dans cet objectif, IER s'appuie sur un savoir-faire et une maîtrise technologique éprouvés pour développer des solutions innovantes dédiées à cinq environnements majeurs : lieux publics, voirie, entrepôts, véhicules et points de vente. Automatic Systems, filiale d'IER, est un leader mondial dans le domaine du contrôle sécurisé des entrées et conçoit et fabrique des équipements pour les accès piétons, les accès véhicules et les accès passagers.

Créée au début des années soixante, la société IER a élargi sa gamme de produits et services et étendu son implantation géographique pour mieux répondre aux attentes de ses clients. Aujourd'hui IER bénéficie d'une présence internationale sur tous les continents à travers ses treize filiales ou multiples partenaires locaux.

##### Lieux publics

Répondant à la demande grandissante d'améliorer l'efficacité des solutions d'accueil des voyageurs et des citoyens, IER est désormais l'un des leaders de l'équipement en terminaux et bornes self-service des lieux publics (grands réseaux de transport aériens, ferroviaires et maritimes, administrations...) ouvrant sur des applications de retrait (billets de train/avion, timbres...) ou de consultation d'information. La stratégie d'IER vise à devenir un partenaire référent de ces acteurs incontournables en s'appuyant sur un portefeuille complet de produits embarquant des technologies innovantes visant à améliorer l'expérience utilisateur pour leur client.

Aussi dans le secteur aérien, IER propose une offre complète pour l'optimisation des flux de passagers et de bagages (plus de 100 000 terminaux et plus de 1 500 bornes pour partie monitorées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) :

- portefeuille étendu de terminaux de lecture et d'impression ;
- solutions de self check-in et de self tagging ;
- solutions de dépose-bagage automatisé ;
- solutions d'embarquement automatisé.

Dans le secteur ferroviaire, IER propose des solutions pour la billetterie (au comptoir, sur borne libre-service) et de contrôle d'accès (portes automatiques d'accès, lecteurs portables de billets). IER a ainsi installé près de 2 000 automates de vente de billets pour la SNCF et équipé plus de 4 000 gares ferroviaires de solutions au guichet.

Dans les administrations, IER propose des solutions de borne libre-service : automates d'affranchissement et bornes multiservices, ainsi que des équipements de contrôle d'accès indoor ou outdoor.

##### Voirie

Dans le domaine de la mobilité, IER propose de nouveaux concepts dédiés à la voirie (infrastructures électriques et autopartage). IER a mis au point des solutions d'autopartage avec gestion de l'informatique embarquée, et d'électro-mobilité avec la fabrication de bornes de recharge déployées à grande échelle. IER intervient dans le développement de solutions de mobilité pour le transport, en particulier pour l'autopartage électrique. Dans ce cadre, IER a fourni plus de 7 000 bornes de charge, 1 300 bornes de location contrôlées et maintenues à distance, ainsi qu'une centaine de bornes d'abonnement fonctionnant en vidéoconférence et une informatique embarquée permettant à tout moment de vérifier l'état et la position en temps réel des véhicules.

Afin d'accompagner la croissance mondiale sur ce segment, IER s'adresse aux constructeurs automobiles afin de permettre l'intégration de ses solutions en première monte dans leurs véhicules. Cela permet à IER de proposer plusieurs types de véhicules en complément des Bluecar® sur les autopartages publics, notamment internationaux. Sur le marché des entreprises, IER propose une solution complète qui intègre la fourniture d'équipements pour les véhicules, les infrastructures de recharge, mais également toute la partie solutions et services pour permettre au client la bonne gestion de sa flotte autopartagée. L'expérience d'IER dans les solutions de gestion de flotte pour le secteur de la distribution lui a permis d'acquérir une expérience significative sur ces besoins.

IER propose une offre complète comprenant :

- une partie embarquée pour rendre le véhicule « communicant », composée d'un lecteur RFID, d'un boîtier de télématique, d'un écran embarqué et d'une fonction assistance usager qui permet la mise en relation avec un centre opérationnel hébergeant les téléconseillers ;
- une solution complète d'infrastructures de recharge « intelligente », qui permet d'accompagner l'utilisateur lors de la recharge, comprenant :
  - des bornes interactives permettant de gérer les inscriptions, les demandes de recharge, le paiement... Les bornes sont modulables et évolutives,

- des bornes de recharges pour voiries,
- des « Bluebox » qui permettent la recharge pour particulier en zone privative à semi-publique (parkings, centres commerciaux, résidence collective...). Le lecteur RFID permet de gérer le contrôle d'accès ;
- un portefeuille étendu de services Internet permettant d'opérer l'autopartage. IER propose également des solutions de verbalisation électronique permettant un traitement dématérialisé et automatique des infractions.

##### Entrepôts

Intervenant tout au long de la chaîne logistique, IER développe et intègre en entrepôt des solutions de préparation de commande vocale et à assistance lumineuse, ainsi que des solutions de traçabilité sans contact des contenants (palettes, bacs...) en temps réel grâce à la technologie RFID.

##### Véhicules

La maîtrise du flux des marchandises est assurée ensuite au niveau du transport grâce aux applications qu'IER associe au véhicule pour piloter les tournées, grâce à la géolocalisation, l'éco-conduite et les solutions de preuve de livraison.

IER propose une offre complète d'équipements « intelligents et communicants » pour :

- la géolocalisation et l'éco-conduite : en offrant une double expertise hardware d'équipements de véhicules, mais également software et service mettant en œuvre des solutions d'optimisation des coûts et des distances qui contribuent à une éco-conduite ;
- les preuves de livraison : solution complète d'informatisation des livraisons.

##### Points de vente

Dans les points de vente, IER propose une application d'inventaire en temps réel pour la maîtrise des stocks et des approvisionnements basée sur la technologie RFID. Le flux des personnes est quant à lui optimisé grâce à la borne IER de libre-encaissement qui permet aux magasins d'améliorer le parcours client en accélérant le passage en caisse. Ces solutions permettent à ses clients d'améliorer de manière significative l'accessibilité à leurs points de vente.

IER propose une offre complète de nouveaux procédés « sans contacts » pour moderniser la relation client dans les magasins :

- bornes de libre-encaissement permettant d'ouvrir des flux « rapides » en magasin, sans file d'attente ;
- solutions d'accompagnement mobile du client en magasin jusqu'à l'encaissement à base de tablette mobile et d'antivol « intelligent » permettant de faire parler les produits ;
- solutions de gestion sans contact des biens du magasin : inventaire permanent, traçabilité des flux des marchandises de la réception au rayonnage, en passant par la réserve.

#### 6.3.3.2. Polyconseil

##### Présentation

Polyconseil, créé en 1989, est aujourd'hui une filiale à 100 % du Groupe Bolloré proposant à ses clients des solutions IT complètes, allant du cadrage stratégique (étude d'opportunité, de faisabilité, définition de la stratégie) à l'exploitation et au suivi des résultats, en passant par le pilotage du projet et sa mise en œuvre. Son équipe de consultants construit sa pertinence sur son expérience de gestion de projets complexes et sur une équipe d'ingénieurs de très haut niveau dans les domaines des télécoms, d'Internet, des technologies « M2M » (mobile to mobile), de la gestion et de la supervision d'énergie électrique.

##### Marchés

Au-delà de la pratique smart cities, intervenant dans le cadre du projet Autolib', l'équipe de Polyconseil a développé son expertise sur les marchés télécoms, les médias et les marchés émergents :

##### • Smart Cities

Spécialiste des nouvelles technologies et des usages numériques, Polyconseil accompagne ses partenaires publics et privés sur des problématiques de mobilité intelligente, de réseaux électriques intelligents (smart grid), d'aménagement numérique du territoire, de services innovants pour les collectivités, de connectivité embarquée ou encore de véhicules communicants.

Polyconseil bénéficie d'une expertise stratégique et maîtrise les enjeux techniques et opérationnels lui permettant la gestion de projets de grande envergure dans leur intégralité, depuis la définition des besoins jusqu'à la mise en œuvre télécoms et systèmes d'informations.

- **Télécoms**

Polyconseil accompagne les investisseurs et opérateurs télécoms dans la définition et la mise en œuvre de nouvelles stratégies qui leur permettront de faire face à une concurrence low cost et de tenir leurs principaux engagements tels que la diminution de leurs coûts opérationnels, le développement de nouvelles promesses clients ou l'adaptation des infrastructures aux usages de demain.

- **Médias**

Bénéficiant d'une pratique médias développée et transverse, mêlant expertise stratégique et maîtrise des enjeux techniques et opérationnels, Polyconseil réunit des compétences uniques lui permettant d'accompagner ses clients sur des projets de premier plan. Polyconseil réalise des missions de repositionnement stratégique, de développement de nouvelles activités, d'étude réglementaire et d'impact technologique, de définition de stratégies commerciales et marketing ou d'amélioration de la performance opérationnelle. En outre, l'équipe Polyconseil Technologies, dédiée aux projets technologiques, assiste les acteurs de la diffusion sur la définition de nouvelles architectures IT, la création de plateforme de mise à disposition de contenus ou encore sur le développement d'applications Internet ou mobile.

- **Marchés émergents**

Forte de son implantation dans les marchés émergents, Polyconseil propose une approche intégrée à toutes les problématiques télécoms et médias dans le monde émergent, et accompagne aussi bien opérateurs privés, entreprises et investisseurs, que gouvernements et institutions tout le long de la chaîne de valeur de l'industrie télécom.

#### 6.4. STRATÉGIE

Blue Solutions ambitionne de devenir un acteur mondial de premier plan dans les solutions de gestion de l'énergie. Il bénéficie d'un positionnement unique d'intégrateur qui lui permet de proposer des solutions innovantes. Il ambitionne de devenir un opérateur majeur sur les marchés de la mobilité et du stationnaire en proposant des services qui lui assureront des revenus récurrents.

Le Groupe Bolloré est présent dans le domaine du stockage d'énergie depuis le milieu du vingtième siècle puisqu'après avoir été producteur de papiers électrolytiques il a développé dans les années 1970 des lignes de production de films polypropylène utilisés dans la fabrication de condensateurs. Il est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de cette activité. La connaissance de ce secteur et son savoir-faire industriel, notamment dans le domaine de l'extrusion, lui ont permis de développer une famille de moyens de stockage d'énergie : les batteries LMP® et les supercondensateurs. Blue Applications a décidé d'intégrer cette famille dans les services qu'il propose aux intervenants du marché souhaitant des solutions optimales de gestion de l'énergie propre dans le domaine de la mobilité et du stationnaire.

Les marchés sur lesquels Blue Solutions et Blue Applications se positionnent sont en forte croissance et répondent aux problématiques liées à l'environnement, en particulier l'urbanisation croissante qui nécessite le développement de transports propres, l'augmentation de la pollution urbaine (50 % des morts dus à la pollution en France sont imputables à la pollution de la circulation – source : OMS, *Health Effect of Transport-Related Pollution*, 2005), la santé publique (la pollution atmosphérique est responsable de plus de deux millions de morts prématurés par an – source : communiqué de Presse OMS du 26 septembre 2011) et la transition énergétique. Blue Applications a une position unique de fournisseur de solutions intégrées et communicantes. Il a démontré avec le système d'autopartage Autolib' sa capacité à fournir un service complet s'appuyant sur les batteries développées et fabriquées par Blue Solutions et sur les solutions qu'il a développées (voitures, informatique embarquée, infrastructures de charges, traitement de l'information et des communications). Les technologies qui ont été développées, en particulier dans le domaine du stockage, sont le fruit de nombreuses années de recherche et développement et sont protégées par des brevets et licences ainsi qu'un savoir-faire unique qui constituent, selon Blue Solutions, de fortes barrières à l'entrée.

#### DOMAINE DE LA MOBILITÉ

Blue Applications a développé une famille de produits et de solutions utilisant sa technologie performante de batteries : voitures électriques (Bluecar®), bus électriques (Bluebus), solutions d'autopartage pour les communes et les entreprises. La réussite d'Autolib' (premier service au monde d'autopartage en trace directe de véhicules 100 % électriques) a permis la signature de contrats pour Lyon et Bordeaux en 2013, ainsi qu'Indianapolis, Turin, Londres, Los Angeles et Singapour. Ces réussites commerciales et technologiques lui procurent une position de leader mondial dans le domaine de l'autopartage à grande échelle de véhicules électriques en trace directe lui permettant de dupliquer ce modèle reconnu dans les métropoles du monde entier. Ces développements permettront l'éducation du public à la conduite de véhicules électriques, ce qui devrait contribuer à élargir la demande. Blue Applications, avec à la fois la Bluecar® et ces diverses expériences, possède un avantage compétitif majeur et entend jouer un rôle de premier plan sur ce marché en pleine expansion. En outre, la proposition conjointe de transports en commun (bus et tramway) et de transport individuel (voiture) permettra à Blue Applications de développer des marchés de transport urbain propre activement recherchés par l'ensemble des villes. Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, met en place une organisation permettant de répondre mondialement à ces demandes et est prêt à investir les montants nécessaires pour prendre une place de leader mondial.

Blue Solutions et Blue Applications se positionnent également sur le marché du véhicule électrique pour le particulier et les collectivités avec un véhicule validé par l'expérience particulièrement contraignante de l'autopartage urbain. Le développement de ce marché pourrait être envisagé à terme au travers d'accords avec des constructeurs automobiles.

Le transport fluvial propre, le développement de zones maritimes protégées, les navettes maritimes et les bateaux dépollueurs sont aussi des marchés en devenir sur lesquels Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, développe une expertise grâce à l'intégration de ses solutions de transport : batteries et chaînes de traction.

Enfin, Blue Applications se concentre également sur le développement de ses solutions embarquées autour des supercapacités avec le développement de tramways légers reposants sur cette technologie. Le savoir-faire de Blue Solutions dans la production de supercapacités de forte puissance et la conception de packs de grande taille pour applications dans les transports lui offrent un avantage concurrentiel certain sur cette technologie.

En septembre 2014, Renault et le Groupe Bolloré ont signé un partenariat pour faire progresser le véhicule électrique.

En juin 2015, PSA Peugeot Citroën a signé un accord de partenariat stratégique. Dans le cadre de ce partenariat, PSA intègre la batterie LMP® à ses nouveaux véhicules électriques E-Mehari.

La RATP (Régie autonome des transports parisiens) a annoncé sa décision de retenir Bluebus dans le cadre de la migration de son parc de bus thermiques. En mai 2016, le premier bus 12 mètres a été officiellement intégré à la première ligne tout électrique de la RATP (et 100 % Bluebus), la ligne 341.

#### DOMAINE DU STATIONNAIRE

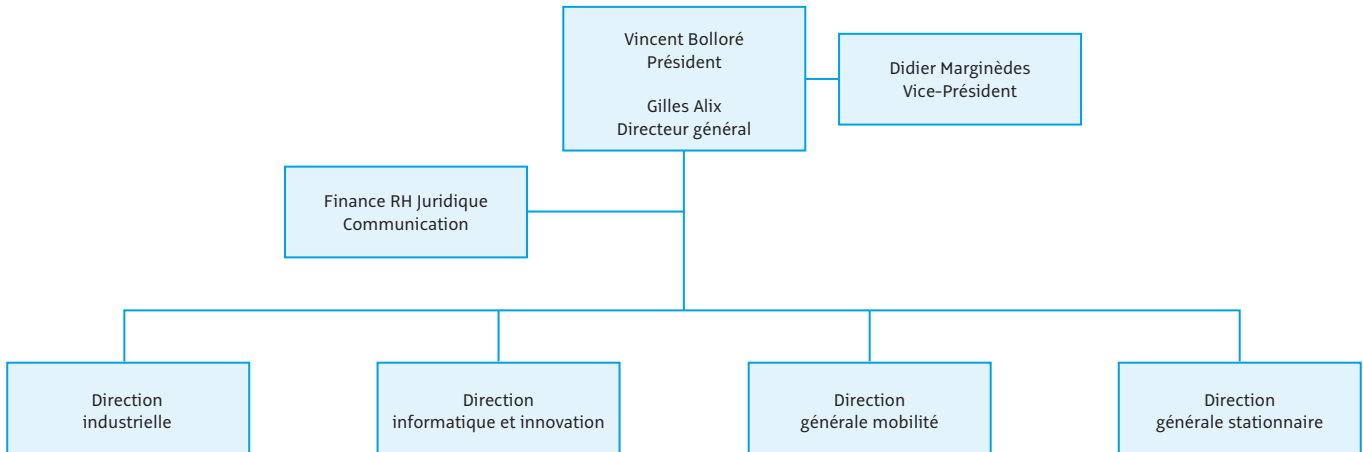
Blue Solutions et Blue Applications souhaitent utiliser les technologies développées pour cibler de nouvelles opportunités à forte croissance dans le domaine du stationnaire. En effet, la sécurisation des réseaux, l'intégration des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie dans les zones non connectées au réseau sont des exigences fortes et croissantes qui nécessitent la mise en place de solutions de gestion d'énergie intelligente. Blue Solutions et Blue Applications mettent en place une organisation qui pourra répondre à l'ensemble de ces marchés porteurs en s'appuyant sur les technologies propriétaires et sa capacité à les intégrer.

Blue Applications ambitionne, au travers des solutions qu'il développe, de répondre à l'exigence et au développement de systèmes de stockage à différentes échelles (du stockage de masse visant à assurer la stabilité du réseau au stockage diffus approprié à l'utilisation localisée d'une production solaire) grâce à sa maîtrise de technologies variées qui ont vocation à répondre à la diversité des besoins et ainsi à trouver des débouchés économiques. La variété de l'offre répond ainsi aux objectifs du stockage de l'électricité : l'autonomie (pour l'utilisateur), la flexibilité (pour le réseau) ainsi que la sécurité et la stabilité.

Le stockage d'électricité constitue un outil central de gestion intelligente des flux d'électricité. Sa maîtrise permettra à Blue Solutions et à Blue Applications de se positionner en opérateur pilotant la production (par exemple via des joint-ventures telle que celle mise en place avec Sunpower), la distribution ainsi que la gestion intelligente d'énergie.

En outre, la présence mondiale et en particulier en Afrique du Groupe Bolloré permettra un développement rapide de ses solutions stationnaires.

## 6.5. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DE BLUE SOLUTIONS ET DE BLUE APPLICATIONS

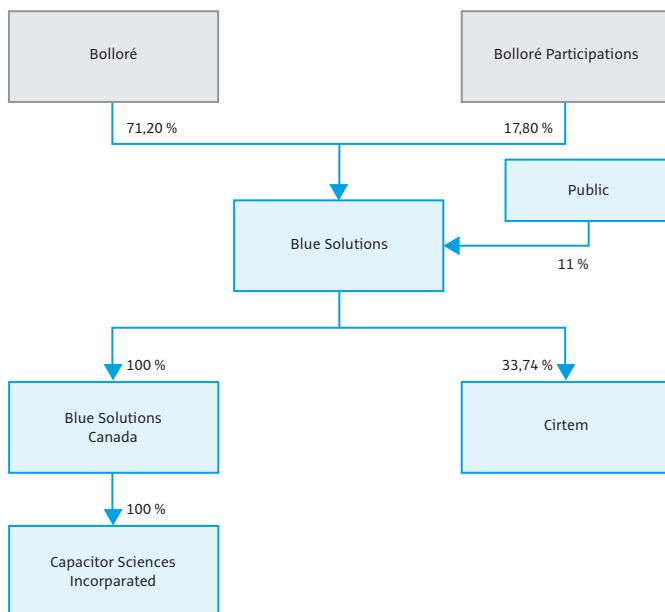


## 7. Organigramme

## 7.1. BLUE SOLUTIONS

## 7.1.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE BLUE SOLUTIONS

Le schéma ci-après représente l'organigramme simplifié de Blue Solutions au 31 décembre 2016. Les pourcentages des participations indiquées ci-dessous ne mentionnent pas l'identité des actionnaires minoritaires.



## 7.1.2. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société est une société anonyme de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 144 191 580 euros, réparti en 28 838 316 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune. Son siège social est situé à Odet, 29500 Ergué-Gabéric. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051.

Les activités de la société sont décrites au chapitre 6 « Aperçu des activités » du présent document et les activités de ses filiales et participations sont décrites à la section 7.1.3 ci-après. La société détient les droits de propriété intellectuelle clés nécessaires à la fabrication et à la commercialisation des batteries LMP®. Elle finance par ailleurs Blue Solutions Canada au moyen d'une convention de compte courant.

## 7.1.3. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

## Blue Solutions Canada

Blue Solutions Canada, ou Solutions Bleues Canada Inc. (anciennement Bathium Canada Inc.), est une société de droit canadien. Le montant de son capital social s'élève à 36 817 800 dollars canadiens, réparti en 36 817 800 actions sans valeur nominale. Son siège social est situé 1560, rue de Colomb à Boucherville, Montréal, Québec. Elle est immatriculée au registre des entreprises du Québec sous le numéro 1164210966 NEQ.

Le capital social de Blue Solutions Canada est intégralement détenu par la société.

Blue Solutions Canada a pour objet social la fabrication, la commercialisation et l'entretien de batteries et de supercapacités, principalement vendues en France à Blue Applications mais ayant vocation à servir le marché nord-américain dans le cadre de la stratégie de développement international de Blue Solutions.

Jean-Marc Métais est Président du Conseil d'administration et administrateur de la société Blue Solutions Canada.

## Capacitor Sciences

En 2016, Blue Solutions Canada a acquis la société Capacitor Sciences Incorporated, société de droit américain. Son siège est situé 2711 Centerville Road, 19808 Wilmington, Delaware, États-Unis.

Capacitor Sciences Incorporated est une start-up innovante spécialisée dans l'étude et la recherche de nouvelles molécules de stockage d'énergie.

Grâce à cette acquisition, Blue Solutions va pouvoir introduire les innovations développées par Capacitor Sciences Incorporated lors de la conception et l'industrialisation de ses produits de stockage d'électricité (batteries lithium métal polymère et supercapacités) afin d'en améliorer substantiellement les performances (densité, cyclabilité et vitesse de charge).

## Cirtem

Cirtem est une société anonyme de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 358 375 euros, réparti en 23 500 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune. Son siège social est situé 1389, L'Occitane à Labège (31670). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 348 011 024.

Cirtem est une société spécialisée dans l'électronique de puissance et a pour activité principale l'ingénierie dans le domaine de l'électrotechnique et de l'électronique industrielle. La société s'est associée avec Cirtem afin de développer des dispositifs de conversion de l'énergie électrique associés à des dispositifs de stockage à base de batteries et de supercapacités.

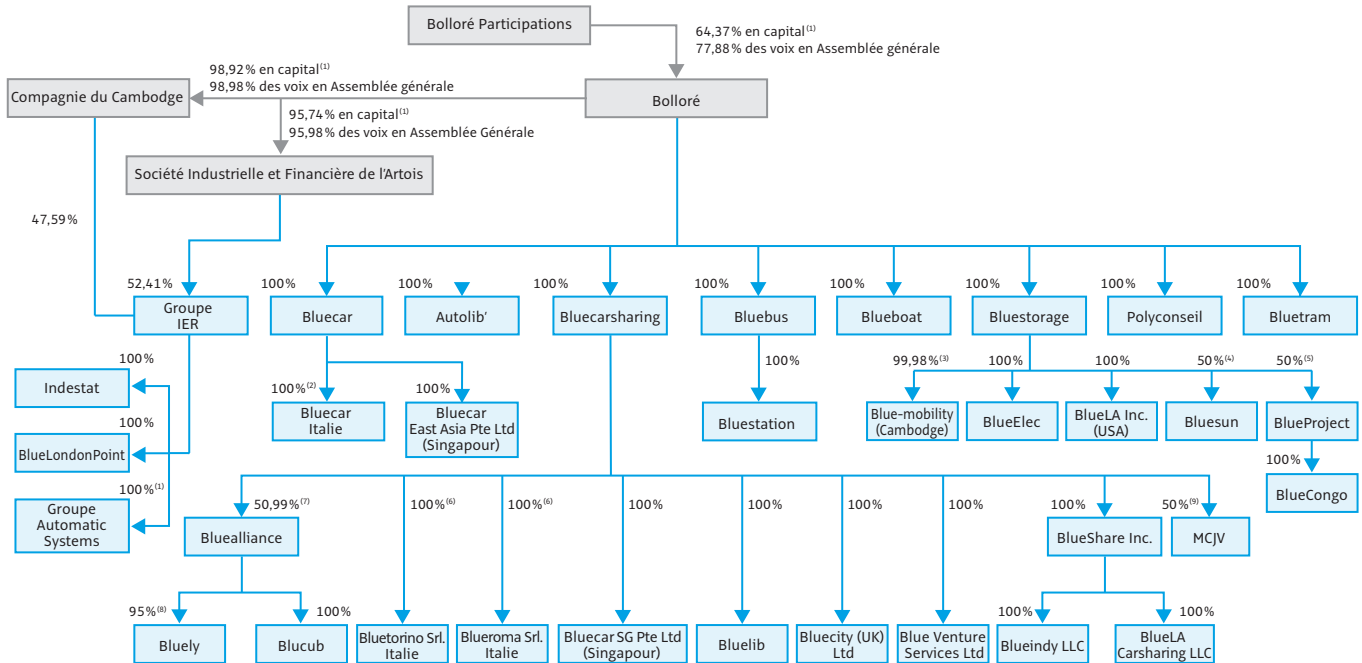
Le capital social de Cirtem est détenu à hauteur de 33,74 % par la société, les actions restantes étant détenues par des personnes physiques et la société Financière Saubion, société à responsabilité limitée ayant une activité principalement financière.

7.2. BLUE APPLICATIONS

La société est bénéficiaire de sept options d'achat sur chacune des sociétés de Blue Applications, dans les conditions décrites à la section 22.1.1 du présent document. Des informations sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et, le cas échéant, le résultat opérationnel des sociétés de Blue Applications figurent à la section 3.2 du présent document.

7.2.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE BLUE APPLICATIONS

Le schéma ci-après représente l'organigramme simplifié de Blue Applications à la date du 1<sup>er</sup> mars 2017. Les pourcentages des participations indiquées ci-dessous ne mentionnent pas l'identité des actionnaires minoritaires.



(1) Direct et indirect pour toutes les sociétés.  
 (2) Détention 99 % par Bluecar et 1 % par Bolloré.  
 (3) Détention 0,02 % par Bluecarsharing.  
 (4) Détention 50 % par Total Énergie Développement.  
 (5) Détention 50 % par Qatar Holding LLC.  
 (6) Détention 99,98 % par Bluecarsharing et 0,02 % par Bluestorage.  
 (7) Détention 50,99 % par Bluecarsharing, 25 % par Renault et 24 % par Automobiles Citroën.  
 (8) Détention 95 % par Bluealliance et 5 % par CNR.  
 (9) Détention 50 % par Peugeot Automobiles Citroën SA.

7.2.2. PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS COMPOSANT BLUE APPLICATIONS

Bluecar

Bluecar est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 166 488 994,68 euros, réparti en 2 004 000 actions sans valeur nominale. Son siège social est situé 31-32, quai Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 502 466 931.

Les activités de Bluecar sont décrites à la section 6.3.1.1. du présent document. Bluecar a deux filiales, Bluecar Italy et Bluecar East Asia Pte Ltd (Singapour).

• Bluecar Italy SRL

Bluecar Italy est une société à responsabilité limitée de droit italien. Le montant de son capital s'élève à 50 000 euros et son siège social est situé 54 Foro Buonaparte, Studio Legale Padovan, 20121 Milan.

• Bluecar East Asia Pte Ltd

Bluecar East Asia Pte Ltd a été constituée le 24 juin 2016. Son siège social est situé 120, Lower Delta Road, 169208 Singapour.

Société Autolib'

Société Autolib' est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 40 040 000 euros, réparti en 2 502 500 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du

Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 493 093 256. Les activités d'Autolib' sont décrites à la section 6.3.1.2 du présent document.

Bluecarsharing et ses filiales (Bluealliance, Bluetorino, Blueroma, Bluelib, Bluecity UK Ltd, BlueShare Inc., MCJV, Blue Venture Services Ltd, Blue SG Pte Ltd)

Bluecarsharing est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 10 000 euros, réparti en 1 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 528 872 625.

Les activités de Bluecarsharing sont décrites à la section 6.3.1.2 du présent document.

Bluecarsharing détient plusieurs filiales :

- **Bluealliance** est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social est de 6 440 000 euros, réparti en 402 500 actions de 16 euros chacune. Son siège social est situé 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 501 407 233. Le capital de Bluealliance est détenu à hauteur de 51 % par Bluecarsharing, le solde étant détenu par Renault à hauteur de 25 % et par Automobiles Citroën SA à hauteur de 24 %. Bluealliance a deux filiales, Blucub et Bluely.



- **Bluecub** est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 5 010 000 euros, réparti en 501 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 538 446 543.
- **Bluely** est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 5 000 000 euros, réparti en 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 538 446 451.
- **Bluetorino** est une société de droit italien. Le montant de son capital social s'élève à 50 000 euros, réparti en 5 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé à Turin, 9 bis Corso Re Umberto.
- **Blueroma** est une société de droit italien. Le montant de son capital est de 50 000 euros, réparti en 5 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé à Milan, 54 Foro Buonaparte.
- **Bluelib** est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital s'élève à 1 000 000 euros, réparti en 100 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 814 649 513.
- **Bluecity** (Royaume-Uni), « Private limited Company » a été constituée le 2 janvier 2015. Son siège social est à Londres, 5 Cavendish Square. Elle est immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 9371958.
- **BlueShare Inc.** (New York) a été constituée le 21 mars 2014. Son siège social est à New York, National Corporate Research Ltd, 10 East 40<sup>th</sup> Street, 10<sup>th</sup> Floor. Elle est immatriculée sous le numéro 4548807.  
BlueShare Inc. détient 100 % du capital de **Blueindy LLC**, constituée le 18 mars 2014 ; son siège social est à Indianapolis, 5505 W 74<sup>th</sup> Street IN 46282 et elle est immatriculée sous le numéro 2014031800181. Son capital s'élève à 100 dollars américains.  
BlueShare Inc. détient 100 % du capital de **BlueLA Carsharing LLC**, constituée le 11 février 2016 ; son siège social est à 2710 Gateway Oaks Drive Suite 150 N Sacramento CA 95833-3505. Son capital s'élève à 100 dollars américains.
- **MCJV** a été immatriculée le 26 décembre 2016. Le montant de son capital social est de 30 000 euros, réparti en 3 000 actions de 10 euros chacune. Son siège social est au 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 824 520 936. Le capital de MCJV est détenu par les sociétés Bluecarsharing et Peugeot Automobiles Citroën SA à hauteur de 50 % chacune.
- **Blue Venture Services Ltd** a été constituée le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Son siège social est situé 5 Cavendish Square, W1 G OPG Londres, Royaume-Uni.
- **Blue SG Pte Ltd** (Singapour) a été constituée le 24 juin 2016. Son siège social est situé 120 Lower Delta Road.

### Bluebus

Bluebus est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 5 446 723 euros, réparti en 5 446 723 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Son siège social est situé à Odet, 29500 Ergué-Gabéric. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 501 161 798.

Bluebus détient 100 % du capital de **Bluestation** qui est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital s'élève à 1 001 000 euros, divisé en 100 100 actions d'une valeur nominale de 10 euros. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 795 208 552.

Les activités de Bluebus sont décrites à la section 6.3.1.1.

### Polyconseil

Polyconseil est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 155 736 euros, réparti en 51 912 000 actions d'une valeur nominale de 0,003 euro chacune. Son siège social est situé 26, rue de Berri à Paris (75008). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 855 993.

Les activités de Polyconseil sont décrites à la section 6.3.3.2.

### Blueboat

Blueboat est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 245 000 euros, réparti en 1 000 actions d'une valeur nominale de 245 euros chacune. Son siège social est situé à Odet à

Ergué-Gabéric (29500). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 528 825 888.

Les activités de Blueboat sont décrites à la section 6.3.1.3.

### Bluestorage et ses filiales (Blue-mobility, BlueElec, Blue LA Inc., Bluesun et BlueProject)

**Bluestorage** est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 36 325 000 euros, réparti en 2 500 actions d'une valeur nominale de 14 530 euros chacune. Son siège social est situé à Odet à Ergué-Gabéric (29500). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 443 918 818.

Bluestorage détient plusieurs filiales :

- **Blue-mobility** est une société de droit cambodgien. Le montant de son capital social s'élève à 20 000 000 riels, réparti en 5 000 actions de 4 000 riels. Son siège social est au Cambodge Treang Village, Sangkat Slorkram, Siem Reap, Siem Reap Province.
- **BlueElec** est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, intégralement détenue par Bluestorage. Le montant de son capital social s'élève à 10 000 000 euros, réparti en 625 000 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur Victor-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 519 136 816.
- **Blue LA Inc.** est une société de droit américain, intégralement détenue par Bluestorage. Le montant de son capital social s'élève à 1 000 000 de dollars américains, réparti en 100 actions de 10 000 dollars américains. Son siège social est à Los Angeles, 2049 Century Park East, Suite 3200.
- **Bluesun** est une société par actions simplifiée de droit français, détenue à parts égales par Bluestorage et Total Énergie Développement. Le montant de son capital social s'élève à 1 010 000 euros, réparti en 101 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 538 446 493.
- **Blue Project** est une société de droit français au capital de 18 060 321,48 euros, réparti en 1 806 032 148 actions de 0,01 euro, détenue par parts égales par Bluestorage et par Qatar Holding LLC. Son siège social est à Puteaux, 31-32, quai de Dion-Bouton (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 813 139 334.

Blue Project a une filiale Blue Congo.

- **Blue Congo** société de droit congolais au capital de 6 500 000 000 XAF, réparti en 650 000 actions d'un montant de 10 000 francs CFA. Son siège social est avenue de Loango, à Pointe-Noire au Congo.

Les activités de Bluestorage, Blue-mobility, BlueElec, Blue LA Inc., Bluesun et Blue Project sont décrites à la section 6.3.2.

### Bluetram

Bluetram est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 1 435 000 euros, réparti en 2 500 actions d'une valeur nominale de 574 euros chacune. Son siège social est situé à 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 519 139 273.

Les activités de Bluetram sont décrites à la section 6.3.1.1.

### IER et ses filiales

IER est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 4 104 585 euros, réparti en 1 641 834 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune. Son siège social est situé 3, rue Salomon-de-Rothschild à Suresnes (92150). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 622 050 318.

IER détient directement les sociétés suivantes : IER Inc. (États-Unis), IER Pte Ltd. (Singapour), IER Impresoras Especializadas SA (Espagne), IER GmbH (Allemagne) et Automatic Systems Belgium SA (Belgique), BluePointLondon Ltd (Royaume-Uni) et 100 % du capital d'Indestat (France).

Automatic Systems Belgium SA détient elle-même, directement ou indirectement, les sociétés suivantes : Automatic Systems SA (France), Automatic Systems Equipment Ltd (Royaume-Uni), Automatic Systems Española SA (Espagne), Automatic Systems America Inc. (Canada), Automatic Control Systems Inc. (États-Unis) et Suzhou Automatic Systems Entrance Control Co. Ltd (Chine).

Les activités d'IER sont décrites à la section 6.3.3.1.

## 8. Propriétés immobilières, usines et équipements

### 8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES, EXISTANTES OU PLANIFIÉES

#### 8.1.1. BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions est propriétaire de ses deux sites de production de batteries et de supercapacités, situés à Ergué-Gabéric (Finistère) et à Boucherville (Québec). Ces deux sites sont en cours de développement. La capacité de production, actuellement de 350 MWh annuels sera progressivement augmentée dans les années à venir en fonction des besoins du marché.

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élevait au 31 décembre 2016 à 196 millions d'euros (101 millions d'euros en valeur nette), contre 183 millions d'euros au 31 décembre 2015 (101 millions d'euros en valeur nette). Un récapitulatif des immobilisations corporelles de Blue Solutions et des charges afférentes (amortissements et dépréciations) figure dans les notes 6.1 et 5.4 en annexe des comptes consolidés (point 20.3).

De plus, les actions menées par la société afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, ayant trait notamment aux propriétés immobilières, usines et équipements sont exposées dans le paragraphe suivant, point 17.1 et les risques industriels et liés à l'environnement au point 4.2.

### 8.2. ÉQUIPEMENTS

Blue Solutions est propriétaire de tous ses équipements au 31 décembre 2016. Les équipements dédiés à l'activité « batteries » sont principalement composés :

- d'équipements de fabrication et de test de films et de composants prototype ;
- d'équipements de fabrication des différents films qui sont essentiellement constitués de lignes d'extrusion pour chacun des films : cathode, électrolyte, anode entrant dans la composition des batteries ;
- d'équipements de lignes d'assemblage automatisées pour la fabrication des éléments unitaires et de modules ainsi que d'équipements d'intégration de packs ;
- d'équipements de bancs de contrôles et de test des films, modules et packs.

Ces équipements de production de batteries sont installés aussi bien sur le site d'Ergué-Gabéric que sur le site de Boucherville. À fin 2016, les équipements installés permettaient la production de 10 000 batteries équivalent à 35 kWh par an. Pour l'activité supercapacités, la société est aussi propriétaire, sur le site d'Odet, des équipements de fabrication constitués de lignes d'extrusion de fabrication d'électrodes, de lignes de bobinage et d'équipements d'imprégnation et de soudure pour les éléments. En outre, la Société est propriétaire des équipements nécessaires à la fabrication des modules ainsi que des moyens de contrôle et de test des éléments des modules.

La société Capacitor Sciences est locataire de ses locaux à Palo Alto (États-Unis d'Amérique).

### 8.3. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### 8.3.1. GESTION DES RISQUES ET CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À BLUE SOLUTIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les facteurs de risques issus de l'application des réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document.

#### Installations classées

Le site de production de la société, situé à Ergué-Gabéric, dans le Finistère, est soumis à la réglementation environnementale relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. En droit français, les « installations classées pour la protection de l'environnement » (ou ICPE) sont des activités ou équipements, susceptibles de présenter des dangers ou inconvénients à l'encontre des intérêts protégés par l'article L. 511-1 du Code de l'environnement, notamment la commodité du voisinage, la santé, la protection de l'environnement ou encore l'utilisation rationnelle de l'énergie. Suivant leur dangerosité vis-à-vis de ces intérêts à protéger, la mise en service d'une ICPE est soumise à

une procédure de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation. Compte tenu des activités qui y sont exploitées, le site d'Ergué-Gabéric est une ICPE soumise à autorisation.

L'exploitant d'une ICPE est tenu de se conformer à la réglementation en matière d'environnement et aux prescriptions techniques qui peuvent lui être édictées par le préfet. L'évolution de cette réglementation et des prescriptions particulières applicables à un site donné peut exiger des dépenses d'investissement pour la mise en conformité voire la modification de certains processus de production ou l'impossibilité d'utiliser certaines techniques ou substances. Lors de la cessation des activités sur un site soumis à la réglementation relative aux ICPE, le dernier exploitant doit remettre le site en état, ce qui peut comprendre des opérations coûteuses de dépollution. Le niveau de remise en état dépend notamment de l'usage futur qui sera fait de ce site. Cette obligation perdure pendant trente ans après la notification de cessation définitive des activités de l'ICPE, période durant laquelle le préfet est susceptible d'ordonner des mesures supplémentaires de remise en état. De plus, en application de l'article L. 512-17 du Code de l'environnement, la maison mère de l'exploitant défaillant peut, dans certaines conditions, se voir imposer tout ou partie de la charge financière de cette remise en état.

Les déchets issus des processus industriels mis en œuvre par Blue Solutions font l'objet de mesures de réduction à la source, de tri, de recyclage et d'un traitement spécifique pour des déchets dangereux. Conformément à la réglementation, Blue Solutions fait appel à des sociétés spécialisées pour le traitement des déchets.

#### Réglementation sur les piles et accumulateurs

La directive européenne n° 2006/66/CE du 6 septembre 2006 relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs (modifiée) impose à la fois une interdiction de mettre sur le marché des piles et accumulateurs contenant des substances considérées comme dangereuses et contient des règles spécifiques pour la collecte, le traitement, le recyclage et l'élimination des déchets de piles et d'accumulateurs. Elle impose un régime de « responsabilité élargie des producteurs » de piles et accumulateurs, rendant les producteurs, distributeurs ou personnes responsables de la mise sur le marché de tels produits de la fin de vie de ceux-ci.

Ces dispositions ont été transposées en droit français et figurent actuellement aux articles R. 543-124 et suivants du Code de l'environnement. La réglementation distingue les piles et accumulateurs automobiles, les piles et accumulateurs industriels et enfin piles et accumulateurs portables.

Les producteurs de piles et accumulateurs doivent s'enregistrer sur un registre tenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). La société est enregistrée en qualité de producteur de piles et accumulateurs industriels.

À ce titre, la société est tenue d'enlever ou faire enlever et de traiter ou faire traiter les déchets de batteries qui doivent être collectés séparément soit par les distributeurs dans le cadre de leur obligation de reprise des batteries usagées, soit par les collectivités locales responsables du ramassage des déchets. Des amendes sont prévues en cas de non-respect de ces obligations. La réglementation envisage que l'enlèvement et le traitement des déchets puissent se faire soit par un éco-organisme agréé financé par les producteurs soit par la mise en place d'un système individuel qui doit être approuvé par les autorités. En l'occurrence, Blue Solutions est en cours de négociation avec des prestataires de services pour finaliser la mise en place d'un système d'enlèvement et de traitement des batteries usagées. Le volume des batteries industrielles relevant de la responsabilité de Blue Solutions est toutefois peu important. En effet, en ce qui concerne les batteries automobiles utilisées dans des véhicules, celles-ci relèvent de la responsabilité du constructeur automobile et non de Blue Solutions.

#### Réglementation sur les équipements électriques et électroniques et leurs déchets

Certains produits de Blue Applications (cartes électroniques dans les batteries) ainsi que des produits de Blue Solutions sont soumis aux réglementations sur les équipements électriques et électroniques et leurs déchets. Ces réglementations sont issues de la directive n° 2002/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (dite « directive RoHS I ») et de la directive n° 2002/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques dite « directive DEEE ». Leurs dispositions ont été transposées en droit français aux articles L. 541-10-2 et R. 543-172 à R. 543-206 du Code de l'environnement et sont applicables en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Des amendes sont prévues en cas de non-respect de ces obligations.

Il convient de noter que la directive RoHS a fait l'objet d'une refonte par la directive n° 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011. La directive RoHS II a remplacé la directive RoHS I à compter du 3 janvier 2013. Ses dispositions ont été transposées en droit français par le décret n° 2013-928 du 6 novembre 2013. Un projet de décret de transposition est en cours de finalisation à la date du présent document. Concernant les DEEE, la refonte de la réglementation européenne est opérée par la directive n° 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 (DEEE II). Sa transposition en droit national est intervenue par décret n° 2014-928 du 19 août 2014.

En application de la réglementation RoHS, les fabricants d'équipements électriques et électroniques doivent bannir certaines substances dangereuses dans leurs produits, à savoir le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE). La directive RoHS II prévoit un seuil de tolérance pour chacune de ces substances ainsi qu'un régime d'exemption applicables à certains équipements. Les fabricants doivent aussi établir une documentation technique et apposer un marquage sur les équipements qu'ils fabriquent.

En ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques, la directive DEEE impose un régime de « responsabilité élargie des producteurs » du même type que celui décrit plus haut concernant les batteries et accumulateurs usagés. Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont donc soumis à des obligations de reprise, collecte, traitement et recyclage afin d'atteindre des objectifs chiffrés qui vont être augmentés par la directive DEEE II. Blue Solutions a mis en place à ce titre un système individuel de traitement des déchets électroniques.

### Réglementation REACH sur les substances chimiques

En tant que fabricant d'articles pouvant contenir des substances chimiques, Blue Solutions est soumis au règlement 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 dit « règlement REACH » (Registration Evaluation and Authorization of Chemicals) relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances. En application de cette réglementation et de son statut d'importateur, Blue Solutions a pour obligation de procéder à l'enregistrement des substances chimiques qu'elle met en œuvre et d'informer ses clients sur les substances particulièrement dangereuses que la batterie pourrait contenir.

### Impact de la réglementation environnementale

Le Conseil de l'Union Européenne a adopté le 29 septembre 2014, la directive relative à la mise en place d'un nombre minimum d'infrastructure pour les carburants de substitution. Cette directive qui doit être transposée dans chaque état membre dans un délai de deux ans l'oblige à fixer des objectifs pour les bornes de recharges accessibles aux publics à construire d'ici à 2020. La directive impose l'usage d'une prise commune dans toute l'Union européenne. La mise en place d'un réseau comportant un nombre suffisant de points de recharges et de ravitaillement est jugée essentielle pour changer les mentalités et inciter les consommateurs à opter pour des véhicules utilisant des technologies propres.

### Réglementation environnementale applicable au site de Boucherville au Québec

Le site de production de Boucherville, situé au Québec à proximité de Montréal, dispose de plusieurs autorisations délivrées par le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs. Ces autorisations sont données en application de la réglementation environnementale applicable, notamment de la loi sur la qualité de l'environnement, codifiée au Recueil des lois et règlements du Québec au chapitre Q-2 (LRQ, chapitre Q-2). Celle-ci soumet les personnes ayant l'intention d'exercer une activité ou d'utiliser un procédé industriel « lorsqu'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement » à l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le ministre en charge de l'environnement.

Le site de Boucherville dispose donc de plusieurs autorisations pour ses différentes activités, comme suit :

- un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un procédé d'enduction de cathodes bifaces ;
- un certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une usine de fabrication LMP® ;
- un certificat d'autorisation pour l'augmentation de la capacité maximale de production ;
- un certificat d'autorisation pour le système de traitement des eaux.

Toutes ces autorisations avaient initialement été délivrées à Avestor, et ont fait l'objet d'une autorisation de cession, comme prévu par l'article 24 de la loi sur la qualité de l'environnement, à Bathium (devenue Blue Solutions Canada) lors du rachat des actifs d'Avestor en 2007. Elles prévoient les conditions d'exploitation de l'activité qu'elles visent, notamment les émissions et rejets, le traitement des matières dangereuses résiduelles et la détermination des risques de pollution des sols et eaux souterraines. Outre la loi sur la qualité de l'environnement, ces autorisations imposent le respect d'autres réglementations en matière d'environnement, notamment le règlement sur la qualité de l'atmosphère (RQA) par exemple en ce qui concerne les rejets de composés organiques volatils (COV) et le règlement sur les matières dangereuses (RMD) concernant la gestion et l'entreposage des matières dangereuses.

### 8.3.2. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions considère que son activité a peu de conséquences négatives sur l'environnement. Au cours du processus de production de la technologie LMP®, les matériaux mis en œuvre interagissent avec l'eau contenue dans l'air et conduisent à des réactions chimiques non désirées qui peuvent être préjudiciables aux bonnes performances des batteries. C'est pourquoi le niveau d'humidité doit être contrôlé et maintenu à un niveau extrêmement bas.

L'usine d'Ergué-Gabéric récemment construite prend en considération cette contrainte en offrant une zone de production spécialement équipée de salles anhydres. Elle offre également les locaux et les équipements nécessaires aux différents tests qui doivent être menés pour caractériser les produits fabriqués. Parmi les différentes possibilités envisageables industriellement pour produire des films ultraminces, Blue Solutions a retenu le procédé de fabrication par extrusion, s'appuyant ainsi sur le savoir-faire maîtrisé par le Groupe Bolloré.

Cette méthode de production présente plusieurs avantages importants. Tout d'abord, c'est un procédé propre qui ne nécessite pas l'utilisation de produit polluant, protégeant ainsi les opérateurs et l'environnement. La mise en œuvre maîtrisée de l'extrusion autorise une grande reproductibilité dans la qualité des films produits, ce qui, compte tenu des dimensions considérées (quelques microns) n'est pas chose aisée. Enfin, c'est une solution industrielle compétitive puisqu'elle permet d'atteindre des rendements de production élevés.

Avec un double objectif économique et environnemental, le recyclage des produits fabriqués par Blue Solutions a été pris en compte dès leur conception. À travers un programme de recherche et développement en partie soutenu par la Communauté Européenne, un procédé de recyclage a été étudié. Il devrait permettre la récupération d'une grande part du lithium métallique, de l'oxyde de vanadium et des sels de lithium.

Le processus de recyclage des batteries LMP® et des supercondensateurs est décrit aux sections 6.2.2.1 et 6.2.2.2 du présent document.



## 9. Examen de la situation financière et du résultat

### 9.1. SITUATION FINANCIÈRE

#### CHIFFRE D'AFFAIRES 2016

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2016 s'établit à 109,3 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport à l'exercice 2015 (121,9 millions d'euros). Au cours de l'exercice 2016, Blue Solutions a vendu 2 460 batteries, contre 2 849 à fin décembre 2015 (-14 %).

Le niveau d'activité soutenu de Bluebus n'a pas permis de compenser le recul des ventes dans le domaine du stockage d'énergie stationnaire. Les ventes à Bluecar, en léger repli, ont été portées par les livraisons de batteries destinées aux E-Mehari ; les livraisons pour l'autopartage ralentissent en raison de la durée de vie plus longue des batteries équipant les véhicules en service.

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variation
Chiffre d'affaires	109	122	- 10 %
EBITDA	18	22	- 15 %
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(0,4)</b>	3	-
Marge opérationnelle (en %)	- 0,4 %	2,5 %	-
Résultat financier	1,7	(2,9)	NA
Résultat net	(0,1)	0	NA
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>(0,1)</b>	0	
Capitaux propres part du Groupe	138	136	3
Endettement net	22	19	(3)
Gearing (en %) <sup>(1)</sup>	16 %	14 %	-

(1) Gearing = ratio endettement net/fonds propres.

#### COMPTES SOCIAUX

Le résultat net social de l'exercice fait apparaître un profit 7 897 milliers d'euros.

### 9.2. L'EBITDA ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

- L'EBITDA ressort à 18 millions d'euros, en baisse de 15 % par rapport à 2015 (22 millions d'euros).
- Le résultat opérationnel s'élève à - 0,4 million d'euros (+ 3,2 millions d'euros en 2015).

La baisse de l'EBITDA et du résultat opérationnel s'expliquent par :

- la baisse des volumes, et ceci, en dépit d'une bonne maîtrise des charges de structure ;
- l'intégration de la société Capacitor Sciences à compter du 21 septembre 2016 ;
- la poursuite des efforts de R&D.

#### Résultat net 2016 stable par rapport à 2015

Le résultat net consolidé s'établit à - 0,1 million d'euros, contre + 0,02 million d'euros en 2015. Il intègre notamment un résultat financier positif de + 1,7 million d'euros (contre - 2,9 millions d'euros en 2015) qui bénéficie d'un résultat de change favorable (+ 2,8 millions d'euros, contre - 2,3 millions d'euros en 2015) lié à la réévaluation du dollar canadien. A contrario, une provision à caractère fiscale (0,9 million d'euros) vient majorer la charge d'impôt de l'exercice 2016.

#### Capitaux propres : 138 millions d'euros – endettement net : 22 millions d'euros

Au 31 décembre 2016 : les capitaux propres s'élèvent à 138 millions d'euros, pour un endettement net de 22 millions d'euros. Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à 16 %, contre 14 % à fin 2015.

### 9.3. BOLLORÉ OFFRE AUX ACTIONNAIRES QUI LE DÉSIRENT LA POSSIBILITÉ DE CÉDER LEURS ACTIONS À 17 EUROS

Le Conseil d'administration de Blue Solutions du 23 mars 2017 a réexaminé la situation et les perspectives de la société pour les prochaines années. Le stockage d'électricité à travers les batteries est désormais unanimement reconnu comme un secteur considérable. Cependant, la concurrence est plus importante et Blue Solutions souhaite se donner plus de temps pour développer les avantages de sa technologie LMP® (Lithium Métal Polymère). Celle-ci remporte de nombreux succès commerciaux dans la mobilité (Autolib', projets d'autopartage de Singapour, Londres et Los Angeles, et bus électriques) et offre également des perspectives importantes dans le domaine des applications stationnaires, le développement parallèle de concurrents dans le lithium-ion, avec des volumes importants et des prix bas, impose de revoir les volumes et les prix de vente des batteries Blue Solutions. Ceci l'amène à prendre les positions suivantes :

#### Décision de ne pas exercer les options

Dans ce cadre, sur proposition du Directeur général et sur la base des travaux de valorisation effectués par un expert <sup>(1)</sup>, le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé qu'il n'exercerait pas les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie.

#### Négociations à entreprendre entre Blue Solutions et Bolloré

Les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré ont décidé de se rapprocher pour travailler ensemble sur les objectifs suivants :

- mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options ;
- revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries comme celui-ci l'autorise ;
- établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016.

(1) Thierry Bergeras a été désigné par le tribunal de commerce de Paris le 30 novembre 2016 en tant qu'expert et a rendu son rapport le 17 mars 2017.

Le résultat de ces négociations fera l'objet d'un communiqué de presse de Blue Solutions et de Bolloré.

Dans ce cadre, Bolloré propose l'opération suivante :

#### Offre de Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions à 17 euros

Bolloré, qui avait introduit en Bourse Blue Solutions fin 2013 à 14,50 euros par action, tout en restant confiant dans les perspectives de la technologie LMP® mais souhaitant garder un rythme de développement raisonnable et continuer d'investir à long terme, offrira aux actionnaires qui souhaiteraient se retirer une première possibilité de vendre leurs actions Blue Solutions à 17 euros par action. À cette fin, un projet d'offre publique sera déposé auprès de l'AMF avant la fin du premier semestre 2017, une fois que les négociations mentionnées auront abouti et qu'un expert indépendant aura été désigné afin d'apprécier le caractère équitable du prix de l'offre. Bolloré précise d'ores et déjà qu'il n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de cette offre.

Les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre pour continuer d'accompagner Blue Solutions se verront offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019. Dans ce cadre, si la moyenne des cours de Bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence s'avère inférieure à 17 euros, Bolloré déposera une nouvelle offre publique aux mêmes conditions de prix que la première. Cet engagement sera précisé dans la note d'information de la première offre publique.

Ces différentes opérations ont pour objectif, 3,5 années après l'introduction en Bourse de 11 % de son capital :

- de donner la possibilité aux actionnaires qui le désirent de céder leurs actions ;
- de permettre aux actionnaires qui souhaitent continuer à accompagner Blue Solutions dans ses investissements de disposer ultérieurement d'une garantie de sortie tout en bénéficiant de l'appréciation éventuelle de l'action dans le futur.

## 10. Trésorerie et capitaux

### 10.1. FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE

#### 10.1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le financement de Blue Solutions est, si besoin, entièrement assuré par le Groupe Bolloré via une convention de trésorerie à durée indéterminée, résiliable à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de six mois.

#### 10.1.2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette de Blue Solutions s'établit respectivement à 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2015. Elle s'est dégradée de 4,3 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Elle est composée d'une dette en compte courant avec le Groupe Bolloré (convention de trésorerie) et de disponibilités sur les comptes bancaires.

#### 10.1.3. COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre		
(en milliers d'euros)	2015	2016
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	18 288	19 204
Flux de trésorerie lié aux investissements	(16 063)	(23 574)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	59	50
Incidence des variations de taux de change	(78)	65
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 206	(4 255)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	14 553	16 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	16 759	12 504

#### Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles de Blue Solutions se sont élevés à 19,2 millions d'euros en 2016. Leur évolution est liée à celle l'EBITDA et à la variation du besoin en fonds de roulement.

#### Flux de trésorerie liés aux investissements

Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élevaient à -23,6 millions d'euros en 2016 et à -16,1 millions d'euros en 2015. Ces variations s'expliquent notamment par les extensions des capacités de production et par l'acquisition en 2016 de la société Capacitor Sciences Inc.

### 10.2. SOURCES DE FINANCEMENT DE BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions place ses excédents de trésorerie auprès du Groupe Bolloré en convention de trésorerie. Les conditions d'emprunt appliquées sont l'EONIA

moyen trimestriel, tel que publié par la Banque centrale européenne chaque jour ouvré, augmenté de 1,00 %. Les conditions de placement sont l'EONIA moyen trimestriel, tel que publié par la Banque centrale européenne chaque jour ouvré, augmenté de 0,50 %.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette de Blue Solutions s'élevait à 12,5 millions d'euros.

### 10.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2016, les principaux engagements hors bilan de Blue Solutions se résument comme suit :

- aux engagements donnés au titre des activités opérationnelles, notamment les engagements fermes d'investissement pour les augmentations des capacités des usines en Bretagne et au Canada ;
- aux engagements reçus liés aux activités opérationnelles, constitués de cautions accordées par les fournisseurs ayant reçu des acomptes sur commandes.

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan significatifs de Blue Solutions au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Engagements fermes d'investissements et d'achats	8 452	0	0	8 452
<b>TOTAL</b>	<b>8 452</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 452</b>

Ces engagements concernent les contrats sur les constructions des usines en Bretagne.

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Engagements reçus au titre des activités opérationnelles	475	71	0	546
<b>TOTAL</b>	<b>475</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>546</b>

#### 10.4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Voir section 10.3 « Engagements hors bilan » du présent document de référence.

#### 10.5. RESTRICTION À L'UTILISATION DE CAPITAUX

Blue Solutions n'a pas recours à des emprunts bancaires. Son endettement n'est donc soumis à aucun ratio financier.

## 11. Recherche et développement, brevets et licences

### 11.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

#### 11.1.1. LES ÉQUIPES DE R&D

Les équipes de R&D de Blue Solutions comptent plus de 100 personnes : ingénieurs, chercheurs et techniciens spécialisés en électronique, électrotechnique, électrochimie, conception mécanique, thermique, simulation numérique, process et technologies de fabrications.

Basés en Bretagne et au Québec, elles travaillent également en parfaite symbiose avec les ressources R&D du Groupe Bolloré et du périmètre Blue Applications.

Blue Solutions travaille également avec d'autres équipes scientifiques, notamment publiques, parmi lesquelles des laboratoires du CNRS, du CEA et d'écoles d'ingénieurs par le biais de conventions de collaboration avec leurs laboratoires de recherche ainsi que de stages ou de thèse en entreprise (conventions CIFRE).

Les recherches menées en collaboration avec des organismes de recherche ont pour but de mettre en commun les moyens de recherche fondamentales des organismes publics et les moyens de développement de Blue Solutions en vue de trouver de nouveaux matériaux ou couples de matériaux électrochimiques per-

mettant d'optimiser le fonctionnement des batteries, notamment par l'abaissement de la température de fonctionnement ou l'augmentation de la cyclabilité.

La recherche concernant les batteries continue à porter sur l'amélioration des constituants électrochimiques permettant un accroissement de la durée de vie et de la sécurité de fonctionnement, ainsi que la diminution de la température de fonctionnement, tandis que les développements portent sur l'amélioration de la fiabilité du pack, la baisse des coûts et l'augmentation de la densité d'énergie. Chez Blue Solutions Canada, les efforts ont porté essentiellement sur le développement d'une architecture multipacks, d'un Energy Storage System de 100 kWh. De nombreux sujets sur les modules, les composants électrochimiques et la manufacturabilité ont été systématiquement analysés en profondeur pour leur amélioration.

En 2016, Blue Solutions a fait l'acquisition via sa filiale canadienne de la société américaine Capacitor Sciences Inc., une start-up californienne qui développe des matériaux électrochimiques nouveaux qui pourraient révolutionner la capacité d'énergie des systèmes de stockage d'énergie. Cette société a déposé de nombreux brevets sur les applications de ces matériaux pour des applications très diverses.

S'agissant des supercapacités pour 2016, les travaux de recherche ont continué à cibler l'identification de solutions techniques permettant un accroissement significatif de l'énergie délivrée, par des évaluations de nouveaux matériaux plus capacitifs ou plus stables pour augmenter la tension nominale, par des améliorations sur les procédés de réalisation des électrodes, ou encore par des investigations vers des électrochimies dites hybrides plus performantes. Les développements quant à eux ont porté essentiellement sur l'optimisation technique de nouveaux modules destinés principalement aux marchés exigeants de type transport, ferroviaire ou stationnaire, incluant notamment le respect de nouvelles normes européennes dans le domaine feu/fumée. Les travaux ont enfin continué à simplifier et optimiser des conceptions existantes de produits en vue d'une diminution des coûts de fabrication tout en conservant la robustesse et la fiabilité démontrées jusqu'ici.

En 2016, les dépenses de R&D de Blue Solutions se sont élevées à 33,5 millions d'euros, soit un accroissement de 0,6 % par rapport à 2015.

Pour Blue Solutions, les dépenses de R&D sont les suivantes :

#### Blue Solutions

(en millions d'euros)	Delta 2016/2015	2016	2015	2014	2013	2012
Blue Solutions <sup>(1)</sup> (France et Canada)	0,6 %	33,5	33,3	24,8	37,0	69,2
Capacitor Sciences		1,3				

(1) Depuis 2012, dépenses de R&D et investissements spécifiques.

Pour Blue Applications, les dépenses de R&D sont les suivantes :

### Blue Applications

(en millions d'euros)	Delta 2016/2015	2016	2015	2014	2013	2012
Bluecar	60,21 %	77,7	48,5	37,8	15,3	48,9
Bluestorage	- 46,92 %	15,5	29,2	17,2	5,1	
Bluetram/Blueboat	- 76,39 %	1,7	7,2	3,5	2,0	
Bluebus	3,23 %	25,6	24,8			
IER	- 37,76 %	8,9	14,3	10,2	5,4	5,1
Polyconseil	7,89 %	8,2	7,6	8,8	7,2	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>4,56 %</b>	<b>137,6</b>	<b>131,6</b>	<b>77,5</b>	<b>35,0</b>	<b>54,3</b>

Pour le périmètre Blue Applications, les dépenses de R&D se sont élevées à :

- 77,7 millions d'euros chez Bluecar avec le développement d'une nouvelle architecture de traction électrique pour un véhicule utilitaire léger et de la Bluecar® Phase IV Grande Série ;
- 15,5 millions d'euros chez Bluestorage sur le développement du shelter pour les Canal Olympia en Afrique et sur une nouvelle architecture de shelter batterie pour les projets en MWh ;
- 25,6 millions d'euros chez Bluebus, avec le développement d'un Bluebus 3 portes, d'un système de charge au terminus par pantographe inversé et d'un chauffage électrique innovant ;

- 1,7 million d'euros chez Bluetram, pour la préparation du projet Bluetram répondant à l'appel d'offres de la ville de Singapour.

Le groupe IER a poursuivi sa recherche en 2016 sur ses nouveaux marchés tout en développant des produits nouveaux sur ses marchés de base. 12,3 millions d'euros ont été consacrés à la R&D, dont 2,9 millions d'euros pour l'autopartage et les systèmes embarqués, 2,7 millions d'euros pour les bornes et imprimantes, 1,7 million d'euros pour l'intégration de systèmes et la RFID, 0,3 million d'euros pour les applications de stationnement et de procès-verbaux, et 1,2 million d'euros sur des sujets transversaux.

Sur le total des deux périmètres :

(en millions d'euros)	Delta 2016/2015	2016	2015	2014	2013	2012
Blue Solutions <sup>(1)</sup> (France et Canada)	0,6 %	33,5	33,3	24,8	37,0	69,2
Capacitor Sciences		1,3				
Blue Applications	4,56 %	137,6	131,6	77,5	35,0	54,3
<b>TOTAL</b>	<b>4,55 %</b>	<b>172,4</b>	<b>164,9</b>	<b>102,3</b>	<b>72,0</b>	<b>123,5</b>

(1) Depuis 2012, dépenses de R&D et investissements spécifiques.

Le montant total de la R&D est de 172,4 millions d'euros, soit un accroissement de 4,55 % par rapport à 2015.

#### 11.1.2. LES TECHNOLOGIES CLÉS

Les batteries LMP® sont une technologie clé pour Blue Solutions qui l'a protégée au travers de nombreux brevets dès le début de ses recherches. La complémentarité des brevets de Blue Solutions Canada et de Blue Solutions est un point fort de la protection des batteries LMP®.

Les batteries de Blue Solutions sont utilisées dans l'ensemble des activités du périmètre Blue Applications : voitures, bus, trams, shelters, smart grid, etc.

Une autre technologie clé de Blue Solutions est la supercapacité, rechargeable très rapidement (moins de deux minutes), qui est le cœur du fonctionnement des Bluetrams.

À ces technologies s'ajoute celle de CSI, société américaine acquise en 2016 (voir ci-dessus).

Concernant l'autopartage, Bluecarsharing dispose d'un savoir-faire exclusif sur le système informatique et les moyens techniques permettant de réaliser la trace directe de plusieurs milliers de véhicules en temps réel. Ce savoir-faire est protégé par plus de trente familles de brevets dont les extensions à l'étranger sont en cours, ainsi que par le droit d'auteur sur les logiciels créés à cet effet.

## 11.2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## 11.2.1. IMPORTANCE DES BREVETS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR BLUE SOLUTIONS

La propriété industrielle de Blue Solutions comporte un important savoir-faire protégé par un portefeuille de brevets et de marques. Celui-ci comporte :

## Concernant Blue Solutions

	Brevets déposés en 2016		Portefeuille total en vigueur (tous pays)		Delta 2016/2015
	Total	Dont France	2016	2015	
Blue Solutions	114	11	824	710	16,06 %
Blue Solutions Canada	11	7 <sup>(1)</sup>	579	508	13,98 %
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>18</b>	<b>1 403</b>	<b>1 218</b>	<b>15,19 %</b>

(1) Pour Blue Solutions Canada, il s'agit du Canada, pays de premier dépôt, et non de la France.

Le portefeuille s'accroît globalement de 15,19 %, compte tenu des extensions faites sur les nouveaux brevets de Blue Solutions. Dans le même temps, le portefeuille de Blue Solutions Canada augmente de huit unités.

Les extensions des brevets à l'étranger sont effectuées pour tenir compte simultanément des pays où existent des concurrents et des pays où des marchés sont possibles pour les produits qui doivent donc y être protégés.

## Concernant le périmètre Blue Applications

	Brevets déposés en 2016		Portefeuille total en vigueur (tous pays)		Delta 2016/2015
	Total	Dont France	2016	2015	
IER	14	2	86	95	-9,47 %
Bluecarsharing	12	0	95	83	14,46 %
Bluecar	1	1	3	2	50,00 %
Bluebus	37	3	61	24	154,17 %
Bluetram	3	1	8	5	60,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>7</b>	<b>253</b>	<b>209</b>	<b>21,05 %</b>

Le portefeuille en vigueur s'accroît de 21,05 %, notamment par les protections demandées pour Bluecarsharing et Bluebus.

Il faut noter le dépôt de vingt-quatre brevets couvrant la conception du Bluebus de 12 mètres développé en 2015.

## Sur le total des deux périmètres

	Brevets déposés en 2016		Portefeuille total en vigueur (tous pays)		Delta 2016/2015
	Total	Dont France	2016	2015	
Blue Solutions	114	11	824	710	16,06 %
Blue Solutions Canada Inc.	11	7 <sup>(1)</sup>	579 <sup>(2)</sup>	508	13,98 %
IER	14	2	86	95	-9,47 %
Bluecarsharing	12	0	95	83	14,46 %
Bluecar	1	1	3	2	50,00 %
Bluebus	37	3	61	24	154,17 %
Bluetram	3	1	8	5	60,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>25</b>	<b>1 656</b>	<b>1 427</b>	<b>16,05 %</b>

(1) Pour Blue Solutions Canada, il s'agit des États-Unis, pays de premier dépôt, et non de la France.

(2) Dont portefeuille total en vigueur de Capacitor Sciences Inc. : 63.

### 11.2.2. PARTAGE DE DROITS ET LICENCES

Blue Solutions a développé ses propres technologies protégées par le dépôt de demandes de brevets et son propre savoir-faire autant que possible par le travail de ses équipes de R&D et afin de minimiser les risques de dépendance vis-à-vis de brevets détenus par des tiers.

Toutefois, certains droits de propriété industrielle utilisés par Blue Solutions ont été développés en commun avec des organismes de recherche ou des universités. Dans chacun de ces cas, les droits de Blue Solutions sont réglés par un contrat qui concède une licence exclusive d'exploitation à Blue Solutions dans son secteur d'activités, défini de manière large.

Par ailleurs, l'existence d'un portefeuille d'actifs incorporels important permettrait d'envisager de négocier des licences avec des tiers si on éprouvait le besoin de saturer un marché sans créer de moyens de production supplémentaires.

Ainsi, il sera possible par exemple de donner des licences des technologies d'autopartage en marque blanche à des partenaires, grâce au portefeuille d'actifs incorporels (brevets, savoir-faire et copyright de logiciels) constitué depuis le lancement de cette activité.

### 11.2.3. MARQUES

Plus de 300 marques sont détenues ou utilisées par Blue solutions et par Blue Applications.

Les marques peuvent être détenues par l'une ou l'autre des sociétés ou par la société Bolloré, mais, dans tous les cas, la société qui exploite, si elle n'est pas propriétaire de la marque, dispose d'un contrat de licence lui donnant le droit d'usage des marques exploitées.

Tout comme les brevets, les marques font l'objet d'importantes études de disponibilité avant leur dépôt. La politique du Groupe est de sécuriser les marques dès que possible lorsque leur besoin est identifié en amont.

Blue Solutions exerce également une veille importante des marques déposées par des tiers qui utiliseraient le radical « Blue », de façon à faire opposition à leur délivrance chaque fois que nécessaire pour permettre l'exploitation sereine de ses propres marques.

### 11.2.4. DESSINS ET MODÈLES

Blue Solutions et les sociétés du périmètre Blue Applications protègent également les aspects esthétiques des objets qu'elles développent.

Il en est ainsi des divers modèles de véhicules Bluecar®, Bluesummer ou Blueutility, des Bluebus et des Bluetram de 6, 12 ou 18 mètres, ou des diverses bornes utilisées dans l'autopartage.

## 12. Information sur les tendances

### 12.1. PERSPECTIVES D'AVENIR ET OBJECTIFS

Blue Solutions considère que les marchés sur lesquels il est présent offrent d'importantes perspectives de croissance et ambitionne, par la mise en œuvre de la stratégie présentée à la section 6.4 « Stratégie » du présent document de référence, de devenir un acteur mondial de premier plan dans les solutions de gestion de l'énergie. Il ambitionne également de devenir un opérateur majeur sur les marchés de la mobilité et du stationnaire en proposant au travers de Blue Applications des services qui lui assureront des revenus récurrents. Blue Applications a ainsi vocation à rester le premier client de Blue Solutions.

Blue Solutions anticipe néanmoins des dépenses importantes dans un avenir proche, dans la mesure où son activité et ses capacités de production demeurent en phase de développement. En outre, Blue Solutions n'est pas encore parvenu à imposer la technologie LMP® (Lithium Métal Polymère) comme une technologie de référence, et considère qu'est toujours présent le risque que d'autres technologies, existantes ou futures, se révèlent plus efficaces.

Le stockage d'électricité à l'aide de batteries répond à des besoins en forte croissance liés au développement des énergies renouvelables. Cependant, la concurrence est importante et Blue Solutions souhaite se donner plus de temps pour développer les avantages de sa technologie LMP®. Celle-ci remporte de nombreux succès commerciaux dans la mobilité (Autolib®, projets d'autopartage de Singapour, de Londres et de Los Angeles, et bus électriques) et offre également des perspectives importantes dans le domaine des applications stationnaires ; mais le développement parallèle de concurrents dans le lithium-ion, avec des volumes importants et des prix bas, impose de revoir les volumes et les prix de vente des batteries Blue Solutions.

Ces différentes raisons conduisent à dégager les orientations suivantes :

- sur proposition du Directeur général et sur la base des travaux de valorisation effectués par Thierry Bergeras, expert désigné par le Président du tribunal de commerce de Paris le 30 novembre 2016, le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé lors de sa réunion du 23 mars 2017 qu'il n'exercerait pas les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie ;
- les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré ont décidé de se rapprocher pour travailler ensemble sur les objectifs suivants :
  - mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options,
  - revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries comme celui-ci l'autorise,
  - établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016.

Le résultat de ces négociations fera l'objet d'un communiqué de presse.

Dans ce cadre, les objectifs 2017 de Blue Solutions ne sont plus d'actualité. Blue Applications ambitionne toujours d'opérer sept projets d'autopartage en 2017, incluant Autolib®, Bluely, Bluecub et Indianapolis.

## 13. Prévisions ou estimations de bénéfices

Blue Solutions ne présente pas de prévision ou d'estimation de bénéfices.

## 14. Organes d'administration et Direction générale

### 14.1. INFORMATIONS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 14.1.1. INFORMATIONS STATUTAIRES ET MODE DE DIRECTION

Le Conseil d'administration, en séance du 3 juin 2016, statuant conformément aux dispositions statutaires et après avoir considéré que le mode de gouvernance actuel permettrait la mise en place d'un fonctionnement efficace pour répondre aux exigences des développements opérationnels à mener, tout en veillant au respect des impératifs et de la stratégie du Groupe, a décidé de maintenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil du 3 juin 2016 a renouvelé en conséquence, dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration, Vincent Bolloré pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conformément à la loi, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil du 3 juin 2016 a renouvelé Gilles Alix en qualité de Directeur général pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Les délégations de pouvoir consenties par ses prédécesseurs subsistent sauf décision contraire du Directeur général.

Le Conseil d'administration du 19 mars 2015 a confirmé Didier Marginèdes dans l'exercice de ses fonctions de Vice-Président, pour la durée de son mandat d'administrateur en cours et de ses éventuels renouvellements. L'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015 a renouvelé le mandat d'administrateur de Didier Marginèdes pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.



## 14.1.2. COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

À la date du présent document, le Conseil est composé de neuf membres, étant précisé que Gilles Alix est Directeur général, non-administrateur.

Administrateurs	Nationalité	Date de naissance	Sexe	Date d'entrée en fonction	Date du dernier renouvellement	Fin d'exercice du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence par réunion du Conseil	Membre de Comités du Conseil	Taux de présence par réunion des Comités
Vincent Bolloré Président du Conseil	Française	1 <sup>er</sup> avril 1952	M	30 août 2013	3 juin 2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-	100 %	-	-
Didier Marginèdes Vice-Président	Française	30 septembre 1954	M	30 août 2013	4 juin 2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	-	100 %	-	-
Cyrille Bolloré	Française	19 juillet 1985	M	30 août 2013	4 juin 2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	-	100 %	-	-
Marie Bolloré	Française	8 mai 1988	F	3 juin 2016	-	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	-	100 %	-	-
Sébastien Bolloré	Française	24 janvier 1978	M	5 juin 2014	-	2017 (AG statuant sur les comptes 2016)	-	100 %	-	-
Virginie Courtin	Française	9 juin 1985	F	23 septembre 2013	3 juin 2016	2019 (AG statuant sur les comptes 2018)	Oui	66 %	-	-
Valérie Hortefeux	Française	14 décembre 1967	F	30 août 2013	4 juin 2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	Oui	100 %	Comité d'audit CNR <sup>(1)</sup>	100 %
Jean-Louis Milin	Française	18 février 1946	M	30 août 2013	4 juin 2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	Oui	33 %	Comité d'audit CNR <sup>(1)</sup>	100 %
Martine Studer	Franco-ivoirienne	30 janvier 1961	F	30 août 2013	4 juin 2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	-	100 %	CNR <sup>(1)</sup>	50 %

(1) Comité des nominations et des rémunérations (CNR).

### 14.1.3. EXPERTISE ET LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

#### GILLES ALIX, Directeur général

Né le 1<sup>er</sup> octobre 1958.

Nationalité française.

Date d'entrée en fonction : 30 août 2013.

Date de renouvellement : 3 juin 2016.

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2018.

Adresse professionnelle  
Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion  
Diplômé de l'École supérieure de commerce de Lyon (1981).  
Expert-comptable (1987).  
Directeur général du Groupe Bolloré.  
Directeur général de Blue Solutions depuis le 30 août 2013.  
Nombre d'actions de la société détenues : 571.

#### Mandats exercés en 2016

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Directeur général de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Directeur général de BlueElec (SAS), Bluesun (SAS) et Bolloré Transport & Logistics Corporate (ex-Bolloré Transport & Logistics) (SAS) ;
- Président de Bluestorage (SAS), Bluecub (SAS), Bluely (SAS), Société Autolib (SAS), Bluealliance (SAS), BlueProject (SAS), Bluelib (SAS) et Société Bordelaise Africaine (SAS) ;
- Administrateur de Bluebus et de Compagnie des Tramways de Rouen ;
- Administrateur de Bolloré Africa Logistics, Whaller et Bolloré Logistics (SAS) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;
- Représentant permanent de Financière de Sainte-Marine au Conseil d'Havas<sup>(1)</sup> ;
- Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Membre du Comité de direction de BlueProject ;
- Administrateur de la société Havas Media France (SA).

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Fred & Farid Group (SAS) ;
- Membre du Comité stratégique de CD Africa.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration d'African Investment Company, de Participaciones y Gestion Financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
- Administrateur de Bolloré Transport & Logistics Gabon (ex-Bolloré Africa Logistics Gabon), Blue Solutions Canada Inc. (ex-Bathium Canada Inc.), Empresa de Manutencion y Consignation Maritima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones Porturias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR. Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg et Sorebol UK Ltd ;
- Représentant permanent de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal, de Société de Participations Africaines aux Conseils d'administration de Bolloré Transport & Logistics Sénégal (ex-Bolloré Africa Logistics Sénégal) et Conakry Terminal, de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Transport & Logistics Congo (ex-Bolloré Africa Logistics Congo), de SDV Mining Antrak Africa aux Conseils de Bolloré Transport & Logistics Cameroun (ex-Bolloré Africa Logistics Cameroun) et de Congo Terminal, de Société Bordelaise Africaine au Conseil de La Forestière Équatoriale, et de SCCF au Conseil de Camrail ;
- Managing Director de JSA Holding BV ;

(1) Société cotée.

- Président du Comité de direction de Blue Congo.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Mandats exercés en 2015

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Directeur général de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Directeur général de BlueElec (SAS), Bluesun (SAS) et Bolloré Transport Logistics (SAS) ;
- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président de Bluestorage (SAS), Bluecub (SAS), Bluely (SAS), Société Autolib (SAS), Bluealliance (SAS), BlueProject (SAS), Bolloré Transport Logistics International (SAS) et Bluelib (SAS) ;
- Administrateur de Bluebus, Compagnie des Tramways de Rouen et Société Bordelaise Africaine ;
- Administrateur de Bolloré Africa Logistics, Whaller et Bolloré Logistics (SAS) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;
- Représentant permanent de Financière de Sainte-Marine au Conseil d'Havas<sup>(1)</sup> ;
- Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Membre du Comité de direction de BlueProject ;
- Administrateur de la société Havas Media France (SA).

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Fred & Farid Group (SAS) ;
- Membre du Comité stratégique de CD Africa.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration d'African Investment Company, de Participaciones y Gestion Financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
- Administrateur de Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon), Blue Solutions Canada Inc. (ex-Bathium Canada Inc.), Empresa de Manutencion y Consignation Maritima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones Porturias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR. Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg et Sorebol UK Ltd ;
- Représentant permanent de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal, de Société de Participations Africaines aux Conseils d'administration de Bolloré Africa Logistics Sénégal et Conakry Terminal, de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo), de SDV Mining Antrak Africa aux Conseils de Bolloré Africa Logistics Cameroun et de Congo Terminal, et de Société Bordelaise Africaine au Conseil de La Forestière Équatoriale ;
- Managing Director de JSA Holding BV.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Directeur général de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Directeur général de BlueElec (SAS) ;
- Directeur général de Bolloré Transport Logistics (SAS) ;
- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président de Bluesun, Bluecub, Bluely, Société Autolib' et Bluealliance (ex-Financière de l'Argol) (SAS) ;
- Administrateur de Bluebus (ex-Gruau Microbus), Compagnie des Tramways de Rouen, Société Bordelaise Africaine et Whaller ;
- Administrateur de Bolloré Africa Logistics ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;

- Représentant permanent de Financière de Sainte-Marine au Conseil d'Havas<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de Kerne Finance ;
  - Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
  - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
  - Administrateur de la société Havas Media France (SA) ;
  - Représentant permanent de la société Bolloré au Conseil d'administration de la société W&Cie (SA).
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Fred & Farid Group (SAS) ;
  - Administrateur d'Isodev ;
  - Membre du Comité stratégique de CD Africa.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration d'Automatic Systems, African Investment Company, de Participaciones y Gestion Financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
  - Administrateur d'Automatic Systems, Camrail, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon), Blue Solutions Canada Inc. (ex-Bathium Canada Inc.), Empresa de Manutencion y Consignation Maritima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones Porturias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg et de Sorebol Uk Ltd ;
  - Représentant permanent de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal, de Société de Participations Africaines au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Sénégal, de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo), de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun ;
  - Managing Director de JSA Holding BV.
- *Autres fonctions et mandats*
- Néant.

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Directeur général de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
  - Directeur général de BlueElec (SAS) ;
  - Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
  - Président de Bluesun, Bluecub, Bluely, IER et Société Autolib' (SAS) ;
  - Administrateur de Bluebus (ex-Gruau Microbus), Compagnie des Tramways de Rouen, Société Bordelaise Africaine et Whaller ;
  - Membre du Comité de direction de Bolloré Telecom (SAS) ;
  - Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
  - Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;
  - Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
  - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
  - Administrateur de la société Havas Media France (SA) ;
  - Représentant permanent de la société Bolloré au Conseil d'administration de la société W&Cie (SA).
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur d'Euro Media Group ;
  - Administrateur de Fred & Farid Group (SAS) ;
  - Administrateur d'Isodev.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration d'Automatic Systems, African Investment Company, de Participaciones y Gestion Financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
- Administrateur d'Automatic Systems, Camrail, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon), Blue Solutions Canada Inc. (ex-Bathium Canada Inc.), Empresa de Manutencion y Consignation Maritima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones Porturias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;

- Représentant permanent de la Société Bordelaise Africaine au Conseil d'administration de Forestière Équatoriale<sup>(1)</sup>, de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal, de Société de Participations Africaines aux Conseils d'administration d'Abidjan Terminal (ex-SETV), Bolloré Africa Logistics Sénégal et Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo), de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun ;
  - Managing Director de JSA Holding BV.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Bolera Minera.

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de IER et Société Autolib' (SAS) ;
  - Administrateur de Gruau Microbus ;
  - Membre du Comité de direction de Bolloré Telecom (SAS) ;
  - Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré ;
  - Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière Moncey, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
  - Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;
  - Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
  - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
  - Président de la société Havas Digital Media (SAS) ;
  - Administrateur de la société Havas Media France (SA) ;
  - Représentant permanent de la société Bolloré au Conseil d'administration de la société W&Cie (SA).
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur d'Euro Media Group ;
  - Administrateur de Fred & Farid Paris (SAS) et Fred & Farid Group (SAS) ;
  - Administrateur d'Isodev.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration d'Automatic Systems, African Investment Company, de Participaciones y Gestion Financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
  - Administrateur d'Automatic Systems, Camrail, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon), Bathium Canada Inc., Empresa de Manutencion y Consignation Maritima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones Porturias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
  - Représentant permanent de la Société Bordelaise Africaine au Conseil d'administration de Forestière Équatoriale, de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal, de Société de Participations Africaines aux Conseils d'administration d'Abidjan Terminal (ex-SETV), Bolloré Africa Logistics Sénégal et Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo), de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun ;
  - Managing Director de JSA Holding BV.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Bolera Minera.

#### VINCENT BOLLORÉ, Président du Conseil d'administration

Adresse professionnelle

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Industriel, Président du Groupe Bolloré depuis 1981.

Nombre d'actions de la société détenues : 500.

(1) Société cotée.

### Mandats exercés en 2016

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et de Bolloré Participations (SA) ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol (SCA) ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré (SAS) et de Financière V (SAS) ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de la Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Président et membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group (SAS) ;
- Président et membre du Conseil de surveillance du groupe Canal+ (SA).

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration de Nord-Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars et BB Group SA ;
- Administrateur de BB Group SA et de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré Transport & Logistics Congo (ex-Bolloré Africa Logistics Congo).

— Autres fonctions et mandats

- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et de Bereby Finances ;
- Administrateur de Socfinaf (ex-Intercultures)<sup>(1)</sup>, Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin (ex-Socfinal)<sup>(1)</sup>, Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfindo, Socfin KCD, Socfin Agricultural Company Ltd (SAC), Plantations Socfinaf Ghana Ltd (PSG), Coviphama Ltd et Socfinco FR ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup>, Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup>, Brabanta et SAFA Cameroun<sup>(1)</sup>.

### Mandats exercés en 2015

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et de Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré et de Financière V ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup> (ex-Batscap), Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de la Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Président et membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group ;
- Président et membre du Conseil de surveillance du groupe Canal+.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Group et de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo).

— Autres fonctions et mandats

- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et de Bereby Finances ;
- Administrateur de Socfinaf (ex-Intercultures)<sup>(1)</sup>, Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin (ex-Socfinal)<sup>(1)</sup>, Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfindo, Socfin KCD, Socfin Agricultural Company Ltd (SAC), Plantations Socfinaf Ghana Ltd (PSG), Coviphama Ltd et Socfinco FR ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup>, Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup>, Brabanta et SAFA Cameroun<sup>(1)</sup>.

### Mandats exercés en 2014

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et de Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré et de Financière V ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup> (ex-Batscap), Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de la Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Président et membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group ;
- Membre du Conseil de surveillance du groupe Canal+.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Group et de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo).

— Autres fonctions et mandats

- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et de Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Socfinaf (ex-Intercultures)<sup>(1)</sup>, Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin (ex-Socfinal)<sup>(1)</sup>, Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfindo et Socfin KCD ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup>, Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup>, Brabanta et SAFA Cameroun<sup>(1)</sup>.

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré et de Financière V ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup> (ex-Batscap), Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group.

(1) Société cotée.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
  - Administrateur de BB Group et de Plantations des Terres Rouges ;
  - Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
  - Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de SAFA Cameroun<sup>(1)</sup> et de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo).
- Autres fonctions et mandats
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et de Bereby Finances ;
  - Administrateur de Centrages, Socfinaf (ex-Intercultures)<sup>(1)</sup>, Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin (ex-Socfinal)<sup>(1)</sup>, Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfinco, Socfindo et Socfin KCD ;
  - Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup> et Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> ;
  - Cogérant de Brabanta.

**Mandats exercés en 2012****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et de Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et d'Havas<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré et de Financière V ;
- Administrateur de Batscap, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Matin Plus, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Havas<sup>(1)</sup>, Havas Media France, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Société Bordelaise Africaine et Compagnie des Tramways de Rouen ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Paris ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Group, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Plantations des Terres Rouges<sup>(1)</sup>, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon) et Bolloré Africa Logistics Sénégal (ex-SDV Sénégal) ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et de Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bolloré Africa Logistics Cameroun (ex-Saga Cameroun), SAFA Cameroun<sup>(1)</sup> et de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo).

— Autres fonctions et mandats

- Vice-Président de Generali<sup>(1)</sup>, Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Socfinaf (ex-Intercultures)<sup>(1)</sup>, Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin (ex-Socfinal)<sup>(1)</sup>, Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfinco, Socfindo, Socfin KCD et Generali<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup> et Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> ;
- Cogérant de Brabanta.

**DIDIER MARGINÈDES, Vice-Président**

Adresse professionnelle  
Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion  
Diplômé de l'École supérieure d'électricité.  
Master of Sciences de l'Université de Berkeley (USA).  
Executive MBA de l'INSEAD.  
Directeur recherche et développement des activités de solutions de stockage d'énergie embarquées et stationnaires.  
Vice-Président de Blue Solutions depuis le 30 août 2013.  
Nombre d'actions de la société détenues : 110.

**Mandats exercés en 2016****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
  - Président de Bluecarsharing (ex-IER Systems) ;
  - Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bluebus (ex-Gruau Microbus) et Cirtem.
- Autres fonctions et mandats  
Néant.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions Canada Inc. (ex-Bathium Canada Inc.).
- Autres fonctions et mandats  
Néant.

**Mandats exercés en 2015****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
  - Président de Bluecarsharing (ex-IER Systems) ;
  - Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bluebus (ex-Gruau Microbus) et Cirtem.
- Autres fonctions et mandats  
Néant.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions Canada (ex-Bathium Canada Inc.).
- Autres fonctions et mandats  
Néant.

**Mandats exercés en 2014****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
  - Président de Bluecarsharing (ex-IER Systems) ;
  - Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bluebus (ex-Gruau Microbus) et Cirtem.
- Autres fonctions et mandats  
Néant.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions Canada (ex-Bathium Canada Inc.).
- Autres fonctions et mandats  
Néant.

**Mandats exercés en 2013****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Bluecarsharing (ex-IER Systems) ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bluebus (ex-Gruau Microbus) et Cirtem.

(1) Société cotée.



— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Administrateur de Blue Solutions Canada (ex-Bathium Canada Inc.).  
— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Président d'IER Systems ;  
• Administrateur de Gruau Microbus et de Cirtem.  
— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Administrateur de Bathium Canada Inc.  
— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### CYRILLE BOLLORÉ

Adresse professionnelle  
Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion  
Diplômé de l'université Paris-IX-Dauphine (Master [MSc] in Economics and Management – Major in Finance).  
Directeur adjoint des approvisionnements et de la logistique de Bolloré Énergie de novembre 2007 à novembre 2008.  
Directeur des approvisionnements et de la logistique de Bolloré Énergie de décembre 2008 à août 2010.  
Directeur général de Bolloré Énergie du 1<sup>er</sup> septembre 2010 à septembre 2011.  
Président de Bolloré Énergie depuis le 3 octobre 2011.  
Vice-Président administrateur délégué de Bolloré depuis le 31 août 2012.  
Président de Bolloré Logistics jusqu'en décembre 2014.  
Président de Bolloré Transport Logistics de novembre 2014 à mai 2016.  
Président de Bolloré Transport & Logistics Corporate (ex-Bolloré Transport & Logistics) depuis avril 2016.  
Directeur général délégué de Bolloré depuis le 5 juin 2013.  
Nombre d'actions de la société détenues : 4 566.

#### Mandats exercés en 2016

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie ;  
• Président de Bolloré Transport & Logistics Corporate (ex-Bolloré Transport & Logistics) ;  
• Directeur général délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;  
• Directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;  
• Vice-Président administrateur délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;  
• Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Blue Solutions<sup>(1)</sup> et Bolloré Africa Railways ;  
• Représentant permanent de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> au Conseil de Financière Moncey<sup>(1)</sup> ;  
• Représentant permanent de Financière de Cézembre au Conseil de Société Française Donges-Metz ;  
• Représentant permanent de Bolloré Transport & Logistics Corporate au Conseil de Bolloré Africa Logistics et au Collège des administrateurs de Bolloré Logistics ;  
• Président des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;  
• Membre des Conseils de surveillance Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;  
• Président de BlueElec.  
— *Autres fonctions et mandats*  
• Vice-Président du Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Administrateur de CICA SA (CH), Satram Huiles SA (CH), Financière du Champ de Mars, SFA SA, Nord-Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges et African Investment Company ;  
• Représentant permanent de Socopao au Conseil de Congo Terminal ;  
• Représentant permanent de Société de Participations Africaines aux Conseils de Douala International Terminal et de Bolloré Transport & Logistics Congo (ex-Bolloré Africa Logistics Congo) ;  
• Représentant permanent de Société Financière Panafricaine au Conseil de Camrail.  
— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2015

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie ;  
• Président de Bolloré Transport Logistics ;  
• Directeur général délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;  
• Directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;  
• Vice-Président administrateur délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;  
• Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Blue Solutions<sup>(1)</sup> et Bolloré Africa Railways ;  
• Représentant permanent de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> au Conseil de Financière Moncey<sup>(1)</sup> ;  
• Représentant permanent de Financière de Cézembre au Conseil de Société Française Donges-Metz ;  
• Représentant permanent de Bolloré Transport Logistics au Conseil de Bolloré Africa Logistics ;  
• Représentant permanent de Bolloré Transport Logistics au Collège des administrateurs de Bolloré Logistics ;  
• Président des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;  
• Membre des Conseils de surveillance Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;  
• Président de BlueElec.  
— *Autres fonctions et mandats*  
• Vice-Président du Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Administrateur de CICA SA (CH), Satram Huiles SA (CH), Financière du Champ de Mars, SFA SA, Nord-Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges et African Investment Company ;  
• Représentant permanent de Socopao au Conseil de Congo Terminal ;  
• Représentant permanent de Société de Participations Africaines aux Conseils de Douala International Terminal et de Bolloré Africa Logistics Congo ;  
• Représentant permanent de Société Financière Panafricaine au Conseil de Camrail.  
— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
• Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie ;  
• Président de Bolloré Transport Logistics ;  
• Directeur général délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;  
• Directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;  
• Vice-Président administrateur délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;  
• Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> et Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;  
• Représentant permanent de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> au Conseil de Financière Moncey<sup>(1)</sup> ;  
• Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil de La Charbonnière ;  
• Représentant permanent de Bolloré Transport Logistics au Conseil de Bolloré Africa Logistics ;  
• Président des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;

(1) Société cotée.

- Membre des Conseils de surveillance Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Président de BlueElec.
- *Autres fonctions et mandats*
- Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
  - Vice-Président du Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de CICA SA (CH), Satram Huiles SA (CH), Financière du Champ de Mars, SFA SA, Nord-Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges ;
  - Director de CIPCH BV (NL).
- *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie et de SFDM (Société Française Donges-Metz) ;
  - Directeur général délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
  - Vice-Président administrateur délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré, SFDM, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> et Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> au Conseil de Financière Moncey<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de La Charbonnière ;
  - Président des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Membre des Conseils de surveillance Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Président de BlueElec.
- *Autres fonctions et mandats*
- Président de la FFPI (Fédération française des pétroliers indépendants) ;
  - Administrateur des Combustibles de Normandie ;
  - Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
  - Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil d'administration de la SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité) ;
  - Représentant permanent de Petroplus Marketing France SAS au Conseil d'administration de Trapil.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de CICA, Satram Huiles SA, Financière du Champ de Mars et SFA SA ;
  - Director de CIPCH BV.
- *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie et de SFDM (Société Française Donges-Metz) ;
  - Vice-Président administrateur délégué de Bolloré ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré et SFDM ;
  - Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de La Charbonnière ;
  - Président du Conseil de surveillance de Sofibol.
- *Autres fonctions et mandats*
- Président de la FFPI (Fédération française des pétroliers indépendants) ;
  - Administrateur des Combustibles de Normandie ;
  - Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
  - Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil d'administration de la SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité).

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de CICA et de Satram Huiles SA ;
  - Director de CIPCH BV.
- *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### MARIE BOLLORÉ

Adresse professionnelle  
Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Licence de Gestion à l'université Paris-IX-Dauphine (2006-2010).  
Master 1 de Marketing à l'université Paris-IX-Dauphine (2010-2011).  
Master 2 de Management, parcours Business Process Manager à l'université Paris-IX-Dauphine (2012-2013).  
Expertise et expérience en matière de gestion  
Directrice générale de la Direction des applications mobilité électrique du Groupe Bolloré depuis 2016.  
Responsable Marketing – Blue Solutions (2014).  
Nombre d'actions de la société détenues : 70.

#### Mandats exercés en 2016

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Directrice générale des applications mobilité électrique ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V et Omnium Bolloré ;
  - Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Néant.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Mediobanca<sup>(1)</sup>.

#### Mandats exercés en 2015

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V et Omnium Bolloré ;
  - Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Néant.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Mediobanca<sup>(1)</sup>.

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V et Omnium Bolloré ;
  - Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Néant.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Mediobanca<sup>(1)</sup>.

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol.

(1) Société cotée.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

### SÉBASTIEN BOLLORÉ

Adresse professionnelle  
Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Après des études à Gerson et Saint-Jean-de-Passy, Sébastien Bolloré a obtenu son baccalauréat et a suivi des études de gestion à l'ISEG puis à UCLA (Californie). Présent plus de la moitié de son temps en Amérique ou en Asie, Sébastien Bolloré conseille le Groupe grâce à sa connaissance des nouveaux médias et des évolutions technologiques.

Nombre d'actions de la société détenues : 111.

#### Mandats exercés en 2016

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du développement ;
- Président d'Omnium Bolloré ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup> et de Gameloft SE.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Chairman et Director de Blue LA Inc.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2015

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du développement ;
- Président d'Omnium Bolloré ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Chairman et Director de Blue LA Inc.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du développement ;
  - Président d'Omnium Bolloré ;
  - Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
  - Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du développement ;
  - Président d'Omnium Bolloré ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
  - Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du développement ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

(1) Société cotée.

**VIRGINIE COURTIN** <sup>(2)</sup>

Adresse professionnelle  
Mugler  
49, avenue de l'Opéra  
75002 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion  
Diplômée de l'Edhec Business School (de 2005 à 2009).  
Membre du Conseil de surveillance du groupe Clarins (de 2007 à 2013).  
Directrice marketing et communication Thierry Mugler Couture depuis 2014 et de la gestion de sa propre structure Vivicorp, incluant le lancement de la marque Luz entre 2011 et 2014.  
Nombre d'actions de la société détenues : 357.

**Mandats exercés en 2016****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Membre du Directoire de la société Clarins ;
- Directeur général délégué de la holding Famille C.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Mandats exercés en 2015****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Membre du Directoire de la société Clarins.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Mandats exercés en 2014****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Membre de la Direction de la société Mugler Couture.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Mandats exercés en 2013****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Présidente de Vivicorp SAS.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Mandats exercés en 2012****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de la société Clarins (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
- Présidente de Vivicorp SAS.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**VALÉRIE HORTEFEUX** <sup>(2)</sup>

Adresse  
47, avenue Georges-Mandel  
75116 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion  
Diplômée de l'École française des attachés de presse (EFAP) et de l'université Paris-Dauphine.  
Responsable de l'origination au sein de la Banque Privée 1818 (Natixis) jusqu'en 2015.  
Nombre d'actions de la société détenues : 50.

**Mandats exercés en 2016****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Générale de Santé<sup>(1)</sup>.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Mandats exercés en 2015****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Générale de Santé<sup>(1)</sup>.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Mandats exercés en 2014****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

**Mandats exercés en 2013****Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

#### Mandats exercés en 2012

Néant.

#### JEAN-LOUIS MILIN<sup>(2)</sup>

Adresse professionnelle  
25, rue de Courcelles  
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion  
Titulaire d'une licence en droit.  
Président de la Banque Neuflyze de 2001 à 2006.  
Vice-Président Exécutif d'ABN AMRO de 2001 à 2007.  
Conseiller du Président de Lazard Frère Gestion.  
Nombre d'actions de la société détenues : 1 000.

#### Mandats exercés en 2016

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*
- Gérant de JLM et Associés EURL ;
- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

- *Autres fonctions et mandats*
- Director de Lepercq Neuflyze NVL ;
- Administrateur de Lepercq Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2015

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*
- Gérant de JLM et Associés EURL ;
- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

- *Autres fonctions et mandats*
- Director de Lepercq Neuflyze NVL ;
- Administrateur de Lepercq Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*
- Gérant de JLM et Associés EURL ;
- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

- *Autres fonctions et mandats*
- Director de Lepercq Neuflyze NVL ;
- Administrateur de Lepercq Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*
- Gérant de JLM et Associés EURL ;
- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

- *Autres fonctions et mandats*
- Director de Lepercq Neuflyze NVL ;
- Administrateur de Lepercq Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Néant.
- *Autres fonctions et mandats*
- Gérant de JLM et Associés EURL ;
- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*  
Néant.

- *Autres fonctions et mandats*
- Director de Lepercq Neuflyze NVL ;
- Administrateur de Lepercq Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### MARTINE STUDER

Adresse professionnelle  
66, avenue Jean-Mermoz  
01 BP 7759  
Abidjan 01 – Côte d'Ivoire

Expertise et expérience en matière de gestion  
Économiste, publicitaire.  
Administrateur de sociétés, Présidente de société.  
Ancien Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de la communication.  
Créatrice-fondatrice et associée, en 1988, du réseau de publicité Océan Ogilvy, présent dans 22 pays d'Afrique subsaharienne.  
Nombre d'actions de la société détenues : 3 000.

#### Mandats exercés en 2016

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup> et Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.
- *Autres fonctions et mandats*
- Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration et administrateur de Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire (ex-Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire) ;
- Représentant permanent de SPA au Conseil d'administration d'Abidjan Terminal.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;
- Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;
- Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;
- Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;
- Gérant de Pub Regie (Côte d'Ivoire).

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.



### Mandats exercés en 2015

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup> et Financière de l'Odé<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration et administrateur de Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ;
- Représentant permanent de Société de Participations Africaines au Conseil d'administration d'Abidjan Terminal.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;
- Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;
- Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;
- Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;
- Gérant de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

### Mandats exercés en 2014

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup> et Financière de l'Odé<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration et administrateur de Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ;
- Représentant permanent de SPA au Conseil d'administration d'Abidjan Terminal.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;
- Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;
- Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;
- Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;
- Gérante de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup> et Financière de l'Odé<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;
- Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;
- Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;
- Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;
- Gérante de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

(1) Société cotée.

### Mandats exercés en 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;
- Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;
- Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;
- Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;
- Gérante de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

### Proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire convoquée pour le 1<sup>er</sup> juin 2017 de renouveler le mandat d'administrateur de Sébastien Bolloré pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### 14.1.4. LIENS FAMILIAUX ENTRE LES ADMINISTRATEURS

Marie Bolloré, Cyrille Bolloré et Sébastien Bolloré sont les enfants de Vincent Bolloré.

#### 14.1.5. CONDAMNATIONS POUR FRAUDE, FAILLITE, SANCTIONS PUBLIQUES PRONONCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les sociétés Financière du Perguet et Financière de l'Odé, ainsi que Vincent Bolloré, ont été condamnés solidairement le 22 janvier 2014, dans le cadre de l'acquisition de 3 % du capital de la société italienne Premafin par les sociétés précitées (à l'exclusion de toute acquisition personnelle), à une amende administrative d'un montant de 1 000 000 d'euros chacun, assortie d'une obligation de ne pas détenir de mandats sociaux en Italie, pour une période de dix-huit mois, ce qui était sans effet, celui-ci ne détenant aucun mandat à cette date, en application des articles 187 *ter* et 187 *quinques* du décret législatif n° 58/1998 (Testo Unico della Finanza).

## 14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## 15. Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Montant global des rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2016, par la société, par les sociétés contrôlées par la société, par les sociétés qui contrôlent la société dans laquelle le mandat est exercé et par les sociétés contrôlées par la ou les sociétés qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé.

Les informations sont communiquées dans le cadre de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2009-16, guide d'élaboration des documents de référence (document créé le 10 décembre 2009 et modifié le 17 décembre 2013, le 5 décembre 2014 et le 13 avril 2015).

### 15.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(en euros)	Exercice 2015	Exercice 2016
<b>Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 910 138	2 510 138
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	950 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 910 138</b>	<b>3 460 538</b>
<b>Gilles Alix, Directeur général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 611 719	1 607 319
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	950 400
<b>TOTAL</b>	<b>1 611 719</b>	<b>2 557 719</b>

### 15.2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
<b>Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration</b>				
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	1 499 000	1 499 000	1 499 000	1 499 000
Rémunération autre <sup>(2)</sup>	1 350 000	1 350 000	950 000	950 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	54 610	54 610	54 610	54 610
Avantages en nature	6 528	6 528	6 528	6 528
<b>TOTAL</b>	<b>2 910 138</b>	<b>2 910 138</b>	<b>2 510 138</b>	<b>2 510 138</b>
<b>Gilles Alix, Directeur général</b>				
Rémunération fixe <sup>(3)</sup>	1 501 300	1 501 300	1 501 300	1 501 300
Rémunération autre	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle <sup>(4)</sup>	102 000	102 000	97 000	97 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	2 944	2 944	3 544	3 544
Avantages en nature	5 475	5 475	5 475	5 475
<b>TOTAL</b>	<b>1 611 719</b>	<b>1 611 719</b>	<b>1 607 319</b>	<b>1 607 319</b>

(1) Rémunération versée par Bolloré Participations qui dans le cadre d'une convention de prestations de présidence facture à Bolloré une somme correspondant à 75 % du coût charges comprises de la rémunération perçue par Vincent Bolloré. La rémunération fixe de Vincent Bolloré n'a pas connu de variation depuis 2013.

(2) En 2016, Vincent Bolloré a perçu des sociétés Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges, sociétés étrangères contrôlées par Bolloré, une rémunération sous forme de tantièmes. Les tantièmes représentent une proportion de bénéfices attribuée à titre de rémunération aux administrateurs.

(3) En 2016, Gilles Alix a perçu une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré.

(4) En 2016, Gilles Alix, Directeur général du Groupe a perçu de la société Bolloré une rémunération variable de 97 000 euros. Celle-ci a été appréciée pour 70 % sur le montant du résultat opérationnel du Groupe et pour 30 % sur les opérations de croissance externe. Le niveau de la réalisation de ce critère n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

### 15.3. TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
<b>Cyrille Bolloré</b>		
Jetons de présence	58 396	56 110
Tantième	90 000	790 000
Avantages en nature	3 996	3 996
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	1 100 000	1 095 211
<b>Sébastien Bolloré</b>		
Jetons de présence	45 660	45 660
Avantages en nature	2 196	2 196
Autres rémunérations <sup>(2)</sup>	251 300	206 300
<b>Marie Bolloré</b>		
Jetons de présence	-	51 160
Avantages en nature	-	2 268
Autres rémunérations <sup>(3)</sup>	-	149 547
<b>Didier Marginèdes, Vice-Président</b>		
Avantages en nature	3 156	3 156
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	482 111	502 250
<b>Virginie Courtin</b>		
Jetons de présence	20 000	20 000
<b>Valérie Hortefeux</b>		
Jetons de présence	20 000	20 000
<b>Jean-Louis Milin</b>		
Jetons de présence	20 000	20 000
<b>Martine Studer</b>		
Jetons de présence	73 700	135 486
<b>TOTAL</b>	<b>2 170 515</b>	<b>3 103 340</b>

(1) En 2016, Cyrille Bolloré a perçu une rémunération fixe de 945 211 euros en tant que salarié de Bolloré Transport & Logistics Corporate et au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Bolloré et 150 000 euros en partie variable.

(2) En 2016, Sébastien Bolloré a perçu une rémunération en tant que salarié de Bolloré, dont 171 300 euros en partie fixe et 35 000 euros en partie variable.

(3) En 2016, Marie Bolloré a perçu une rémunération de 149 547 euros en tant que salariée de Bluecar et de Blue Solutions, dont 129 167 euros en partie fixe et 20 380 euros en partie variable.

(4) En 2016, Didier Marginèdes a perçu une rémunération en tant que salarié de Blue solutions, dont 391 300 euros en partie fixe et 110 950 euros en partie variable.

### 15.4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

### 15.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### 15.6. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

## 15.7. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Vincent Bolloré</b>	Plan Bolloré 1 <sup>er</sup> septembre 2016	320 000	950 400	2 septembre 2019	2 septembre 2019	Le résultat opérationnel cumulé sur les années 2016 à 2018 incluses de 1,8 milliard d'euros à périmètre constant est fixé comme seuil à atteindre afin de permettre l'acquisition de la totalité des actions attribuées. Au cas où le résultat opérationnel cumulé sur la période serait inférieur à 1,8 milliard d'euros à périmètre constant, les attributions de titres se feront par tranches réduites d'un cinquième par séquence de 100 millions en dessous du seuil de 1,8 milliard d'euros de résultat opérationnel. Si le résultat opérationnel sur la période de référence n'atteint pas à périmètre constant le seuil de 1,4 milliard d'euros, aucun titre ne pourra être acquis.
Juste valeur de l'action fixée à <b>2,97 euros</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>320 000</b>	<b>950 400</b>			

## 15.8. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Cyrille Bolloré</b>	Plan Bolloré 1 <sup>er</sup> septembre 2016	320 000	950 400	2 septembre 2019	2 septembre 2019	Le résultat opérationnel cumulé sur les années 2016 à 2018 incluses de 1,8 milliard d'euros à périmètre constant est fixé comme seuil à atteindre afin de permettre l'acquisition de la totalité des actions attribuées. Au cas où le résultat opérationnel cumulé sur la période serait inférieur à 1,8 milliard d'euros à périmètre constant, les attributions de titres se feront par tranches réduites d'un cinquième par séquence de 100 millions en dessous du seuil de 1,8 milliard d'euros de résultat opérationnel. Si le résultat opérationnel sur la période de référence n'atteint pas à périmètre constant le seuil de 1,4 milliard d'euros, aucun titre ne pourra être acquis.
Juste valeur de l'action fixée à <b>2,97 euros</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>320 000</b>	<b>950 400</b>			

## 15.9. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>Gilles Alix</b>	Plan Bolloré 1 <sup>er</sup> septembre 2016	320 000	950 400	2 septembre 2019	2 septembre 2019
Juste valeur de l'action fixée à <b>2,97 euros</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>320 000</b>	<b>950 400</b>		

## 15.10. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>Sébastien Bolloré</b>	Plan Bolloré 1 <sup>er</sup> septembre 2016	64 000	190 080	2 septembre 2019	2 septembre 2019
<b>Marie Bolloré</b>	Plan Bolloré 1 <sup>er</sup> septembre 2016	64 000	190 080	2 septembre 2019	2 septembre 2019
Juste valeur de l'action fixée à <b>2,97 euros</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>128 000</b>	<b>380 160</b>		

## 15.11. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>Vincent Bolloré</b>	Plan Bolloré 21 mai 2012	500 000	Le résultat opérationnel cumulé sur les années 2012 à 2015 incluses de 1 milliard d'euros était fixé comme seuil à atteindre afin de permettre l'acquisition de la totalité des actions attribuées. Au cas où le résultat opérationnel cumulé sur la période avait été inférieur à 1 milliard d'euros, les attributions de titres auraient été faites par tranches réduites de 1 000 titres par séquence de 50 millions en dessous du milliard de résultat opérationnel. Si le seuil de 800 millions d'euros n'avait pas été atteint, aucun titre n'aurait pu être acquis.
<b>TOTAL</b>		<b>500 000</b>	

## 15.12. ACTIONS GRATUITES DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>Gilles Alix</b>	Plan Bolloré 21 mai 2012	250 000	Condition de présence jusqu'au terme de la période d'acquisition de quatre ans (21 mai 2016)
<b>TOTAL</b>		<b>250 000</b>	

## 15.13. ACTIONS GRATUITES DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions acquises définitivement durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>Cyrille Bolloré</b>	Plan Bolloré 21 mai 2012	100 000	Condition de présence jusqu'au terme de la période d'acquisition de quatre ans (21 mai 2016)
<b>TOTAL</b>		<b>100 000</b>	

## 15.14. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) VENDUS DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.



### 15.15. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) VENDUS DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

### 15.16. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Néant.

### 15.17. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

	Bolloré 2012 <sup>(1)</sup>	Bolloré 2016	Havas 2014	Havas 2016			Blue Solutions 2014	
Date d'Assemblée	10 juin 2010	3 juin 2016	5 juin 2013	10 mai 2016	10 mai 2016		30 août 2013	30 août 2013
Date du Conseil d'administration	31 août 2010	1 <sup>er</sup> septembre 2016	29 janvier 2014	10 mai 2016	21 juillet 2016		7 janvier 2014	7 janvier 2014
Nombre total d'actions pouvant être attribuées :	24 700 000	4 131 200	2 465 000	2 784 000	148 500		380 000	
Nombre total d'actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux :	350 000	448 000	0	0	0	0	15 000	0
– Cyrille Bolloré	100 000	0	0	0	0	0	15 000	0
– Gilles Alix	250 000	320 000	0	0	0	0	0	0
– Sébastien Bolloré	0	64 000	0	0	0	0	0	0
– Marie Bolloré	0	64 000	0	0	0	0	0	0
Date d'attribution des actions	21 mai 2012	1 <sup>er</sup> septembre 2016	29 janvier 2014	10 mai 2016	10 mai 2016	21 juillet 2016	8 janvier 2014	7 avril 2014
Date d'acquisition des actions	21 mai 2016	2 septembre 2019	29 avril 2018	10 mai 2020	10 mai 2019	21 juillet 2020	8 janvier 2018	7 avril 2018
Date de fin de période de conservation	21 mai 2018	2 septembre 2019	29 avril 2018	10 mai 2020	10 mai 2019	21 juillet 2020	8 janvier 2020	7 avril 2020
Prix de souscription (en euros)	1,36	2,97	5,10	6,49	6,70	6,51	17,29	24,42
Modalités d'exercice	conservation 2 ans	immédiate	immédiate	immédiate	immédiate	immédiate	conservation 2 ans	conservation 2 ans
Nombre d'actions gratuites attribuées	2 227 500	4 131 200	2 465 000	2 494 000	200 000	147 960	339 500	13 500
Nombre d'actions gratuites annulées	50 000	0	474 000	43 000	0	15 960	20 000	0
Nombre d'actions gratuites acquises	2 177 500	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2016	0	4 131 200	1 991 000	2 451 000	100 000	132 000	319 500	13 500

(1) Suite à la décision de l'Assemblée générale du 27 novembre 2014 de la société Bolloré de procéder à la division par 100 de la valeur nominale de l'action Bolloré, le nombre d'actions a été ajusté ainsi que le prix de souscription.

### 15.18. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

Néant.

## 15.19. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Exercice 2016	Bolloré 2012 <sup>(1)</sup>	Bolloré 2016	Blue Solutions 2014		Havas 2015		Havas 2016
Date d'Assemblée	10 juin 2010	3 juin 2016	30 août 2013	5 juin 2013	5 juin 2013	5 juin 2013	10 mai 2016
Date du Conseil d'administration	31 août 2010	1 <sup>er</sup> septembre 2016	7 janvier 2014	19 janvier 2015	19 mars 2015	27 août 2015	10 mai 2016
Nombre total d'actions pouvant être attribuées :	24 700 000	4 131 200	380 000	2 420 000	70 000	121 000	2 784 000
Nombre total d'actions de performance attribuées à des mandataires sociaux :	500 000	640 000	25 000	0	0	0	0
– Vincent Bolloré	500 000	320 000	0	0	0	0	0
– Cyrille Bolloré	0	320 000	0	0	0	0	0
– Gilles Alix	0	0	25 000	0	0	0	0
Date d'attribution	21 mai 2012	1 <sup>er</sup> septembre 2016	8 janvier 2014	19 janvier 2015	19 mars 2015	27 août 2015	10 mai 2016
Date d'acquisition	21 mai 2016	2 septembre 2019	8 janvier 2018	19 avril 2019	19 juin 2019	27 novembre 2019	10 mai 2020
Date de fin de période de conservation	21 mai 2018	2 septembre 2019	8 janvier 2020	19 avril 2019	19 juin 2019	27 novembre 2019	10 mai 2020
Prix de souscription (en euros)	1,36	2,97	17,29	5,89	6,74	6,59	6,49
Modalités d'exercice	conservation 2 ans	immédiate	conservation 2 ans	immédiate	immédiate	immédiate	immédiate
Nombre d'actions de performance attribuées	500 000	640 000	25 000	2 420 000	70 000	119 960	90 000
Nombre d'actions de performance annulées	0	0	0	229 000	0	25 440	0
Nombre d'actions de performances acquises	500 000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions de performance au 31 décembre 2016	0	640 000	25 000	2 191 000	70 000	94 520	90 000

(1) Suite à la décision de l'Assemblée générale du 27 novembre 2014 de la société Bolloré de procéder à la division par 100 de la valeur nominale de l'action Bolloré, le nombre d'actions a été ajusté ainsi que le prix de souscription.

## 15.20. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

## 15.21. ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET DEVENUES DISPONIBLES POUR CES DERNIERS

Néant.

## 15.22. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET EXERCÉS PAR CES DERNIERS

Néant.

## 15.23. ACTIONS DE PERFORMANCE CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET DEVENUES DISPONIBLES POUR CES DERNIERS

Néant.

## 15.24. CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITE SPÉCIFIQUE, INDEMNITÉ DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Exercice 2016	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Vincent Bolloré</b> Président du Conseil d'administration Date de début du mandat : 3 juin 2016 Date de fin du mandat : 31 décembre 2018		•		•		•		•
<b>Gilles Alix</b> Directeur général Date de début du mandat : 3 juin 2016 Date de fin du mandat : 31 décembre 2018		•		•		•		•

## 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

### 16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les dates de nomination et d'expiration de mandat des administrateurs sont indiquées au point 14.1.2.

### 16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES ET PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AU TERME D'UN TEL CONTRAT

Il n'existe aucun contrat de service entre les personnes susvisées.

### 16.3. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

#### LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration en date du 30 août 2013 a décidé de constituer un Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Comité d'audit précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement a été approuvé par le Conseil d'administration en séance du 20 mars 2014.

Le règlement intérieur du Comité d'audit a été révisé lors de la réunion du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2016 afin d'y intégrer les nouvelles attributions du Comité définies par les dispositions de l'Ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au Commissariat aux comptes.

Le Comité d'audit est composé de deux administrateurs indépendants :

- Jean-Louis Milin, Président ;
- Valérie Hortefeux, membre du Comité.

Tous les membres du Comité d'audit possèdent des compétences en matière financière, appréciées en fonction de leurs expériences professionnelles et de leurs formations.

Les missions principales du Comité d'audit ainsi que le compte rendu de ses travaux réalisés au titre de l'exercice 2016 sont indiqués dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

#### LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

La société s'est dotée, en séance du Conseil du 30 août 2013, d'un Comité des nominations et des rémunérations composé de trois membres :

- Valérie Hortefeux, Président ;
  - Jean-Louis Milin, membre du Comité ;
  - Martine Studer, membre du Comité,
- nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement a été approuvé par le Conseil d'administration en séance du 7 janvier 2014.

Les missions principales du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que le compte rendu de ses travaux réalisés au titre de l'exercice 2016 sont indiqués dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

### 16.4. RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Afep et le Medef. L'Afep et le Medef ont procédé en novembre 2016 à une nouvelle révision de ce Code.

Après s'être prononcé à plusieurs reprises sur l'application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration en séance du 23 mars 2017 a, à la lecture du guide d'application du Code Afep-Medef révisé en décembre 2016, procédé à un nouvel examen de certaines de ses dispositions et a réaffirmé que la société continuait à se référer au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Le Code Afep-Medef révisé en novembre 2016 introduit une distinction entre les dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Président-directeur général, Directeur général, Directeur général délégué, Président et membres du directoire, gérant de sociétés en commandite par actions) et les dirigeants mandataires sociaux non exécutifs (Président dissocié du Conseil d'administration et Président du Conseil de surveillance des sociétés anonymes à Directoire ou des sociétés en commandite par actions).

Les recommandations du Code sont en conséquence à examiner au regard de la nature précise de la fonction exercée, étant précisé que l'expression de « dirigeant mandataire social » se rapporte à l'ensemble des dirigeants énumérés ci-dessus et que l'expression « mandataire social » se rapporte à ces mêmes dirigeants, ainsi qu'aux administrateurs et membres du Conseil de surveillance.

#### RECOMMANDATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN SPÉCIFIQUE

##### OBLIGATION DE CONSERVATION D'ACTIONS

Le Conseil d'administration, en séance du 23 mars 2017, a constaté que les conditions de l'obligation de conservation de titres mise à la charge des dirigeants mandataires sociaux par le Conseil du 20 mars 2014 (soit une détention de 500 actions) étaient réunies.

##### CUMUL DES MANDATS

Le Conseil d'administration, en séance du 23 mars 2017, après avoir pris acte des règles de cumul des mandats, a réexaminé à cet égard la situation de Gilles Alix, Directeur général, et de Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration. Le Code Afep-Medef édicte des règles de cumul de mandats distinctes selon la qualité du mandataire.

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, l'article 18 du Code Afep-Medef énonce que le nombre de mandats d'administrateur pouvant être exercés par le dirigeant mandataire social exécutif dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères, est limité à deux, étant précisé que la limite de deux mandats n'est pas applicable « aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social exécutif dans les filiales et participations détenues seules ou de concert par des sociétés dont l'activité principale est d'acquiescer et de gérer de telles participations ».

Le guide d'application du Code Afep-Medef publié en décembre 2016 a confirmé les précisions précédemment apportées sur l'application de cette dérogation, à savoir :

- elle est attachée à une personne, eu égard au temps qu'elle est en mesure de consacrer à l'exercice des mandats ;
- elle vise les personnes qui exercent un mandat de dirigeant mandataire social dans une société cotée dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations ;
- elle s'applique au niveau de chacune des sociétés cotées dans lesquelles le dirigeant mandataire social exerce un mandat d'administrateur, dès lors qu'elles constituent des filiales et participations, directes ou indirectes, détenues seules ou de concert par la société dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations dans lesquelles il exerce son mandat de dirigeant mandataire social ;
- elle ne s'applique pas à un dirigeant mandataire social d'une société cotée dont l'activité principale n'est pas d'acquérir ou de gérer des participations (société opérationnelle) pour les mandats exercés au sein de sociétés cotées dans lesquelles une filiale de la société qu'il dirige et qui aurait elle-même une activité de holding détiendrait une participation.

En ce qui concerne Gilles Alix, le Conseil a pris acte que les sociétés cotées dans lesquelles celui-ci exerce des mandats d'administrateur sont des sociétés du Groupe Bolloré et de ce fait sa situation est conforme aux règles du Code Afep-Medef sur le cumul des mandats.

S'agissant de Vincent Bolloré, le Conseil a pris acte :

- que ce dernier exerce des mandats au sein des entités de son Groupe, celles-ci devant s'entendre de l'ensemble des sociétés placées sous un même contrôle. À ce titre, Vincent Bolloré exerçant les fonctions de Président-directeur général de Bolloré Participations, société tête de la chaîne de contrôle du Groupe, l'ensemble de ses mandats d'administrateur au sein du Groupe sont dérogoires.
- En effet, le Conseil considère que les règles relatives au cumul des mandats doivent être appréciées globalement au niveau du Groupe, partant ainsi de l'entité faitière, puis dans un sens descendant.

Une interprétation contraire reviendrait à comptabiliser différemment le nombre de mandats de Vincent Bolloré selon le niveau auquel on se place dans l'organigramme du Groupe ;

- que les mandats exercés par Vincent Bolloré dans des entités cotées extérieures à son Groupe sont dérogoires à l'exception de celles dont le seuil de détention du capital ne permet pas de les qualifier de filiales ou de participations.

Ainsi, les mandats détenus par Vincent Bolloré dans les sociétés du groupe Socfin (dont le capital est détenu à hauteur de 38,8 % par le Groupe Bolloré) s'inscrivent dans le cadre de la dérogation prévue par le Code Afep-Medef. Il en est de même du mandat exercé au sein de la société Vivendi, eu égard au seuil de détention du capital par le Groupe Bolloré.

En effet, Vincent Bolloré, dirigeant mandataire social exécutif de la société Bolloré, société dont l'activité principale consiste à acquérir ou à gérer des participations, peut exercer des mandats dans des entités extérieures à son Groupe dès lors que celles-ci sont des filiales ou participations (directes ou indirectes) de Bolloré.

Ainsi, la situation de Vincent Bolloré est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

Le Conseil du 23 mars 2017 a en outre pris acte de la conformité de la situation de ses dirigeants mandataires sociaux au regard des nouvelles dispositions de l'article L. 225-94-1 du Code de commerce relatives au cumul des mandats, telles que modifiées par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron ».

Enfin, le Conseil relève que, conformément à la recommandation 18.2 du Code Afep-Medef, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis des membres du Conseil préalablement à l'acceptation d'un nouveau mandat dans une société cotée extérieure à leur Groupe.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Détention et conservation des actions d'administrateur

En séance du 20 mars 2014, le Conseil d'administration a adopté dans son règlement intérieur des dispositions relatives à l'obligation de détention et de conservation des actions par les administrateurs.

Dans le respect des dispositions du règlement intérieur, chaque administrateur doit allouer chaque année un pourcentage équivalent à 10 % du montant des jetons de présence reçus au titre de ses fonctions, à l'acquisition de titres Blue Solutions, et ce, jusqu'à la détention d'un nombre d'actions dont la contrepartie sera équivalente à une annuité de jetons de présence reçus.

### DÉFINITION DE L'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Conformément aux dispositions de l'article 8.4 du Code Afep-Medef, il revient au Conseil chaque année, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, de se prononcer sur la définition de l'administrateur indépendant.

Ainsi, le Conseil en séance du 23 mars 2017 appelé à se prononcer sur les critères prévus par le Code Afep-Medef a, eu égard aux circonstances propres du Groupe, décidé de confirmer les analyses précédemment menées.

Ainsi, pour la détermination de la qualité d'administrateur indépendant, il a été décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

En effet, le Conseil d'administration quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.

De surcroît, le Conseil considère que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.

La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe ou de la mise en œuvre des projets complexes et/ou des projets transversaux au sein du Groupe. Une ancienneté de douze ans ne saurait aucunement être associée à une perte d'indépendance ;

- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Le Conseil a estimé que « le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un Groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international.

Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.

La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensable aux implantations à l'international.

La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui à la fois maîtrisent parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe.

Ainsi, le Conseil a considéré dès lors, sauf circonstances particulières, que la nomination d'un administrateur indépendant au sein d'une autre société du Groupe soit, de ce seul fait, de nature à compromettre sa liberté de jugement et son sens critique ».

Toutefois, en ce qui concerne Blue Solutions, il doit être considéré que l'exercice d'un mandat d'administrateur au sein de la société Bolloré ne permet pas à un administrateur d'être qualifié d'indépendant au sein de la société.

En outre, le Conseil après avoir rappelé la recommandation du Haut Comité de la gouvernance d'entreprise (HCGE), reprise à l'identique dans le guide d'application du Code Afep-Medef publié en décembre 2016, a précisé que les administrateurs qui exercent des fonctions tant au sein de la société mère que de sa filiale seront invités à s'abstenir de participer aux décisions du Conseil de la maison-mère concernant la filiale, dès lors de la survenance d'une situation de conflit d'intérêt entre lesdites sociétés.

Pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société/salarié, dirigeant mandataire social exécutif d'une société que la société consolide par intégration globale/salarié, dirigeant mandataire social exécutif de la société mère de la société ou d'une société consolidée par intégration globale par cette société mère/ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;

- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son Groupe,
  - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées non appliquées par notre société sont reprises dans un tableau de synthèse intégré dans le rapport du Président sur la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

### REVUE DE L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Parmi les neuf membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil en séance du 23 mars 2017, Valérie Hortefeux, Virginie Courtin et Jean-Louis Milin sont qualifiés d'indépendants.

Le tableau de synthèse ci-après précise la situation (conformité ou non) des administrateurs au regard des critères retenus par le Code Afep-Medef pour définir l'indépendance des administrateurs.

Mandataires indépendants
Virginie Courtin
Valérie Hortefeux
Jean-Louis Milin

### EXAMEN DU CARACTÈRE SIGNIFICATIF DES RELATIONS D'AFFAIRES AVEC UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil du 23 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a confirmé que l'appréciation du caractère significatif des relations d'affaires ne doit pas être menée exclusivement au regard du montant des transactions commerciales qui pourraient être conclues entre le Groupe Bolloré et la société (ou le groupe) dans laquelle l'administrateur concerné exercerait une autre fonction, étant rappelé que le seuil de significativité de ces relations d'affaires retenu par le Conseil d'administration en séance du 19 mars 2015 est atteint dès lors que le montant des transactions commerciales excédera 1 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre d'un exercice considéré.

Le Conseil du 23 mars 2017 a confirmé, conformément aux dispositions de la recommandation AMF n° 2012-02 modifiée le 22 décembre 2015, qu'il convenait de privilégier, dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif d'une relation d'affaires avec un administrateur, des critères multiples, notamment la durée des relations, l'éventuelle dépendance économique ou les conditions financières au regard des prix de marché, la position du mandataire intéressé dans la société cocontractante et son intervention quant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la relation d'affaires.

Le Conseil a pris acte qu'aucun des administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires significatives avec le Groupe.

### GESTION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Code Afep-Medef prévoit dans son point 19 « Déontologie de l'administrateur » que l'administrateur doit faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et qu'il doit alors s'abstenir de participer au vote sur toute délibération correspondante.

À cet effet, le Conseil a retenu tout d'abord une obligation de révélation d'une situation de conflits même potentielle, étant précisé que les administrateurs doivent déclarer l'absence de conflit d'intérêt a minima chaque année lors de la préparation du document de référence. Par ailleurs, l'administrateur doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération qui serait concernée par une telle situation.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la société [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com).

### AUTRES RECOMMANDATIONS

#### Rémunérations

Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration, et Gilles Alix, Directeur général, ne perçoivent aucune rémunération de la société. Les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux ont été appliquées tant dans la présentation standardisée des éléments de rémunération (voir annexe 3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef) que dans la soumission de ces éléments au vote consultatif des actionnaires (« Say on Pay » – résolutions 7 et 8).

#### Équilibre dans la composition du Conseil

La société respecte le calendrier fixé par la loi et par le Code Afep-Medef dans le cadre de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil. En effet, à la date du présent document, le Conseil compte un effectif de neuf membres dont quatre femmes (voir deuxième de couverture).

### 16.5. ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL ET RÈGLES DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE

L'organisation des travaux du Conseil, la démarche d'évaluation du Conseil et la répartition des jetons de présence sont décrites dans le rapport du Président sur le contrôle interne (en annexe du présent document de référence).



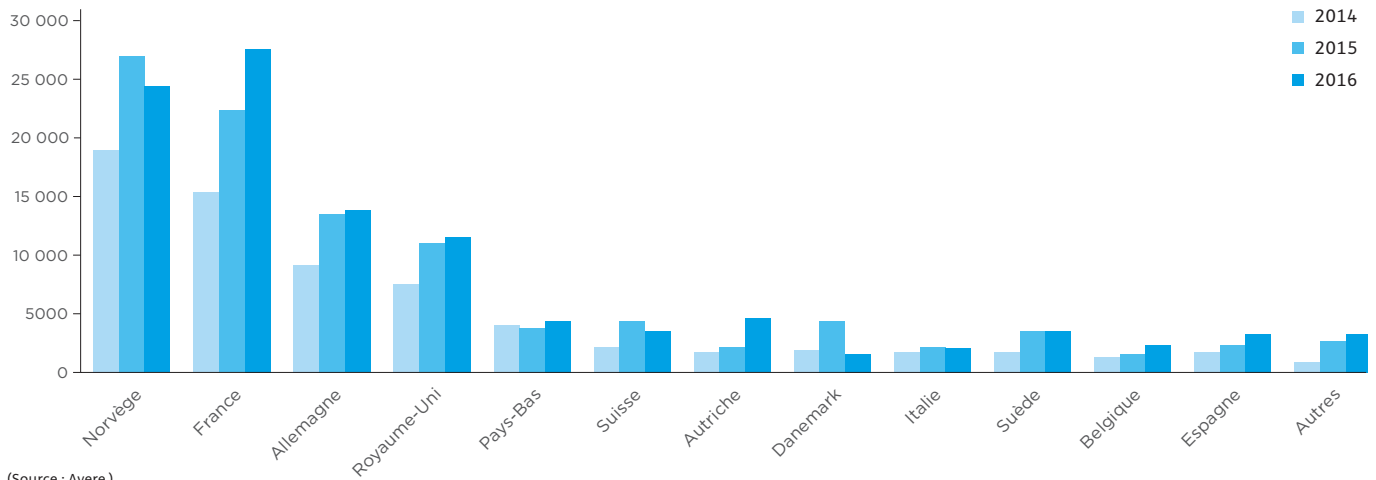
## 17. Information sur la responsabilité sociale et environnementale de Blue Solutions

### 17.1. ENJEUX ET STRATÉGIE

#### 17.1.1. LES TENDANCES QUI FAÇONNENT NOS MARCHÉS

##### 17.1.1.1. Le développement de la mobilité électrique

Évolution du marché européen du véhicule électrique



(Source : Avere.)

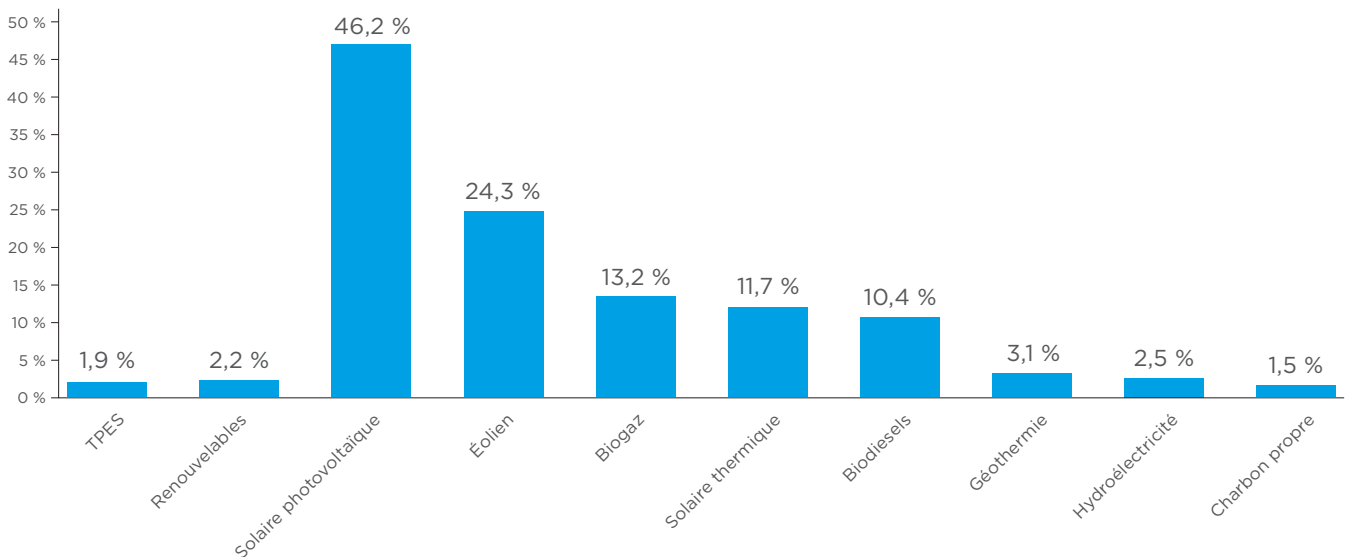
La France est le premier marché européen à dépasser les 100 000 véhicules électriques en circulation depuis 2010. Il est devenu en 2016 le premier marché européen devant la Norvège avec plus de 27 000 véhicules électriques vendus.

L'évolution positive récente du marché du véhicule électrique est principalement due à l'arrivée de nouvelles batteries à la technologie à base de lithium. Blue Solutions a développé la technologie LMP® qui permet d'avoir une autonomie de 250 kilomètres en cycle urbain avec la Bluecar®. Blue Solutions continue d'investir tant en recherche et développement que dans ses capacités de productions pour faire face à l'accroissement de la demande.

##### 17.1.1.2. L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans les mix énergétiques

L'accord de Paris conclu lors de la COP 21 et qui entrera en vigueur en 2020 intègre des engagements des États signataires pour lutter contre le dérèglement climatique (contenir la hausse des températures en deçà de 2 °C et s'efforcer de la limiter à 1,5 °C ; consacrer 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour financer des projets permettant aux pays de s'adapter aux changements climatiques ou de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre [GES]...). Dans ce contexte, la demande pour des solutions de mobilité durable de la part des particuliers et des entreprises ou la production d'énergies renouvelables pour réduire les émissions de GES devraient continuer de se développer fortement dans les prochaines années.

Croissance annuelle moyenne mondiale des énergies renouvelables par type (de 1990 à 2014)

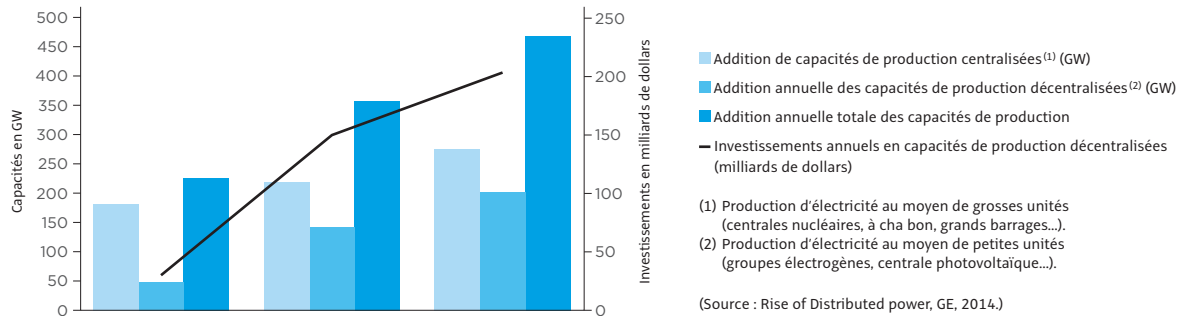


(Source : IEA, Key renewable trends, 2016. TPES : Total Primary Energy Supply : approvisionnement total en énergie primaire).

L'enjeu climatique représente un axe majeur de la politique d'investissements du Groupe Bolloré au travers de sa division Stockage d'électricité et solutions (310 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016, en progression de 17 %). Pour répondre aux différents engagements pris par les États en matière de lutte contre le changement climatique, le Groupe Bolloré offre autour de sa batterie Lithium Métal Polymère (LMP®) des solutions innovantes et reconnues (service d'autopartage avec des véhicules 100 % électriques, bus électrique, système de stockage d'électricité stationnaire) afin de favoriser l'intégration des énergies renouvelables et de la mobilité électrique dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement.

17.1.1.3. L'augmentation de la demande en énergie et le développement de la production décentralisée

Croissance annuelle des capacités de production d'électricité mondiale



Bien que 85 % de la population mondiale ait accès à l'électricité, il reste toujours plus d'un milliard de personnes qui n'y ont pas accès. Apporter l'électricité jusqu'à ces personnes dans le cadre d'un système électrique centralisé a un coût qui n'est pas supportable économiquement. Avec la pénétration des énergies renouvelables (ENR), des solutions de productions décentralisées sont apparues (micro-grid). Ces solutions permettent de faciliter l'accès à l'énergie pour ces populations ou encore de réaliser des projets industriels dans des régions éloignées du réseau. La part des solutions décentralisées va fortement croître dans le futur pour répondre à ces problèmes. Le caractère intermittent des ENR rend l'adjonction de capacités de stockage indispensable à ces solutions afin d'assurer une fourniture d'électricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Entre 2000 et 2020, l'investissement annuel en solutions décentralisées va être multiplié par dix et les capacités de production par quatre.

17.1.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

17.1.2.1. Processus suivi pour établir l'analyse de matérialité

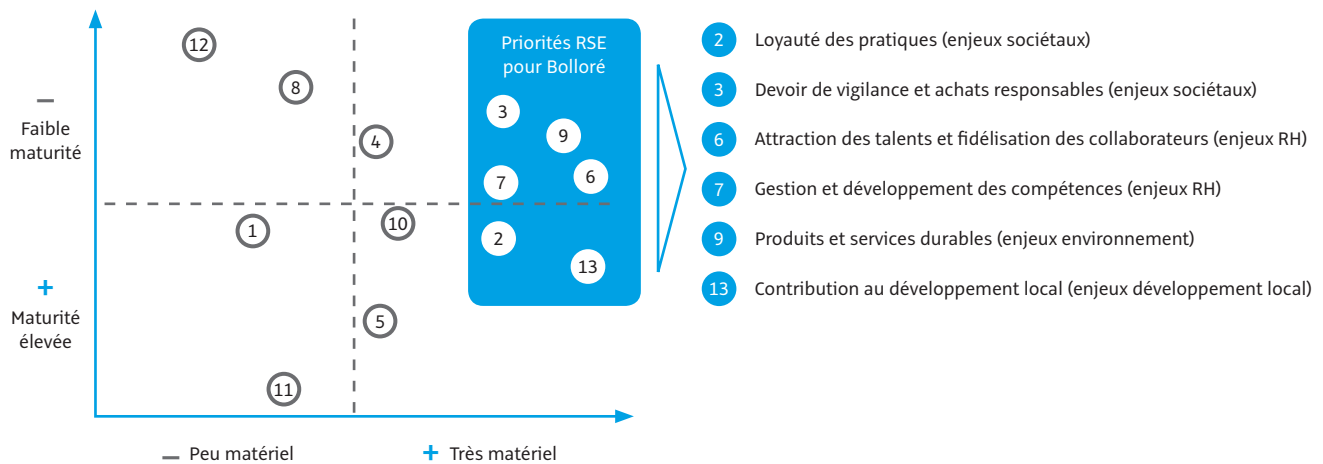
Le processus mené avec l'aide d'un cabinet externe s'est déroulé en trois étapes :

- le recensement des enjeux RSE pour chaque division réalisé grâce à des entretiens avec les contributeurs et correspondants RSE et à l'analyse des plans d'actions et indicateurs utilisés ;
- le classement des enjeux par catégorie et suivant selon leur impact sur le Groupe et ses trois divisions (enjeux sociétaux, environnement, développement local et ressources humaines) ;
- le croisement de ces analyses avec des données disponibles en interne sur les attentes des parties prenantes (clients, salariés, autorités publiques, ONG).

17.1.2.2. Matrice de matérialité et enjeux prioritaires

Au terme du processus d'analyse et d'élaboration de la matrice de matérialité, treize enjeux ont été identifiés, dont six classifiés comme prioritaires pour le Groupe.

Matrice des enjeux prioritaires



### 17.1.3. NOTRE STRATÉGIE RSE

Cette cartographie des enjeux prioritaires a permis d'actualiser les axes de notre stratégie RSE afin de mieux refléter l'ADN du Groupe et valoriser ses initiatives en matière de RSE. Cette actualisation devrait permettre à nos parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, investisseurs, futurs collaborateurs) de mieux identifier les pratiques du Groupe dans la conduite de ses affaires, sa politique de ressources humaines et la promotion de ses personnels ainsi que sa capacité d'innovation produits.

#### 4 axes stratégiques

##### Innover pour faire face aux grands changements économiques et environnementaux

- 9 Produits et services durables
- 10 Trajectoire énergie et carbone
- 11 Gestion des risques environnementaux et conformité
- 12 Matières premières

##### Investir dans les femmes et les hommes

- 5 Santé-sécurité au travail
- 6 Attraction des talents et fidélisation des collaborateurs
- 7 Gestion et développement des compétences
- 8 Promotion de la diversité

##### Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée

- 1 Droits de l'homme
- 2 Loyauté des pratiques
- 3 Devoir de vigilance et achats responsables
- 4 Protection des données personnelles

##### Agir pour le développement local

- 13 Contribution au développement local

## 17.2. GOUVERNANCE

### 17.2.1. GOUVERNANCE DE LA RSE

Deux organes composent la gouvernance RSE du Groupe : Comité éthique RSE et mécénat et la Direction RSE Groupe.

#### 17.2.1.1. Comité éthique RSE et mécénat

En 2014, le Comité éthique Groupe est devenu le Comité éthique et RSE, confirmant le fait que l'éthique constitue le socle sur lequel se fondent les engagements RSE du Groupe. En 2016, le mécénat a été intégré au Comité éthique et RSE du Groupe afin de mieux coordonner les actions sociétales du Groupe.

Le Comité est constitué d'un Président, de la Direction générale du Groupe, des Directeurs généraux des divisions, du DRH Groupe, du Directeur juridique Groupe, du responsable du contrôle de gestion Groupe, du Directeur éthique Groupe, du Directeur des relations investisseurs, de la Directrice adjointe de la communication Groupe, de la responsable du mécénat Groupe et du responsable RSE Groupe.

L'objectif de ce Comité est de fixer les axes de travail en matière d'éthique, de RSE et de mécénat pour lesquels les responsables éthiques, RSE et mécénat des divisions devront initier des actions en 2017.

Le Comité se réunit une à deux fois par an pour revoir les actions et projets en cours ou réalisés et fixer de nouvelles initiatives dans les trois domaines.

#### 17.2.1.2. Direction RSE

La Direction RSE Groupe est assurée par le Vice-Président du Groupe, qui est également Directeur financier et administrateur du Groupe. Il est assisté de la Directrice adjointe de la communication Groupe et du Directeur des relations investisseurs. L'équipe RSE Groupe s'appuie sur les Directions RSE des divisions et leur réseau de délégués RSE pour déployer la stratégie RSE du Groupe au sein de chaque entité.

#### 17.2.1.3. Réseau de correspondants informatique et libertés

Les nouveaux services de mobilité partagée offerts par le Groupe (Autolib; Bluely et Bluecub) se doivent d'assurer aux consommateurs un traitement sécurisé et efficace de leurs données personnelles afin de leur garantir une entière confidentialité.

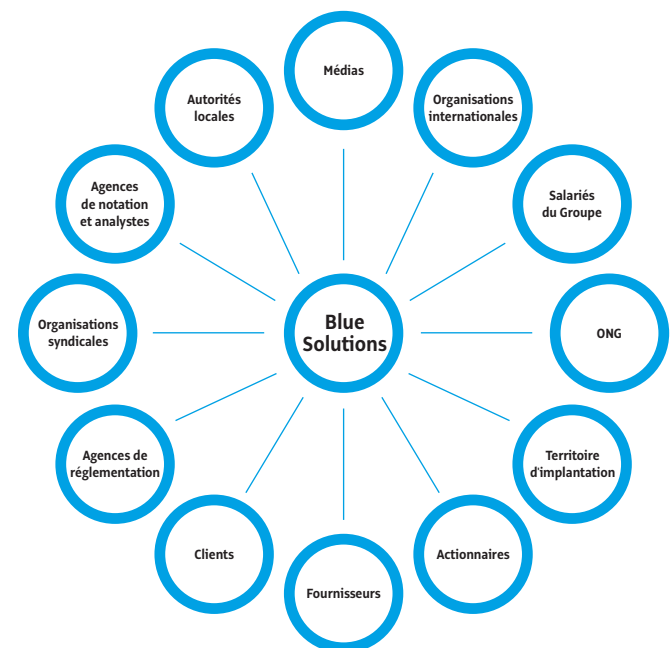
Pour ce faire, le Groupe Bolloré a intégré dans sa Charte Éthique et Valeurs le paragraphe suivant : « (...) Les détenteurs d'informations confidentielles s'engagent à ne les divulguer qu'aux personnes autorisées et s'abstiennent de les utiliser, directement ou indirectement, à des fins personnelles (...) ». Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et au règlement européen sur les données personnelles, le Groupe a nommé un correspondant informatique et libertés (CIL) Groupe. Ce dernier a constitué une cellule interne dédiée à la gestion des traitements des données qui participe aux missions du CIL, et notamment :

- tenir à jour les registres des traitements de données personnelles dispensés de déclaration ;
- soumettre les demandes d'autorisation à la CNIL ;
- donner un avis sur les clauses intégrées dans les contrats et portant sur le traitement des données personnelles.

Le CIL Groupe a poursuivi en 2016 l'état des lieux des traitements à effectuer dans l'ensemble du Groupe. L'objectif est de créer un réseau de CIL délégués qui sensibiliseront et formeront les collaborateurs à ces dispositions.

### 17.2.2. DIALOGUE PARTIES PRENANTES

L'analyse de matérialité réalisée en 2016 a permis de mettre à jour une partie de la cartographie des parties prenantes. Afin de poursuivre et affiner ce travail, le Groupe a initié un projet pilote au sein de sa division Stockage d'électricité et solutions. Ce projet devrait aboutir à une structuration plus efficace du dialogue avec les parties prenantes de cette division. Ce travail se poursuivra en 2017.



## 17.3. PERFORMANCE

L'analyse de matérialité menée en 2016 a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le Groupe mais également de définir certains indicateurs clés de performance liés à ces enjeux. La liste de ces indicateurs clés devrait être proposée au Comité éthique RSE et mécénat dans le courant de l'année 2017.

Blue Solutions, en tant que filiale du Groupe Bolloré, mettra en place les plans d'actions de suivi de ces indicateurs.

## 17.4. INNOVER POUR FAIRE FACE AUX GRANDS CHANGEMENTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### 17.4.1. DÉVELOPPER ET DÉPLOYER DES SYSTÈMES DE TRANSPORTS PROPRES ET INTELLIGENTS

#### 17.4.1.1. Matérialité de l'enjeu

Depuis plus de vingt ans, le Groupe Bolloré a investi plus de 3 milliards d'euros et recruté 2 000 personnes pour développer sa batterie LMP® et ses différentes applications, afin de proposer des solutions innovantes de mobilité et de stockage d'électricité.

Les différentes applications développées par le Groupe permettent d'accompagner deux grands leviers du développement durable : l'accès à la mobilité électrique (autopartage, transports en communs, véhicules électriques...) et l'accroissement de la part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité grâce au stockage de l'électricité.

#### 17.4.1.2. Politique du Groupe

##### Développer de nouvelles offres de mobilité

Blue Solutions travaille en coopération avec les sociétés du Groupe Bolloré pour déployer des services d'autopartage électriques basés sur la technologie LMP®. Blue Solutions et le Groupe Bolloré continuent leurs efforts de développement dans la mobilité électrique en proposant de nouveaux produits pour le transport collectif : Bluebus 12 mètres, Bluetram...

#### 17.4.1.3. Faits marquants 2016

En 2016, le Groupe Bolloré a continué le déploiement de ses offres d'autopartage dans le monde. Bluetorino a été ouvert à Turin en début d'année. Le Groupe a également gagné l'appel d'offres de Singapour pour le déploiement d'un service d'autopartage avec une flotte pouvant aller jusqu'à 1 000 voitures et 2 000 bornes de charge. Enfin, le Groupe a été sélectionné par la ville de Los Angeles pour déployer un service d'autopartage dans son centre-ville.

Concernant le transport collectif, Bluebus a livré ses premiers exemplaires de Bluebus 12 mètres à la RATP et a continué les ventes de son modèle de 6 mètres. Ce nouveau marché offre des débouchés prometteurs pour les produits de Blue Solutions.

### Traitement des déchets

#### Déchets dangereux et non dangereux

(en tonnes)	Données 2016	Données 2015
<b>Quantité totale de déchets dangereux évacués</b>	<b>239,6</b>	274,0
Part de déchets recyclés ou valorisés	200,8	220,6
Part de déchets éliminés	38,8	53,4
<b>Quantité totale de déchets non dangereux évacués</b>	<b>434,4</b>	435,6
Part de déchets recyclés ou valorisés	315,9	319,7
Part de déchets éliminés	118,5	115,9

## 17.4.2. INVESTIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 17.4.2.1. Matérialité de l'enjeu

L'amélioration des performances énergétiques des installations et machines du Groupe permet de réduire ses coûts d'exploitation. Au-delà de l'impact financier, l'enjeu pour le Groupe est de réduire l'impact environnemental de ses activités et de prévenir les pollutions sur trois aspects environnementaux principaux :

- les émissions de gaz à effet de serre ;
- la production de déchets ;
- la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 17.4.2.2. Politique du Groupe

#### Mesurer et réduire l'empreinte environnementale de nos sites

La réduction de l'empreinte environnementale de nos sites passe par le déploiement d'un système de management environnemental, l'augmentation régulière de la certification ISO 14001 de nos sites industriels, mais également par l'analyse des résultats de notre cartographie des risques industriels et environnementaux (mesures des déchets, des émissions, de l'utilisation des sols – présentée au chapitre 4. « Facteurs de risques »). Elle permet également de répertorier les actions préventives ou correctives à mettre en place et constitue de fait un outil d'aide à la décision pour les actions à mettre en place.

#### Traitement des déchets

Le Groupe porte une attention particulière au suivi des déchets dans les différents sites en France ou à l'international. Le suivi concerne les déchets « dangereux » (déchets qui, en raison de leur réactivité, de leur inflammabilité, de leur toxicité ou d'autres propriétés dangereuses, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les autres déchets sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement) et les déchets « non dangereux » (qui ne présentent aucun risque pour les personnes et l'environnement). Ce suivi est une part intégrante du reporting extra-financier du Groupe grâce à une nomenclature précise des sites. Les résultats du reporting permettent de suivre la production de déchets dangereux et non dangereux de chaque site, et d'identifier la part valorisée ou recyclée.

Blue Solutions, en tant qu'entreprise industrielle, produit des déchets classés comme dangereux au niveau de ses usines.

#### Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Chaque année, Blue Solutions évalue les émissions de GES liées à ses consommations énergétiques. En 2016, conformément à la réglementation en vigueur, Blue Solutions a commencé l'identification et la mesure des principaux directeurs des émissions sur le scope 3.

### 17.4.2.3. Faits marquants 2016

#### Mesurer et réduire l'empreinte environnementale de nos sites

Blue Solutions procède chaque année à une revue de ses risques environnementaux. Une fois ces derniers identifiés, Blue Solutions met en place des plans d'action adéquats pour en limiter la portée. Le tableau des risques environnementaux de Blue Solutions est disponible dans le chapitre 4 du présent document.

### Développer des solutions de stockage d'électricité stationnaires

Blue Solutions développe en partenariat avec Bluestorage des solutions de stockage et de gestion intelligente de l'énergie pour les entreprises, les gestionnaires de réseaux électriques et les particuliers. Afin de tester en grandeur nature le potentiel de ces solutions, un démonstrateur a été mis en service sur le site d'Odé en 2015.

L'installation se compose de six conteneurs (shelters), chacun équipé de douze batteries LMP®. Elle permet de réinjecter sur le réseau électrique des usines de Blue Solutions et de la division Films plastiques jusqu'à 1 mégawatt (MW) de puissance sur deux heures, soit 2 mégawattheures (MWh) d'énergie.

L'objectif de ce démonstrateur est de tester les capacités de la technologie LMP® de répondre aux demandes d'effacement sur le réseau électrique (permettre de soulager le réseau haute tension en période de pointe, sur demande de l'opérateur de réseau). En 2016, douze demandes de réserve de capacité d'effacement ont été faites et quatre effacements ont été effectivement déclenchés par gestionnaire de réseau.

### Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre

L'augmentation de la capacité de production de batteries LMP® s'est poursuivie en 2016. Dans la continuité des mesures prises pour la première tranche de l'usine inaugurée en 2013, la conception de ces nouveaux équipements a intégré des dispositifs de réduction des impacts environnementaux :

#### • Limitation des rejets de COV (composés organiques volatils)

Une nouvelle installation de traitement de COV par oxydation thermique a été mise en service au début 2016. Elle a très bien fonctionné puisqu'il n'y a eu sur le processus concerné aucun rejet direct sans traitement préalable. L'ensemble des rejets de COV du site de batteries est de 105 kg éq. carbone sur 2016, contre 250 kg en 2015.

#### • Efficacité énergétique

Les nouvelles installations mises en place ont été basées sur le choix d'équipements optimisés d'un point de vue énergétique :

- moteurs performants équipés de variateurs de vitesse ;
- systèmes de récupération de chaleur mis en place au niveau du traitement COV et du processus de fabrication de la cathode.

La bonne intégration de solutions d'économies d'énergie dans la conception du site a d'ailleurs été mise en avant lors de l'audit énergétique réglementaire réalisé en décembre 2015.

#### • Mesures

Les facteurs d'émissions appliqués proviennent de la base carbone de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en date du 17 décembre 2015.

Tableau des émissions de GES scopes 1 et 2

Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	Données 2016	Données 2015
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 1 <sup>(1)</sup>	1 448,30	1 468,59
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 2 <sup>(2)</sup>	3 107,60	2 969,00
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scopes 1 et 2	4 555,90	4 437,59

(1) Le scope 1 correspond aux émissions directes, comme la consommation d'énergie hors électricité, la combustion de carburant, les émissions des procédés industriels hors émissions fugitives (dues aux fuites des fluides frigorigènes, par exemple).

(2) Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, telles que la consommation d'électricité, ou la consommation de vapeur, froid ou chaleur via des réseaux de distribution.

Les principaux postes d'émissions du scope 3 de Blue Solutions sont :

- la consommation d'énergie liée à l'utilisation des produits de Blue Solutions ;
- les émissions liées aux déplacements professionnels des collaborateurs, bien que n'étant pas un des principaux postes, sont pris en compte dans ce calcul. Les données analysées pour les déplacements des collaborateurs sont celles des voyages effectués en train et en avion. Blue Solutions, en tant que filiale du Groupe Bolloré, utilise les mêmes facteurs d'émissions. Pour les déplacements en avion, le Groupe Bolloré a différencié les vols moyen-courriers (inférieurs à 2 000 kilomètres) et les vols long-courriers :
- pour les vols moyen-courriers, le Groupe utilise le facteur d'émission des vols de 100 à 180 passagers entre 1 000 et 2 000 kilomètres ;
- pour les vols long-courriers, le Groupe utilise le facteur d'émission pour les vols de plus de 250 passagers entre 8 000 et 9 000 kilomètres (estimation du vol moyen sur un périmètre Groupe) ;
- pour les déplacements en train, c'est le facteur d'émission des TER diesels qui a été retenu.

Les données sur la consommation d'énergie liée à l'utilisation des produits de Blue Solutions ne sont pas disponibles du fait de la variété des activités et de la difficulté des calculs qui en résulte.

Tableau des émissions de GES scope 3

(en tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	2016
Émissions de GES liées aux déplacements professionnels des collaborateurs	503,17

## 17.5. INVESTIR DANS LES FEMMES ET LES HOMMES

En tant qu'employeur responsable et reconnu, Blue Solutions fait du dialogue social une de ses priorités en matière de gestion des ressources humaines. Persuadé que celui-ci est porteur d'innovations et de progrès, le Groupe Bolloré encourage un dialogue social permanent et de qualité.

En France comme au Canada, les salariés travaillant dans des structures industrielles ou commerciales sont représentés par des organisations syndicales indépendantes ou par des représentants élus par le personnel. Chaque année, de nombreux sujets font l'objet de négociations et de contractualisations avec les partenaires sociaux. Au cours de l'exercice 2016, 14 accords collectifs ont été signés sur le périmètre Blue Solutions dont :

- 2 accords relatifs à la rémunération ;
- 2 accords relatifs à la santé-sécurité ;
- 3 accords relatifs aux conditions de travail ;
- 1 accord relatif au dialogue social ;
- 6 accords relatifs à l'épargne salariale.

Parmi les neuf accords signés en France, un accord relatif aux conditions de travail fixe des engagements, des actions et des objectifs de progrès sur différents thèmes tels que le recrutement, l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des salariés. Au sein de cet accord, différentes mesures ont été retenues telles que le don de jours de repos pour un salarié dont l'enfant est gravement malade ou handicapé.

### 17.5.1. AVOIR UNE POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AUX MEILLEURS STANDARDS

#### 17.5.1.1. Matérialité de l'enjeu

Assurer la bonne santé et la sécurité des collaborateurs est un enjeu clé pour le Groupe Bolloré. Blue Solutions respecte sur ses sites les mêmes exigences en matière de santé et sécurité que celles du Groupe Bolloré.

#### 17.5.1.2. Politique du Groupe

##### Politique de sécurité

Blue Solutions déploie des processus et des normes HSE dans tous ses sites d'implantation. Il cherche à certifier ses processus HSE au travers de normes internationales reconnues et appliquées partout et par tous. Blue Solutions a obtenu la certification ISO 9001:2008 pour gestion de la sécurité.



### Politique de santé et de réduction des risques professionnels

Comme le Groupe Bolloré, Blue Solutions offre une politique de protection sociale efficace. Elle se traduit par la mise en place de programmes d'accès aux soins et de préventions en fonction de l'implantation de ses activités.

Par ailleurs, Blue solutions a mis en place une politique de prévention des situations de pénibilité au travail. Ces engagements et actions s'intègrent dans la continuité du processus dynamique de prévention des risques professionnels mis en œuvre depuis plusieurs années au travers de l'installation de dispositifs d'aide à la manutention, d'investissements dans des protections contre le bruit, ou encore de mesures qui permettent de diminuer les postures pénibles.

Cette politique se traduit par le « suivi de la santé » (tout collaborateur, à partir de 50 ans, bénéficie d'une visite médicale annuelle), l'amélioration des politiques de gestion de mobilité et l'aménagement des postes de travail.

#### 17.5.1.3. Faits marquants 2016

##### Politique de sécurité

Le service Santé Sécurité Qualité Environnement de l'entreprise s'appuie sur des correspondants sécurité présents dans chaque site industriel. Ce service ainsi que la Direction des ressources humaines travaillent en lien étroit avec la médecine du travail.

Tableau des accidents du travail

	2015	2016
Nombre d'accidents du travail	4	6
Taux de fréquence	6,4	8,67
Taux de gravité	0,24	0,08

Bien que le nombre d'accidents du travail ait augmenté en 2016 par rapport à 2015, la gravité de ceux-ci a été moindre, ce qui s'est traduit par des absences moins longues.

### Réduction des risques professionnels

Les situations de travail qui exposent le plus les salariés à des maladies professionnelles se retrouvent en production sur des postes d'opérateur. Les pathologies les plus fréquentes sont les troubles musculosquelettiques des dorso-lombaires. Plusieurs investissements ont été réalisés afin de réduire les expositions des salariés à ces risques professionnels et apportent de bons résultats. Il s'agit notamment :

- de l'installation de dispositifs d'aide à la manutention ;
- d'actions permettant la diminution des postures pénibles ;
- d'investissements dans de meilleures protections contre le bruit ;
- Blue Solutions a obtenu la certification ISO 9001:2008 pour son management de la sécurité.

La politique de l'entreprise est de traiter par des mesures préventives de protection, techniques ou organisationnelles, le maximum de facteurs de pénibilité auxquels nous sommes confrontés (bruit, postures pénibles, port de charge, exposition aux produits chimiques).

La fourniture de bouchons moulés individualisés a été menée de 2013 à 2015. En 2016, les règles d'obligation de port des bouchons ont été revues au diélectrique et au packaging.

Blue solutions a mis en place une politique de prévention des situations de pénibilité au travail. Ces engagements et actions s'intègrent dans la continuité du processus dynamique de prévention des risques professionnels mis en œuvre depuis plusieurs années (politique santé-sécurité et collaboration avec le médecin du travail, etc.).

Cette politique se traduit par le « suivi de la santé » (à partir de 50 ans, tout collaborateur bénéficie d'une visite médicale annuelle), l'amélioration des politiques de gestion de mobilité, l'aménagement des postes de travail. Ainsi, les actions suivantes ont été mises en place :

- analyse commune de la pénibilité avec le service des ressources humaines, l'encadrement et les opérateurs ;
- la création de fiches-suivi d'exposition aux risques pénibilité individuelles pour l'ensemble des postes concernés ;
- l'analyse de l'ensemble des facteurs de pénibilité dans l'évaluation des risques de chaque poste (depuis 2016) ;

- la mise en place de mesures particulières pour les personnels travaillant en activité continue (les trois huit) ;
- sous forme d'anticipation de départ à la retraite (compensation de la non-rétroactivité du compte personnel pénibilité).

### 17.5.2. ATTIRER LES TALENTS ET FIDÉLISER LES COLLABORATEURS

#### 17.5.2.1. Matérialité de l'enjeu

Blue Solutions a conscience que son développement est directement lié à celui de ses collaborateurs et que leurs compétences sont au cœur de sa performance économique. Afin de rester innovant et attentif aux évolutions de ses métiers, Blue Solutions a fait de l'attraction et de la rétention des talents une priorité.

Cet axe se traduit par la formalisation d'une politique salariale cohérente et équitable au niveau Groupe, par le déploiement d'une politique de recrutement dynamique et par une gestion pilotée des carrières de ses collaborateurs.

#### 17.5.2.2. Politique du Groupe

##### Une politique salariale cohérente et équitable

Dans le souci d'être compétitive, équitable et motivante, la politique de rémunération de Blue Solutions s'appuie sur deux leviers. La rémunération doit à la fois être cohérente au regard des résultats opérationnels et des pratiques du marché local, et également faire converger les efforts individuels vers la performance globale de Blue Solutions. Elle participe de fait à l'objectif d'être un employeur de référence afin d'attirer les nouvelles compétences dont le Groupe a besoin et s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

Ainsi, dans le cadre de ces orientations, la rémunération et la reconnaissance peuvent prendre diverses formes, tant monétaires que non monétaires, notamment dans le champ des avantages sociaux, pour proposer aux salariés un package global motivant, s'articulant principalement autour :

- de la part fixe, qui reconnaît les compétences et les responsabilités du salarié dans l'exercice de son métier et dans sa contribution au collectif ;
- de la part variable, qui rémunère l'engagement et la réalisation des objectifs quantitatifs mais aussi qualitatifs ;
- de dispositifs de rémunération différée, comme la participation et/ou l'intéressement en France, qui rémunèrent la réussite collective, en organisant un partage de la valeur créée par l'entreprise avec ses salariés ;
- de programmes d'avantages sociaux, en termes de retraite, de protection sociale et d'épargne ;
- et des éléments non monétaires, qui sont destinés à répondre à des besoins locaux précis et constituent des réponses socialement responsables (mise à disposition de dispensaires, aménagement du temps de travail).

##### Une politique de recrutement dynamique

Dans un contexte de concurrence mondialisée, le recrutement se pose comme un acte stratégique pour Blue Solutions. Il contribue de manière décisive à la performance de l'entreprise par l'intégration des meilleurs profils en phase avec la culture et les valeurs du Groupe.

Par ailleurs, Blue Solutions reconnaît la diversité comme une source de complémentarité, d'équilibre social et de richesse dans son développement économique. Le recrutement de profils variés est considéré comme un atout créateur de valeur car il permet notamment de :

- favoriser l'innovation et la créativité par la mutualisation de compétences différentes ;
- mieux comprendre les attentes des clients par la mise à disposition de ressources qui leur ressemblent ;
- pénétrer des marchés en forte croissance dans un contexte d'économie mondialisée qui fait de la diversité une condition d'accès à certains marchés.

Blue Solutions s'engage à ne pas retenir le critère d'âge pour ses recrutements. Parmi les 52 recrutements externes réalisés en 2016, 16 salariés de moins de 30 ans ont été embauchés (soit 30,8 % du total des recrutements), 21 salariés entre 30 et 39 ans ont été embauchés (soit 40,4 %) et 15 salariés entre 40 et 49 ans ont été embauchés (soit 28,8 %).

##### Une politique de gestion des carrières engageante

Conscient que l'adhésion à l'objectif final de l'entreprise passe par une gestion des parcours professionnels des collaborateurs dans la durée, les entretiens annuels ont été déployés sur tout le périmètre Blue Solutions. Ceux-ci permettent, chaque année, d'évaluer la performance des collaborateurs tout en s'assurant de leur adhésion aux valeurs du Groupe.

### 17.5.2.3. Faits marquants 2016

#### Une politique de recrutement dynamique

La politique de relations écoles menée par Blue Solutions vise à concilier les demandes des jeunes au cours de leur cursus scolaires (lycéens, étudiants), les exigences des écoles et les besoins de l'entreprise.

En France, de nombreuses actions ont été menées en 2016. Dans le cadre du stage de découverte de l'entreprise (« un jour/un métier »), 33 élèves de collèges ont été accueillis. Dans le cadre de journées de découverte des métiers de l'industrie organisées avec l'Association Jeunesse Entreprise (AJE), 4 visites ont été organisées, ce qui a permis d'accueillir 120 élèves.

Un autre axe développé est celui de l'alternance. Parmi les 40 jeunes accueillis depuis 2010, 8 se sont vus proposer un contrat au sein de Blue Solutions France à la suite de leur alternance.

#### Une politique de gestion des carrières engageante

Sur l'année 2016, 175 entretiens annuels ont été dispensés sur l'ensemble du périmètre. Ces entretiens de progrès ont permis d'échanger sur les objectifs fixés et réalisés, sur le comportement, les souhaits d'évolution, les actions d'accompagnement, de formation et les objectifs futurs.

### 17.5.3. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE NOS COLLABORATEURS

#### 17.5.3.1. Matérialité de l'enjeu

Blue Solutions se doit d'anticiper l'évolution de ses métiers pour rester innovante et s'est ainsi donné comme objectif de développer une politique de formation ambitieuse et de promouvoir les mobilités internes.

#### 17.5.3.2. Politique du Groupe

##### Former pour préparer les compétences de demain

Avec la reprise économique et la tension croissante sur certains métiers très qualifiés, il apparaît qu'il ne s'agit plus simplement de recruter à l'extérieur les talents dont Blue Solutions a besoin, mais également de développer et former les collaborateurs en interne. C'est pourquoi, la formation de ses collaborateurs est un axe fort de Blue Solutions.

Afin de bien cibler les besoins en compétences nécessaires, des outils ont été mis en place sur le périmètre de Blue Solutions tels que les filières métiers. Celles-ci sont de véritables outils de suivi des carrières et d'anticipation des besoins en capital humain. Elles transcrivent les évolutions professionnelles possibles au sein d'un périmètre et les étapes pour y parvenir.

##### Favoriser la mobilité et les perspectives d'évolution professionnelle

Dans un contexte économique mouvant, Blue Solutions s'adapte aux conséquences structurelles et conjoncturelles en promouvant également la solidarité interactivités et intermétiers. En effet, la priorité est donnée au recrutement en interne. La Direction des ressources humaines de Blue Solutions communique sur les postes à pourvoir via la Bourse à l'emploi interne. Chaque candidat est reçu par les RH et le responsable du service qui recrute.

- **Procédure d'accueil et programme de formation lié à la prise d'un nouveau poste**

Dès l'arrivée du salarié à son nouveau poste, une procédure d'accueil lui est remise et un programme de formation lié à la prise du poste est co-construit avec son manager. Ces actions de formations sont intégrées au plan de formation de l'année en cours, certaines sont organisées en priorité en fonction des compétences attendues.

- **Période de formation/adaptation**

Chaque salarié bénéficie d'une période de formation/adaptation de trois mois. À l'issue de cette période, un point est réalisé avec le salarié, le responsable et la Direction des ressources humaines afin notamment de déterminer les actions complémentaires éventuelles à mettre en œuvre (formations internes, externes...). Ce point permet également de valider définitivement l'affectation choisie.

### 17.5.3.3. Faits marquants 2016

#### Former pour préparer les compétences de demain

Sur l'année 2016, 266 employés ont pu bénéficier d'une formation, et 7 613 heures de formation ont été dispensées, ce qui revient à une moyenne de 28,6 heures de formation par employé.

Afin de répondre à une situation exceptionnelle d'organisation de la production sur le site de Bolloré Packaging (volumes de production, fonctionnement le

week-end des bulles avec réticulateur, remplacements...), des filières accélérées de formations ont été mises en œuvre. De même, afin de sensibiliser l'ensemble du personnel de production (activité Bolloré Packaging) aux risques d'accidents du travail, des mises en situations dangereuses ont été filmées par l'équipe sécurité. Ces vidéos ont ensuite été présentées à l'ensemble du personnel de production.

#### Favoriser la mobilité et les perspectives d'évolution professionnelle

En moyenne, sur une période de 1,5 an, une personne sur quatre change d'affectation ou d'intitulé de poste au sein de la division. En 2016, Blue Solutions a procédé à dix-huit recrutements de type interne (soit 25,7 % du total des recrutements).

## 17.6. GARANTIR L'UNITÉ DU GROUPE GRÂCE À DES STANDARDS ÉTHIQUES ET UNE CULTURE D'ENTREPRISE PARTAGÉE

### 17.6.1. UNE ORGANISATION PROPRE À GARANTIR LES MEILLEURES PRATIQUES

#### 17.6.1.1. Matérialité de l'enjeu

Garantir les bonnes pratiques de nos collaborateurs est un enjeu clé vis-à-vis de nos clients et de nos parties prenantes. Le Groupe Bolloré met en place une organisation à même d'assurer que les bonnes pratiques édictées dans sa Charte Éthique soient partagées par tous les collaborateurs. Blue Solutions, en tant que filiale du Groupe Bolloré, intègre les mêmes pratiques.

#### 17.6.1.2. Politique du Groupe

L'éthique est considérée comme un des actifs du Groupe Bolloré, facteur de notoriété et de fidélisation. Blue Solutions, en tant que filiale du Groupe Bolloré, applique les standards mis en place. Le Groupe Bolloré s'est doté d'un dispositif éthique efficace et cohérent, afin de communiquer à l'ensemble de ses salariés des règles de conduite claires. Ce dispositif repose sur une Charte d'Éthique (2000), dont les engagements ont été réaffirmés en 2012 sous l'appellation « Éthique et Valeurs ». Il est renforcé par des codes de conduite élaborés par les divisions, chaque fois que celles-ci ont jugé nécessaire de développer ce code supplémentaire.

D'après la Charte Éthique et Valeurs, « Le respect scrupuleux des lois et normes en vigueur ne saurait aujourd'hui être suffisant. C'est pourquoi, le Groupe Bolloré s'est engagé dans une démarche éthique et responsable, reposant sur des engagements forts et porteurs d'avenir communs à l'ensemble de ses activités.

Fondée sur les principes du Pacte mondial des Nations unies (Global Compact) en matière de droits de l'Homme, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption, ainsi que sur les valeurs du Groupe, cette démarche allie performance économique et partage d'une même éthique des affaires. » (voir 17.1).

Ce premier point se décline en plusieurs obligations :

- préserver l'image du Groupe, patrimoine commun ;
- garantir la nécessaire confidentialité, notamment des données concernant la personne ;
- placer les relations avec les autorités sous le signe de l'éthique ;
- porter une attention toute particulière aux conflits d'intérêts ;
- veiller à disposer d'une information financière fidèle et précise ;
- entretenir des rapports commerciaux conformes à l'éthique ;
- s'assurer de l'objectivité dans le choix des fournisseurs.

#### Gouvernance de l'éthique

Pour assurer l'efficacité du dispositif, un Comité éthique définit et coordonne le déploiement de la démarche éthique au sein du Groupe. Sous l'autorité du Président du Comité, nommé par la Présidence du Groupe, le Comité est composé des Présidents et Directeurs généraux Groupe et divisions, du responsable de l'audit interne, du Directeur des ressources humaines du Groupe, du Directeur financier, du Directeur juridique holding, du Directeur de l'éthique et de la conformité Groupe, des Directeurs de l'éthique et de la conformité des divisions et de toute autre personne que la Direction générale juge utile de s'adjoindre pour l'accomplissement des missions du Comité.

Le Directeur de l'éthique Groupe s'appuie sur les Directeurs éthiques des divisions. Un réseau de délégués de l'éthique est déployé dans la branche logistique du Groupe et en cours de déploiement dans les autres divisions.

Le Directeur de l'éthique Groupe est directement rattaché à la Direction générale.

### Système de management de la conformité éthique en place au sein des divisions

- Partagée par toutes les divisions, la **Charte d'Éthique Groupe** intitulée « Éthique et Valeurs » est le document de référence où sont énoncés les « fondamentaux » du système éthique. Elle constitue le premier appui de l'ensemble du système ; le second appui est le Pacte mondial de l'ONU, le Groupe Bolloré en étant signataire depuis 2003. Cette Charte Éthique fait partie des documents remis aux nouveaux entrants dans l'entreprise, obligatoirement pour tout personnel de niveau encadrement.
- Le Code de conduite** : ce document de niveau division (activité Transports et logistique) définit les domaines de l'éthique retenus pour leur caractère d'extrême importance : sécurité des transports, hygiène et sécurité des collaborateurs, lutte contre la corruption, respect des règles de concurrence, respect de l'environnement. Afin que chacun, au sein de son périmètre, en tienne le plus grand compte, ces domaines sont décrits en expliquant les principes, les règles de conduite et les comportements à adopter. Ce code est appelé à évoluer dans un proche avenir pour devenir un standard de niveau Groupe.
- Le système de management de la conformité éthique et anticorruption** : afin d'intégrer dans la pratique les principes éthiques décrits plus haut, le manuel des procédures recueille les règles à suivre opérationnellement. Il s'agit de l'évaluation des risques, de la sensibilisation, de la formation, des règles à respecter en matière de cadeaux et d'entretien commercial envers les tiers, de sélection des fournisseurs (due diligence) et enfin de transparence comptable et d'audit du système de management de la conformité.
- Système de « whistleblowing »** : en dernier lieu une procédure d'alerte éthique est à la disposition de chaque division, et permet la remontée confidentielle vers le Directeur de l'éthique de faits se rapportant à un manquement grave dans les domaines de la finance, la corruption, les pratiques anticoncurrentielles, la discrimination et le harcèlement, la santé et l'hygiène, et la protection de l'environnement.

#### 17.6.1.3. Faits marquants 2016

La démarche éthique témoigne de la volonté du Groupe de concilier contraintes économiques et attentes légales, réglementaires et sociétales pour préserver et développer des relations de confiance nécessaires à la pérennité de ses activités. La volonté constante du Groupe d'approfondir cette démarche éthique et de l'étendre l'a conduit en 2016 à décider d'aller vers l'unification des processus éthiques et les faire connaître à tous les collaborateurs afin que tous partagent les mêmes standards. L'organisation interne s'appuie sur :

- un Comité éthique et RSE mécénat définit la démarche éthique du Groupe ;
- un Directeur de l'éthique Groupe a été nommé afin de coordonner et implémenter la démarche éthique du Groupe dans toutes les divisions. Il assure un rôle permanent de conseil auprès de la Direction générale. Il est responsable du déploiement d'outils de conformité au niveau Groupe. Enfin, il anime un réseau de responsables éthique au sein de chaque division ;
- les responsables de l'éthique et de la conformité Divisions ont pour mission de déployer les outils de conformité Groupe et de veiller au respect des principes et des règles figurant dans la Charte Éthique et dans le Code de conduite des divisions ;
- une procédure d'alerte permet aux collaborateurs de signaler tout dysfonctionnement ou irrégularités constatés dans les domaines comptables et financiers.

### 17.6.2. GARANTIR QUE L'ACTIVITÉ DU GROUPE SOIT RESPECTUEUSE DES DROITS DE L'HOMME

#### 17.6.2.1. Matérialité de l'enjeu

Le Groupe Bolloré est implanté dans 156 pays, dont de nombreux pays en développement (présence dans 46 pays en Afrique). La problématique liée au respect des droits de l'Homme est donc importante du point de vue de l'éthique d'entreprise. Blue Solutions, en tant que filiale du Groupe Bolloré, apporte la même attention que le Groupe Bolloré à cette problématique.

#### 17.6.2.2. Politique du Groupe

##### Respecter les droits de l'Homme

Le Groupe Bolloré s'est engagé dans une démarche éthique et responsable reposant sur des engagements forts présentés dans la Charte Éthique et Valeurs. À ce titre, elle se réfère dans son point 2 « assurer une relation de confiance avec les collaborateurs » aux dispositions de l'organisation internationale du travail (OIT) : « Le Groupe s'interdit de recourir, directement ou indirectement, au travail des enfants et au travail forcé ».

### Une politique d'achats responsables

Le Groupe Bolloré intègre des clauses environnementales et éthiques dans ses contrats-cadres de fournitures. En tant que filiale du Groupe Bolloré, Blue Solutions intègre des clauses identiques dans ses contrats de fournitures. De même, Blue Solutions privilégie les fournisseurs locaux (départements 29, 56, 22, 35, 44, 49 et 53) dans sa politique d'achats.

En 2016, les achats locaux ont représenté 27 % du chiffre d'affaires de Blue Solutions.

## 17.7. AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

### 17.7.1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

#### 17.7.1.1. Matérialité de l'enjeu

Participer au développement économique des territoires d'implantation est un axe clé de l'activité du Groupe Bolloré.

#### 17.7.1.2. Politique du Groupe

Avec une priorité donnée à l'emploi régional, Blue Solutions France constitue un acteur majeur du développement économique de la région.

#### 17.7.1.3. Faits marquants 2016

En 2016, Blue Solutions a mesuré son impact en termes d'emploi régional. Sur les 311 salariés de l'entité présents au 31 décembre 2016, 242 sont originaires de la région Bretagne, soit 78 % des effectifs.

De plus, Blue Solutions a obtenu le label « produit en Bretagne ». Cette association créée dans les années 1990 rassemble de nombreux acteurs économiques bretons qui visent à favoriser l'acte d'achat et le produit fabriqué en Bretagne.

### 17.7.2. LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT DE PROXIMITÉ

#### 17.7.2.1. Matérialité de l'enjeu

La politique de mécénat de proximité mise en place reflète les valeurs du Groupe, incarne les axes majeurs de sa politique de responsabilité sociale et contribue au développement économique et social des territoires où le Groupe est implanté.

#### 17.7.2.2. Politique du Groupe

La politique de solidarité du Groupe Bolloré s'articule autour de la Fondation de la 2<sup>e</sup> chance, du foyer Jean Bosco et d'une politique de mécénat de proximité ou de compétence.

##### La Fondation de la 2<sup>e</sup> chance : lutter contre l'exclusion et promouvoir l'engagement solidaire

La Fondation de la 2<sup>e</sup> chance a été créée en 1998 à l'initiative de Vincent Bolloré qui en assure toujours la présidence en 2016. Reconnue d'utilité publique en 2006, elle a reçu le 13 octobre 2011 le label IDEAS et obtenu son renouvellement en octobre 2015. Ce label, vecteur de confiance pour les donateurs, atteste de la mise en œuvre, par l'organisme à but non lucratif qui en est doté, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière et de suivi de l'efficacité des actions entreprises.

Blue Solutions apporte également son soutien à la Fondation de la deuxième chance en lui mettant à disposition des locaux. Blue Solutions est le site relais de la Fondation de la deuxième chance pour la région de Quimper Cornouaille.

##### Le foyer Jean Bosco, une nouvelle initiative solidaire du Groupe Bolloré

Cette ancienne maison des Petites Sœurs des pauvres, bâtie en 1896 et située rue de Varize dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a été entièrement restaurée entre 2012 et novembre 2015. Elle dispose aujourd'hui de plus de 160 lits destinés principalement à l'accueil de jeunes étudiants provinciaux et étrangers mais également de chambres d'accueil pour jeunes malades et personnes âgées. Cet espace accueillera en 2017 la Fondation de la deuxième chance.

##### Une politique de mécénat et de mécénat de compétence

La politique de mécénat du Groupe Bolloré privilégie deux axes : la santé au travers de la mise en place de dispositifs de gestion des crises et des urgences, de développements de programmes de prévention sanitaires, et l'éducation qui a pour objectif de révéler et de soutenir les talents locaux.

Les actions de mécénat du Groupe s'expriment également au travers du mécénat de compétence développé par Havas ou du mécénat culturel et sportif, qui est utilisé à des fins de soutien de grandes causes liées à la santé et à l'éducation. Compte tenu de son activité et de ses implantations géographiques (France, Canada), Blue Solutions privilégie le mécénat de proximité.

### 17.7.2.3. Faits marquants 2016

#### La Fondation de la deuxième chance : lutter contre l'exclusion et promouvoir l'engagement solidaire

En 2016, neuf porteurs de projets ont été accompagnés dans le cadre de formations et/ou de reconversions professionnelles. Il s'agit par exemple :

- de l'aide au financement dans le cadre de formations (assistante RH, formation d'aide et services à la personne, CAP métiers de la mode...);
- de l'aide financière permettant d'accompagner la réalisation d'une formation ou la reprise d'une activité (aide financière pour l'achat d'un véhicule dans le cadre d'une formation).

#### Une politique de mécénat et de mécénat de compétence

En plus de son soutien à la Fondation de la deuxième chance, Blue Solutions a réalisé, en 2016, 42 actions locales (principalement des actions sportives, culturelles, humanitaires et d'aide à la recherche médicale) à hauteur de 8 187 euros. Parmi ces actions, on notera :

- le soutien financier d'associations culturelles locales comme des bagads ou encore le soutien financier à l'association Jeunesse et Entreprises – antenne de Quimper ;
- la participation financière à des événements culturels locaux : Festidreuz, Fête des cerisiers... ;
- la participation financière à des événements sportifs locaux.

Blue Solutions Canada a également mis en place deux actions locales pour un montant de 1 960 euros.

## 17.8. AUTRES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES ET CONCORDANCE

### 17.8.1. INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

#### 17.8.1.1. Informations sociales

##### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

##### • Organisation

Le processus de reporting s'appuie sur trois niveaux d'acteurs :

- au niveau central : la Direction des systèmes d'informations ressources humaines du Groupe organise et supervise la remontée des informations durant toute la collecte. Elle consolide les indicateurs sociaux des divisions ;
- au niveau division : le correspondant de division veille au bon déroulement du processus, il valide l'ensemble des fichiers de collecte sur son périmètre ;
- au niveau local : les correspondants locaux se chargent de compléter les fichiers de collecte.

##### • Période de collecte et périmètre

Les données relatives à l'année du reporting sont collectées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le service Consolidation communique la liste des sociétés consolidées du Groupe, en indiquant pour chacune la méthode de consolidation ainsi que le pourcentage d'intégration.

Le périmètre de collecte concerne toutes les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2016, dès lors que la société comporte des effectifs.

Le périmètre de collecte est identique au périmètre financier.

##### • Note méthodologique

Au 31 décembre 2016, la société Blue Solutions compte 455 collaborateurs répartis sur trois entités juridiques :

- l'entité juridique Blue Solutions basée en France ;
- l'entité juridique Blue Solutions Canada basée au Canada ;
- et l'entité juridique Capacitor Sciences Inc. basée aux États-Unis (intégration au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2016).

##### • Les indicateurs

Le reporting social comptabilise chaque salarié pour une unité, quel que soit le temps de travail effectué dans l'année.

Les thèmes abordés dans notre collecte sont les effectifs, les mouvements de personnel, l'absentéisme, la rémunération, la formation, l'épargne salariale et les relations professionnelles.

En 2016, de nombreux indicateurs ont été déployés sur le périmètre international (formation, absentéisme, relations professionnelles, insertion professionnelle et handicap). Les indicateurs relatifs à la rémunération restent, cette année, uniquement publiés sur le périmètre de la société française de Blue Solutions.

##### • Les formulaires de collecte

Deux fichiers de collecte propres à chaque société sont générés automatiquement à partir de données détenues en central :

- un fichier restituant le fichier de collecte de l'année antérieure ;
- un fichier prédéfini pour la collecte de l'année.

Il existe deux types de fichiers de collecte :

- pour les sociétés françaises : effectifs et informations sociales ;
- pour les sociétés étrangères : effectifs.

Les formulaires sont préremplis en fonction du type de pilotage :

- interne (sociétés françaises dont la paie est gérée en central) : les données individuelles des salariés sont préremplies en totalité et doivent être contrôlées ;
- externe (sociétés dont la paie n'est pas gérée en central) : les fichiers de collecte ne sont pas préremplis, les données doivent être saisies et contrôlées.

L'effectif collecté dans les fichiers de collecte concerne uniquement les contrats à durée indéterminée et déterminée.

##### • Contrôle et validation

Afin de pouvoir assurer la fiabilité des indicateurs, la Direction des ressources humaines a mis en place :

- un guide utilisateur et des aides interactives ;
- une hotline qui assure un support auprès des correspondants.

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- détecter les incohérences saisies dans l'outil de reporting ;
- s'assurer de la fiabilité des données par validation à deux niveaux (division, local).

Afin d'assurer la cohérence des données saisies dans l'outil de reporting, l'ensemble des étapes de validation sont chaînées les unes aux autres. Les données saisies font l'objet d'un contrôle d'intégrité, permettant de détecter les incohérences des données d'un même salarié.

L'outil de reporting réalise également, et ce, à chaque validation d'étape, une détection des erreurs ainsi qu'un contrôle d'exhaustivité.

En cas de variation d'effectifs sur un périmètre, la Direction des ressources humaines Groupe demande aux correspondants une justification.

##### DONNÉES SOCIALES

##### • Périmètre : monde

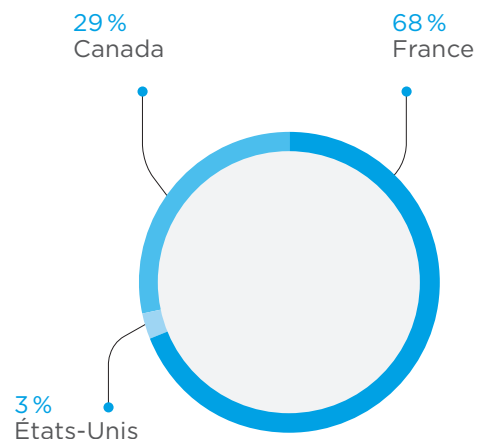
Au 31 décembre 2016, la société Blue Solutions compte 455 collaborateurs, soit une hausse de 12,1 % par rapport à 2015.

##### Effectifs au 31 décembre 2016

##### Effectifs par activité et par zone géographique

	France	Canada	Étas-Unis	Total
<b>NOMBRE</b>	<b>311</b>	<b>129</b>	<b>15</b>	<b>455</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>68,3</b>	<b>28,4</b>	<b>3,3</b>	<b>100</b>

##### Effectif par pays



Parmi les 455 salariés de Blue Solutions, 311 sont localisés en France, 129 au Canada et 15 aux États-Unis.

## Évolution des effectifs

	2014	2015	2016
France	208	278	311
Canada	154	128	129
États-Unis	-	-	15
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>406</b>	<b>455</b>

## Effectifs par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
France	262	49	80	231	301	10	311
Canada	113	16	66	63	127	2	129
États-Unis	14	1	8	7	15	0	15
<b>TOTAL</b>	<b>389</b>	<b>66</b>	<b>154</b>	<b>301</b>	<b>443</b>	<b>12</b>	<b>455</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>85,5</b>	<b>14,5</b>	<b>33,8</b>	<b>66,2</b>	<b>97,4</b>	<b>2,6</b>	<b>100,0</b>

Au 31 décembre 2016, la société Blue Solutions compte 66 femmes, soit 14,5 % de l'effectif total.

La société emploie au 31 décembre 2016 : 154 salariés cadres (soit 33,8 % de l'effectif total en augmentation de 4 points) et 301 salariés non-cadres (soit 66,2 % de l'effectif total).

Parmi les 455 salariés, 97,4 % sont sous contrat à durée indéterminée, soit 443 salariés.

## Effectifs par âge

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
France	36	101	118	56	311
Canada	9	41	41	38	129
États-Unis	2	7	3	3	15
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>149</b>	<b>162</b>	<b>97</b>	<b>455</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>10,3</b>	<b>32,7</b>	<b>35,6</b>	<b>21,4</b>	<b>100,0</b>

## Recrutements et départs

En 2016, la société Blue Solutions a procédé à 58 recrutements, dont 84,5 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Les recrutements internes, considérés comme des mutations, ne sont pas pris en compte.

Un salarié ayant plusieurs contrats sur l'année n'est comptabilisé qu'une seule fois.

Embauche	Total	%	France	Canada	États-Unis
Contrat à durée indéterminée (CDI)	49	84,5	35	8	6
Contrat à durée déterminée (CDD)	9	15,5	8	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>100</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

Le nombre total des départs en 2016 est de 36. Les mutations ne sont pas prises en compte comme des départs. Les salariés ayant terminé plusieurs contrats ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

Départs	Total	%	France	Canada	États-Unis
Démissions	11	30,6	5	6	0
Fins de contrat à durée déterminée	3	8,3	3	0	0
Licenciements	17	47,2	3	14	0
Retraites	3	8,3	1	2	0
Autres	2	5,6	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100,0</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>0</b>



### Formations

#### En France

Sur la société Blue Solutions France, 200 salariés ont suivi au moins une formation au cours de l'année.

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	Total
<b>NOMBRE</b>	<b>171</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>151</b>	<b>200</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>85,50</b>	<b>14,50</b>	<b>24,50</b>	<b>75,50</b>	<b>100,00</b>

En 2016, le nombre total d'heures de formation dispensées est de 5 810, soit un nombre d'heures moyen de 29 heures par employé. La société Blue Solutions France a consacré un budget de 236 921 euros, soit 1,2 % de la masse salariale, à la formation de ses salariés.

#### Au Canada

Sur la société Blue Solutions Canada, 66 salariés ont suivi au moins une formation au cours de l'année.

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	Total
<b>NOMBRE</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>66</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>89,39</b>	<b>10,61</b>	<b>46,97</b>	<b>53,03</b>	<b>100,00</b>

En 2016, le nombre total d'heures de formation dispensées est de 1 803, soit un nombre d'heures moyen de 27,3 heures par employé. La société Blue Solutions Canada a consacré un budget de 94 986 euros, soit 1,1 % de la masse salariale, à la formation de ses salariés.

#### Aux États-Unis

Sur la société Capacitor Sciences Inc., aucune formation n'a été dispensée en 2016 (la société ayant été intégrée au cours du deuxième semestre).

### Rémunération

#### En France

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés de la société Blue Solutions France a atteint 13 216 093 euros en 2016.

#### Au Canada

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés de la société Blue Solutions Canada a atteint 7 461 613 euros en 2016.

Indicateurs sociaux	2016
<b>Effectif par type de contrat</b>	
% effectif en contrat à durée indéterminée (CDI)	97,4
% effectif en contrat à durée déterminée (CDD)	2,6
<b>Effectif par genre</b>	
% effectif hommes	85,5
% effectif femmes	14,5
<b>Effectif par âge</b>	
% effectif moins de 30 ans	10,3
% effectif 30 à 39 ans	32,7
% effectif 40 à 49 ans	35,6
% effectif 50 ans et plus	21,4
<b>Embauches</b>	
Nombre d'embauches	58
Dont embauches en contrat à durée indéterminée (CDI)	49
<b>Départ</b>	
Nombre de départs	36
Dont nombre de licenciements	17
<b>Formation</b>	
Nombre d'heures de formation dispensées	7 613
Nombre moyen d'heures de formation dispensées par participant	28,6
<b>Absentéisme</b>	
Nombre de salariés ayant eu au moins une journée d'absence	309
Nombre total de journées d'absence	3 949
Dont maladie	2 517
Dont maternité/paternité	439
Dont accident du travail et de trajet	17
Dont maladie professionnelle	0
Dont autres	976
<b>Relations professionnelles et bilans des accords collectifs</b>	
Nombre d'accords collectifs signés	14
Dont accords relatifs aux rémunérations	2
Dont accords relatifs à la santé et à la sécurité	2
Dont accords relatifs aux conditions de travail	3
Dont accords relatifs au dialogue social	1
Dont accords relatifs à l'épargne salariale	6
<b>Organisation du temps de travail</b>	
% effectif temps plein	97,3
% effectif temps partiel	2,7
<b>Insertion professionnelle et handicap</b>	
Effectifs handicapés	7
<b>Œuvres sociales (France)</b>	
Budget pour les œuvres sociales et culturelles et fonctionnement	302 509

## 17.8.1.2. Données environnementales

Tableau des consommations d'eau et d'énergie

Consommations d'eau et d'énergie	Unité de mesure	Données 2016	Données 2015
<b>Consommation d'eau</b>			
Eau (de réseau)	m <sup>3</sup>	4 189	4 189
Consommation par salarié		9,5	10,4
<b>Consommation d'énergie</b>			
Électricité consommée dans les bâtiments (bureaux, entrepôts, usines...) <sup>(1)</sup>	MWh	27 021	24 194
Consommation par salarié		61,4	60,3
Gazole consommé par la flotte dédiée au transport de personnes	m <sup>3</sup>	3	3,2
Essence consommée par la flotte dédiée au transport de personnes	m <sup>3</sup>	2,4	3
Gaz naturel consommé	m <sup>3</sup>	666 436	678 537
Gazole consommé par les bâtiments (groupes électrogènes)	m <sup>3</sup>	9,0	7

(1) La consommation électrique des véhicules en autopartage s'élève à 32 421,5 MWh en 2016. Elle n'est pas incluse dans ce chiffre.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours) – voir note 9 – États de provisions et dépréciations des notes annexes aux États Financiers (20.3).

## 17.8.1.3. Reporting environnemental, santé-sécurité et sociétal

## Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting comprend les sociétés Blue Solutions France et Blue Solutions Canada, soit 100 % des effectifs.

Les consommations de Bluebus sont incluses pour l'électricité et l'eau. Les déchets non dangereux produits par Bluebus sont également inclus.

## Méthodologie de reporting

## • Protocole de reporting

Ce document rappelle les enjeux du reporting RSE, décrit les rôles et responsabilités respectifs des administrateurs, des valideurs de rang 1 et 2 et des contributeurs ainsi que l'organisation de la campagne. Il est diffusé à l'ensemble des personnes concernées avant le début de la campagne. Il est également archivé et mis à disposition de tous dans l'outil de reporting.

## • Indicateurs et référentiels

Une batterie d'indicateurs a été définie couvrant l'ensemble des domaines de la RSE et répartie en quatre thèmes : santé et sécurité, environnement, éthique et informations sociétales. Les indicateurs ont été mis à disposition de tous lors de l'envoi du protocole de reporting. L'ensemble des indicateurs se réfère à la loi NRE, à la loi Grenelle II, au GRI et aux besoins spécifiques des activités du Groupe.

## • Questionnaire du reporting et contrôles de cohérence

Le questionnaire du reporting est divisé en six parties liées les unes aux autres :

- structure de l'entité ;
- partager une même éthique des affaires ;
- garantir la sécurité et l'employabilité des collaborateurs ;
- maîtriser et réduire les risques ;
- optimiser les produits et services ;
- s'impliquer et contribuer de manière solidaire au développement local.

Des tests de cohérences ont été mis en place afin de répondre aux demandes des Commissaires aux comptes dans l'optique d'améliorer la fiabilité du reporting.

## • Période de collecte

Les données sont collectées pour l'année (soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). La période de collecte des données se déroule du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier N+1. Dans le cas de données manquantes, des estimations peuvent être faites.

## Calcul des émissions de GES

Pour les scopes 1 et 2, les émissions de gaz à effet de serre présentées dans le document sont liées aux consommations énergétiques de Blue Solutions France et de Blue Solutions Canada. Les émissions liées aux fluides frigorigènes ne sont pas incluses dans ce calcul. La méthode de calcul utilisée est celle de la base carbone de l'ADEME en date du 17 décembre 2015. Pour les émissions de GES liées à la consommation d'électricité, c'est le facteur d'émissions national disponible dans la base carbone qui a été utilisé.

Pour le scope 3, le Groupe a identifié les postes d'émissions les plus importants à savoir l'utilisation des produits et déplacements des collaborateurs, en train et en avion.

- Pour les déplacements en avion, le Groupe a différencié les vols moyen-courriers (inférieurs à 2 000 kilomètres) et les vols long-courriers.
- Pour les vols moyen-courriers, le Groupe utilise le facteur d'émission des vols de 100 à 180 passagers entre 1 000 et 2 000 kilomètres.
- Pour les vols long-courriers, le Groupe utilise le facteur d'émission pour les vols de plus de 250 passagers entre 8 000 et 9 000 kilomètres (estimation du vol moyen sur un périmètre Groupe).

Pour les émissions liées aux déplacements en train, il est impossible de lister tous les trajets effectués, Blue Solutions a décidé d'utiliser le facteur d'émission pour les TER gazoles dans la base ADEME, comme le Groupe Bolloré.

## 17.8.2. TABLE DE CONCORDANCE GRENELLE II

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte mondial	Informations publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (document de référence)
<b>Informations sociales</b>					
Effectif total et répartition par sexe, âge, zone géographique	G4-LA1	6.4.3		Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	Groupe
Embauches et licenciements	G4-LA1 (taux de rotation du personnel)	6.4.3		Voir 17.5. Investir dans les femmes et les hommes Une politique de recrutement dynamique Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	Groupe
Rémunérations et leurs évolutions	G4-EC1 G4-EC5	6.8.1 6.8.2		17.5. Investir dans les femmes et les hommes Une politique salariale cohérente et équitable Gérer les parcours professionnels de nos collaborateurs dans la durée Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	France
Organisation du temps de travail		6.4.1 6.4.2		Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	Groupe
Absentéisme	G4-LA6	6.4.6		Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	
Organisation du dialogue social (notamment les procédures d'information et de consultation du personnel ainsi que les procédures de négociation)	G4-HR4	6.4.5	# 3	17.5. Investir dans les femmes et les hommes	Groupe
Bilan des accords collectifs	Aspect liberté syndicale et droit de négociation G4-HR4	6.4.5	# 3	Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	France
Conditions de santé et de sécurité	G4-LA5 à G4-LA8	6.4.6 6.4.8	# 4-5	Voir 17.5.1. Avoir une politique de santé et de sécurité aux meilleurs standards 4. Facteurs de risques Tableau des risques industriels liés à l'environnement	Groupe
Accidents du travail	G4-LA6 G4-LA7 (maladies professionnelles)	6.4.6 6.4.8	# 4-5	Voir 17.5.1. Avoir une politique de santé et de sécurité aux meilleurs standards Tableau des accidents du travail	France
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	G4-LA8	6.4.6	# 4-5	17.5. Investir dans les femmes et les hommes 17.5.1. Avoir une politique de santé et de sécurité aux meilleurs standards Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	France
Politiques mises en œuvre en matière de formation	G4-LA10	6.4.7 6.8.5		17.5. Investir dans les femmes et les hommes 17.5.3. Développer les compétences de nos collaborateurs	Groupe
Nombre total d'heures de formation	G4-LA9	6.4.7		17.5. Investir dans les femmes et les hommes Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	France
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	G4-LA13	6.3.5 6.4.3 6.6.6 7.3.1		Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	Groupe
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	G4-LA12	6.3.7 6.3.10 6.4.3		Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	France

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte mondial	Informations publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (document de référence)
Politique de lutte contre la discrimination	G4-HR3	6.3.6 6.3.7 6.3.10 6.4.3		17.6. Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée 17.6.1.2. Système de management de la conformité éthique en place au sein des divisions	Groupe
Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective	G4-HR4	6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.8 6.3.10 6.4.5 6.6.6	# 3	17.5. Investir dans les femmes et les hommes	Groupe
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	G4-HR3	6.3.10	# 6	17.6. Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée 17.6.1.2. Système de management de la conformité éthique en place au sein des divisions	Groupe
Élimination du travail forcé ou obligatoire	G4-HR6	6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.10 6.6.6	# 4-5	17.6. Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée 17.6.2. Garantir que l'activité du Groupe soit respectueuse des droits de l'homme	Groupe
Abolition effective du travail des enfants	G4-HR5	6.3.3 6.3.4 6.3.5 6.3.7 6.3.10 6.6.6 6.8.4	# 4-5	17.6. Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée 17.6.2. Garantir que l'activité du Groupe soit respectueuse des droits de l'homme	Groupe
<b>Informations environnementales</b>					
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	G4-DMA Catégorie environnement	6.5.1 6.5.2		4.6. Risques juridiques 17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données environnementales.	Groupe
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Catégorie environnement	6.5.1 6.5.2	# 7-8-9	17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement	Groupe
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution	G4-EN20 à G4-EN28 G4-SO1 et G4-SO2	6.5.3	# 7-8-9	17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement 4. Facteurs de risques Tableau des risques industriels liés à l'environnement	Groupe
Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours)	G4-EC2	6.5.5		20.4. Comptes annuels Voir note 9, tableau « Provisions pour risques et charges »	Groupe
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G4-EN20 à G4-EN28	6.5.3	# 7-8-9	17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement 4. Facteurs de risques Tableau des risques industriels liés à l'environnement	Groupe
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	G4-EN20 à G4-EN28	6.5.3	# 7-8-9	17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement 4. Facteurs de risques Tableau des risques industriels liés à l'environnement	Groupe



Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte mondial	Informations publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (document de référence)
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	G4-EN20 à G4-EN28	6.5.3	# 7-8-9	17.5.1.3. Faits marquants 2016 Politique de sécurité	Groupe
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	G4-EN22 G4-EN26 G4-EN8 à G4-EN10	6.5.3	# 7-8-9	Voir 17.8.1. Indicateurs réglementaires et concordance Données sociales	Groupe
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	G4-EN1 G4-EN2	6.5.4		22.1.3. Contrats commerciaux 22.1.3.1. Contrats d'approvisionnement en matières premières et composants nécessaires à la fabrication des batteries LMP®	Groupe
Consommations d'énergies et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	G4-EN3 à G4-EN7	6.5.4 6.5.5	# 7-8-9	17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement Voir 17.8.1.2. Indicateurs réglementaires et concordance Données environnementales.	Groupe
Utilisation des sols			# 7-8-9	17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement 17.4.2.2. Politique du Groupe	Groupe
Rejets de gaz à effet de serre (art. 75 Grenelle II)	G4-EN15 à G4-EN21	6.5.3 6.5.5	# 7-8-9	17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement Tableau des émissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2	France
Adaptation aux conséquences du changement climatique	G4-EC2 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN15 à G4-EN20 G4-EN27	6.5.5	# 7-8-9	17.1.1.1. Le développement de la mobilité électrique 17.4.1. Développer et déployer des systèmes de transports propres et intelligents 17.4.2. Investir pour la protection de l'environnement	Groupe
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	G4-EN11 à G4-EN14 G4-EN26	6.5.6	# 7-8-9	4. Facteurs de risques Tableau des risques industriels liés à l'environnement	Bolloré Logistics Bolloré SA (vignes)
<b>Informations sociétales</b>					
Impact territorial, économique et social en matière d'emplois et de développement régional	G4-EC8	6.8.5		17.7. Agir pour le développement local 17.7.1. Développement économique du territoire	Groupe
Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines ou locales	G4-HR8	6.3.4 6.3.6 6.3.7 6.3.8 6.6.7 6.8.3		17.7. Agir pour le développement local 17.7.1. Développement économique du territoire	Groupe
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	G4-SO1 Principe implication des parties prenantes	6.3.9 6.5.1 6.5.2 6.5.3 6.8		17.2.2. Dialogue parties prenantes	Groupe
Actions de partenariat ou de mécénat	G4-EC1	6.8.9		17.7.2. La définition d'une politique de mécénat de proximité	Groupe
Prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	G4-EC9	6.4.3 6.6.6 6.8.1 6.8.2 6.8.7	# 1-2	17.6.2. Garantir que l'activité du Groupe soit respectueuse des droits de l'Homme	Groupe

Informations requises Grenelle II	GRI 4	ISO 26000/2010	Pacte mondial	Informations publiées dans le document de référence 2016	Périmètre couvert par l'indicateur (document de référence)
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et de leur responsabilité sociale et environnementale	G4-S09	6.3.5 6.6.1 6.6.2 6.6.6 6.8.14 6.8.2 7.3.1	# 1-2	17.6. Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée	Groupe
Actions engagées pour prévenir la corruption	G4-S03 à G4-S05	6.6.3	# 10	17.6. Garantir l'unité du Groupe grâce à des standards éthiques et une culture d'entreprise partagée 17.6.1. Organisation pour garantir la loyauté des pratiques	Groupe
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	G4-PR1 à G4-PR4	6.7.4		17.2.1.3. Un réseau de correspondants informatique et libertés pour assurer la protection des données personnelles	Le Groupe n'a pas de produits ou de services en lien direct avec le consommateur, à l'exception des activités de transport de personnes
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	G4-EN34 G4-LA16 G4-HR3 G4-HR8 G4-HR12 G4-S011	6.3.6	# 1-2	17.6.2. Garantir que l'activité du Groupe soit respectueuse des droits de l'Homme	Groupe
<b>Économie circulaire</b>					
Actions engagées contre le gaspillage alimentaire					Le Groupe étant donné ses activités peut s'engager dans la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers des campagnes de sensibilisation qu'il pourrait être amené à réaliser. En revanche ses impacts sur ce sujet liés à son fonctionnement interne sont limités

## 17.9. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

### 17.9.1. DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Néant.

### 17.9.2. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

#### 17.9.2.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société Blue Solutions

Néant.

#### 17.9.2.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par des sociétés liées

Néant.

### 17.10. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES PAR LA SOCIÉTÉ BLUE SOLUTIONS

#### Consentie par la société Blue Solutions

L'Assemblée générale extraordinaire de Blue Solutions en date du 30 août 2013 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions d'actions gratuites Blue Solutions existantes ou à émettre de la société au bénéfice des salariés et des mandataires dans les conditions fixées par la loi. La durée de l'autorisation

est de trente-huit mois et le nombre d'actions distribuées ne pourra représenter plus de 2 % du capital.

Cette autorisation a été partiellement utilisée par le Conseil d'administration du 7 janvier 2014, qui a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites pour un montant maximal fixé à 380 000 actions (soit 1,32 % du capital).

Le Directeur général et le Président ont procédé, les 8 janvier et 7 avril 2014, conformément aux pouvoirs conférés par le Conseil d'administration et dans le respect de l'ensemble des modalités définies par l'Assemblée générale et le Conseil, à des attributions d'actions gratuites pour un montant de 378 000 actions.

Les modalités et conditions des attributions d'actions gratuites sont les suivantes :

	Première attribution	Seconde attribution
Nombre total d'actions attribuées : 378 000	364 500	13 500
Date d'attribution	8 janvier 2014	7 avril 2014
Période d'acquisition (4 ans)	8 janvier 2018	7 avril 2018
Période de conservation (2 ans)	8 janvier 2020	7 avril 2020
Nombre de bénéficiaires	78	2
Nombre cumulé d'actions attribuées caduques	20 000	-
Nombre d'actions gratuites au 31 décembre 2016 : 358 000	344 500	13 500

### 17.11. PARTICIPATION, STOCK-OPTIONS ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS

D'après les renseignements recueillis par la société auprès des administrateurs, l'ensemble des administrateurs possèdent au 31 décembre 2016 environ 0,034 % du capital et 0,018 % des droits de vote de la société.

#### 17.11.1. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

#### 17.11.2. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

##### Conseil d'administration de Blue Solutions du 7 janvier 2014 sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire de Blue Solutions en date du 30 août 2013

Attribution le 8 janvier 2014.

Période d'acquisition : quatre ans.

Période de conservation : deux ans.

Blue Solutions	Actions gratuites
Cyrille Bolloré	15 000
Didier Marginèdes	15 000

#### 17.11.3. HISTORIQUE DE L'ATTRIBUTION DES ACTIONS DE PERFORMANCE AU DIRIGEANT SOCIAL

##### Conseil d'administration de Blue Solutions du 7 janvier 2014 sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire de Blue Solutions en date du 30 août 2013

Attribution le 8 janvier 2014.

Période d'acquisition : quatre ans.

Période de conservation : deux ans.

Blue Solutions	Actions gratuites
Gilles Alix	25 000

Deux critères de performance non cumulatifs sont fixés comme seuils à atteindre afin de permettre l'acquisition de la totalité des actions attribuées :

- critère basé sur l'EBITDA : un EBITDA sur l'exercice 2017 supérieur à 60 millions d'euros ;
- critère basé sur la capitalisation boursière : une capitalisation boursière au 31 décembre 2017 supérieure à 700 millions d'euros.

Au cas où l'EBITDA sur l'exercice 2017 serait compris entre 40 et 60 millions d'euros, 50 % des actions attribuées seront acquises. Si le seuil de 40 millions d'euros n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise.

Au cas où la capitalisation boursière au 31 décembre 2017 serait comprise entre 600 et 700 millions d'euros, 80 % des actions attribuées seront acquises. Si le seuil de 600 millions d'euros n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise. Compte tenu de l'application non cumulative des deux critères, le critère le plus favorable sera retenu.

#### État récapitulatif des opérations déclarées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En 2016, l'opération déclarée au titre de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier est la suivante :

Identité du déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)	Référence AMF
Vincent Bolloré	07/01/2016	Acquisition	1 000	19,6461	19 646,10	2016DD408880

### 17.12. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1048<sup>(1)</sup> et membre du réseau Deloitte de l'un des Commissaires aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et avril 2017 pour une durée d'environ huit semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon les normes professionnelles applicables en France et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

## I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les éléments méthodologiques du rapport de gestion.

### CONCLUSION

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(3)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et des divisions, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés<sup>(4)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 29 % des effectifs et entre 19 % et 77 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2017

L'organisme tiers indépendant

Deloitte & Associés  
Jean Paul Séguret  
Associé

(3) **Informations quantitatives sociales** : effectifs au 31 décembre ; répartition par zone géographique ; répartition par type de contrat ; nombre d'embauches ; nombre total de départs, dont nombre de licenciements ; nombre total de jours d'absence ; nombre d'accidents du travail ; taux de fréquence ; taux de gravité ; nombre d'employés formés ; nombre d'heures de formation.

**Informations quantitatives environnementales** : quantité totale de déchets dangereux évacués ; quantité totale de déchets non dangereux évacués ; consommation d'eau du réseau ; électricité consommée dans les bâtiments (bureaux, entrepôts, usines...) ; gaz naturel consommé ; émissions GES liées à la consommation d'énergie – scope 1 et scope 2.

**Informations qualitatives** : une politique salariale cohérente et équitable ; former pour préparer les compétences de demain ; adhésion au Pacte mondial des Nations unies et mise en place d'une Charte Éthique et Valeurs ; cartographie des risques industriels et environnementaux ; évaluation des émissions de scope 3 ; une politique d'achats responsables.

(4) Blue Solutions Canada Inc. (Canada).



## 18. Principaux actionnaires

### 18.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix (règlement général AMF art. 223-11 al. 2)	% de voix	Nombre de voix exerçables en Assemblées	% de voix exerçables en Assemblées
Bolloré SA	20 532 875	71,20	41 065 750	75,34	41 065 750	75,34
Bolloré Participations	5 133 222	17,80	10 266 444	18,83	10 266 444	18,83
Autres sociétés du Groupe Bolloré	5	0,00	10	0,00	10	0,00
<b>Sous-total du Groupe Bolloré</b>	<b>25 666 102</b>	<b>89,00</b>	<b>51 332 204</b>	<b>94,17</b>	<b>51 332 204</b>	<b>94,17</b>
Public	3 172 214	11,00	3 176 050	5,83	3 176 050	5,83
<b>TOTAL</b>	<b>28 838 316</b>	<b>100,00</b>	<b>54 508 254</b>	<b>100,00</b>	<b>54 508 254</b>	<b>100,00</b>

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Le 7 avril 2016, Vincent Bolloré a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 90 % des droits de vote de la société.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif est de 82, détenant 82 comptes courants nominatifs, 14 CCN purs et 68 CCN administrés (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2016, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

### 18.2. DROITS DE VOTE

La loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 dite « loi Florange » a institué, à défaut d'une clause contraire des statuts adoptée postérieurement à sa promulgation, un droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce).

La comptabilisation de la durée de détention de deux ans a débuté le 2 avril 2014, date d'entrée en vigueur de la loi Florange.

En conséquence, les actionnaires de Blue Solutions bénéficient depuis le 3 avril 2016 d'un droit de vote double, de plein droit, dès lors que les conditions requises par la loi seront réunies.

### 18.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

Le Groupe Blue Solutions est contrôlé directement et indirectement par Vincent Bolloré et sa famille. Des mesures de gouvernance ont été mises en place et sont décrites dans le rapport du Président sur le contrôle interne, aux points 16.3 « Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations » et 16.4 « Régime de gouvernance d'entreprise ».

Le Conseil d'administration compte trois administrateurs indépendants.

### MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

D'après les informations dont disposait la société, la situation de l'actionnariat de Blue Solutions se présentait de la façon suivante, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-après ne détenant, à la connaissance de la société, plus de 5 % du capital :

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2015	
	Participation	Droit de vote <sup>(1)</sup>	Participation	Droit de vote <sup>(1)</sup>	Participation	Droit de vote <sup>(1)</sup>
Bolloré SA (direct et indirect) <sup>(2)</sup>	71,20	71,20	71,20	71,20	71,20	71,20
Bolloré Participations	17,80	17,80	17,80	17,80	17,80	17,80
<b>TOTAL</b>	<b>89,00</b>	<b>89,00</b>	<b>89,00</b>	<b>89,00</b>	<b>89,00</b>	<b>89,00</b>

(1) Droits de vote théoriques et exerçables en Assemblée.

(2) Indirect : participations des sociétés suivantes, directement contrôlées par Bolloré SA (Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Port-Manech, Financière de Cézembre, Socotab, Sofiprom) qui détiennent chacune une action Blue Solutions.

### 18.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

## 19. Opérations avec les apparentés

Voir la note 13 – Parties liées de l'annexe aux comptes consolidés (20.3) sur les transactions avec les parties liées.

Voir également le rapport spécial des Commissaires aux comptes, objet de l'annexe page 179 du présent document de référence.

## 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 20.1. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 91 à 121 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2015, déposé auprès de l'AMF le 23 mai 2016 sous le numéro R. 16-047 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 97 à 127 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2014, déposé auprès de l'AMF le 27 mai 2015 sous le numéro R. 15-045.

### 20.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Néant.



## **20.3. États financiers consolidés**

AU 31 DÉCEMBRE 2016

---

**100**— États financiers

**106**— Notes annexes aux états financiers consolidés

**133**— Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

## État du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	5.1-5.2-5.3	<b>109 337</b>	121 860
Achats et charges externes	5.4	(69 453)	(81 313)
Frais de personnel	5.4	(31 451)	(27 024)
Amortissements et provisions	5.4	(18 658)	(18 314)
Autres produits opérationnels	5.4	12 486	10 140
Autres charges opérationnelles	5.4	(2 703)	(2 134)
<b>Résultat opérationnel</b>	5.4	<b>(442)</b>	3 215
Coût net du financement	7.1	(637)	(637)
Autres produits financiers	7.1	3 170	828
Autres charges financières	7.1	(866)	(3 128)
<b>Résultat financier</b>	7.1	<b>1 667</b>	(2 937)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	7.4	28	230
Impôts sur les résultats	12	(1 333)	(488)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(80)</b>	20
Résultat net consolidé part du Groupe		(80)	20
Intérêts minoritaires		0	0

## RÉSULTAT PAR ACTION

9.2

(en euros)	2016	2015
<b>Résultat net part du Groupe</b>		
- de base	(0,00)	0,00
- dilué	(0,00)	0,00

## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2016	2015
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	<b>(80)</b>	20
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(35)	366
<b>Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement</b>	<b>(35)</b>	366
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	(347)	32
<b>Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement</b>	<b>(347)</b>	32
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>(462)</b>	<b>418</b>
Dont :		
– part du Groupe	(462)	418
– part des minoritaires	0	0
Dont impôt :		
– sur pertes et gains actuariels	0	0



## Bilan consolidé

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<i>Goodwill</i>	6.3	24 776	556
Immobilisations incorporelles	6.2	4 109	4 536
Immobilisations corporelles	6.1	100 844	101 489
Titres mis en équivalence	7.4	1 547	1 572
Autres actifs financiers non courants		209	104
Impôts différés	12.2	0	0
Autres actifs non courants	5.8.1	25 564	24 747
<b>Actifs non courants</b>		<b>157 049</b>	<b>133 004</b>
Stocks et en-cours	5.5	22 079	22 682
Clients et autres débiteurs	5.6	18 965	22 726
Impôts courants		0	0
Autres actifs courants	5.8.3	573	603
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.2	12 529	16 860
<b>Actifs courants</b>		<b>54 146</b>	<b>62 871</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>211 195</b>	<b>195 875</b>

## PASSIF

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital		144 192	144 192
Primes liées au capital		0	0
Réserves consolidées		(5 767)	(8 491)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>138 425</b>	<b>135 701</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>	9.1	<b>138 425</b>	<b>135 701</b>
Dettes financières non courantes	7.3	34 581	35 036
Provisions pour avantages au personnel	11.2	2 584	1 986
Autres provisions non courantes	10	799	0
Impôts différés	12.2	0	0
Autres passifs non courants	5.8.2	14 926	632
<b>Passifs non courants</b>		<b>52 890</b>	<b>37 654</b>
Dettes financières courantes	7.3	307	895
Provisions courantes	10	1 120	464
Fournisseurs et autres créditeurs	5.7	17 739	20 455
Impôts courants		59	290
Autres passifs courants	5.8.4	655	416
<b>Passifs courants</b>		<b>19 880</b>	<b>22 520</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>211 195</b>	<b>195 875</b>

## Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net part du Groupe		(80)	20
Part des intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(80)</b>	<b>20</b>
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :			
– élimination des amortissements et provisions		18 361	17 682
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(1 323)	3 949
– élimination des plus ou moins-values de cession		0	0
Autres retraitements :			
– coût net du financement		637	637
– charges d'impôts		533	488
Dividendes reçus :			
– dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		54	0
Impôts décaissés		(764)	(198)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :			
– dont stocks et en-cours		3 169	(2 602)
– dont dettes		(4 523)	2 346
– dont créances		3 140	(4 034)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>19 204</b>	<b>18 288</b>
<b>Flux d'investissement</b>			
Décaissements liés à des acquisitions <sup>(1)</sup>			
– immobilisations corporelles	6.1	(17 344)	(15 383)
– immobilisations incorporelles	6.2	(185)	(898)
– titres et autres immobilisations financières		(101)	(100)
Encaissements liés à des cessions :			
– immobilisations corporelles		1 696	317
– autres immobilisations financières		0	1
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie <sup>(2)</sup>			
		(7 640)	0
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>		<b>(23 574)</b>	<b>(16 063)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Décaissements :			
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0
Encaissements :			
– subventions d'investissements		0	0
Intérêts nets décaissés		50	59
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>		<b>50</b>	<b>59</b>
Incidence des variations de cours des devises			
		65	(78)
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(4 255)</b>	<b>2 206</b>
Trésorerie à l'ouverture <sup>(3)</sup>		16 759	14 553
Trésorerie à la clôture <sup>(3)</sup>		12 504	16 759

(1) Les flux d'investissement sur 2016 et 2015 sont principalement composés des investissements de capacités destinés à soutenir le développement des usines en Bretagne et au Canada.

(2) Concerne Capacitor Sciences – voir note 4.1.1 – Variation de périmètre 2016.

(3) Voir note 7.2 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

## Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	28 838 316	144 192	544	(428)	(10 387)	<b>133 921</b>	0	<b>133 921</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	0	0	0	0	1 362	<b>1 362</b>	0	<b>1 362</b>
Augmentation de capital						0	0	0
Dividendes distribués						0	0	0
Paiements fondés sur des actions <sup>(1)</sup>					1 532	1 532	0	1 532
Variations de périmètre						0	0	0
Autres variations <sup>(2)</sup>					(170)	(170)	0	(170)
<b>Éléments du résultat global</b>			366	32	20	<b>418</b>	0	<b>418</b>
Résultat de l'exercice					20	20	0	20
Variation des éléments recyclables en résultat								
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées			366			366	0	366
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées						0	0	0
– autres variations du résultat global						0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat								
– pertes et gains actuariels				32		32	0	32
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	28 838 316	144 192	910	(396)	(9 005)	<b>135 701</b>	0	<b>135 701</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	0	0	0	0	3 186	<b>3 186</b>	0	<b>3 186</b>
Augmentation de capital						0	0	0
Dividendes distribués						0	0	0
Paiements fondés sur des actions <sup>(1)</sup>					1 532	1 532	0	1 532
Variations de périmètre						0	0	0
Autres variations <sup>(2)</sup>					1 654	1 654	0	1 654
<b>Éléments du résultat global</b>			(35)	(347)	(80)	<b>(462)</b>	0	<b>(462)</b>
Résultat de la période					(80)	(80)	0	(80)
Variation des éléments recyclables en résultat								
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées			(35)			(35)	0	(35)
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées						0	0	0
– autres variations du résultat global						0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat								
– pertes et gains actuariels				(347)		(347)	0	(347)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	28 838 316	144 192	875	(743)	(5 899)	<b>138 425</b>	0	<b>138 425</b>

(1) Paiement fondé sur des actions Blue Solutions SA – voir note 11.4 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

(2) Voir note 7.3 – Endettement financier.

## Notes annexes aux états financiers consolidés

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

<b>NOTE 1. FAITS MARQUANTS</b>	<b>108</b>
<b>NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX</b>	<b>108</b>
2.1. Évolutions normatives	109
2.2. Modalités de première application des IFRS	110
2.3. Recours à des estimations	110
<b>NOTE 3. COMPARABILITÉ DES COMPTES</b>	<b>110</b>
<b>NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>110</b>
4.1. Principales variations de périmètre	111
4.2. Engagements donnés et reçus au titre des opérations sur titres	111
<b>NOTE 5. DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ</b>	<b>111</b>
5.1. Chiffre d'affaires	111
5.2. Informations sur les secteurs opérationnels	111
5.3. Principales évolutions à périmètre et taux de change constants	112
5.4. Résultat opérationnel	112
5.5. Stocks et en-cours	113
5.6. Clients et autres débiteurs	113
5.7. Fournisseurs et autres créditeurs	114
5.8. Autres actifs et passifs	114
5.9. Engagements hors bilan au titre des activités opérationnelles	115
<b>NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>115</b>
6.1. Immobilisations corporelles	115
6.2. Immobilisations incorporelles	116
6.3. <i>Goodwill</i>	117
<b>NOTE 7. STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛTS FINANCIERS</b>	<b>117</b>
7.1. Résultat financier	117
7.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	118
7.3. Endettement financier	118
7.4. Titres mis en équivalence	120
7.5. Engagements hors bilan au titre du financement	120

<b>NOTE 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ ET À LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>120</b>
8.1. Informations sur les risques	120
8.2. Juste valeur des instruments financiers	121
<b>NOTE 9. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION</b>	<b>122</b>
9.1. Capitaux propres	122
9.2. Résultat par action	123
<b>NOTE 10. PROVISIONS</b>	<b>123</b>
<b>NOTE 11. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL</b>	<b>124</b>
11.1. Effectifs moyens	124
11.2. Engagements de retraite et avantages assimilés	124
11.3. Rémunération des organes d'administration et de direction (parties liées)	126
11.4. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	126
<b>NOTE 12. IMPÔTS</b>	<b>127</b>
12.1. Charges d'impôt	127
12.2. Impôts différés	128
<b>NOTE 13. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES</b>	<b>129</b>
<b>NOTE 14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>129</b>
<b>NOTE 15. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX</b>	<b>130</b>
<b>NOTE 16. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES</b>	<b>130</b>
16.1. Par intégration globale	130
16.2. Par mise en équivalence	130
<b>NOTE 17. TABLE DE CONCORDANCE DES NOTES ANNEXES 2016-2015</b>	<b>131</b>



Blue Solutions est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est à Odet, 29500 Ergué-Gabéric. La société est cotée à Paris.

Le Groupe Blue Solutions est constitué de la société Blue Solutions et de ses filiales. Blue Solutions est consolidée dans les comptes de Bolloré et de Bolloré Participations.

En date du 23 mars 2017, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Blue Solutions au 31 décembre 2016. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2017.

## NOTE 1. FAITS MARQUANTS

### ACQUISITION DE CAPACITOR SCIENCES INC.

Le 21 septembre 2016, Blue Solutions Canada a pris le contrôle de Capacitor Sciences Inc., start-up basée en Californie à Palo Alto qui comprend une quinzaine de salariés. À l'issue de l'opération, le Groupe Blue Solutions détient 100 % du capital.

Cette société est spécialisée dans l'étude et la recherche de nouvelles molécules de stockage d'électricité dans le but d'améliorer substantiellement les performances des batteries LMP® (densité, cyclabilité et vitesse de charge).

La société dispose de plusieurs brevets qui lui assurent la propriété des développements en cours.

La société est donc intégrée globalement dans les comptes du Groupe Blue Solutions à compter de la prise de contrôle. Voir note 4.1.1 – Variation de périmètre 2016.

## RÉSULTATS 2016

Sur l'ensemble de l'année 2016, le chiffre d'affaires s'établit à 109,3 millions d'euros, contre 121,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, en baisse de 10,3 %. Le niveau d'activité soutenu avec Bluebus n'a pas permis de compenser le repli des ventes dans le stationnaire. Au total, 2 460 batteries ont été vendues, contre 2 849 en 2015.

## NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2016 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2016 (consultable à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission)).

Le Groupe applique le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Ce référentiel diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur le point suivant :

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne : voir note 2.1 – Évolutions normatives.

## 2.1. ÉVOLUTIONS NORMATIVES

### 2.1.1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Normes, amendements ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations de l'employeur »	09/01/2015	01/02/2015
Améliorations des IFRS – cycle 2010-2012	09/01/2015	01/02/2015
Amendements à IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (joint-operations) »	25/11/2015	01/01/2016
Amendement à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »	03/12/2015	01/01/2016
Améliorations des IFRS – cycle 2012-2014	16/12/2015	01/01/2016
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » dans le cadre de l'initiative « Informations à fournir »	19/12/2015	01/01/2016
Amendements à IAS 27 « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels »	23/12/2015	01/01/2016
Amendements à IAS 7 « État des flux de trésorerie » dans le cadre de l'initiative « Informations à fournir »	29/01/2016	01/01/2017

L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016 ainsi que sur toutes les autres périodes présentées.

### 2.1.2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 « Locations »	13/01/2016	01/01/2019
Amendements à IAS 12 « Impôt sur le résultat : comptabilisation d'actif d'impôt différé au titre des pertes latentes »	19/01/2016	01/01/2017
Clarification IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients »	12/04/2016	01/01/2018
Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »	20/06/2016	01/01/2018
Amendements à IFRS 4 – appliquer IFRS 9 à IFRS 4 « Contrats d'assurance »	12/09/2016	01/01/2018
Améliorations des IFRS – cycle 2014-2016	08/12/2016	01/01/2018-01/01/2017
Interprétation IFRIC 22 « Transactions en devises étrangères et contrepartie anticipée »	08/12/2016	01/01/2018
Amendement à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement »	08/12/2016	01/01/2018

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés.

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016, dont la date d'application est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, amendements ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers »	29/11/2016	01/01/2018
IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients »	29/10/2016	01/01/2018

Le Groupe est en voie de finalisation des travaux relatifs à la mise en œuvre de ces nouvelles normes.

Concernant la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », les travaux d'identification préliminaires des impacts ont été menés pour chaque métier du Groupe. Le Groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs par rapport à la comptabilisation actuelle des produits.

Concernant la norme IFRS 9 « Instruments financiers », le Groupe a également entrepris de revoir la conformité de sa méthodologie de provisionnement des créances clients avec IFRS 9.

## 2.2. MODALITÉS DE PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

En application des dispositions d'IFRS 1.D16 relatif aux sociétés qui adoptent les IFRS après leur société mère, le Groupe a choisi la possibilité offerte par la norme de conserver pour l'évaluation de ses actifs et passifs dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des états financiers consolidés du Groupe Bolloré, après ajustements des éléments liés aux procédures de consolidation de Blue Solutions dans Bolloré.

En conséquence, les options de première application IFRS sont celles retenues par le Groupe Bolloré à la date de transition de ce groupe aux IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et sont décrites ci-après :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'ont pas été retraités, cette option n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe Blue Solutions ;
- le montant cumulé des différences de conversion relatives au Groupe a été considéré comme nul au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le bilan d'ouverture IFRS du Groupe Bolloré. En conséquence, les différences de conversion présentées dans les capitaux propres de Blue Solutions sont celles dégagées depuis le premier janvier 2004 ;
- le montant cumulé des écarts actuariels sur les avantages au personnel a été imputé sur les capitaux propres à la date de transition aux IFRS du Groupe Bolloré, au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il est à noter que le Groupe Blue Solutions a appliqué par anticipation dans ses états financiers historiques la norme IAS 19 révisée (voir ci-dessous) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et a comptabilisé les écarts actuariels par capitaux propres selon les modalités de cette norme à compter de cette date ;
- les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées par le Groupe Bolloré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les options suivantes retenues par le Groupe Bolloré sont sans effet sur les états financiers du Groupe :

- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

La participation détenue dans la société Cirtem est mise en équivalence dans les comptes IFRS du Groupe mais est comptabilisée en titres disponibles à la vente dans les comptes du Groupe Bolloré en l'absence de caractère significatif pour les états financiers de ce groupe. Cette participation a été comptabilisée dès son acquisition, en 2010, selon les modalités d'IAS 28 révisée dans les comptes du Groupe.

## 2.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés implique que la direction du Groupe exerce son jugement, procède à des estimations et retienne des hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés en produits et en charges au cours de l'exercice.

Les principaux jugements et estimations faits par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- la durée d'amortissement des immobilisations (voir notes 6.1 – Immobilisations corporelles et 6.2 – Autres immobilisations incorporelles) ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (voir note 6.3 – *Goodwill*) ; l'estimation de la valeur recouvrable implique notamment l'établissement d'hypothèses sur les flux de trésorerie ainsi que sur les taux d'actualisation ;
- les impôts différés (voir note 12 – Impôts) ;
- les engagements de compléments de prix (note 4.1 – Principales variations de périmètre) ;
- l'évaluation de la dette relative à la clause de retour à meilleure fortune (voir note 7.3 – Endettement financier).

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés. En outre, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

## NOTE 3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2016 sont comparables à ceux de l'exercice 2015 à l'exception des variations de périmètre de consolidation (voir note 4 – Périmètre de consolidation).

Si la société Capacitor Sciences Inc, acquise au cours de l'exercice 2016, avait été consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le résultat opérationnel du groupe aurait été minoré de 2 821 milliers d'euros.

## NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### Principes comptables

#### • Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce et revoit cette appréciation s'il existe des modifications affectant la gouvernance ou des faits et circonstances pouvant indiquer qu'il y a eu une modification du contrôle exercé par le Groupe.

Le Groupe détient les titres de deux sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés. Elles sont donc exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

#### • Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

#### • Regroupements d'entreprises

Comme précisé dans le paragraphe 2.2 – Modalités de première application des IFRS, le Groupe a comptabilisé les *goodwill* existants au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour la valeur calculée pour les besoins de la consolidation du Groupe Bolloré.

#### • Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

Conformément à IFRS 10 paragraphe B96, l'entité comptabilise toute différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue directement en capitaux propres part du Groupe.

#### • Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » paragraphes B97 à 99, le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
  - la juste valeur de la contrepartie reçue,
  - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés ;
- et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

#### 4.1. PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

##### 4.1.1. Exercice 2016

###### Acquisition de Capacitor Sciences Inc.

Le 21 septembre 2016, Blue Solutions Canada a pris le contrôle de Capacitor Sciences Inc., start-up basée en Californie à Palo Alto. La société est donc intégrée globalement dans les comptes du Groupe Blue Solutions à compter de la prise de contrôle.

La prise de contrôle a été traitée selon les dispositions de la norme IFRS 3R et conformément aux dispositions des normes, les compléments de prix prévus lors de l'acquisition ont été évalués à la juste valeur et pris en compte dans le calcul du *goodwill*. La probabilité de versement des compléments de prix a été évaluée par le management de Blue Solutions ainsi que l'échéance probable de leur versement.

Le *goodwill* provisoire ainsi constaté sur l'exercice s'élève donc à 25,6 millions de dollars américains (24,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) (voir note 6.3.1 – Évolution des *goodwill*). La dette relative aux compléments de prix s'élève à 15,8 millions de dollars américains (14,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) (voir note 5.8.2 – Autres passifs non courants).

Le décaissement constaté sur l'exercice, attaché à l'acquisition des titres inscrits dans les comptes du Groupe, est de 8,0 millions d'euros et la trésorerie acquise s'élève à 0,4 million d'euros (voir Variation de la trésorerie consolidée).

##### 4.1.2. Exercice 2015

Néant.

#### 4.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

##### 4.2.1. Engagements reçus

###### Options sur le périmètre Blue Applications

Le Groupe Blue Solutions est bénéficiaire de sept options d'achats sur chacune des sociétés de Blue Applications, exerçables entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 30 juin 2018 :

1. Bluecar, Autolib' et Bluecarsharing (cette promesse ne peut être exercée que sur les trois sociétés ensemble) ;
2. Bluebus ;
3. Blueboat ;
4. Bluetram ;
5. Bluestorage ;
6. Polyconseil ;
7. IER.

Le Conseil d'administration de Blue Solutions du 23 mars 2017 a réexaminé la situation et les perspectives de la société pour les prochaines années. Dans ce cadre, sur proposition du Directeur général et sur la base des travaux de valorisation effectués par un expert, le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé qu'il n'exercerait pas les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie.

Les sociétés considérées ne sont pas consolidées dans les présents états financiers.

### NOTE 5. DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ

#### 5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

##### Chiffre d'affaires

L'activité principale du Groupe est la production et la vente des batteries de technologie « lithium-métal-polymère ». Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Ventes de biens	96 310	112 084
Prestations de services	8 276	5 767
Produits des activités annexes	4 751	4 009
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>109 337</b>	<b>121 860</b>

La variation du chiffre d'affaires est présentée par secteur opérationnel dans la note 5.2 – Informations sur les secteurs opérationnels.

#### 5.2. INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

##### Principes comptables

Le Groupe opère dans la production et la vente de batteries et réalise principalement ses ventes en France. Le Groupe est monosecteur et l'information sectorielle basée sur l'axe métier est donc en lecture directe dans les comptes.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France ;
- Amériques.

La performance n'est pas suivie sous l'axe géographique par le management.

##### 5.2.1. Informations par partenaires

(en milliers d'euros)	2016	2015
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (1)</b>	<b>109 337</b>	<b>121 860</b>
– dont Bluecar	86 206	91 218
– dont Bluebus	18 101	8 053
– dont Bluestorage	2 916	19 218
– dont Bluetram	465	396

(1) Chiffre d'affaires total avec des entités contrôlées du Groupe Bolloré – voir note 13 – Transactions avec les parties liées.

## 5.2.2. Informations par zone géographique

(en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Amériques	TOTAL
<b>EN 2016</b>			
Chiffre d'affaires	106 962	2 375	109 337
Immobilisations incorporelles	156	3 953	4 109
Immobilisations corporelles	83 057	17 787	100 844
Investissements corporels et incorporels	16 467	1 672	18 139
<b>En 2015</b>			
Chiffre d'affaires	120 317	1 543	121 860
Immobilisations incorporelles	181	4 355	4 536
Immobilisations corporelles	81 085	20 404	101 489
Investissements corporels et incorporels	15 433	1 749	17 182

## 5.3. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2015 étant ramenées au périmètre et taux de change de décembre 2016.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et de variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

(en milliers d'euros)	2016	2015	Variations de périmètre	Variations de change	2015 périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	109 337	121 860	0	(51)	121 809
Résultat opérationnel <sup>(1)</sup>	(442)	3 215	(659)	104	2 660

(1) Effet périmètre lié à l'acquisition de Capacitor Sciences Inc.

## 5.4. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

## Principes comptables

## • Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations, le résultat de change concernant les transactions opérationnelles, le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité emploi.

## • Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

Le Groupe a ponctuellement recours à des achats à terme de devises d'échéances courtes. Les pertes et gains sur les produits dérivés de change sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales. Le Groupe n'a pas de contrat de ce type en cours au 31 décembre 2016.

## • Aides gouvernementales

Le Groupe comptabilise les subventions d'exploitation et d'investissements reçues conformément aux dispositions d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques ». Les aides gouvernementales liées aux investissements sont comptabilisées en produits constatés d'avance et amorties linéairement en fonction de la durée de vie des immobilisations concernées. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en résultat opérationnel en « Autres produits ». Les aides gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable que la société ait rempli les conditions dont les programmes de subventions sont assortis.

Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, analysés comme des subventions d'exploitation, sont comptabilisés en résultat opérationnel en « Autres produits ».

(en milliers d'euros)	2016	2015
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	109 337	121 860
Achats et charges externes :	(69 453)	(81 313)
– achats et charges externes	(68 748)	(80 828)
– locations et charges locatives	(705)	(485)
Frais de personnel	(31 451)	(27 024)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(18 658)	(18 314)
Autres produits opérationnels (*)	12 486	10 140
Autres charges opérationnelles (*)	(2 703)	(2 134)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(442)</b>	<b>3 215</b>

(1) La variation du chiffre d'affaires est présentée par zone géographique dans la note 5.2.2 – Informations par zone géographique.

## (\*) Détails des autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	0	1 696	(1 696)	0	317	(317)
Pertes et gains de change	(280)	669	(949)	(591)	890	(1 481)
Crédit d'impôt recherche	8 573	8 573	0	8 091	8 091	0
Autres	1 490	1 548	(58)	506	842	(336)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>9 783</b>	<b>12 486</b>	<b>(2 703)</b>	<b>8 006</b>	<b>10 140</b>	<b>(2 134)</b>

## 5.5. STOCKS ET EN-COURS

## Principes comptables

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, le coût étant estimé sur la base du coût moyen pondéré. Le coût, estimé sur la base des rendements cibles, comprend les coûts directs de matières y compris les frais accessoires et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. Les charges fixes sont imputées en fonction de l'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	12 393	(1 268)	11 125	14 963	(543)	14 420
Produits en cours, intermédiaires et finis	8 233	0	8 233	6 033	0	6 033
Marchandises	2 880	(159)	2 721	2 229	0	2 229
<b>TOTAL</b>	<b>23 506</b>	<b>(1 427)</b>	<b>22 079</b>	<b>23 225</b>	<b>(543)</b>	<b>22 682</b>

## 5.6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

## Principes comptables

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	8 885	0	8 885	12 343	0	12 343
Créances sociales et fiscales d'exploitation <sup>(1)</sup>	10 053	0	10 053	10 303	0	10 303
Autres créances d'exploitation	27	0	27	80	0	80
<b>TOTAL</b>	<b>18 965</b>	<b>0</b>	<b>18 965</b>	<b>22 726</b>	<b>0</b>	<b>22 726</b>

(1) Dont 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 relatifs aux créances de crédit d'impôt recherche de Blue Solutions de 2013 recouvrables dans les douze mois à venir (8,0 millions relatifs à l'exercice 2012 au 31 décembre 2015).

## Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	À plus de 12 mois
Créances clients nettes <sup>(1)</sup>	8 885	8 647	238	236	2	0

(1) Les créances clients échues comprennent essentiellement des encours avec des sociétés du Groupe Bolloré.

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	À plus de 12 mois
Créances clients nettes	12 343	9 768	2 575	1 971	498	106



## 5.7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2016
Dettes fournisseurs	11 617	179	(5 067)	151	0	6 880
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	5 394	62	1 112	47	0	6 615
Autres dettes d'exploitation	3 444	0	961	(161)	0	4 244
<b>TOTAL</b>	<b>20 455</b>	<b>241</b>	<b>(2 994)</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>17 739</b>

## 5.8. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

## Principes comptables

## • Classement courant/non courant

Le Groupe considère que tous les actifs et passifs liés à l'activité courante sont des actifs et passifs courants quelle que soit leur échéance. Tous les autres actifs et passifs sont classés en courant lorsque l'échéance attendue de leur extinction est à moins d'un an de la date de clôture de l'exercice présenté, en non courant dans le cas contraire.

## 5.8.1. Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Crédits d'impôt recherche et compétitivité emploi	25 564	0	25 564	24 747	0	24 747
<b>TOTAL</b>	<b>25 564</b>	<b>0</b>	<b>25 564</b>	<b>24 747</b>	<b>0</b>	<b>24 747</b>

Comprend les créances de crédit d'impôt recherche de Blue Solutions au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 dont Blue Solutions s'attend à recouvrer 8,7 millions d'euros en 2018, 7,6 millions d'euros en 2019 et 8,2 millions d'euros en 2020 au plus tard.

## 5.8.2. Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2016
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires <sup>(1)</sup>	0	13 748	0	899	0	14 647
Autres passifs non courants <sup>(2)</sup>	632	0	(55)	29	(327)	279
<b>TOTAL</b>	<b>632</b>	<b>13 748</b>	<b>(55)</b>	<b>928</b>	<b>(327)</b>	<b>14 926</b>

(1) Engagement d'achat relatif aux compléments de prix de Capacitor Sciences Inc., chez Blue Solutions Canada Inc. – voir note 4.1.1 – Variation de périmètre 2016.

(2) Comprend les subventions d'investissement – part à plus d'un an.

## 5.8.3. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Charges constatées d'avance	573	0	573	603	0	603
<b>TOTAL</b>	<b>573</b>	<b>0</b>	<b>573</b>	<b>603</b>	<b>0</b>	<b>603</b>

## 5.8.4. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2016
Produits constatés d'avance	98	0	219	0	0	317
Autres dettes courantes <sup>(1)</sup>	318	0	(328)	21	327	338
<b>TOTAL</b>	<b>416</b>	<b>0</b>	<b>(109)</b>	<b>21</b>	<b>327</b>	<b>655</b>

(1) Comprend les subventions d'investissement – part à moins d'un an.

## 5.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

### 5.9.1. Engagements donnés

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'investissements et autres engagements d'achats	8 452	8 452	0	0

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'investissements et autres engagements d'achats	10 585	10 585	0	0

Concernant, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les engagements d'investissements en cours pour les augmentations de capacité des usines pour respectivement 6,8 millions d'euros et 6,1 millions d'euros.

### 5.9.2. Engagements reçus

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles <sup>(1)</sup>	546	475	71	0

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles <sup>(1)</sup>	1 635	1 528	107	0

(1) Concerne des cautions accordées par les fournisseurs en contrepartie des acomptes versés sur commandes.

(1) Concerne des cautions accordées par les fournisseurs en contrepartie des acomptes versés sur commandes.

## NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

### 6.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	20 ans
Agencements	10 ans
Installations techniques, matériels ou outillages	De 5 à 10 ans
Matériel roulant et prototypes roulants	De 2 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	De 4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

#### • Contrats de location

Le Groupe étudie tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur selon les critères de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Le cas échéant, les contrats sont comptabilisés comme contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'a identifié aucun contrat de location-financement significatif pour les états financiers présentés.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains et agencements	4 529	(885)	3 644	4 466	(723)	3 743
Constructions et aménagements	70 554	(26 460)	44 094	62 031	(22 190)	39 841
Installations techniques, matériels	99 481	(64 358)	35 123	97 106	(55 145)	41 961
Autres	21 600	(3 617)	17 983	19 109	(3 165)	15 944
<b>TOTAL</b>	<b>196 164</b>	<b>(95 320)</b>	<b>100 844</b>	<b>182 712</b>	<b>(81 223)</b>	<b>101 489</b>

### Évolution de la position nette en 2016

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Acquisitions brutes <sup>(1)</sup>	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements <sup>(2)</sup>	Au 31/12/2016
Terrains et agencements	3 743	0	0	(162)	0	63	0	3 644
Constructions et aménagements	39 841	25	0	(3 958)	0	472	7 714	44 094
Installations techniques, matériels	41 961	679	(1 696)	(11 655)	184	580	5 070	35 123
Autres <sup>(3)</sup>	15 944	17 251	0	(380)	17	91	(14 940)	17 983
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>101 489</b>	<b>17 955</b>	<b>(1 696)</b>	<b>(16 155)</b>	<b>201</b>	<b>1 206</b>	<b>(2 156)</b>	<b>100 844</b>

(1) Après prise en compte des variations des dettes sur immobilisations corporelles pour 611 milliers d'euros, les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 17 344 milliers d'euros.

(2) Dont 2 156 milliers d'euros liés au reclassement en stock de batteries initialement louées à Bluebus qui en a fait l'acquisition.

(3) Dont immobilisations en cours.

Les investissements sont détaillés par zone géographique dans la note 5.2.2 – Informations par zone géographique.

### 6.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation, des brevets, des logiciels informatiques. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Brevets	De 10 à 15 ans
Logiciels et licences informatiques	De 1 à 5 ans

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères énoncés par la norme sont tous strictement remplis. Pour les exercices présentés, aucun frais de développement n'a rempli ces critères et n'a donc été activé.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	8 961	(4 909)	4 052	8 301	(3 821)	4 480
Autres	130	(73)	57	121	(65)	56
<b>TOTAL</b>	<b>9 091</b>	<b>(4 982)</b>	<b>4 109</b>	<b>8 422</b>	<b>(3 886)</b>	<b>4 536</b>

### Évolution de la position nette en 2016

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Acquisitions brutes <sup>(1)</sup>	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2016
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	4 480	59	0	(874)	8	263	116	4 052
Autres	56	126	0	(8)	0	0	(117)	57
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>4 536</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>(882)</b>	<b>8</b>	<b>263</b>	<b>(1)</b>	<b>4 109</b>

(1) Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 185 milliers d'euros.

### 6.3. GOODWILL

#### Principes comptables

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas de *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé en fonction de la zone géographique et du profil de risque de l'activité.

Le Groupe n'a identifié à ce jour qu'une seule « UGT ».

#### 6.3.1. Évolution des *goodwill*

(en milliers d'euros)	
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>556</b>
Prise de contrôle	23 415
Variation de change	805
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>24 776</b>

#### 6.3.2. Définition et regroupement des UGT

Le Groupe Blue Solutions comprend, au 31 décembre 2016, une unité génératrice de trésorerie (UGT) unique, les activités des entités consolidées par intégration globale étant interdépendantes.

Cette activité est décrite dans les notes 5.1 – Chiffre d'affaires et 5.2 – Informations sur les secteurs opérationnels.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Coût net du financement	(637)	(637)
– charges d'intérêts	(688)	(696)
– revenus des créances financières	51	59
Autres produits financiers (*)	3 170	828
Autres charges financières (*)	(866)	(3 128)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 667</b>	<b>(2 937)</b>

#### (\*) Détails des autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Effet des variations de périmètre de consolidation	(290)	0	(290)	0	0	0
Variations des provisions financières	(137)	0	(137)	(28)	0	(28)
Autres <sup>(1)</sup>	2 731	3 170	(439)	(2 272)	828	(3 100)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>2 304</b>	<b>3 170</b>	<b>(866)</b>	<b>(2 300)</b>	<b>828</b>	<b>(3 128)</b>

(1) Principalement pertes et gains de change relatifs au financement à court terme accordé par Blue Solutions à Blue Solutions Canada.

#### 6.3.3. Détermination de la valeur recouvrable

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de perte de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste « Amortissements et provisions ».

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

#### 6.3.4. Principales hypothèses de détermination de la valeur recouvrable

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, le Groupe a estimé la valeur recouvrable sur la base du cours de Bourse de Blue Solutions.

La valeur ainsi obtenue étant supérieure à la valeur comptable de l'UGT, aucune dépréciation n'est apparue nécessaire.

## NOTE 7. STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛTS FINANCIERS

### 7.1. RÉSULTAT FINANCIER

#### Principes comptables

Le coût net du financement comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et, le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacents des éléments de l'endettement net du Groupe.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, l'effet de la mise à la juste valeur lors des prises ou des pertes de contrôle, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et, le cas échéant, les variations de valeur des autres produits dérivés relatifs aux transactions financières.

#### • Opérations en monnaie étrangère

Les pertes et gains de change découlant de la conversion au cours de change de clôture des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont reconnus en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières, à l'exception des écarts de conversion concernant les financements des investissements nets dans certaines filiales étrangères qui sont comptabilisés en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat financier pour les transactions financières.

## 7.2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1 242	0	1 242	1 623	0	1 623
Conventions de trésorerie – actif <sup>(1)</sup>	11 287	0	11 287	15 237	0	15 237
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>12 529</b>	<b>0</b>	<b>12 529</b>	<b>16 860</b>	<b>0</b>	<b>16 860</b>
Concours bancaires courants	(25)	0	(25)	(101)	0	(101)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>12 504</b>	<b>0</b>	<b>12 504</b>	<b>16 759</b>	<b>0</b>	<b>16 759</b>

(1) Convention de trésorerie avec Bolloré SA.

## 7.3. ENDETTEMENT FINANCIER

## Principes comptables

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et dettes assimilées et des instruments financiers à la juste valeur par résultat. Ils comprennent notamment la dette liée à l'exercice de la clause de retour à meilleure fortune accordée à Bolloré SA suite à l'abandon de créance de 37,5 millions d'euros obtenu en 2009 (voir note 9 – Capitaux propres et résultat par action).

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, et instruments financiers à la juste valeur par résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2015	Dont courant	Dont non courant
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées <sup>(1)</sup>	34 888	307	34 581	35 931	895	35 036
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>34 888</b>	<b>307</b>	<b>34 581</b>	<b>35 931</b>	<b>895</b>	<b>35 036</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(2)</sup>	(12 529)	(12 529)	0	(16 860)	(16 860)	0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>22 359</b>	<b>(12 222)</b>	<b>34 581</b>	<b>19 071</b>	<b>(15 965)</b>	<b>35 036</b>

(1) Dette sur la clause de retour à meilleure fortune (voir ci-après).

(2) Dont, au 31 décembre 2016, 1,2 million d'euros de disponibilités et 11,3 millions d'euros au titre de la convention de trésorerie active envers Bolloré SA – voir note 7.2 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

## Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

## Passifs au coût amorti

## Autres emprunts et dettes assimilées

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016 <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2015 <sup>(1)</sup>
Valeur	34 888	35 931

(1) Correspond à la prise en compte de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune envers Bolloré relative à l'abandon de créance accordé en 2009 pour un montant de 34,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 (dont 0,3 million d'euros en part courante, remboursé à Bolloré en 2017), contre 35,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 :

La société Blue Solutions est engagée à rembourser un montant de 37,5 millions d'euros à Bolloré SA, montant correspondant à la créance abandonnée en 2009, par versement du tiers du résultat courant positif avant impôt de la société, plafonné au montant du résultat comptable, jusqu'à extinction de la dette.

La dette comptabilisée dans les comptes correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. La charge d'intérêt représentative du passage du temps (-0,7 million d'euros au 31 décembre 2016, contre -0,7 million d'euros au 31 décembre 2015) est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.

Les variations ultérieures (hors effet d'actualisation) de cette dette, résultant d'une transaction avec les actionnaires, ont été comptabilisées dans les capitaux propres pour 1,7 million d'euros au 31 décembre 2016 et -0,2 million d'euros au 31 décembre 2015.

## Endettement financier détaillé par devise

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	34 888	34 888	0	0	0
<b>TOTAL ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>34 888</b>	<b>34 888</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	35 931	35 931	0	0	0
<b>TOTAL ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>35 931</b>	<b>35 931</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Endettement financier détaillé selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	34 888	0	34 888	35 931	0	35 931
<b>TOTAL ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>34 888</b>	<b>0</b>	<b>34 888</b>	<b>35 931</b>	<b>0</b>	<b>35 931</b>

## 7.3.1. Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	34 888	307	34 581	0
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>34 888</b>	<b>307</b>	<b>34 581</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	14 926	0	14 926	0
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	17 739	17 739	0	0
Impôts courants	59	59	0	0
Autres passifs courants	655	655	0	0

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	35 931	895	35 036	0
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>35 931</b>	<b>895</b>	<b>35 036</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	632	0	632	0
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	20 455	20 455	0	0
Impôts courants	290	290	0	0
Autres passifs courants	416	416	0	0



## 7.4. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 572</b>
Quote-part de résultat	28
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	(53)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>1 547</b>

(1) Les autres mouvements correspondent aux dividendes versés par Cirtem à Blue Solutions.

## Valeur consolidée des sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016		Au 31/12/2015	
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
Cirtem <sup>(1)</sup>	28	1 547	230	1 572
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>1 547</b>	<b>230</b>	<b>1 572</b>

(1) La société est détenue à 33,74 % par Blue Solutions SA au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

## 7.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU TITRE DU FINANCEMENT

Néant.

## NOTE 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ ET À LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

## 8.1. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document (partie V – Définition et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne).

L'approche du Groupe ainsi que les procédures mises en place sont également détaillées dans le rapport du Président. Cette approche n'a pas été modifiée au cours de l'exercice.

Les risques spécifiques aux activités et les risques spécifiques juridiques sont détaillés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence.

## Principaux risques financiers concernant le Groupe

## Risque de liquidité

Au 31 décembre 2016, son endettement financier net s'élève à 22,4 millions d'euros (19,1 millions d'euros au 31 décembre 2015). Il comprend – 11,3 millions d'euros au titre de la convention de trésorerie avec Bolloré SA (– 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 34,9 millions d'euros au titre de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de Bolloré SA (35,8 millions d'euros au 31 décembre 2015).

La société Blue Solutions est engagée à rembourser un montant de 37,5 millions d'euros à Bolloré SA, montant correspondant à la créance abandonnée en 2009, par versement du tiers du résultat courant positif avant impôt de la société, plafonné au montant du résultat comptable, jusqu'à extinction de la dette.

La dette comptabilisée dans les comptes (34,9 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. Une charge d'intérêt représentative du passage du temps est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.

Le Groupe Blue Solutions dispose d'une convention de trésorerie avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Le Groupe estime que le Groupe Bolloré dispose des liquidités suffisantes pour assurer son financement dans les années à venir. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2016 de ce Groupe.

## Risque de taux

Au 31 décembre 2016, le Groupe fait apparaître un endettement net à taux variable de 22,4 millions d'euros, contre 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2015. La convention de trésorerie avec Bolloré SA présente une position active nette de 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette convention de trésorerie porte intérêt au taux EONIA moyen trimestriel + 1,00 % pour les avances consenties par Bolloré SA et à EONIA trimestriel + 0,50 % pour les avances consenties à Bolloré SA, sachant que, dans les deux cas, en cas de taux EONIA trimestriel négatif, celui-ci sera réputé être égal à 0 %.

Les charges d'intérêt relatives à la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune se sont élevées à – 0,7 million d'euros sur la base d'un taux d'intérêt de 2,01 % au 31 décembre 2016 (– 0,7 million d'euros sur la base d'un taux d'intérêt de 1,98 % au 31 décembre 2015).

La sensibilité de la dette à une variation de taux de + 1 % est la suivante : l'impact annuel sur les frais financiers serait de – 0,3 million d'euros au 31 décembre 2016, contre – 0,2 million d'euros au 31 décembre 2015.

Le Groupe Blue Solutions n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2016 et n'en utilisait pas au 31 décembre 2015.

## Risque de devise

Le chiffre d'affaires du Groupe lié aux ventes de batteries est réalisé en euros. En conséquence, le chiffre d'affaires sur les périodes présentées a été réalisé à près de 98 % en euros. En conséquence, la société considère ne pas être exposée de manière significative au change de par son chiffre d'affaires.

Blue Solutions réalise toutefois certaines opérations en devises : les achats intragroupes de batteries et la majorité des coûts de production du site canadien sont réalisés en dollars canadiens ; certains achats de composants auprès de fournisseurs extérieurs sont réalisés en dollars américains. La société considère que les impacts liés aux devises restent toutefois limités dans leur ensemble sur le résultat opérationnel du Groupe et ne font l'objet d'aucune couverture.

Le résultat opérationnel du Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de change. Les pertes et gains de change nets totaux liés aux flux opérationnels en devises se sont élevés au 31 décembre 2016 pour le Groupe à – 280 milliers d'euros et à – 591 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

En 2016 et en 2015, le financement de Blue Solutions Canada est assuré par Blue Solutions en dollars canadiens. Les pertes et gains de change latents résultant de la conversion de ce financement à court terme pour la contre-valeur euros de la devise sont comptabilisés en résultat financier à chaque clôture. Les impacts nets de change financiers totaux se sont élevés respectivement à 2 701 milliers d'euros et à – 2 309 milliers d'euros pour les périodes closes au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Les impacts d'une variation de 1 % du dollar canadien sur la conversion des données du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	(24)	15
Résultat opérationnel	36	(53)
Résultat financier	385	369
Résultat net	421	315
Capitaux propres	699	346

#### Risque de crédit et/ou de contrepartie

Blue Solutions estime ne pas être exposé au risque de contrepartie, plus de 99 % de son chiffre d'affaires étant réalisé avec les sociétés du Groupe Bolloré.

#### Risque sur actions

Blue Solutions ne détient pas de participations autres que celles détenues dans Blue Solutions Canada, Capacitor Sciences et Cirtem. Elle estime en conséquence ne pas être sujette au risque de variation du marché des actions.

#### Risque sur matières premières

Compte tenu de la part que représente chacun des matières premières et composants individuellement dans ses charges opérationnelles, Blue Solutions n'a pas mis en place de mesures de ce risque, ni de mesures de couverture de ce risque.

### 8.2. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers				Total actifs et passifs financiers	Juste valeur des actifs et passifs financiers
			Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances/ dettes au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers non courants	209	0	0	0	207	2	209	209
Autres actifs non courants	25 564	0	0	0	25 564	0	25 564	25 564
Clients et autres débiteurs	18 965	0	0	0	18 965	0	18 965	18 965
Autres actifs courants	573	573	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 529	0	1 242	0	11 287	0	12 529	12 529
<b>TOTAL DES POSTES D'ACTIF</b>	<b>57 840</b>	<b>573</b>	<b>1 242</b>	<b>0</b>	<b>56 023</b>	<b>2</b>	<b>57 267</b>	<b>57 267</b>
Dettes financières à long terme	34 581	0	0	0	34 581	0	34 581	34 581
Autres passifs non courants	14 926	279	0	0	14 647	0	14 647	14 647
Dettes financières à court terme	307	0	0	0	307	0	307	307
Fournisseurs et autres créditeurs	17 739	0	0	0	17 739	0	17 739	17 739
Autres passifs courants	655	655	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES POSTES DE PASSIF</b>	<b>68 208</b>	<b>934</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 274</b>	<b>0</b>	<b>67 274</b>	<b>67 274</b>

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers				Total actifs et passifs financiers	Juste valeur des actifs et passifs financiers
			Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances/ dettes au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers non courants	104	0	0	0	102	2	104	104
Autres actifs non courants	24 747	0	0	0	24 747	0	24 747	24 747
Clients et autres débiteurs	22 726	0	0	0	22 726	0	22 726	22 726
Autres actifs courants	603	603	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 860	0	1 623	0	15 237	0	16 860	16 860
<b>TOTAL DES POSTES D'ACTIF</b>	<b>65 040</b>	<b>603</b>	<b>1 623</b>	<b>0</b>	<b>62 812</b>	<b>2</b>	<b>64 437</b>	<b>64 437</b>
Dettes financières à long terme	35 036	0	0	0	35 036	0	35 036	35 036
Autres passifs non courants	632	632	0	0	0	0	0	0
Dettes financières à court terme	895	0	0	0	895	0	895	895
Fournisseurs et autres créditeurs	20 455	0	0	0	20 455	0	20 455	20 455
Autres passifs courants	416	416	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES POSTES DE PASSIF</b>	<b>57 434</b>	<b>1 048</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56 386</b>	<b>0</b>	<b>56 386</b>	<b>56 386</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	Total	Dont niveau 1	Dont niveau 2	Dont niveau 3	Total	Dont niveau 1	Dont niveau 2	Dont niveau 3
Actifs financiers	2	0	0	0	2	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 242	1 242	0	0	1 623	1 623	0	0
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0

Il n'y a eu aucun transfert de catégorie au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessus présente la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur (actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat et actifs financiers disponibles à la vente) requis par la norme IFRS 7 selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur estimée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur estimée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur estimée par des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché directement observables.

## NOTE 9. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### Principes comptables

#### • Apports des actionnaires

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1-109, le Groupe comptabilise en capitaux propres les contributions effectuées, le cas échéant, par le Groupe Bolloré, considérant que celles-ci sont réalisées en sa qualité d'actionnaire. Ces contributions sont par ailleurs présentées dans les flux de financement au sein du tableau des flux de trésorerie.

Blue Solutions a par ailleurs bénéficié en 2009 d'un abandon de créance accordé par Bolloré SA d'un montant de 37,5 millions d'euros. Cet abandon fait l'objet d'une clause de retour à meilleure fortune qui prévoit le remboursement de Bolloré SA dès que les résultats de Blue Solutions le permettent. Cet engagement est comptabilisé en dette financière dans les présents états financiers. Cette

dette, résultant d'une transaction avec les actionnaires, figurait par ailleurs dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; ses variations ultérieures (hors effet d'actualisation) ont été comptabilisées dans les capitaux propres (voir Variation des capitaux propres consolidés). La dette comptabilisée dans les comptes correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. La charge d'intérêt représentative du passage du temps est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.

La performance n'est pas suivie sous l'axe géographique par le management.

## 9.1. CAPITAUX PROPRES

### 9.1.1. Évolution du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social de Blue Solutions SA s'élève à 144 191 580 euros, divisé en 28 838 316 actions ordinaires d'un nominal de 5 euros chacune et entièrement libérées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles dilutives s'est élevé à 28 838 316 actions.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Blue Solutions sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

### 9.1.2. Dividendes distribués par la société mère

La société mère n'a pas versé de dividende sur la période.

## 9.2. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	(80)	20
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	(80)	20
<b>Nombre de titres émis au 31 décembre</b>		
	2016	2015
<b>Nombre de titres émis</b>	<b>28 838 316</b>	28 838 316
<b>Nombre de titres en circulation</b>	<b>28 838 316</b>	28 838 316
Actions gratuites	358 000	368 500
<b>Nombre de titres émis et potentiels</b>	<b>29 196 316</b>	29 206 816
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	28 838 316	28 838 316
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'actions gratuites <sup>(1)</sup>	0	235 970
<b>Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution</b>	<b>28 838 316</b>	29 074 286

(1) Les titres potentiels ne sont pas retenus dans le calcul du résultat dilué par action de l'exercice 2016 du fait de leur effet non dilutif en raison du résultat négatif généré sur l'exercice 2016.

## NOTE 10. PROVISIONS

### Principes comptables

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Sur la base des informations disponibles à la date de production des états financiers, le Groupe a estimé que les coûts nets de démantèlement sont négligeables. Aucune provision n'a donc été constatée à ce titre dans les états financiers.

### • Classement courant/non courant

Le Groupe considère que tous les actifs et passifs liés à l'activité courante sont des actifs et passifs courants quelle que soit leur échéance. Tous les autres actifs et passifs sont classés en courant lorsque l'échéance attendue de leur extinction est à moins d'un an de la date de clôture de l'exercice présenté, en non courant dans le cas contraire.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2015	Dont courant	Dont non courant
Provisions pour litiges <sup>(1)</sup>	765	765	0	0	0	0
Provisions pour garantie	258	258	0	464	464	0
Provisions pour impôts <sup>(2)</sup>	799	0	799	0	0	0
Autres provisions pour charges	97	97	0	0	0	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 919</b>	<b>1 120</b>	<b>799</b>	464	464	0
Engagements envers le personnel	2 584	0	2 584	1 986	0	1 986
<b>PROVISIONS</b>	<b>4 503</b>	<b>1 120</b>	<b>3 383</b>	<b>2 450</b>	<b>464</b>	<b>1 986</b>

(1) Provision pour litige fournisseur de 765 milliers d'euros.

(2) Un contrôle fiscal a été engagé par l'Administration sur la période allant de 2012 à 2014. La procédure est toujours en cours. La société a contesté les notifications reçues en totalité. Cependant, par prudence, la société a provisionné la charge d'impôt relative à la CVAE (0,8 million d'euros) considérant son paiement probable.

### Détail des variations de la période

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2016
			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour litiges	0	765	0	0	0	0	0	765
Provisions pour garantie	464	0	0	(206)	0	0	0	258
Provisions pour impôts	0	799	0	0	0	0	0	799
Autres provisions pour charges	0	97	0	0	0	0	0	97
Engagements envers le personnel	1 986	263	(12)	0	0	347	0	2 584
<b>TOTAL</b>	<b>2 450</b>	<b>1 924</b>	<b>(12)</b>	<b>(206)</b>	<b>0</b>	<b>347</b>	<b>0</b>	<b>4 503</b>

## NOTE 11. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

## 11.1. EFFECTIFS MOYENS

## Ventilation des effectifs par secteur

	2016	2015
Stockage d'électricité et solutions	437	371
<b>TOTAL</b>	<b>437</b>	<b>371</b>

## 11.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

## Principes comptables

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les indemnités de fin de carrière.

- **Régimes à prestations définies**

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan, pour la valeur actualisée des obligations.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : *IBxxx AA* à la date d'évaluation).

Conformément à IAS 19 révisée, le coût en résultant est comptabilisé instantanément en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, éventuellement le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres.

- **Régimes à cotisations définies**

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

- **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts qui sont constatées en résultat financier.

## Actifs et passifs comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	2 247	337	2 584	1 697	289	1 986
<b>MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL</b>	<b>2 247</b>	<b>337</b>	<b>2 584</b>	<b>1 697</b>	<b>289</b>	<b>1 986</b>

## Composantes de la charge

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(119)	(23)	(142)	(88)	(17)	(105)
Coût des services passés	(49)	(11)	(60)	(430)	(84)	(514)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	(21)	(21)	0	4	4
Charges d'intérêt	(34)	(6)	(40)	(24)	(4)	(28)
<b>COÛT DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL</b>	<b>(202)</b>	<b>(61)</b>	<b>(263)</b>	<b>(542)</b>	<b>(101)</b>	<b>(643)</b>

## Mouvements sur le passif/actif net comptabilisés au bilan

## Évolution de la provision

(en milliers d'euros)	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 697</b>	<b>289</b>	<b>1 986</b>	1 217	203	1 420
Augmentation par résultat	202	61	263	542	101	643
Reprise par résultat	1	(13)	(12)	(30)	(15)	(45)
Écarts actuariels constatés par capitaux propres	347	0	347	(32)	0	(32)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>2 247</b>	<b>337</b>	<b>2 584</b>	<b>1 697</b>	<b>289</b>	<b>1 986</b>

## Gains et (pertes) actuariels comptabilisés directement en capitaux propres

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Solde d'ouverture	(396)	(428)
Gains et (pertes) actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	(347)	32
Solde de clôture	(743)	(396)

## Hypothèses d'évaluation

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Les engagements sont tous portés par Blue Solutions en France, il n'y a pas d'engagement envers le personnel au sens d'IAS 19 pour la filiale située au Canada.

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou par zone géographique, sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

(en pourcentage)	France
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	
Taux d'actualisation	1,20
Augmentation des salaires <sup>(1)</sup>	2,50
<b>Au 31 décembre 2015</b>	
Taux d'actualisation	2,00
Augmentation des salaires <sup>(1)</sup>	2,50

(1) Inflation comprise.

## Sensibilités

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Évolution du taux d'actualisation	En pourcentage		En milliers d'euros	
	De -0,5 %	De +0,5 %	De -0,5 %	De +0,5 %
Effet sur l'engagement 2016	7,66	-6,95	198	(180)
Effet sur la charge 2017	2,10	-2,13	5	(5)



## 11.3. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (PARTIES LIÉES)

(en milliers d'euros)	2016	2015
Avantages à court terme	585	565
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions <sup>(1)</sup>	238	238
Nombre d'actions gratuites Blue Solutions	55 000	55 000

(1) Voir caractéristiques du plan note 11.4 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Il n'existe pas d'engagement du Groupe vis-à-vis de ses dirigeants ou anciens dirigeants au titre des pensions et indemnités assimilées.

Il n'y a aucune avance ou crédit accordé par le Groupe à ses dirigeants.

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe ont reçu des actions gratuites Bolloré SA.

Cependant aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat dans les sociétés du Groupe Blue Solutions et aucune charge n'a donc été comptabilisée à ce titre en 2016 dans les comptes du Groupe. Le nombre total d'actions gratuites potentielles Bolloré SA détenues par les mandataires des sociétés du Groupe Blue Solutions s'élève à 1 874 000.

## 11.4. TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

## Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options et assimilés représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération. Les

avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

## Plan d'attribution d'actions gratuites de Blue Solutions

Le Conseil d'administration de Blue Solutions du 7 janvier 2014, utilisant partiellement l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013, a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites pour un montant maximal fixé à 380 000 actions, soit 1,32 % du capital. 364 500 actions gratuites ont été attribuées à ce titre le 8 janvier 2014, et 13 500 le 7 avril 2014, dans le respect des modalités définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Les modalités de comptabilisation de ce plan n'ont pas été modifiées sur l'exercice.

La juste valeur des actions accordées a été calculée par un expert indépendant.

La fraction de cette juste valeur représentative des services rendus à Blue Solutions constatée en résultat sur la ligne « Frais de personnel » avec contrepartie en capitaux propres s'élève à -1 532 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et à -1 532 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Condition d'attribution		
Date d'octroi	8 janvier 2014	7 avril 2014
Nombre d'actions accordées	364 500	13 500
Cours de l'action à la date d'octroi (en euros)	19,35	27,32
Durée d'acquisition des droits	48 mois	48 mois
Obligation de conservation	2 ans à l'issue de l'obtention	2 ans à l'issue de l'obtention
Principales hypothèses		
Taux de dividende (en pourcentage)	0,00	0,00
Taux sans risque (en pourcentage)	1,49 à 6 ans	1,49 à 6 ans
	1,01 à 4 ans	1,01 à 4 ans
Juste valeur de l'action (incluant la décote d'incessibilité) (en euros)	17,29	24,42
Au 31 décembre 2016		
Nombre d'actions restantes	344 500	13 500
Charge comptabilisée en résultat (en milliers d'euros)	(1 450)	(82)

## NOTE 12. IMPÔTS

## Principes comptables

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et

n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Toutefois, pour les exercices présentés, en vertu d'IAS 12 paragraphe 35, le Groupe a considéré qu'eu égard à l'historique récent de pertes fiscales non utilisées, il n'y avait pas lieu de reconnaître d'impôt différé actif net au titre du report en avant des pertes fiscales.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## 12.1. CHARGES D'IMPÔT

## 12.1.1. Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2016	2015
Impôts courants	0	0
(Dotations) reprise provisions pour impôt	(799)	0
Variation nette des impôts différés	0	0
Autres impôts	0	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	(534)	(488)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 333)</b>	<b>(488)</b>

Pour les exercices présentés, en vertu d'IAS 12 paragraphe 35, le Groupe a considéré qu'eu égard à l'historique récent de pertes fiscales non utilisées, il n'y avait pas lieu de reconnaître d'impôts différés actifs nets au titre du report en avant des pertes fiscales au-delà des différences temporelles passives imposables.

## 12.1.2. Rationalisation de la charge d'impôt

Par convention, le Groupe a décidé de retenir le taux de droit commun applicable en France, soit 33,3 %. L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat net consolidé	(80)	20
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(28)	(230)
Charge (produit) d'impôt	1 333	488
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 225</b>	<b>278</b>
Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
<b>PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT</b>	<b>(408)</b>	<b>(93)</b>
<b>Rapprochement</b>		
Différences permanentes <sup>(1)</sup>	1 701	1 955
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	(2 476)	(2 185)
Incidences des différentiels de taux d'impôt	(150)	(165)
Autres	0	0
<b>PRODUIT (CHARGE) RÉEL D'IMPÔT</b>	<b>(1 333)</b>	<b>(488)</b>

(1) Correspond principalement à l'effet d'impôt du crédit d'impôt recherche (produit non imposable) pour 2,7 millions d'euros en 2016 et en 2015.

## 12.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

## 12.2.1. Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Reports fiscaux déficitaires activés <sup>(1)</sup>	3 153	3 335
Provisions retraites et autres avantages au personnel	749	566
Provisions réglementées à caractère fiscal	(3 334)	(3 436)
Différences temporaires sociales	(570)	(455)
Autres	2	(10)
<b>ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Dont 2,5 millions d'euros chez Blue Solutions au 31 décembre 2016 et 2,7 millions d'euros et au 31 décembre 2015.

## 12.2.2. Impôts différés actifs non reconnus relatifs aux reports déficitaires

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Déficits reportables	66 678	63 650
<b>TOTAL</b>	<b>66 678</b>	<b>63 650</b>

Comprend des déficits reportables au titre de la filiale canadienne à hauteur de 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces déficits sont limités dans le temps ; au 31 décembre 2016, les déficits présents expirent entre 2027 et 2034.

Les autres déficits ne sont pas limités dans le temps pour les périodes présentées.

Par ailleurs, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014. La société a contesté l'intégralité des rehaussements proposés par l'administration fiscale. L'administration fiscale n'a pas encore répondu à cette contestation.

## NOTE 13. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés consolidées dans le Groupe Bolloré qui contrôle le Groupe.

Il est à noter que le Groupe a notamment conclu une convention de prestation de services d'assistance avec la société Bolloré SA ayant pour objet des prestations d'assistance, de mise à disposition de personnel et de moyens et de reclassements d'actifs. Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- s'agissant des prestations d'assistance : le montant de la facturation est déterminé en fonction du coût de fonctionnement de Bolloré SA grâce à une clé de répartition ;

- s'agissant de la mise à disposition de personnel et de moyens : la convention prévoit une refacturation à prix coûtant pour les détachements de personnel, au coût de revient pour les équipements, d'une refacturation à l'heure pour les avions ;
- s'agissant des opérations de reclassements d'actifs ou de valeurs mobilières : elles sont réalisées sur la base de la valeur nette comptable des biens dans les livres de la cédante sauf pour les mutations des valeurs mobilières supérieures à 500 000 euros et les cessions d'actifs supérieurs à 1 500 000 euros qui font l'objet d'un contrat spécifique soumis à la procédure des conventions réglementées.

Par ailleurs, Blue Solutions bénéficie d'une convention de trésorerie avec Bolloré SA qui assure la gestion des besoins et des excédents de trésorerie de Blue Solutions. Les emprunts effectués sont soumis au taux d'intérêt EONIA moyen trimestriel + 1,00 % et les prêts au taux EONIA + 0,50 %.

(en milliers d'euros)	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Entités non consolidées du Groupe Blue Solutions <sup>(1)</sup>	108 755	120 228
Entités mises en équivalence : Cirtem	0	0
<b>Achats et charges externes</b>		
Entités non consolidées du Groupe Blue Solutions <sup>(1)</sup>	(6 626)	(7 302)
Entités mises en équivalence : Cirtem	0	0
<b>Autres produits et charges financiers</b>		
Entités non consolidées du Groupe Blue Solutions <sup>(1)</sup>	(636)	(637)
Entités mises en équivalence : Cirtem	0	0
<b>Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
Entités non consolidées du Groupe Blue Solutions <sup>(1)</sup>	8 734	12 110
Entités mises en équivalence : Cirtem	0	0
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
Entités non consolidées du Groupe Blue Solutions <sup>(1)</sup>	1 040	1 646
Entités mises en équivalence : Cirtem	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie actif</b>		
Entités non consolidées du Groupe Blue Solutions <sup>(1)</sup>	11 278	15 237
Entités mises en équivalence : Cirtem	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie passif</b>		
Entités non consolidées du Groupe Blue Solutions <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence : Cirtem	0	0

(1) Entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré, non consolidées dans le Groupe Blue Solutions, ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

## NOTE 14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

## DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2017

Le Conseil d'administration de Blue Solutions ayant réexaminé la situation et les perspectives de la société a décidé de ne pas exercer les options Blue Applications (voir Note 4.2 – Engagements reçus au titre des opérations sur titres) et d'entreprendre des négociations avec le Conseil d'administration de Bolloré pour travailler les objectifs suivants :

- Mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options ;
- Revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries comme celui-ci l'autorise
- Établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016.

## LANCEMENT D'UNE OFFRE PUBLIQUE PAR BOLLORÉ

Bolloré, qui avait introduit en bourse Blue Solutions fin 2013 à 14,50 euros par action, tout en restant confiant dans les perspectives de la technologie LMP® mais souhaitant garder un rythme de développement raisonnable et continuer d'investir à long terme, offrira aux actionnaires qui souhaiteraient se retirer une première possibilité de vendre leurs actions Blue Solutions à 17 euros par action. À cette fin, un projet d'offre publique sera déposé auprès de l'AMF avant la fin du premier semestre 2017, une fois que les négociations mentionnées auront abouti et qu'un expert indépendant aura été désigné afin d'apprécier le caractère équitable du prix de l'offre. Bolloré précise d'ores et déjà qu'il n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de cette offre.

Les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre pour continuer d'accompagner Blue Solutions se verront offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019. Dans ce cadre, si la moyenne des cours de bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence s'avère inférieure à 17 euros, Bolloré déposera une nouvelle offre publique aux mêmes conditions de prix que la première. Cet engagement sera précisé dans la note d'information de la première offre publique.

## NOTE 15. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

## MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

(en milliers d'euros)	TOTAL 2016	Constantin Associés				AEG Finances – Audit Expertise Gestion			
		Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
		Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<b>Certification des comptes individuels et consolidés</b>									
– Blue Solutions	97	45	82	NA	52	100	NA		
– Filiales intégrées globalement	0	0	0		0	0			
<b>Sous-total</b>	<b>97</b>	<b>45</b>	<b>82</b>		<b>52</b>	<b>100</b>			
<b>Services autres que la certification des comptes</b>									
– Blue Solutions	10	10	18	NA	0	0	NA		
– Filiales intégrées globalement	0	0	0		0	0			
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>18</b>		<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>107</b>	<b>55</b>	<b>100</b>		<b>52</b>	<b>100</b>			

NA : non applicable.

## NOTE 16. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

## 16.1. PAR INTÉGRATION GLOBALE

Libellé	Siège	% d'intérêt 2016	% d'intérêt 2015	Numéro Siren/Pays/Territoire
Blue Solutions	Odet	Mère	Mère	421 090 051
Blue Solutions Canada Inc.	Boucherville/Québec	100,00	100,00	Canada
Capacitor Sciences Inc.	Palo Alto/Californie	100,00	NC	États-Unis

NC : non consolidée.

## 16.2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Libellé	Siège	% d'intérêt 2016	% d'intérêt 2015	Numéro Siren/Pays/Territoire
Cirtem	Toulouse	33,74	33,74	384 011 024

## NOTE 17. TABLE DE CONCORDANCE DES NOTES ANNEXES 2016-2015

	Présentation 2016	Présentation 2015
<b>Faits marquants</b>	<b>Note 1</b>	Note 1/A
<b>Principes comptables généraux</b>	<b>Note 2</b>	
Évolutions normatives	2.1	Note 1/B.3
Modalités de première application des IFRS	2.2	Note 1/B.4
Recours à des estimations	2.3	Note 1/B.6-1
<b>Comparabilité des comptes</b>	<b>Note 3</b>	Note 3
<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>Note 4</b>	
Variations de périmètre	4.1	Note 2
<b>Données liées à l'activité</b>	<b>Note 5</b>	
Chiffre d'affaires	5.1	Note 1/B.6-2
Informations sur les secteurs opérationnels	5.2	Note 21
Principales évolutions à périmètre et taux de change constants	5.3	Note 22
Résultat opérationnel	5.4	Note 23
Stocks et en-cours	5.5	Note 8
Clients et autres débiteurs	5.6	Note 9
Fournisseurs et autres créditeurs	5.7	Note 19
Autres actifs et passifs	5.8	Notes 7, 10, 18 et 20
Engagements hors bilan au titre des activités opérationnelles	5.9	Note 28
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>Note 6</b>	
Immobilisations corporelles	6.1	Note 5
Autres immobilisations incorporelles	6.2	Note 4
<i>Goodwill</i>	6.3	Note 3
<b>Structure financière et coûts financiers</b>	<b>Note 7</b>	
Résultat financier	7.1	Note 24
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.2	Note 11
Endettement financier	7.3	Notes 16 et 17
Titres mis en équivalence	7.4	Note 6
Engagements hors bilan au titre du financement	7.5	Note 28
<b>Informations relatives aux risques de marché et à la juste valeur des actifs et passifs financiers</b>	<b>Note 8</b>	
Informations sur les risques	8.1	Note 30
Juste valeur des instruments financiers	8.2	Note 29
<b>Capitaux propres et résultat par action</b>	<b>Note 9</b>	
Capitaux propres	9.1	Note 12
Résultat par action	9.2	Note 12
<b>Provisions</b>	<b>Note 10</b>	Note 13
<b>Charges et avantages du personnel</b>	<b>Note 11</b>	
Effectifs moyens des activités poursuivies	11.1	Note 26
Engagements de retraite et avantages assimilés	11.2	Note 14
Rémunération des organes d'administration et de direction (parties liées)	11.3	Note 27
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	11.4	Note 15



	Présentation 2016	Présentation 2015
<b>Impôts</b>	<b>Note 12</b>	
Charge d'impôt	12.1	Note 25
Impôts différés	12.2	Note 25
<b>Transactions avec les parties liées</b>	<b>Note 13</b>	Note 27
<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>Note 14</b>	Note 31
<b>Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux</b>	<b>Note 15</b>	Note 32
<b>Liste des sociétés consolidées</b>	<b>Note 16</b>	
Sociétés consolidées par intégration globale	16.1	Note 33
Sociétés consolidées par mise en équivalence	16.2	Note 33

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Blue Solutions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est indiqué dans le paragraphe 2.3 « Recours à des estimations » de la note 2 – Principes comptables généraux de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2016, nous avons considéré que les dettes financières à long terme, ainsi que les compléments de prix sont sujets à des estimations comptables significatives.

Votre société valorise la dette au titre de la clause de retour à meilleure fortune relative à l'abandon de créance accordé en 2009 par la société Bolloré, à sa juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe « Passifs au coût amorti » de la note 7.3 – Endettement financier de l'annexe.

Votre société valorise les compléments de prix relatifs à l'acquisition de la société Capacitor Sciences Inc. à leur juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe « Acquisition de Capacitor Sciences Inc. » de la note 4.1 – Principales variations de périmètre de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations mentionnées ci-dessus et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean Paul Séguret



## 20.4. Comptes annuels

AU 31 DÉCEMBRE 2016

---

- 136** – Bilan
- 138** – Compte de résultat
- 139** – Variation de trésorerie
- 140** – Liste des filiales et participations
- 140** – Annexe aux comptes annuels
- 142** – Notes sur le bilan - [notes 1 à 12](#)
- 147** – Notes sur le compte de résultat - [notes 13 à 21](#)
- 150** – Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
- 151** – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Bilan

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016			31/12/2015
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1				
Concessions, brevets, droits similaires		1 167	1 067	98	125
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		130	73	57	56
<b>Immobilisations corporelles</b>	1				
Terrains		3 498	885	2 613	2 775
Constructions		57 754	21 051	36 703	32 306
Installations techniques, matériel, outillage		68 771	41 325	27 446	31 474
Autres immobilisations corporelles		22 265	21 728	537	529
Immobilisations en cours		12 388		12 388	11 760
Avances et acomptes		3 368		3 368	2 241
<b>Immobilisations financières</b>	3				
Participations		12 224		12 224	12 224
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		104		104	101
<b>Total</b>		<b>181 669</b>	<b>86 129</b>	<b>95 540</b>	93 590
<b>Stocks et en-cours</b>	4				
Matières premières, approvisionnements		7 528	648	6 880	9 616
Produits intermédiaires et finis		6 446		6 446	3 881
Marchandises		2 879	159	2 720	2 229
Avances, acomptes versés sur commandes					
<b>Créances</b>	5				
Créances clients et comptes rattachés		9 444		9 444	12 484
Autres créances		95 181		95 181	84 799
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	7	183		183	531
<b>Comptes de régularisation</b>	12				
Charges constatées d'avance		292		292	340
<b>Total</b>		<b>121 953</b>	<b>807</b>	<b>121 146</b>	113 880
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif		741		741	3 588
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>304 363</b>	<b>86 936</b>	<b>217 427</b>	211 058

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant net	
		31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 144 191 580 euros)		144 192	144 192
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		1 966	1 708
Autres réserves			
Report à nouveau		32 600	27 707
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>7 897</b>	5 151
Acompte sur dividende			
Provisions réglementées		10 003	10 309
<b>Total</b>	8	<b>196 658</b>	189 067
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		2 661	4 052
Provisions pour charges		337	289
<b>Total</b>	9	<b>2 998</b>	4 341
<b>Dettes</b>	5		
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		25	101
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		517	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 349	9 409
Dettes fiscales et sociales		5 125	4 738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 716	3 228
Autres dettes		703	13
<b>Comptes de régularisation</b>	12		
Produits constatés d'avance		317	99
<b>Total</b>		<b>17 752</b>	17 613
Écarts de conversion passif		19	37
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>217 427</b>	211 058



## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Ventes de marchandises		40 486	45 867
Production vendue de :			
– biens		59 950	69 638
– services		11 065	8 684
<b>Chiffre d'affaires net</b>	13	<b>111 501</b>	124 189
Production stockée		409	(423)
Production immobilisée		440	2 177
Subventions d'exploitation		27	22
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		236	101
Autres produits		1	
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>112 614</b>	126 066
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		38 667	44 230
Variation de stock (marchandises)		(651)	(395)
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		25 198	36 383
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		2 209	(830)
Autres achats et charges externes		14 296	15 543
Impôts, taxes et versements assimilés		2 632	2 400
Salaires et traitements		13 688	11 623
Charges sociales		6 300	5 351
<b>Dotations d'exploitation</b>			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		10 693	10 588
Sur actif circulant : dotations aux provisions		694	29
Pour risques et charges : dotations aux provisions		60	149
Autres charges		556	473
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>114 342</b>	125 544
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 728)</b>	<b>522</b>
<b>Opérations faites en commun</b>			
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations		54	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		53	60
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 588	1 028
Différences positives de change		750	1 479
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers</b>		<b>4 445</b>	2 567
Dotations financières aux amortissements et provisions		741	3 588
Intérêts et charges assimilés		283	
Différences négatives de change		1 128	1 468
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières</b>		<b>2 152</b>	5 056
<b>Résultat financier</b>	14	<b>2 293</b>	<b>(2 489)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>565</b>	<b>(1 967)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		242	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 701	316
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 762	1 399
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>3 705</b>	1 715
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		197	308
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 696	316
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 747	1 610
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>4 640</b>	2 234
<b>Résultat exceptionnel</b>	15	<b>(935)</b>	<b>(519)</b>
Participation et intéressement			
Impôts sur les bénéfices		(8 267)	(7 637)
<b>Total des produits</b>		<b>120 764</b>	130 348
<b>Total des charges</b>		<b>112 867</b>	125 197
<b>BÉNÉFICE</b>		<b>7 897</b>	<b>5 151</b>

## Variation de trésorerie

(en milliers d'euros)	2016	2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7 897</b>	5 151
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
– amortissements et dépréciations	(9 355)	(13 450)
– transfert de charges		13
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>17 252</b>	18 588
Variation du besoin en fonds de roulement	914	(4 500)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>18 166</b>	14 088
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions		
– immobilisations corporelles et incorporelles	(13 473)	(13 978)
– titres		
– autres immobilisations financières	(3)	(100)
– valeurs mobilières de placement		
Cessions		
– immobilisations corporelles et incorporelles	1 696	317
– titres		
– autres immobilisations financières		
– valeurs mobilières de placement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(11 780)</b>	(13 761)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
– dividendes reçus	53	
– augmentation de capital en numéraire		
– variation des comptes courants d'actionnaires	(6 481)	(1 248)
– intérêts nets décaissés	(231)	58
– autres flux		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(6 659)</b>	(1 190)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(272)</b>	<b>(863)</b>
Trésorerie à l'ouverture	430	1 293
Trésorerie à la clôture	158	430

## Liste des filiales et participations

Société (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Dividendes encaissés	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>										
Blue Solutions Canada	25 950	(9 954)	100	–	11 232	11 232	49 381	–	37 477	(4 273)
Compagnie de Ploërmel	1	(7)	99		1	1	4			(4)
Compagnie de Pont-l'Abbé	1	(7)	99		1	1	5			(4)
<b>Participations détenues entre 10 % et 50 %</b>										
Cirtem <sup>(1)</sup>	358	3 436	33,74	–	990	990	–	–	3 559	180
<b>Autres titres</b>										

(1) Données provisoires.

## Annexe aux comptes annuels

### ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

À partir de compétences existantes dans le stockage d'électricité avec les films pour condensateurs, Blue Solutions a été créé pour développer et mettre au point une batterie lithium métal polymère (LMP®) et des supercapacités de haute performance.

Blue Solutions produit et commercialise des batteries électriques et supercapacités innovantes reposant sur une technologie propre.

La batterie LMP® est utilisée pour des applications de stockage d'énergie, mobiles et stationnaires.

Les supercapacités trouvent leurs principales applications dans le domaine des transports propres, notamment les voitures hybrides, les bus et les tramways électriques.

La société a délivré 2 460 batteries sur l'exercice, dont 2 068 vendues à Bluecar®. Les batteries immobilisées pour Bluebus ont été cédées durant l'exercice 2016.

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour aider au développement de sa filiale Blue Solutions Canada, au cours de l'exercice 2016, Blue Solutions lui a consenti des avances pour un montant de 13 771 milliers d'euros en compte-courant dans le cadre d'une convention de compte-courant d'actionnaire.

### ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

#### DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2017

Le Conseil d'administration de Blue Solutions ayant réexaminé la situation et les perspectives de la société a décidé de ne pas exercer les options Blue Applications (voir note 11 – Engagements reçus au titre des opérations sur titres) et d'entreprendre des négociations avec le Conseil d'administration de Bolloré pour travailler les objectifs suivants :

- mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options ;
- revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries comme celui-ci l'autorise ;
- établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016.

### LANCEMENT D'UNE OFFRE PUBLIQUE PAR BOLLORÉ

Bolloré, qui avait introduit en Bourse Blue Solutions fin 2013 à 14,50 euros par action, tout en restant confiant dans les perspectives de la technologie LMP® mais souhaitant garder un rythme de développement raisonnable et continuer d'investir à long terme, offrira aux actionnaires qui souhaiteraient se retirer une première possibilité de vendre leurs actions Blue Solutions à 17 euros par action. À cette fin, un projet d'offre publique sera déposé auprès de l'AMF avant la fin du premier semestre 2017, une fois que les négociations mentionnées auront abouti et qu'un expert indépendant aura été désigné afin d'apprécier le caractère équitable du prix de l'offre. Bolloré précise d'ores et déjà qu'il n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de cette offre.

Les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre pour continuer d'accompagner Blue Solutions se verront offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019. Dans ce cadre, si la moyenne des cours de Bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence s'avère inférieure à 17 euros, Bolloré déposera une nouvelle offre publique aux mêmes conditions de prix que la première. Cet engagement sera précisé dans la note d'information de la première offre publique.

### MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, homologué par le règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 mars 2017.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
  - permanence des méthodes comptables ;
  - indépendance des exercices ;
- et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice.

Les principales méthodes utilisées pour l'arrêté des comptes sont les suivantes :

## 1. VALEURS IMMOBILISÉES

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

En application du règlement CRC n° 2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n° 2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

L'écart entre l'amortissement fiscal et l'amortissement linéaire est porté au compte d'amortissements dérogatoires au passif du bilan.

### 1.2. Immobilisations corporelles

Les principales durées de vie retenues pour les acquisitions de biens neufs sont les suivantes :

	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Constructions	20 ans	20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	4 ans, 6 ans 2/3 et 10 ans	4 ans, 6 ans 2/3 et 10 ans (dégressif)
Installations générales, agencements et aménagements	10 ans	10 ans
Prototypes roulants	2 ans	2 ans
Matériels de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 et 5 ans	3 et 5 ans (dégressif)
Mobilier	10 ans	10 ans

### 1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat, ou leur valeur d'apport.

À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de la valeur d'utilité de la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

Les créances immobilisées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Des provisions sont constituées sur les autres titres immobilisés si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur au bilan.

## 2. STOCKS

Les matières premières et marchandises sont évaluées selon la méthode du coût unitaire pondéré.

Le cas échéant, elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte de leur valeur actuelle.

Les produits en cours et finis sont valorisés au coût de production sur la base des rendements cibles comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Les charges fixes sont imputées en fonction de l'activité normale.

Une provision est constatée dès que le prix de vente est inférieur au prix de revient.

## 3. CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non-recouvrement.

Les dépenses engagées par Blue Solutions dans le cadre de programmes de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt recherche génèrent une créance d'impôt, qui est constatée à l'actif du bilan, quand elle ne trouve pas à s'imputer en tout ou partie sur l'impôt dû au titre de l'exercice. Quatre conventions de comptes courants intragroupe conclues entre d'une part Blue Solutions et ses filles Blue Solutions Canada, Cie de Pont-l'Abbé et Cie de Ploërmel et d'autre part Blue Solutions et sa mère Bolloré SA, qui ont directement ou indirectement des liens en capital, règlent les modalités des flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques et logiciels.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés selon le mode linéaire :

- 10 % pour les marques ;
- 20 % à 100 % pour les logiciels.

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères énoncés par la norme sont toutes strictement remplies.

La direction générale considère qu'il n'y a pas de projet spécifique éligible au titre de 2016.

La convention conclue entre Blue Solutions France et sa filiale Blue Solutions Canada ne donne pas droit à rémunération ; les conventions conclues entre Bolloré et Blue Solutions France, Cie de Ploërmel et Cie de Pont-l'Abbé et Blue Solutions France donnent droit à rémunération au taux de l'EONIA moyen trimestriel + 0,50 % si prêteur ou l'EONIA moyen trimestriel + 1,00 % si emprunteur.

## 4. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Écarts de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

Les pertes latentes correspondant aux écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques.

## 5. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites, l'octroi d'un régime fiscal qui leur est propre étant subordonné à une telle comptabilisation. Elles correspondent aux amortissements dérogatoires et aux provisions par hausse des prix sur les coûts d'achats des matières et composants des batteries. Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées dans l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

## 6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

La provision pour garantie sur les ventes de batteries est mise à jour sur l'exercice.

## 7. PROVISIONS POUR GRATIFICATIONS LIÉES À L'ANCIENNETÉ

Les obligations concernant les gratifications liées à l'ancienneté à verser au personnel sont constatées sous forme de provisions. Elles sont évaluées selon la méthode PUC (Projected Unit Credit) en retenant un taux d'actualisation financière brut de 1,20 %.

## 8. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE OU PENSIONS

Les indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite ou pensions complémentaires relatives au personnel en activité figurent en engagements hors bilan. Le montant de l'engagement est évalué selon la méthode PUC (Projected Unit Credit) en utilisant un taux d'actualisation financière brut de 1,20 % et une évolution réelle des salaires de 2,50 % (y compris inflation). L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans. Il n'existe pas d'engagements spécifiques en faveur des organes d'administration ou de direction.

## 9. PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

## 10. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la réalisation de la prestation dans le cas des locations ou lors de la livraison des marchandises ou biens en cas de vente.

## 11. IMPÔTS

La société a constaté au titre de l'exercice 2016 un produit d'impôt lié au crédit d'impôt recherche pour 8 267 milliers d'euros.

# Notes sur le bilan

## NOTE 1. ACTIF IMMOBILISÉ ET AMORTISSEMENTS

### MONTANTS BRUTS

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	1 171	126		1 297
Terrains et agencements	3 498			3 498
Constructions et aménagements	50 039	7 715		57 754
Installations techniques, matériels	69 628	4 564	5 421	68 771
Autres <sup>(1)(2)</sup>	36 464	14 045	12 489	38 020
Immobilisations financières	12 325	3		12 328
<b>TOTAL</b>	<b>173 125</b>	<b>26 453</b>	<b>17 910</b>	<b>181 668</b>

(1) Dont immobilisations en cours.

(2) Dont investissement capacitaire de 12 millions d'euros.

### AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/2016	Dotations	Reprises	Amortissements Cumulés au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	990	151		1 141
Terrains et agencements	723	162		885
Constructions et aménagements	17 734	3 316		21 050
Installations techniques, matériels	38 154	6 881	3 710	41 325
Autres	21 563	184	19	21 728
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>79 164</b>	<b>10 694</b>	<b>3 729</b>	<b>86 129</b>

## NOTE 2. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

Il n'existe pas de crédit-bail sur l'exercice 2016.

## NOTE 3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

L'essentiel du poste est constitué par la valeur des titres de Blue Solutions Canada.

## NOTE 4. ÉTAT DES STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	7 529	648	6 881	9 738	122	9 616
Produits en cours, intermédiaires et finis	6 446		6 446	3 881		3 881
Marchandises	2 879	159	2 720	2 229		2 229
<b>TOTAL</b>	<b>16 854</b>	<b>807</b>	<b>16 047</b>	<b>15 848</b>	<b>122</b>	<b>15 726</b>

## NOTE 5. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

## ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
<b>Actif immobilisé</b>				
Titres de participation				
Obligations				
Titres immobilisés non cotés				
Créances rattachées aux participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	104	33	71	
Créances clients	9 444	9 444		9 401
Créances fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	34 768	9 200	25 568	
Conventions de trésorerie <sup>(2)</sup>	60 386	60 386		60 386
Autres créances	27	27		
Charges constatées d'avance	292	292		
<b>TOTAL</b>	<b>105 021</b>	<b>79 382</b>	<b>25 639</b>	<b>69 670</b>

(1) Dont crédit impôt recherche pour 32 266 milliers d'euros.

(2) Dont 49 381 milliers d'euros avec Blue Solutions Canada et 10 996 milliers d'euros avec Bolloré.

## ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25	25			
Emprunts divers					
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs	7 349	7 349			3 441
Dettes fiscales et sociales	5 125	5 125			
Comptes courants					
Dettes sur immobilisations	3 716	3 716			
Autres dettes <sup>(1)</sup>	1 220	1 220			1 220
<b>TOTAL</b>	<b>17 435</b>	<b>17 435</b>			<b>4 661</b>

(1) Dont avoirs à établir 462 milliers d'euros.

## NOTE 6. ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Participations	Dettes en effets de commerce
<b>Actif immobilisé</b>			
Participations		12 224	
<b>Actif circulant</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	800	2 641	301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			85
<b>Éléments financiers</b>			
Produits de participation		53	
Reprises de provisions		3 555	
Abandon de créances			
Autres produits financiers	54		
Charges financières	282	739	
<b>Autres</b>			
Subventions reçues			



## NOTE 7. TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	183		183
Concours bancaires courants	(25)		(25)

## NOTE 8. CAPITAUX PROPRES ET VARIATION DE LA SITUATION NETTE

(en milliers d'euros)	Capital social <sup>(1)</sup>	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées	Total
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	144 192		1 708		27 707	5 151		10 309	189 067
Augmentation de capital									
Affectation du résultat 2015			258		4 893	(5 151)			0
Variation des subventions et des provisions réglementées								(305)	(305)
Résultat de l'exercice 2016						7 897			7 897
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>144 192</b>		<b>1 966</b>		<b>32 600</b>	<b>7 897</b>		<b>10 004</b>	<b>196 659</b>

(1) Au 31 décembre 2016, le capital social est divisé en 28 838 316 actions de 5 euros de nominal.

## NOTE 9. ÉTAT DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2016	Flux de fusion	Dotations	Utilisations	Reprises	Montant au 31/12/2016
<b>Provisions réglementées</b>						
Provision pour hausse des prix	139					139
– amortissements dérogatoires	10 170		1 085		1 391	9 864
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provision pour garantie	464				206	258
– provision pour perte de change	3 588		741		3 588	741
– provision pour médailles du travail	289		60		12	337
– provision pour litiges			765			765
– provision pour impôts			896			896
<b>Dépréciations</b>						
– immobilisations corporelles	371				371	
– immobilisations financières						
– stocks et en-cours	122		693		7	807
– clients						
– autres créances						

La société a obtenu en 2016 le remboursement du CIR 2012 pour un montant total de 8 023 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période allant de 2012 à 2014. La société a contesté l'intégralité des rehaussements proposés par l'administration fiscale. L'administration n'a pas encore répondu à cette contestation. Cependant, par prudence la société a provisionné une charge d'impôt (CVAE) de 896 milliers d'euros.

Sur la base des informations disponibles à la date de production des états financiers, la société a estimé que les coûts nets de démantèlement sont négligeables. Aucune provision n'a donc été constatée à ce titre dans les états financiers.

La provision pour garantie sur les ventes de batteries est évaluée sur une base statistique, par référence aux coûts de réparation des packs sous garantie observés sur une année.

Une provision pour litige de 765 milliers d'euros a été constatée en 2016 pour couvrir les retours de batteries suite aux malfaçons des éléments chauffants en provenance d'un fournisseur.

## NOTE 10. CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	2016
<b>Charges à payer</b>	
Intérêts courus sur dettes financières	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	969
Dettes sur immobilisations	1 028
Dettes fiscales et sociales	3 592
Dettes diverses	462
Intérêts sur découvert	
<b>Produits à recevoir</b>	
Intérêts courus sur autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	329
Banques	

## NOTE 11. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN (HORS CRÉDIT-BAIL)

(en milliers d'euros)	2016	2015
<b>Engagements donnés</b>		
Contreparties douanes et Trésor public		
Autres cautions		
Nantissements et hypothèques		
<b>Engagements reçus</b>		
Avals et cautions	546	1 635
<b>Engagements réciproques et exceptionnels</b>		
Ventes de devises à terme		
Achats de devises à terme		
<b>Engagements indemnités de fin de carrière</b>	<b>2 247</b>	1 697

La société s'est engagée lors du Conseil d'administration du 29 avril 2009 à rembourser la somme de 37 476 milliers d'euros à la société Bolloré en cas de retour à meilleure fortune suite à l'abandon de créances consenti par Bolloré pour le même montant à cette même date. Les conditions étant remplies au 31 décembre 2016, un remboursement de 282 milliers d'euros a été constaté sur l'exercice.

## ENGAGEMENTS REÇUS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

## Options sur le périmètre Blue Applications

Blue Solutions est bénéficiaire de sept options d'achat sur chacune des sociétés de Blue Applications, exerçables entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 30 juin 2018 :

1. Bluecar®, Autolib' et Bluecarsharing (cette promesse ne peut être exercée que sur les trois sociétés ensemble) ;
2. Bluebus ;
3. Blueboat ;
4. Bluetram ;
5. Bluestorage ;
6. Polyconseil ;
7. IER.

Le Conseil d'administration de Blue Solutions du 23 mars 2017 a réexaminé la situation et les perspectives de la société pour les prochaines années. Dans ce cadre, sur proposition du Directeur général et sur la base des travaux de valorisation effectués par un expert, le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé qu'il n'exercerait pas les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie.

## NOTE 12. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers d'euros)	2016
<b>Charges constatées d'avance</b>	
Maintenance, entretien loyers	62
Assurances	222
Autres	8
<b>Produits constatés d'avance</b>	
Subventions	204
Assurances	114

## Notes sur le compte de résultat

## NOTE 13. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	2016	2015
Ventes de biens	100 436	115 505
Prestations de services	7 751	5 749
Produits des activités annexes	2 602	2 225
Produits des locations	712	710
<b>TOTAL</b>	<b>111 501</b>	<b>124 189</b>

## PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en pourcentage)	2016	2015
France	95,63	95,92
Europe	0,32	0,89
Amériques	4,07	3,12
Afrique	(0,02)	
Autres		0,07
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## NOTE 14. RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2016	2015
Frais financiers Groupe	(282)	
Résultat sur opérations de change	(379)	11
Abandon de créances		
Dotations nettes de provisions	2 847	(2 560)
Dividendes	53	
Divers	54	60
<b>TOTAL</b>	<b>2 293</b>	<b>(2 489)</b>

Le résultat financier qui atteint 2 293 milliers d'euros comprend : 53 milliers d'euros d'intérêts reçus dans le cadre de la convention de trésorerie entre Bolloré SA et la société, 53 milliers d'euros de dividendes de la société Cirtem, et une reprise nette de provisions pour perte de change pour 2 847 milliers d'euros sur les comptes courants en dollars canadiens et en dollars américains avec Blue Solutions Canada.

Les frais financiers Groupe correspondent au remboursement partiel à la société Bolloré dans le cadre de la convention signée en 2013 pour retour à meilleure fortune.

## NOTE 15. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dotations nettes aux provisions réglementées	306	(436)
Subventions nettes		
Résultats sur cessions d'actifs		
Charges liées au personnel	(179)	
Dotations nettes de provisions	(1 290)	225
Indemnités de retraites versées		
Divers	229	(308)
<b>TOTAL</b>	<b>(934)</b>	<b>(519)</b>

Le résultat exceptionnel qui atteint - 934 milliers d'euros comprend une provision pour litige de 765 milliers d'euros et une provision pour impôts de 896 milliers d'euros.

Les produits exceptionnels divers pour 242 milliers d'euros concernent des annulations de factures à recevoir sur immobilisations antérieures à 2011.

## NOTE 16. EFFECTIFS MOYENS (EN NOMBRE)

(en nombre de personnes)	2016	2015
Cadres	78	73
Agents de maîtrise, employés et ouvriers	221	168
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>241</b>

## NOTE 17. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle ouvre, pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis de 12 heures par an jusqu'au plafond de 150 heures.

Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 31 décembre 2020, soit pour Blue Solutions un total de 17 862 heures.

## NOTE 18. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2016	2015
Jetons de présence	96	96

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice par la société aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

## NOTE 19. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat de l'exercice	7 897	5 151
Impôts sur les bénéfices		
Résultat avant impôts	7 897	5 151
Variation des provisions réglementées	306	(436)
<b>RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>7 591</b>	<b>5 587</b>

## RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition (en milliers d'euros)	2016			2015
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	564		564	(1 967)
Résultat exceptionnel à court terme	(934)		(934)	(519)
Résultat exceptionnel à long terme				
Participation des salariés aux fruits de l'expansion				
Créance d'impôt	8 267		8 267	7 637
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>7 897</b>		<b>7 897</b>	<b>5 151</b>

## NOTE 20. ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Nature des différences temporaires (en milliers d'euros)	2016	2015
<b>A. Accroissement de la dette future d'impôts</b>		
Amortissements dérogatoires	9 864	10 170
Provisions pour hausse des prix	139	139
Charges à répartir, écart de conversion actif...	741	3 588
<b>Base totale</b>	<b>10 744</b>	<b>13 897</b>
<b>Accroissement de la dette future d'impôts</b>	<b>3 581</b>	<b>4 632</b>
<b>B. Allègement de la dette future d'impôts</b>		
Congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions non déductibles...	986	3 756
Écarts de conversion passif, produits constatés d'avance...	19	38
<b>Base totale</b>	<b>1 005</b>	<b>3 794</b>
<b>Allègement de la dette future d'impôts</b>	<b>335</b>	<b>1 265</b>
<b>Déficit reportable</b>	<b>171 703</b>	<b>170 640</b>

## NOTE 21. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation du Groupe Bolloré. La société est la société mère du Groupe Blue Solutions et établit des comptes consolidés.

## Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2016	2015	2014	2013	2012
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social <sup>(1)</sup>	144 191 580	144 191 580	144 191 580	144 191 580	10 426 000
Nombre d'actions					
– ordinaires	28 838 316	28 838 316	28 838 316	28 838 316	104 260 000
– à dividende prioritaire	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions à créer	–	–	–	–	–
– par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
– par exercice des droits de souscription	–	–	–	–	–
<b>II. Opérations et résultats <sup>(1)</sup></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	111 501 259	124 189 495	100 968 235	52 751 579	66 721 789
Résultat avant impôts, participations, dotations, amortissements et provisions	8 984 405	10 963 700	(2 851 486)	46 501 615	69 098 318
Impôts sur les bénéfices <sup>(2)</sup>	(8 267 466)	(7 637 307)	(8 679 613)	(7 740 441)	(7 892 773)
Participation des salariés				–	–
Dotations, amortissements et provisions	9 354 707	13 449 994	10 573 297	12 159 138	7 774 047
Résultat net	7 897 163	5 151 013	(4 745 169)	42 082 918	69 217 044
Résultat distribué	–	–	–	–	–
<b>III. Résultat par action <sup>(1)</sup></b>					
Résultat après impôts, participations avant dotations, amortissements et provisions	1	1	0	2	1
Résultat après impôts, participations après dotations, amortissements et provisions	0	0	0	1	1
Dividende attribué	–	–	–	–	–
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	299	241	185	162	153
Masse salariale <sup>(1)</sup>	13 688 217	11 622 550	9 306 761	7 108 483	6 622 057
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...) <sup>(1)</sup>	6 300 081	5 351 323	4 701 309	3 453 196	3 343 461

(1) En euros.

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Blue Solutions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société a procédé à la clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire des filiales concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 1.3 « Immobilisations financières » de la section « Méthodes et principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean Paul Séguret

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud



## 20.5. DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les résultats de l'exercice 2016 ont été publiés le 23 mars 2017. La présentation des comptes et le communiqué y afférent sont disponibles sur le site Internet : [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com)

## 20.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

L'information du troisième trimestre 2016 est disponible sur le site : [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com)

## 20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

### 20.7.1. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

### 20.7.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice s'élève à 7 897 163,40 euros. Il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	7 897 163,40
Report à nouveau antérieur	32 600 472,79
Réserve légale	394 858,17
Bénéfice distribuable	40 102 778,02
Au compte « Report à nouveau »	40 102 778,02

## 20.7.3. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts engagées au cours de l'exercice écoulé s'élèvent à un montant global de 9 719 euros.

## 20.7.4. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

## 20.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES

Toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur du Groupe sont présentées au 4.6.6. « Risques relatifs aux litiges ».

## 20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement n'est survenu depuis le dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

## 20.10. PRISE DE PARTICIPATIONS DIRECTES ET PRISES DE CONTRÔLE

### 20.10.1. PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

En application de l'article L. 233-6 du Code de commerce : néant.

### 20.10.2. PARTICIPATIONS CROISÉES

En application de l'article L. 233-29 du Code de commerce : néant.

### 20.10.3. PRISES DE CONTRÔLE

En application de l'article L. 233-6 du Code de commerce : néant.

## 20.11. INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2016 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance.

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Dettes fournisseurs		
	Sur exploitation	Sur immobilisation	Total
Échues <sup>(1)</sup>	474	982	1 456
<i>Dont au 31 décembre 2016</i>	389	591	1 131
À échoir			
– moins de 15 jours	982	361	1 343
– entre 15 et 30 jours	366	35	401
– entre 30 et 45 jours	4 481	831	5 312
– entre 45 et 60 jours	50	21	71
– plus de 60 jours		458	458
Hors échéance <sup>(2)</sup>	996	1 028	2 024
<b>TOTAL</b>	<b>7 349</b>	<b>3 716</b>	<b>11 065</b>

(1) Les dettes échues à la clôture correspondent à des billets à ordre émis mais non présentés en banque à la date de clôture des comptes (283 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 85 milliers d'euros en dettes sur immobilisations) aux factures à échéance du 31 décembre 2016 (jour non ouvré) pour 255 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 591 milliers d'euros en dettes sur immobilisations ou, à des factures bloquées pour litige, attente de validation ou mise en service (85 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 391 milliers d'euros en dettes sur immobilisations).

(2) Les dettes hors échéances correspondent principalement aux factures non encore reçues à la date de clôture des comptes.

À titre de comparaison avec l'exercice précédent, nous vous présentons le tableau des échéances au 31 décembre 2015 :

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)	Dettes fournisseurs		
	Sur exploitation	Sur immobilisation	Total
Échues <sup>(1)</sup>	655	298	953
À échoir			
– moins de 15 jours	2 441	430	2 871
– entre 15 et 30 jours	1 575	56	1 631
– entre 30 et 45 jours	3 456	725	4 181
– entre 45 et 60 jours	463	29	492
– plus de 60 jours		671	671
Hors échéance <sup>(2)</sup>	819	1 020	1 839
<b>TOTAL</b>	<b>9 409</b>	<b>3 229</b>	<b>12 638</b>

(1) Les dettes échues à la clôture correspondent à des billets à ordre émis mais non présentés en banque à la date de clôture des comptes (389 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 118 milliers d'euros en dettes sur immobilisations) et à des factures bloquées pour litige ou attente de validation (266 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 180 milliers d'euros en dettes sur immobilisations).

(2) Les dettes hors échéances correspondent principalement aux factures non encore reçues à la date de clôture des comptes.



## 21. Informations complémentaires

<b>21.0. Titres non représentatifs du capital</b>	<b>156</b>
<b>21.1. Capital</b>	<b>156</b>
21.1.1.a. Montant du capital social	156
21.1.1.b. Montant du capital potentiel	156
21.1.2. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la société elle-même ou en son nom ou par ses filiales	156
21.1.3. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	156
21.1.4. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	156
21.1.5. Informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions	156
21.1.6. Informations relatives aux actions gratuites	156
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques mettant tout changement survenu en évidence	157
21.1.8. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 (article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)	157
21.1.9. Accords conclus par la société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle	157
<b>21.2. Actes constitutifs et statuts</b>	<b>157</b>
21.2.1. Objet social	157
21.2.2. Résumé des dispositions contenues dans les statuts, la charte et le règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration et de direction	157
21.2.3. Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	157
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	158
21.2.5. Convocations et conditions d'admission aux Assemblées	158
21.2.6. Disposition des statuts, charte, règlement pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	158
21.2.7. Disposition de l'acte constitutif, charte, règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	158
21.2.8. Conditions des statuts régissant les modifications de capital	158
21.2.9. Conventions	158

## 21.0. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

## EMPRUNTS OBLIGATAIRES ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ

Blue Solutions n'a pas procédé à l'émission d'emprunt obligataire.

## 21.1. CAPITAL

## 21.1.1.a. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital social au 31 décembre 2016 était de 144 191 580 euros, divisé en 28 838 316 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune, toutes de même valeur et entièrement libérées.

## Place de cotation

Les titres de l'émetteur sont cotés sur le marché Euronext Paris, compartiment B, sous le numéro de code ISIN FR 0011592104 et le mnémonique BLUE.

## 21.1.1.b. MONTANT DU CAPITAL POTENTIEL

Le nombre total de titres potentiels au 31 décembre 2016 était composé de 358 000 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit un capital potentiel complémentaire de 1 790 000 euros.

## 21.1.2. NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME OU EN SON NOM OU PAR SES FILIALES

Néant.

## 21.1.3. MONTANT DES VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION AVEC MENTION DES CONDITIONS ET MODALITÉS DE CONVERSION, D'ÉCHANGE OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

## 21.1.6.2. Actions gratuites attribuées

L'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 30 août 2013 a été partiellement utilisée par le Conseil d'administration du 7 janvier 2014 qui a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites pour un montant maximal fixé à 380 000 actions (soit 1,32 % du capital).

Le Directeur général et le Président ont procédé, les 8 janvier et 7 avril 2014, conformément aux pouvoirs conférés par le Conseil d'administration et dans le respect de l'ensemble des modalités définies par l'Assemblée générale et le Conseil, à des attributions d'actions gratuites pour un montant de 378 000 actions.

## 21.1.4. INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ(E) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

## 21.1.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

## 21.1.5.1. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées

Néant.

## 21.1.5.2. Options de souscription d'actions Blue Solutions autorisées et non attribuées

Néant.

## 21.1.6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS GRATUITES

## 21.1.6.1. Attribution d'actions autorisées

## Consentie par la société Blue Solutions

L'Assemblée générale extraordinaire de Blue Solutions en date du 30 août 2013 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions Blue Solutions existantes ou à émettre de la société au bénéfice des salariés et des mandataires dans les conditions fixées par la loi. La durée de l'autorisation est de trente-huit mois et le nombre d'actions distribuées ne pourra représenter plus de 2 % du capital.

Cette autorisation mise en œuvre au cours de l'exercice 2014 n'a pas été utilisée par le Conseil d'administration au cours des exercices 2015 et 2016.

		Première attribution	Seconde attribution
Date de l'Assemblée générale	30 août 2013		
Date du Conseil d'administration	7 janvier 2014		
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	380 000		
Nombre total d'actions attribuées	378 000	364 500	13 500
Période d'acquisition (4 ans)		8 janvier 2018	7 avril 2018
Période de conservation (2 ans)		8 janvier 2020	7 avril 2020
Nombre de bénéficiaires		78	2
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur) (en euros)		17,29	24,42
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2016		20 000	
Nombre d'actions gratuites au 31 décembre 2016	358 000	344 500	13 500

### 21.1.7. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL POUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES METTANT TOUT CHANGEMENT SURVENU EN ÉVIDENCE

Année	Opérations	Nominal (en euros)	Montant de la variation de capital (en euros)	Montant de la prime d'émission (en euros)	Capital social cumulé (en euros)	Nombre cumulé d'actions de la société
2009-2013	–	0,10	–	–	10 426 000	104 260 000
2013	Opérations de regroupement des actions	5			10 426 000	2 085 200
2013	Augmentation de capital	5	133 765 580		144 191 580	28 838 316

### 21.1.8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 (ARTICLE L. 225-100 ALINÉA 7 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

### 21.1.9. ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ MODIFIÉS OU PRENANT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

## 21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

La société Blue Solutions est une société anonyme à Conseil d'administration dont le siège social est à Odet, 29500 Ergué-Gabéric, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051. La société a été constituée le 11 décembre 1998 pour une durée expirant le 31 décembre 2095, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège administratif de la société : 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux Cedex.

### 21.2.1. OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et en tous autres pays, sans exception, directement ou indirectement :

- la fabrication, la commercialisation et l'entretien de batteries et de supercapacités ;
- toutes activités liées au stockage d'énergie et à ses applications, sous toutes leurs formes et toutes opérations connexes ;
- l'application industrielle de toutes technologies ;
- la prestation de services, conseils et assistance notamment financiers, aux entreprises ;
- l'achat et la vente de tous produits, l'acquisition, la gestion et l'exploitation, notamment sous forme de bail, avec ou sans option d'achat, la vente de tout bien de consommation ou d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que de tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens ;
- l'acquisition et la concession de tous brevets, marques et exploitations commerciales ou industrielles ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères par tous moyens ;
- et, plus généralement, toutes opérations quelconques, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

### 21.2.2. RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS CONTENUES DANS LES STATUTS, LA CHARTE ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les dispositions relatives aux organes d'administration et de direction figurent dans le titre III des statuts.

Ainsi, le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leur fonction est de trois années au maximum, la limite d'âge pour exercer leur fonction étant fixée à 99 ans.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration (arrêté en séance du 20 mars 2014) contient une disposition aux termes de laquelle chaque administrateur devra allouer chaque année un pourcentage de 10 % du montant des jetons de présence reçus au titre de ses fonctions, à l'acquisition de titre Blue Solutions, et ce, jusqu'à détention d'un nombre d'actions dont la contrepartie sera équivalente à une annuité de jetons de présence reçus.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président du Conseil d'administration, personne physique qui organise les travaux du Conseil et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 75 ans révolus. Toutefois, le Conseil d'administration peut décider en ce cas de renouveler le mandat du Président pour une ou deux périodes de deux années.

Le Conseil peut désigner parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents chargés de présider les séances du Conseil en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

À défaut, cette présidence incombe à un membre du Conseil spécialement désigné par ses collègues pour chaque séance.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire, qui peut être pris en dehors des membres du Conseil.

La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, portant le titre de Directeur général.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes (dans la limite de cinq) d'assister celui-ci, au titre de Directeur général délégué.

### 21.2.3. DROITS, PRIVILÈGES, RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

L'article 9 des statuts dispose que, outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

L'article 16 des statuts dispose que le droit attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et qu'à égalité de valeur nominale chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

La loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 dite « loi Florange » a généralisé, à défaut d'une clause contraire des statuts adoptée postérieurement à sa promulgation, un droit de vote double au sein des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce, ce droit de vote double est de droit pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. Il en est de même pour le droit de vote conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La comptabilisation de la durée de détention de deux ans a débuté à l'entrée en vigueur de la loi Florange, soit le 2 avril 2014.

En conséquence, et ce nonobstant les dispositions de l'article 16 des statuts prévoyant un droit de vote simple, les actionnaires bénéficient depuis le 3 avril 2016 d'un droit de vote double, de plein droit, dès lors que leurs actions entièrement libérées auront été détenues au nom du même actionnaire depuis au moins deux ans.

#### 21.2.4. ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les statuts de la société ne prévoient pas de dispositions plus restrictives que la loi dans ce domaine.

#### 21.2.5. CONVOCATIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

##### Convocations

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-103 du Code de commerce, les Assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles pourront être également convoquées :

- par les Commissaires aux comptes ;
- par un mandataire désigné en justice à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par la loi ;
- par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de contrôle.

Après accomplissement des formalités préliminaires à la convocation prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites par un avis contenant les indications prescrites par ladite réglementation ; cet avis est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

Les actionnaires nominatifs inscrits en compte depuis un mois au moins à la date de l'insertion de cet avis sont, en outre, convoqués par lettre ordinaire, à moins qu'ils n'aient demandé en temps utile à être convoqués, à leurs frais, par lettre recommandée.

##### Participation aux Assemblées

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou peut voter par correspondance dans les conditions légales.

#### 21.2.6. DISPOSITION DES STATUTS, CHARTE, RÈGLEMENT POUVANT RETARDER, DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

#### 21.2.7. DISPOSITION DE L'ACTE CONSTITUTIF, CHARTE, RÈGLEMENT FIXANT LE SEUIL AU-DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ÊTRE DIVULGUÉE

Néant.

#### 21.2.8. CONDITIONS DES STATUTS RÉGISSANT LES MODIFICATIONS DE CAPITAL

Les modifications de capital peuvent être réalisées dans les conditions prévues par la loi.

#### 21.2.9. CONVENTIONS

##### 21.2.9.1. Charte interne sur la typologie des conventions

En séance du 30 août 2013, le Conseil d'administration, appelé à procéder à un examen des propositions afférentes aux conventions réglementées émises par l'Autorité des marchés financiers (recommandation AMF n° 2012-05 – les assemblées d'actionnaires des sociétés cotées, publiée le 2 juillet 2012), a arrêté une charte interne de qualification des conventions dont les termes sont ci-après littéralement reproduits :

##### « Charte interne de qualification des conventions

Dans le cadre de la réglementation instituée par les articles L. 225-38 à L. 225-43, R. 225-30 à R. 225-32 et R. 225-34-1 du Code de commerce et de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2012-05 – les assemblées d'actionnaires des sociétés cotées, publiée le 2 juillet 2012, le Conseil d'administration, en séance du 30 août 2013, a décidé d'établir une typologie des conventions, qui, de par leur caractère et leurs conditions, ne sont soumises à aucune formalité.

Sont considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales et de ce fait ne sont soumises à aucune formalité :

- a) facturations de Bolloré SA à d'autres sociétés du Groupe relatives à des prestations, notamment d'assistance administrative ou de gestion ;
- b) facturations de toutes les sociétés du Groupe relatives à des cessions d'actifs (autres que des cessions de titres) dans un plafond de 1,5 million d'euros par opération ;
- c) options ou autorisations diligentées dans le cadre d'un régime fiscal de Groupe (convention d'intégration fiscale) ;
- d) cessions de titres d'importance mineure ayant un caractère purement administratif ou cessions de titres dans le cadre de reclassement de titres intervenant entre la société et des personnes physiques ou personnes morales (ayant des liens avec la société, tels que définis à l'article L. 225-38 du Code de commerce) dans la limite du plafond de 500 000 euros par opération, les opérations portant sur des titres cotés devant être réalisées à un prix correspondant à une moyenne des cotations des vingt dernières séances de Bourse ;
- e) transferts entre la société et l'un de ses administrateurs d'un nombre de titres égal à celui fixé pour l'exercice des fonctions de mandataire social de la société émettrice des titres transférés ;
- f) opérations de gestion de trésorerie et/ou de prêts/emprunts dès lors que l'opération est faite au taux de marché avec un différentiel maximal de 0,50 % . »

##### 21.2.9.2. Revue des conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration du 23 mars 2017 a procédé à l'examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 puis a constaté que les justifications de leur conclusion et les différents intérêts qui avaient présidé à leur mise en place demeuraient pérennes pour chacune d'entre elles.

##### 21.2.9.3. Informations spécifiques relatives aux conventions conclues par les filiales au sens du dernier alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Aucune convention relevant de cette information spécifique n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, par une filiale de notre société, avec le Directeur général, le Directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de Blue Solutions.



## 22. Contrats significatifs

### 22.1. CONTRATS SIGNIFICATIFS CONCLUS PAR BLUE SOLUTIONS

#### 22.1.1. PROMESSES DE VENTE ENTRE BOLLORÉ SA ET LA SOCIÉTÉ, ET ENTRE COMPAGNIE DU CAMBODGE, SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS ET LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 30 AOÛT 2013

##### Promesses de vente

Blue Applications se compose des neuf sociétés suivantes : Bluecar, Autolib', Bluecarsharing, Bluebus, Blueboat, Bluetram, Bluestorage, IER et Polyconseil. Les activités de la plupart de ces sociétés sont en phase de développement et devront supporter des investissements importants et des pertes opérationnelles à court terme. Le Groupe Bolloré a estimé que les importants efforts d'investissement qui leur ont été consentis depuis l'origine devaient être maintenus sur les prochaines années, et a décidé de ne pas inclure ab initio ces sociétés au sein de Blue Solutions, tout en conférant à la société la faculté de les acquérir à terme. IER, quant à elle, a récemment diversifié ses activités pour venir en appui de ces applications, en particulier dans le domaine de l'autopartage qui lui offre la perspective d'importants relais de croissance. IER a donc vocation à intégrer le périmètre d'activités de Blue Solutions, mais seulement au rythme auquel la société décidera, le cas échéant, d'intégrer les applications qui s'appuient sur le savoir-faire d'IER.

Sept promesses de vente ont donc été conclues le 30 août 2013 au bénéfice de la société lui permettant d'acquérir chacune de ces sociétés.

Ainsi, Bolloré SA a consenti à la société six promesses de vente portant sur la totalité des actions émises par les sociétés suivantes :

1. Bluecar, Autolib' et Bluecarsharing (cette promesse ne peut être exercée que sur les trois sociétés ensemble) ;
2. Bluebus ;
3. Blueboat ;
4. Bluetram ;
5. Bluestorage ;
6. Polyconseil.

Enfin, une septième promesse de vente a été conclue, aux termes de laquelle Compagnie du Cambodge et la Société Industrielle et Financière de l'Artois, sociétés contrôlées par Bolloré SA, consentent à la société une promesse de vente portant sur la totalité des actions émises par la société IER.

Aucune contrepartie n'a été versée par Blue Solutions au Groupe Bolloré en échange de l'octroi de ces promesses. Le prix d'exercice de ces options étant la valeur de marché des sociétés à la date d'exercice, les options n'ont pas de valeur au moment où elles sont octroyées et ne devraient pas en avoir non plus dans l'avenir. Toutefois une analyse sera faite chaque semestre pour s'en assurer.

Des informations financières (chiffre d'affaires et résultat opérationnel ou d'exploitation) relatives à chaque entité ou sous-ensemble de Blue Applications faisant l'objet d'une promesse de vente seront présentées chaque semestre postérieurement à l'introduction en Bourse, jusqu'à ce que la promesse de vente des actions de la ou des entités concernées ait été exercée et que les entités concernées soient consolidées par la société.

##### Exercice des options

La société pourra lever chacune des promesses qui lui sont ainsi consenties à tout moment entre le 1er septembre 2016 et le 30 juin 2018, étant précisé que (i) toute promesse ne pourra être exercée que sur la totalité des actions composant le capital de la ou des sociétés concernées et (ii) la société sera libre de lever toutes ou une partie seulement des promesses ainsi consenties.

Le prix d'exercice de chacune des promesses sera déterminé par un expert indépendant désigné par le Président du tribunal de commerce de Paris à la demande de la société. Une telle demande pourra être faite une fois par exercice au cours des exercices 2016, 2017 et 2018. Le règlement intérieur de la société impose à son Directeur général d'émettre, en 2017 et en 2018 (lors des Conseils d'administration arrêtant les comptes des exercices 2016 et 2017), une recommandation sur l'intérêt pour la société d'exercer les options. Cette recommandation devra être faite au vu de l'évaluation à dire d'expert précédemment mentionnée. Le Conseil d'administration devra à son tour inclure dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société un avis sur la recommandation du Directeur général ; cet avis devra mettre en évidence la position des administrateurs indépendants si elle diffère de l'opinion majoritaire.

L'expert devra déterminer, dans le cadre des dispositions de l'article 1592 du Code civil, le prix de vente des actions concernées, suivant les méthodes d'évaluation qu'il jugera adaptées ; néanmoins, si le prix auquel les sociétés de Blue Applications s'approvisionnent en batteries LMP® auprès de Blue Solutions doit entrer en ligne de compte dans la détermination du prix de vente des actions, l'expert ne se référera qu'aux termes et conditions du contrat d'approvisionnement de ces batteries en vigueur à la date d'admission des actions de la société sur le marché NYSE Euronext à Paris.

Ce prix devra être un prix ferme en euros, non une fourchette d'évaluation. Il ne pourra être inférieur, pour la totalité des actions objets de chaque promesse, à un (1) euro après recapitalisation éventuelle, étant précisé qu'en cas d'application de cette disposition le promettant fera en sorte que les capitaux propres sociaux de la société concernée, réévalués le cas échéant sur la base de la quote-part de la situation nette sociale de ses filiales et diminués de la valeur des titres, soient égaux à un (1) euro à la date de transfert de propriété. S'agissant du sous-ensemble de Blue Applications composé de Bluecar, Autolib' et Bluecarsharing, le promettant fera en ce cas en sorte que la somme des capitaux propres sociaux des trois (3) sociétés concernées, réévalués le cas échéant sur la base de la quote-part de la situation nette sociale de leurs filiales et diminués de la valeur des titres, soit égale à un (1) euro à la date de transfert de propriété.

La société prendra sa décision concernant l'exercice des promesses consenties sur la base du rapport de l'expert indépendant. La décision du Directeur général d'exercer les options d'achat sera soumise à la procédure des conventions réglementées au sein de la société.

Lors de l'exercice de chacune des promesses de vente, le financement du prix d'achat s'effectuera soit par une augmentation de capital qui permettra aux actionnaires minoritaires de maintenir leur quote-part, soit grâce à la trésorerie de Blue Solutions, soit par endettement.

##### Gestion des sociétés de Blue Applications

Les sociétés dont les actions font l'objet des promesses de vente décrites ci-dessus pourront constituer des partenariats avec des tiers au travers d'entités juridiques, après information de la société. Toutefois, jusqu'à la date de transfert éventuel de la propriété des actions à Blue Solutions, les participations de ces sociétés dans ces entités juridiques devront (i) représenter au moins 50 % de leur capital, de leurs droits aux bénéfices ou de leurs droits de vote, (ii) être libres de tous droits de tiers, réels ou personnels, et (iii) ne donner lieu à l'exercice d'aucun droit de tiers au résultat de l'exercice de la promesse.

Jusqu'à la date d'expiration des périodes d'exercice des promesses de vente, les titres des neuf sociétés qui font l'objet des promesses de vente ne pourront être cédés à des tiers.

En revanche, l'existence des promesses n'interdira pas au promettant de décider, ou d'autoriser, s'il le considère justifié, la réorientation de l'activité de ces sociétés vers des activités non complémentaires de celles exercées par Blue Solutions, la mise en sommeil ou la liquidation des sociétés ou des entités visées au paragraphe précédent.

##### Modification des promesses

Si la modification des promesses était envisagée, elle devrait être soumise à la procédure des conventions réglementées. En application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, Bolloré SA et les administrateurs communs à Bolloré SA et à la société ne prendront pas part au vote du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la société sur toute modification des promesses.

##### Droit de suite

Les promesses conféreront à la société un droit de suite qui lui permettra de percevoir, si elle abandonne l'une quelconque des options d'achat et que l'entité concernée de Blue Applications est cédée dans les dix-huit mois suivants cet abandon, le gain qu'aurait fait la société si elle avait exercé l'option d'achat puis réalisé elle-même la cession en question.

En cas de contestation sur le montant de ce gain, celui-ci sera déterminé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil.

##### Recommandation du Directeur général émise lors du Conseil d'administration du 23 mars 2017 et décision prise par les membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions du règlement intérieur rappelées ci-dessus, le Directeur général a, en séance du Conseil d'administration du 23 mars 2017, émis une recommandation au vu d'un rapport d'évaluation des titres des sociétés du périmètre Blue Applications établi par un expert indépendant désigné par le Président du tribunal de commerce de Paris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure, Thierry Bergeras, désigné le 30 novembre 2016 en tant qu'expert, a rendu son rapport le 17 mars 2017.

Gilles Alix, Directeur général, a indiqué que des investissements significatifs restent à réaliser au sein des entités du périmètre Blue Applications qui développent des applications (Bluecar, Autolib', Bluecarsharing, Blueboat, Bluetram) et qu'en ce qui concerne les entités (IER, Polyconseil) qui développent les systèmes de gestion nécessaires au fonctionnement de ces applications, Blue Solutions n'a pas de dépendance technologique vis-à-vis de ces entités dont l'activité n'induit pas de livraisons de batteries et qui réalisent un chiffre d'affaires conséquent en dehors de ces applications.

En conséquence, Gilles Alix a estimé qu'il ne serait pas opportun à ce stade de procéder à la levée des options consenties et qu'il n'apparaît pas que Blue Solutions ait un intérêt quelconque à le faire dans la fenêtre actuelle d'exercice des options (1<sup>er</sup> septembre 2016-30 juin 2018).

Dans ce cadre, sur proposition du Directeur général et sur la base des travaux de valorisation effectués par l'expert, le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé à l'unanimité qu'il n'exercera pas les options d'achat dont la société dispose sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements restant à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie.

En outre, le Conseil d'administration a décidé qu'il conviendra de se rapprocher de la société Bolloré afin d'entreprendre des négociations ayant notamment pour objectif de mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options.

### 22.1.2. ACQUISITION DE CAPACITORS SCIENCES PAR BLUE SOLUTIONS CANADA

Le 21 septembre 2016, Blue Solutions Canada Inc. a acquis 100 % du capital de Capacitor Sciences Inc., société de droit américain.

Cette start-up fondée notamment par le docteur Pavel Lazarev rassemble une équipe de chercheurs spécialisés dans la recherche et le développement de nouveaux dispositifs de stockage d'énergie. Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la stratégie de Blue Solutions en lui permettant de renforcer son programme d'investissement et de recherche dans les supercapacités et les batteries électriques.

Cette acquisition s'est effectuée au prix de 9 millions de dollars américains, étant précisé que deux compléments de prix seront versés aux cédants sous réserve de l'atteinte d'objectifs techniques par Capacitor Sciences Inc. avant le 21 septembre 2021. La commercialisation des produits issus de la propriété intellectuelle de Capacitor Sciences Inc. donnera lieu au paiement de royalties au profit des cédants de Capacitor Sciences Inc.

### 22.1.3. CONTRATS COMMERCIAUX

Les contrats significatifs conclus par Blue Solutions présentés dans la présente section du document sont relatifs à la production de batteries et de supercapacités ainsi qu'à leur commercialisation, principalement auprès de Blue Applications mais également auprès de clients tiers, en vue de leur intégration dans les solutions de stockage d'énergie mobiles et stationnaires qu'ils développent.

#### 22.1.3.1. Contrats d'approvisionnement en matières premières et composants nécessaires à la fabrication des batteries LMP®

Blue Solutions s'approvisionne, pour chacun des principaux composants et matières premières nécessaires à la fabrication des batteries LMP® et supercapacités auprès d'au moins deux fournisseurs, à l'exception du collecteur de courant quatre bandes, pour lequel Blue Solutions s'approvisionne auprès d'une seule source à la date du présent document. Ces approvisionnements ne font pas nécessairement l'objet de contrats formalisés ou de longue durée, ce qui, selon la société, permet à Blue Solutions de disposer régulièrement d'une marge de négociations en termes de prix et de volume adaptée à ses capacités de production du moment.

Ces principaux contrats et engagements sont les suivants :

#### Lettre d'intention pour l'approvisionnement en polymères conclue entre Nippon Shokubai Co. Ltd, d'une part, et la société et Blue Solutions Canada, d'autre part, le 28 décembre 2011

La société et Blue Solutions Canada s'approvisionnent en polymères nécessaires à la fabrication des batteries LMP® auprès d'une société japonaise, Nippon Shokubai Co. Ltd aux termes d'une lettre d'intention régie par le droit de l'État du

Delaware, qui prévoit, d'une part, un engagement d'approvisionnement en polymères auprès de cette société à hauteur d'au moins 60 % de leurs besoins au titre des années 2012 à 2014, puis à hauteur de 50,1 % au titre des années 2015 et 2016 et, d'autre part, un engagement de fourniture de polymères de la part de Nippon Shokubai Co. Ltd dans la limite de deux millions de tonnes par an. Les engagements d'approvisionnement couverts par cette lettre d'intention sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 et restent valables, en l'absence de durée plus courte expressément prévue dans un contrat d'approvisionnement à long terme, jusqu'au 28 février 2017. Par ailleurs, cette lettre prévoit que si la société et Blue Solutions Canada mettent fin à leurs approvisionnements en polymères avant le terme initialement prévu, ces dernières seront tenues au remboursement d'un montant pouvant aller de 10 % à 50 % des sommes engagées par Nippon Shokubai Co. Ltd pour la construction de son usine de fabrication de polymères. Les remboursements éventuels des sommes engagées par Nippon Shokubai Co. Ltd sont contractuellement plafonnés à un montant maximal de 4,5 millions de dollars américains, montant qui décroît d'année en année et qui serait de 900 000 dollars américains dans l'hypothèse d'un arrêt d'approvisionnement en 2016. Une extension d'une durée de trois ans est actuellement en cours de discussion aux mêmes conditions.

#### Contrat d'approvisionnement en sels de lithium (LiTFSI) conclu entre Solvay (ex-Rhodia Operations) et la société les 9 septembre et 28 juillet 2012

La société et Blue Solutions Canada s'approvisionnent en sels de lithium (LiTFSI) auprès de Solvay aux termes d'un contrat d'approvisionnement conclu pour une durée initiale de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, expirant le 31 décembre 2016. Ce contrat a été renouvelé pour une durée additionnelle de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Aux termes de ce contrat, la société et Blue Solutions Canada s'engagent à s'approvisionner à hauteur de 50 % de leurs besoins réels en LiTFSI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 22.1.3.2. Contrats d'assistance à l'effort de recherche et de production

##### Protocole d'accord relatif au développement et à la production de batteries électriques conclu entre la société et Blue Solutions Canada le 27 novembre 2012

Aux termes de ce protocole d'accord, la société a accordé une indemnité commerciale de 15 millions de dollars canadiens à sa filiale versée en 2012, en contrepartie du maintien par cette dernière d'un effort de production de batteries pendant une durée minimale de quatre ans à compter du 27 novembre 2012. Cette assistance financière a pour objet de permettre à la société de remplir ses obligations d'approvisionnement en batteries LMP® envers Bluecar (anciennement Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré) et Bluebus (anciennement Guau Microbus).

##### Protocole d'accord conclu entre la société et Bluecar en date du 6 décembre 2012

Ce protocole d'accord a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la société et Bluecar relatif à la recherche sur le développement des batteries LMP®. Cet accord prévoit en particulier une nouvelle prise en charge financière par Bluecar – à hauteur de 36 millions d'euros – en contrepartie du maintien par la société de son effort de recherche sur le développement de batteries LMP® pendant une durée de quatre ans à compter du 6 décembre 2012.

#### 22.1.3.3. Contrats de commercialisation

À ce stade, seulement deux contrats d'approvisionnement et un contrat-cadre de location ont été signés par la société, concernant Bluecar et Bluebus.

##### Contrat d'approvisionnement de batteries conclu entre la société et Bluecar le 27 juin 2013

À la date du présent document, la société vend les batteries LMP® qu'elle produit à Bluecar aux termes d'un contrat d'approvisionnement à long terme conclu le 27 juin 2013 et venant à expiration le 31 décembre 2022. Ce contrat prévoit que Bluecar s'approvisionnera auprès de la société pour un nombre minimal annuel de batteries LMP® de 30 kWh et de puissance maximale de 60 kW, prédéterminé dans le contrat pour toute sa durée (2 000 batteries par an de 2014 à 2017, 4 500 batteries en 2018, 7 500 batteries en 2019, 11 000 batteries en 2020 et en 2021, et 14 000 batteries en 2022). Les batteries sont actuellement vendues à Bluecar au prix unitaire initial de 38 000 euros hors taxes, étant précisé que ce prix sera ajusté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon une formule de prix dégressive en fonction des volumes annuels commandés, prédéterminée dans le contrat afin de tenir compte de la croissance prévue des volumes et des améliorations obte-

nues. Ce prix pourra être réduit, pour une année donnée, jusqu'à 25 000 euros hors taxes pour les batteries achetées au-delà de la 7 500<sup>e</sup> batterie équivalente de 30 kWh.

Par ailleurs, la société pourra résilier le contrat dans les cas suivants :

- non-respect total ou partiel par Bluecar d'une de ses obligations au titre du contrat ;
- de plein droit et sans mise en demeure, par première présentation d'un courrier recommandé avec effet immédiat, dans le cas où Bluecar fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, règlement amiable ou toute autre procédure affectant de façon générale les droits des créanciers suivant tout droit applicable, et cela, sous réserve de dispositions d'ordre public contrares et sans préjudice des pouvoirs dévolus par la loi aux organes de la procédure.

En cas de résiliation par survenance d'un de ces cas de défaillance et généralement pour tout cas ne relevant pas de la force majeure, Bluecar sera de plein droit redevable de tous dommages et intérêts venant réparer tout préjudice direct ou indirect subi par la société.

Enfin, ce contrat prévoit le renouvellement de l'aide de 36 millions d'euros représentant 20 % des frais d'exploitation de la société depuis sa création, prévue au protocole d'accord du 6 décembre 2012 conclu entre la société et Bluecar, cette dernière s'étant avérée insuffisante pour assurer l'équilibre financier de Blue Solutions.

Le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé, en séance du 23 mars 2017, de se rapprocher de la société Bluecar afin de revoir les termes de ce contrat d'approvisionnement, comme celui-ci l'y autorise.

#### Contrat-cadre de location de batteries conclu entre la société et Bluebus le 9 novembre 2011

Jusqu'au 31 décembre 2016, la société a loué les batteries LMP<sup>®</sup> qu'elle produit à Bluebus, aux termes d'un contrat-cadre d'une durée indéterminée et de contrats d'application conclus sur sa base pour une durée de trois ans, ces batteries étant sous-louées par Bluebus à ses clients acquéreurs de Bluebus.

#### Contrat d'approvisionnement conclu entre Bluebus et la société

Dans le cadre de ce contrat initialement conclu avec Bolloré et transféré à la société Blue Solutions le 30 août 2013, Bluebus s'est engagé à s'approvisionner en batteries LMP<sup>®</sup> exclusivement auprès de la société.

Le contrat conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date de la première livraison effective des produits, intervenue à la fin de l'année 2011, et reste en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2016.

À l'issue du terme initial, les parties pourront décider du renouvellement du contrat, sous réserve de la signature d'un avenant signé par les parties. À cet effet, les parties devront se réunir au plus tard trois mois avant le terme initial pour convenir du renouvellement éventuel du contrat.

#### Autres contrats

Pour ce qui concerne les contrats d'approvisionnement en batteries LMP<sup>®</sup> que pourrait signer Blue Solutions avec les autres sociétés de Blue Applications, Blue Solutions s'efforcera de mettre en œuvre les mêmes principes et la même philosophie de relations contractuelles pour toutes les sociétés de Blue Applications que ceux mis en place dans les contrats d'approvisionnement en batteries LMP<sup>®</sup> conclus à la date du présent document entre Blue Solutions et les sociétés de Blue Applications et décrits dans la présente section 22.1.3.3.

## 22.2. CONTRATS CONCLUS PAR BLUE APPLICATIONS AYANT UN IMPACT SIGNIFICATIF POUR BLUE SOLUTIONS

### 22.2.1. AUTOLIB'

#### Convention de délégation de service public pour la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service et d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques conclu entre Autolib' Métropole (anciennement le Syndicat Mixte Autolib') et Autolib' en date du 25 février 2011

Autolib' est délégataire depuis le 25 février 2011 du premier service public d'automobiles électriques en libre-service implanté à Paris et en région parisienne au sein d'Autolib' Métropole, portant en particulier sur la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service et d'une

infrastructure de recharge de véhicules électriques. La délégation de service public est entrée en vigueur le 4 mars 2011 pour une durée de cent quarante-quatre mois. Le concessionnaire s'engage à permettre au concédant, s'il le souhaite, de ramener la durée de la concession à cent vingt mois sous certaines conditions. La convention peut être unilatéralement résiliée par le concédant dans certains cas, et notamment pour motif d'intérêt général, soit en cas de rachat de la concession par le concédant. Par ailleurs, le concessionnaire peut résilier la convention pour absence d'intérêt économique. Une indemnisation du concessionnaire est prévue dans tous ces cas de résiliation.

La délégation de service public est consentie moyennant le paiement des trois redevances annuelles suivantes :

- une redevance annuelle d'occupation pour les périmètres situés sur la voirie d'un montant de (i) 750 euros pour chaque place située au sein du périmètre en voirie, ou (ii) d'un euro s'agissant des places supplémentaires au sein des Stations et Espaces Autolib' réservées exclusivement à la recharge des véhicules électriques hors Bluecar ainsi que pour les deux roues. Cette redevance est versée le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et est réévaluée annuellement (i) si l'activité relative à la recharge privative permet d'atteindre le Grand Équilibre (défini en annexe au contrat) assorti d'un bénéfice raisonnable sur cette activité et (ii) en fonction de la variation de l'indice national des loyers commerciaux (ILC) ;
- une redevance annuelle d'exploitation représentant 10 % du chiffre d'affaires d'Autolib' sur l'exercice précédent dans la limite de 30 % du résultat avant impôts de cet exercice si le résultat net de l'exercice est positif et si le résultat net cumulé est positif. Cette redevance est versée dans les deux mois suivants la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice précédent ; et
- une redevance annuelle pour frais de contrôle, dont le montant ne pourra excéder 300 000 euros, et qui devra être dûment justifiée par le concédant au vu des coûts qu'il supporte pour exercer ses missions de contrôle. Cette redevance fait l'objet d'un acompte de 50 % de son montant versé le 1<sup>er</sup> janvier et d'un versement du solde restant dû le 31 décembre et est indexée annuellement en fonction de la variation de l'indice Syntec.

Cette convention contient par ailleurs une clause de changement de contrôle au terme de laquelle :

- pendant une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la convention, le transfert à des tiers des actions détenues par Bolloré SA dans Autolib', ou par l'une de ses filiales ou une société placée sous le même contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) que Bolloré SA, est interdit lorsque ledit transfert aurait pour effet la perte pour celle(s)-ci du contrôle d'Autolib' ;
- à l'issue de cette période, la majorité de contrôle détenue par Bolloré SA et/ou l'une de ses filiales et/ou une société placée sous le même contrôle que Bolloré SA ne pourra être abandonnée ou transférée d'une quelconque façon que ce soit, sans l'approbation préalable d'Autolib' Métropole. Cette dernière ne pourra refuser son autorisation s'il apparaît que la société concessionnaire continue à posséder un ensemble de garanties techniques et financières similaires à celles sur le fondement desquelles la convention de délégation de service public a été conclue, apportées directement ou indirectement par des actionnaires composant la majorité du Groupe Bolloré.

La convention a fait l'objet, à la date du présent document, de neuf avenants.

### 22.2.2. BLUELY

#### Convention-cadre d'occupation du domaine public en date du 3 juin 2013

Bluely et la communauté urbaine de Lyon ont conclu le 3 juin 2013 une convention-cadre d'occupation du domaine public pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques et d'autopartage pour une durée de dix ans. Cette convention a pour objet d'autoriser Bluely à installer des stations de recharge (comprenant des bornes de location et des bornes de recharge) pour véhicules électriques à la fois pour les véhicules d'autopartage et les véhicules appartenant à des tiers.

La redevance d'occupation du domaine public pour les stations est composée d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe est calculée par place, d'un montant de 100 euros par place et par an, soit 500 euros pour une station de cinq places. La part variable est applicable à partir de la redevance facturée en 2016 et est égale à 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxe de l'année précédente généré par le service de recharge pour véhicule électrique et d'autopartage. La redevance d'occupation du domaine public pour les espaces d'abonnement est fixée par la délibération annuelle des tarifs et redevances appliquées par la

communauté urbaine de Lyon. En 2013, ces tarifs s'élèvent à 41,31 euros par m<sup>2</sup> la première année et à 28,56 euros par m<sup>2</sup> pour les années ultérieures et sont actualisés chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, Bluey pourra prétendre à une indemnisation limitée, excluant notamment le bénéfice manqué.

### 22.2.3. BLUECUB

Bluecub et la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) ont conclu le 31 juillet 2013, pour une durée de dix ans, une convention cadre d'occupation du domaine public routier pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques et d'autopartage.

Aux termes de cette convention, la CUB émet un accord de principe quant à l'occupation de son domaine public routier par des stations pour véhicules électriques et d'autopartage, comprenant des bornes de location, des bornes de recharge de véhicules électriques accessibles sur abonnement à la fois pour les véhicules d'autopartage et les véhicules tiers et éventuellement des bornes d'abonnement.

Cette convention sera complétée ultérieurement par des arrêtés d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier par permissions de voiries délivrées par la CUB pour chaque station.

La redevance d'occupation du domaine public routier est fixée par arrêté d'actualisation annuelle pris par le Président de la Communauté urbaine, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. En 2013, cette redevance s'élevait à 19,16 euros par an par borne, soit 134,12 euros par an pour une station comprenant cinq bornes de recharge, une borne de location et une borne d'abonnement ; et à 1 100,44 euros par an pour une emprise inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>, dans l'hypothèse de l'implantation d'un espace abonnement.

Bluecub ne pourra résilier la convention-cadre qu'à compter de l'expiration d'une période de cinq ans à compter de sa date de signature, moyennant le respect d'un préavis de quatre mois. En cas de résiliation de la convention, Bluecub ne pourra prétendre à une indemnisation que dans le cas d'une résiliation pour motif d'intérêt général, égale à la valeur non amortie des ouvrages installés sur le domaine public et aux coûts correspondant au préjudice direct, matériel et certain, subi par l'occupant du fait de la clôture anticipée des contrats relatifs à l'exploitation du service qu'il a pu conclure ainsi qu'au préjudice immatériel consécutif à cette clôture, à l'exclusion de toute autre somme et, notamment, hors indemnités de remboursement anticipé dues aux établissements de crédit du fait de la résiliation des contrats de prêt.

### 22.2.4. BLUEINDY

Blueindy et la Ville d'Indianapolis (États-Unis) ont conclu le 8 avril 2014 un contrat de concession aux termes duquel la Ville accorde à Blueindy le droit exclusif de fournir un service d'autopartage sur des emplacements dont elle est propriétaire ou sur lesquels elle dispose d'un contrôle. Blueindy dispose en outre de la faculté de réaliser des opérations publicitaires et de marketing sur les stations et les véhicules ainsi que d'exploiter un réseau Wi-Fi sur la station.

La concession est accordée pour une durée de quinze ans. Elle se renouvelle automatiquement par périodes de deux ans sauf notification de refus quarante-vingt-dix jours avant l'expiration de la période considérée.

L'objectif à terme est de mettre en service 500 véhicules Bluecar® US, 200 stations de location équipées et 1 000 bornes de charge.

### 22.2.5. BLUESG PTE LTD

À la suite d'un appel d'offre qu'elle a remporté, BlueSG Pte Ltd a signé le 30 juin 2016 un contrat avec le Land Transport Authority de Singapour pour opérer un service d'auto partage de véhicules électriques sous forme d'une concession de 10 ans avec avec la mise en place d'un minimum de 1 000 véhicules électriques Bluecar et 2 000 points de charge dont 20 % seraient accessibles pour la recharge de véhicules tiers.

Parallèlement, BlueSG Pte Ltd a signé le 23 janvier 2017 un contrat avec l'Economic Development Board de Singapour pour le financement à hauteur d'un maximum de SGD 80 millions du projet d'auto partage pendant la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021 comportant un certain nombre d'obligations à la charge de BlueSG Pte Ltd qui si elles n'étaient pas remplies pourraient donner lieu à remboursement de la subvention.

### 22.2.6. BLUECALIFORNIA LLC

Le 13 décembre 2016 BlueCalifornia LLC a signé avec la ville de Los Angeles (USA) un contrat portant sur la mise en place d'un projet d'auto partage de véhicules électriques à destination plus particulièrement des populations défavorisées.

La durée de ce contrat est de 5 ans avec des possibilités de renouvellement par période de 2 ans avec une durée maximum de 11 ans.

Aux termes du contrat, BlueCalifornia LLC s'est engagée à mettre en service au moins 100 véhicules électriques et installer et mettre en exploitation un réseau d'infrastructure de recharges électriques.

### 22.2.7. BLUETORINO

La ville de Turin et Bluetorino ont conclu, le 15 février 2016, une convention portant sur le développement d'un service d'autopartage avec des véhicules électriques et l'installation de bornes de charge sur le territoire de la ville de Turin.

Cette convention, est d'une durée de 20 ans avec une possibilité de résiliation de la part de Bluetorino après 36 mois de service moyennant le paiement d'une pénalité de 100 000 euros.

La convention prévoit un déploiement progressif des stations et des véhicules pour atteindre à la fin de l'année 2017 environ 212 stations avec 700 bornes de charge et 400 véhicules électriques.

### 22.2.8. BLUEPOINTLONDON

Fin 2013, Transport for London avait attribué au Groupe Bolloré le contrat de gestion et de développement de 1 400 bornes de recharge de véhicules électriques à Londres. Ainsi, tout en ayant assuré le développement du réseau au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a mis en œuvre la solution de gestion informatique complète qu'il exploite déjà dans le domaine de l'autopartage (connexion des bornes de charge à un système centralisé, mise en place d'un call center, géolocalisation des bornes).

### 22.2.9. BLUECAR

Bluecar est propriétaire du design du véhicule électrique Bluecar®, mis au point notamment en collaboration avec Pininfarina lorsque cette dernière était associée de la société. Pininfarina a octroyé à Bluecar le 30 septembre 2010 une licence lui permettant d'utiliser la marque Pininfarina pendant une durée de vingt ans pour ce véhicule. Jusqu'au 31 décembre 2013, la Bluecar était fabriquée par Cecom et sa filiale BC Finizioni Montaggi Carrozzerie Srl.

Par accord du 5 août 2013, Cecom s'est engagée à fournir à Bluecar (et Bluecar s'est engagée à acheter) 2 000 carrosseries nues de Bluecar® au cours des deux années suivantes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Bluecar est fabriquée par Bluecar et sa filiale Bluecar Italy dans le cadre de deux contrats principaux datés respectivement du 24 octobre 2013 et du 11 avril 2014 :

- le premier, conclu entre Pininfarina et Bluecar Italy Srl portant sur la location-gérance de l'usine de fabrication de véhicules de Pininfarina située à Bairo (Italie), et dont Bolloré SA garantit de manière irrévocable la bonne exécution par Bluecar Italy Srl auprès de Pininfarina ;
- le second, conclu entre Bluecar et Bluecar Italy Srl portant sur l'assemblage notamment de la Bluecar, à partir des composants fournis par Bluecar, dans l'usine de Bairo prise en location-gérance par Bluecar Italy Srl auprès de Pininfarina.

### 22.2.10. PARTENARIAT AVEC LE GROUPE RENAULT

Les groupes Bolloré et Renault ont signé en septembre 2014 un partenariat s'articulant autour de trois accords :

- un accord de coopération industrielle aux termes duquel Bluecar confie à Renault le soin d'assembler la Bluecar® (jusqu'à présent uniquement fabriquée en Italie) dans son usine située à Dieppe 76200 (France) à compter du second semestre 2015.

L'usine de Dieppe est spécialisée dans la production de petites séries et un atelier de montage dédié sera créé au sein de l'usine pour l'assemblage des Bluecar®.

- la création d'une joint-venture dans l'autopartage :

Les groupes ont décidé de créer une société commune dénommée Bluealliance qui a pour objet la détention de participations dans toutes sociétés qui exploitent des solutions complètes d'autopartage de véhicules électriques.



Bluealliance était initialement détenue à 30 % par le groupe Renault et à 70 % par le Groupe Bolloré.

Les premiers projets étant Lyon et Bordeaux, Bluecarsharing a cédé à Bluealliance les participations qu'elle détenait dans Bluely et Bluecub.

Dans le cadre de cet accord, les réseaux d'autopartage de Lyon et de Bordeaux proposeront, en complément de la Bluecar®, la possibilité d'utiliser les véhicules de la marque Renault (Twizy, Zoé).

À compter du 23 mars 2016, Automobiles Citroën SA a rejoint Bluealliance et la société est aujourd'hui détenue à 51 % par le Groupe Bolloré, à 25 % par le groupe Renault et à 24 % par le groupe Peugeot Citroën.

- étude de faisabilité d'une Bluecar® trois places :

Le Groupe Bolloré a confié à Renault une étude de faisabilité portant sur la conception, le développement et l'industrialisation dans une usine du groupe Renault en France d'un nouveau véhicule électrique urbain de trois places (au lieu de quatre sur la Bluecar®) et qui pourrait accompagner la croissance des opérations d'autopartage.

Ce véhicule électrique sera doté d'une batterie Lithium Métal Polymère (LMP) Blue Solutions d'une capacité de 20 kWh.

#### 22.2.11. PARTENARIAT AVEC LE GROUPE PEUGEOT-CITROËN

Les groupes Bolloré et Peugeot Citroën ont signé en septembre 2015 un partenariat s'articulant autour de quatre accords principaux :

- un contrat de développement d'assemblage du véhicule E-Mehari aux termes duquel Bluecar confie à Peugeot Citroën Automobiles le soin principalement d'assembler puis de fabriquer le véhicule E-Mehari dans son usine de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- un contrat de distribution par le réseau Peugeot Citroën du véhicule E-Mehari.
- l'entrée du groupe Peugeot Citroën dans Bluealliance ainsi qu'il est indiqué au point 22.2.10 ci-dessus, avec la possibilité de déployer des véhicules C-Zero (confort) et/ou Entry au choix de Citroën dans le réseau d'autopartage de Lyon et de Bordeaux ;
- la création d'une joint-venture commune à 50/50 ayant pour objet l'activité d'autopartage de véhicules thermiques et/ou électriques dans le monde.

Cette joint-venture a été immatriculée le 26 décembre 2016.

#### 22.2.12. BLUEBUS

Le 22 décembre 2014, Bluebus et la RATP ont signé un marché portant sur la fourniture de bus 12 mètres 100 % électriques. Ce marché était d'une durée initiale de 2 ans pour prendre fin le 22 décembre 2016. Le 16 novembre 2016, Bluebus et la RATP ont signé un avenant prolongeant de 6 mois, soit jusqu'au 21 juin 2017, la durée du marché.

## 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts ne figure dans le présent document, à l'exception des rapports des Commissaires aux comptes.

## 24. Documents accessibles au public

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur le Groupe peuvent contacter :

Gilles Alix, Directeur général  
 Fabrice Bouteau, Directeur financier  
 31-32, quai de Dion-Bouton  
 92811 Puteaux Cedex – France  
 Tél. : +33 (0)1 46 96 42 81

Blue Solutions  
 31-32, quai de Dion-Bouton  
 92811 Puteaux Cedex

Par ailleurs, le site Internet du Groupe ([www.bollore.com](http://www.bollore.com)) permet de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe, respectivement sous les rubriques « Communiqués » et « Information réglementée ». Le site Internet de Blue Solutions où sont disponibles les informations réglementées se trouve à l'adresse : [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com).

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2017

1<sup>er</sup> juin 2017 : Assemblée générale annuelle.

## 25. Informations sur les participations

Les participations de la société sont mentionnées dans le tableau des filiales et participations des comptes annuels (20.4.).



## Annexes

---

Tableau de passage entre le rapport de gestion et le document de référence de Blue Solutions	166
Table de concordance entre le document de référence et le rapport financier annuel	167
Table de concordance au regard des rubriques prévues par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.	168
Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	170
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	178
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	179
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 1 <sup>er</sup> juin 2017	180
Présentation des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire	180
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 1 <sup>er</sup> juin 2017	182



## Tableau de passage entre le rapport de gestion et le document de référence de Blue Solutions

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la société, notamment ceux requis aux termes des articles L. 232-1, L. 225-100 et R. 225-102 du Code de commerce.

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'administration devant être soumis à l'Assemblée générale	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé (Code de commerce, articles L. 232-1 et R. 225-102)	6.1.
Résultats des activités (Code de commerce, articles L. 232-1 et R. 225-102)	3. ; 6.1. ; 9.1.
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées (Code de commerce, articles L. 232-1 et R. 225-102)	6.1. ; 12.1.
Activités en matière de recherche et développement (Code de commerce, article L.232-1)	11.1. ; 11.2.
Évolution prévisible de la situation de la société et des perspectives d'avenir (Code de commerce, articles L. 232-1 et R. 225-102)	12.1. ; 13.
Liste des succursales existantes (Code de commerce, article L. 232-1)	5.1.4.
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi (Code de commerce, article L. 232-1)	20.3. note 14
Organe choisi pour exercer la Direction générale de la société (Code de commerce, article R. 225-102)	14.1.1.
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs clés de performance de nature non financière (notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel) (Code de commerce, article L. 225-100-1 alinéa 3)	9. ; 10. ; 17. ; 20.9.
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits (Code de commerce, article L. 225-100-1 alinéa 6)	10.2. ; 10.3. ; 10.4. ; 10.5. ; 20.3. notes 7.3. et 8.2.
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (Code de commerce, article L. 225-100-1 alinéa 4)	4.
Liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux (Code de commerce, article L. 225-102-1 alinéa 4)	14.1.3.
Compte rendu de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (et éventuellement des dirigeants) (Code de commerce, article L. 225-102)	17.10. ; 17.11. ; 17.12.
Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle	7.1. ; 7.2.
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises de contrôle de telles sociétés (Code de commerce, articles L. 233-6 et L. 247-1)	20.10.
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées (Code de commerce, article R. 233-19 alinéa 2)	NA
Renseignements relatifs à la répartition du capital social et aux actions d'autocontrôle (Code de commerce, articles L. 233-13 et L. 247-2)	18.1.
Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement par la société ou souscription d'actions au titre des options d'achat (Code de commerce, article L. 225-102-I dernier alinéa)	17.9.2.2.
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (Code de commerce, article L. 225-102-I dernier alinéa)	21.2.9.3.
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices et montant éligible à l'abattement (Code général des impôts, article 243 bis)	20.7.1.
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux (Code de commerce, article L. 225-102-1 alinéa 1)	15.
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	20.3. note 1
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence et dont la publication dans le rapport de gestion a été prescrite par celle-ci (Code de commerce, article L. 464-2-I)	4.6. ; 20.8.
Informations sociales et environnementales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit ;</li> <li>- les engagements de la société en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités (Code de commerce, article L. 225-102-1 alinéa 5)</li> </ul>	4.6.3. ; 8.3. ; 17.1.-17.8.

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'administration devant être soumis à l'Assemblée générale	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	4.7 ; 20.3. note 8
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la société sur ses propres actions (programme de rachat d'actions)	NA
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	17.9.2 ; 20.3. note 11.4.
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur leurs titres (Code monétaire et financier, articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 – règlement général de l'AMF, article 223-26)	17.11.3.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (Code de commerce, article L. 225-100-3)	
– structure du capital de la société	18.1. ; 18.3. ; 21.1.
– restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	14.1.1. ; 18.2. ; 18.4. ; 21.2.3. ; 21.2.4.
– participations directes ou indirectes dans le capital, dont la société a connaissance, en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	18.1.
– détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description	18.2. ; 21.2.3.
– mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pactes d'actionnaires)	18.4. ; 21.2.4. ; 21.2.6.
– règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts	14.1.1. ; 16. ; 21.2.2.
– pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions	NA
– accords conclus par la société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle	21.1.9.
– accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	16.4. ; 20.3. note 11.3.
Informations sur les délais de paiement prévues à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce	20.11.
Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, à des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (Code monétaire et financier, article L. 511-6, 3 bis)	NA
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (Code de commerce, article L. 225-102, alinéa 2)	20.4. p. 150
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital (Code de commerce, article L. 225-100, alinéa 7)	21.1.8.
Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société (Code de commerce, article L. 225-37, alinéa 6 à 9)	Annexes

NA : non applicable.

## Table de concordance entre le document de référence et le rapport financier annuel

Le rapport financier annuel, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF, est constitué des rubriques du document de référence identifiées ci-après :

Comptes annuels	20.4.	p. 135
Comptes consolidés	20.3.	p. 99
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4.	p. 151
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.3.	p. 133
Rapport de gestion	Annexes	p. 166
Honoraires des Commissaires aux comptes	20.3.	p. 130
Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	Annexes	p. 170
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	Annexes	p. 178

NA : non applicable.

## Table de concordance au regard des rubriques prévues par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Rubrique	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	20
<b>2. Contrôleurs légaux</b>	20
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	5 ; 21
<b>4. Facteurs de risques</b>	23
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	33 ; 157
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	33 ; 157
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	33 ; 157
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	33 ; 157
5.1.4. Siège social et forme juridique	33 ; 157
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4 ; 6-13 ; 40
5.2. Investissements	6-13 ; 33
5.2.1. Investissements réalisés au cours des périodes présentées	33
5.2.2. Investissements en cours	33
5.2.3. Investissements à venir	33
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	6-13 ; 34-35
6.2. Principaux marchés	6-13 ; 34-35
6.3. Événements exceptionnels	néant
6.4. Dépendance éventuelle	30 ; 52
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	34-35
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	1 ; 4 ; 45-46
7.2. Liste des filiales importantes	46-47
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	48
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	50
9.2. Résultat opérationnel	50
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	51-52
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	51-52 ; 104 ; 118
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	51-52 ; 118-119
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	52
10.5. Sources de financement attendues	34-45 ; 51-52
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	52-55
<b>12. Information sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances	55

Rubrique	Pages
12.2. Tendance connue ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	55
<b>13. Prévisions et estimations du bénéfice</b>	55
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de Direction générale</b>	
14.1. Organes d'administration et de direction	55-66
14.2. Conflits d'intérêts	66
<b>15. Rémunérations et avantages</b>	
15.1. Rémunérations versées	67-73 ; 126
15.2. Retraite et autres avantages	67-73 ; 126
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	55-66 ; 73
16.2. Contrats de service liant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	73
16.3. Comité d'audit et comité de rémunération	73
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur en France	73-75
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	84-86
17.2. Participation et stock-options	92-93
17.3. Participation des salariés au capital de l'émetteur	93
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	96
18.2. Droits de vote différents	96
18.3. Contrôle de l'émetteur	96
18.4. Accord relatif au changement de contrôle	96
<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	97
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations incluses par référence	97
20.2. Informations financières pro forma	97
20.3. États financiers annuels (comptes annuels et comptes consolidés)	135-150 ; 99-132
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	151 ; 133
20.5. Date des dernières informations financières	152
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	152
20.7. Politique de distribution des dividendes	152
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	152
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	152
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	156
21.2. Actes constitutifs et statuts	157
<b>22. Contrats importants</b>	159-163
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts</b>	163
<b>24. Documents accessibles au public</b>	163
<b>25. Informations sur les participations</b>	163

## Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 23 mars 2017, (i) de la composition « du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein », des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à ix) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de la mise en équivalence.

### I. COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de neuf membres : Vincent Bolloré (Président du Conseil d'administration), Didier Marginèdes (Vice-Président), Cyrille Bolloré, Marie Bolloré, Sébastien Bolloré, Virginie Courtin, Valérie Hortefeux, Jean-Louis Milin et Martine Studer.

Le Conseil d'administration, qui compte quatre femmes parmi ses membres, respecte le calendrier fixé par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le document de référence.

Parmi les neuf membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil d'administration en séance du 23 mars 2017, Valérie Hortefeux, Virginie Courtin et Jean-Louis Milin sont qualifiés d'indépendants.

#### POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, en séance du 3 juin 2016, a décidé de maintenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général. En effet, le Conseil a considéré que cette modalité d'exercice de la direction permet un fonctionnement efficace pour répondre aux exigences des développements à mener, tout en veillant au respect des impératifs et de la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'administration, en séance du 3 juin 2016, a renouvelé les fonctions de Directeur général de Gilles Alix, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, en séance du 3 juin 2016, a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Vincent Bolloré pour la durée de son

mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Vincent Bolloré organisera et dirigera les travaux du Conseil d'administration dont il rendra compte à l'Assemblée générale ; il veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### POUVOIRS DU VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil d'administration en séance, du 19 mars 2015, a confirmé Didier Marginèdes dans ses fonctions de Vice-Président.

Le Vice-Président pourra être amené à présider les Conseils d'administration et les Assemblées générales dans les circonstances prévues par les dispositions statutaires.

#### RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président ou par le Vice-Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le règlement intérieur du Conseil d'administration autorise, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

#### MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et de Président du Conseil et approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

#### Séance du 24 mars 2016 (taux de présence : 100 %)

- activités et résultats ;
- examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2015 ;
- documents prévisionnels ;
- approbation du rapport du Président sur le contrôle interne ;
- conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- convocation d'une Assemblée générale ordinaire ;

- code de gouvernement d'entreprise révisé en novembre 2015 ;
- politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- attribution des droits de vote double (loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle dite « loi Florange ») ;
- politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- définition des orientations stratégiques ;
- revue annuelle des conventions réglementées dont l'effet perdue dans le temps.

#### Séance du 3 juin 2016 (taux de présence : 78 %)

- modalités d'exercice de la Direction générale ;
- renouvellements des mandats du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

#### Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016 (taux de présence : 89 %)

- activité et résultats – comptes consolidés au 30 juin 2016 ;
- documents prévisionnels – situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du premier semestre 2016 révision du compte de résultat prévisionnel ;
- règlement intérieur du Comité d'audit ;
- examen et mise en œuvre des dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sur l'exercice des promesses de vente de titres consenties par Bolloré, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- répartition des jetons de présence ;
- évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil.

### ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Dans un souci de répondre à une bonne pratique de gouvernement d'entreprise telle que préconisée par les dispositions du Code Afep-Medef, le Conseil doit procéder « à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement ».

Cette évaluation doit viser trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
  - vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
  - mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.
- Cette évaluation doit faire l'objet d'un débat annuel au sein du Conseil, une évaluation plus formalisée devant être réalisée tous les trois ans au moins. Une évaluation formalisée ayant été réalisée en 2015, le Conseil d'administration a été amené, au cours de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016, à procéder à l'examen annuel de son évaluation.

Les principales conclusions de cette évaluation annuelle sont les suivantes :

#### • En ce qui concerne les modalités de fonctionnement du Conseil

Les administrateurs ont confirmé les analyses antérieures sur le fonctionnement du Conseil qui demeure satisfaisant (délai de convocation suffisant, fréquence et durée des réunions, répartition du temps de chaque réunion entre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et le temps consacré aux discussions...). Par ailleurs, les administrateurs ont maintenu leur appréciation sur la qualité et la lisibilité des documents utiles aux échanges, ainsi que la rédaction fidèle et exhaustive des procès-verbaux des Conseils.

#### • En ce qui concerne la préparation et les débats des questions importantes

Les administrateurs ont indiqué disposer de toutes les informations utiles à la compréhension des missions et des objectifs stratégiques du Groupe ainsi que de tous les documents complémentaires utiles à l'analyse des points qui sont examinés.

Les administrateurs se sont déclarés satisfaits de la qualité et de la quantité des informations toujours adaptées à la complexité du dossier à traiter qui permettent d'appréhender et de traiter les sujets à l'ordre du jour, et ce, dans les délais impartis.

#### • En ce qui concerne la composition du Conseil

L'effectif du Conseil porté à neuf membres à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2016 est adapté et la composition de celui-ci répond aux exigences de bonne gouvernance, notamment au regard des critères d'âge des administrateurs, de la parité, du nombre des administrateurs indépendants, de la diversité des compétences et des expériences et du savoir-faire nécessaire à l'exercice de leur mandat.

La durée du mandat des administrateurs fixée à trois ans est satisfaisante.

Le Conseil concentre des compétences reconnues qui participent à la grande qualité des échanges et qui font preuve d'aptitude pour contribuer aux prises de décision et aux orientations à retenir pour les activités du Groupe.

Il est relevé que les administrateurs sont formés aux spécificités des activités, notamment par des exposés dédiés et par des visites de sites.

Par ailleurs, les administrateurs peuvent rencontrer, à leur demande, les principaux cadres dirigeants du Groupe.

Les domaines de spécialisation de chaque administrateur, notamment les connaissances financières, techniques et technologiques, permettent de traiter avec rigueur les orientations stratégiques qui sont examinées en séance.

### LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration en date du 30 août 2013 avait décidé de constituer un Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Comité d'audit a été révisé lors de la réunion du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2016 afin d'y intégrer les nouvelles attributions du Comité définies par les dispositions de l'Ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au Commissariat aux comptes.

Le Comité d'audit est composé de deux administrateurs indépendants :

- Jean-Louis Millin, Président ;
- Valérie Hortefeux, membre du Comité.

Tous les membres du Comité d'audit possèdent des compétences en matière financière qui leur assurent une parfaite compréhension des normes comptables en vigueur.

La mission du Comité d'audit consiste à :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au Conseil d'administration sur les Commissaires aux comptes dont la désignation ou le renouvellement sera proposé à l'Assemblée générale ;
- suivre la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés par lui en application des dispositions légales ;
- s'assurer du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance et, le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes et plus généralement de toute mission ou prérogative définie par les dispositions légales applicables ;
- rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée ;

et plus généralement exécuter toute mission et/ou exercer toute prérogative définie par les dispositions légales.

Le Comité dispose de la faculté de recourir à des conseils extérieurs.

Le Comité d'audit de Blue Solutions s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2016.

**En séance du 21 mars 2016 (taux de présence : 100 %)**, le Comité a examiné les points suivants :

- présentation des résultats de l'exercice 2015 ;
- synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

**En séance du 30 août 2016 (taux de présence : 100 %)**, le Comité a statué sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des résultats du premier semestre 2016 ;
- synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2016 ;
- présentation des dispositions de l'Ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au Commissariat aux comptes.

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, les Commissaires aux comptes sont entendus lors des réunions du Comité traitant du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes.

## LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

La société s'est dotée, en séance du Conseil du 30 août 2013, d'un Comité des nominations et des rémunérations composé de trois membres :

- Valérie Hortefeux, Présidente ;
- Jean-Louis Milin, membre du Comité ;
- Martine Studer, membre du Comité ;

nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement a été approuvé par le Conseil d'administration en séance du 7 janvier 2014.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité des nominations et des rémunérations exerce les missions suivantes :

### • En matière de sélection et de nomination

- présenter au Conseil d'administration des propositions ou des recommandations sur la sélection des nouveaux administrateurs dans le respect de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil d'administration au vu de l'évolution de l'actionnariat, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ;
- présenter au Conseil d'administration ses recommandations sur l'opportunité des renouvellements de mandats ;
- organiser une procédure visant à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et évaluer les qualifications des candidatures présentées ;
- établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible ;
- débattre, chaque année, de la qualification d'administrateur indépendant ;
- assister le Conseil d'administration dans la réalisation de sa propre évaluation.

### • En matière de rémunération

- faire des propositions et émettre tout avis sur le montant global et sur la répartition des jetons de présence versés par la société aux membres du Conseil d'administration ;
- formuler toutes propositions au Conseil d'administration sur la rémunération fixe et variable et sur tous avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure énoncés par le Code Afep-Medef ;
- débattre d'une politique générale d'attribution des options d'actions et des actions de performance et formuler des propositions sur leur octroi aux dirigeants mandataires sociaux ;
- procéder à une réflexion approfondie dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des conventions réglementées, lors de la conclusion d'un accord de non-concurrence ;
- prendre position sur les éventuels régimes de retraite supplémentaire qui seraient mis en place par la société ;
- collaborer à la rédaction du chapitre du rapport annuel qui est consacré à l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à deux reprises.

**En séance du 21 mars 2016 (taux de présence : 67 %)**, le Comité des nominations et des rémunérations a examiné les points suivants :

- composition du Conseil d'administration ;
- proposition de candidatures au poste d'administrateur ou opportunité de renouvellement de mandats ;
- présentation d'un chapitre spécifique consacré à l'information des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

**En séance du 30 août 2016 (taux de présence : 100 %)**, le Comité a statué sur l'ordre du jour suivant :

- évaluation du Conseil d'administration ;
- examen des règles de répartition des jetons de présence.

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de « parachutes dorés », ni à l'attribution de régimes de retraites supplémentaires au profit des mandataires sociaux. L'Assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2013 a fixé à 80 000 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres, étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2016 a décidé de répartir les jetons de présence pour l'exercice 2016 entre les administrateurs non titulaires d'un contrat de travail au sein du Groupe Bolloré et non mandataires sociaux, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice de leurs fonctions.



## II. INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de la société Blue Solutions en séance du 23 mars 2017 a été appelé à examiner les nouvelles dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef révisé en novembre 2016 et a confirmé que la société continuait à se référer à ce Code.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

Les dispositions du Code qui ont été écartées demeurent les suivantes :

Recommandations Code Afep-Medef écartées	Pratiques Blue Solutions – Justifications
<p><b>Critères d'indépendance des administrateurs</b></p> <p>L'Afep-Medef considère qu'un administrateur n'est pas indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans.</p> <p>Il en est de même si l'administrateur exerce un mandat social dans une société filiale.</p>	<p>Le critère d'ancienneté de douze ans est écarté, la durée des fonctions d'un administrateur ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause son indépendance.</p> <p>En effet, le Conseil quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.</p> <p>De surcroît, il doit être considéré que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.</p> <p>La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe ou de la mise en œuvre des projets complexes s'inscrivant dans la durée et/ou des projets transversaux au sein du Groupe. Une ancienneté de douze ans ne saurait aucunement être associée à une perte d'indépendance.</p> <p>L'exercice d'un autre mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.</p> <p>Le Conseil estime que le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un Groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international.</p> <p>Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.</p> <p>La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensable aux implantations à l'international.</p> <p>La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui à la fois maîtrisent parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe.</p> <p>Toutefois, en ce qui concerne Blue Solutions, il doit être considéré que l'exercice d'un mandat d'administrateur au sein de la société Bolloré ne permet pas à un administrateur d'être qualifié d'indépendant au sein de la société.</p> <p>Par ailleurs, les administrateurs exerçant des fonctions au sein d'une société mère et au sein de sa filiale sont invités à s'abstenir de participer aux décisions du Conseil de la société mère en cas de conflit d'intérêts entre celle-ci et la filiale.</p>

## III. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

## IV. INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le document de référence.

## V. DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques et le contrôle interne au sein de Blue Solutions s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

## L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

La description du système de contrôle interne qui suit a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application.

Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

### CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ORGANISATION DE BLUE SOLUTIONS

Le système de contrôle interne de Blue Solutions repose sur les principes suivants :

#### La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau de Blue Solutions. Les fonctions financières assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

#### Une large autonomie de gestion

Blue Solutions est responsable de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à ses spécificités ;
- l'optimisation de ses opérations et performances financières ;
- la protection de ses actifs ;
- la gestion de ses risques.

#### Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe Bolloré

Le Groupe Bolloré établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible sur l'intranet. Par ailleurs, le département d'audit interne du Groupe Bolloré évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

#### Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

### LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

#### CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles de Blue Solutions lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

#### APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire constitue un engagement vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget est établi détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire au niveau du Groupe Bolloré. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant les Directions générales de Blue Solutions et du Groupe Bolloré.

### BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances du Groupe Bolloré, concourt à un suivi précis des actifs corporels de Blue Solutions et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Par ailleurs, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe Bolloré chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie de Blue Solutions est assuré par :

- un suivi quotidien des performances de trésorerie et transmis au Groupe Bolloré ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques du Groupe Bolloré, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

### FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

#### Processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes statutaires des entités du périmètre et sur les comptes consolidés.

Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Blue Solutions s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe Bolloré, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

#### Processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion de Blue Solutions sont supervisés par ceux du Groupe Bolloré en charge du suivi des informations et indicateurs financiers mensuels, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale de Blue Solutions.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

#### Un dispositif de gestion des risques

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

## LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

### GESTION DES RISQUES

La Direction juridique de Blue Solutions ainsi que les Directions juridique et des assurances du Groupe Bolloré fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière importante. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques du Groupe Bolloré.

Les principaux risques auxquels Blue Solutions est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence.

La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

### Principaux risques concernant Blue Solutions

Certains risques sont de nature à impacter les résultats de Blue Solutions dans son ensemble.

#### Risques liés aux choix technologiques et au secteur d'activité de Blue Solutions

Blue Solutions engage des investissements importants dans le stockage d'électricité avec pour principal enjeu technologique d'imposer la technologie LMP (Lithium Métal Polymère) comme une technologie de référence, aussi bien sur le marché du véhicule que des batteries stationnaires pour le stockage d'électricité. Même s'il est très confiant dans les perspectives qu'offriront ses nouvelles activités, Blue Solutions reste néanmoins prudent face au risque technologique que peuvent présenter de tels investissements et face à d'autres technologies, existantes ou futures, qui pourraient s'avérer plus efficaces. Par ailleurs, ce risque est adressé directement par les Directions générales de Blue Solutions et du Groupe Bolloré lors de comités mensuels.

Par ailleurs, les activités de Blue Solutions et ses applications via Blue Applications sont notamment susceptibles d'être impactées par les facteurs suivants :

- les orientations décidées par les politiques publiques ;
- la compétitivité de l'énergie électrique par rapport aux énergies fossiles traditionnelles (pétrole et gaz) ou aux technologies alternatives (GPL et biocarburants) ;
- l'acceptation par le marché des technologies développées ;
- des difficultés pouvant survenir dans l'industrie automobile ;
- sa capacité à conclure et maintenir des partenariats avec les acteurs du marché de l'automobile ;
- sa capacité à suivre la croissance des besoins en batteries électriques.

Enfin, étant en phase de développement, Blue Solutions pourrait également subir des pertes additionnelles non anticipées à ce jour pour un certain nombre de raisons, y compris les risques mentionnés précédemment.

#### Risques liés aux activités industrielles et à l'organisation de Blue Solutions

En raison de la complexité technologique des batteries fabriquées par Blue Solutions et de leurs applications, et étant à un stade d'apprentissage des technologies et de découverte des problèmes potentiels qui pourraient être liés à la qualité de ses produits, Blue Solutions pourrait expérimenter des défauts ou des problèmes de qualité non anticipés, dus notamment à l'électronique. Ces derniers pourraient également entraîner une impossibilité de répondre aux exigences des clients en termes de qualité des produits et de service après-vente pouvant ainsi porter atteinte à la marque et à sa réputation. Toutefois Blue Solutions a développé des processus afin d'anticiper les déficiences technologiques de ses produits ou, le cas échéant, de répondre aux retours de produits et de mettre en œuvre les moyens correctifs nécessaires.

Par ailleurs, Blue Solutions est fortement dépendant de fournisseurs extérieurs pour la fourniture de matières premières et de composants clés et, en cas de succès de la technologie des batteries dans les transports et dans d'autres applications, l'accès à ces composants à des conditions économiques satisfaisantes pourrait être restreint. Cependant Blue Solutions a conclu des partenariats avec différents industriels du secteur afin de limiter ce risque et d'assurer la fourniture des quantités de produit nécessaires à la fabrication de ses batteries.

Enfin, le succès des activités de Blue Solutions repose notamment sur l'approvisionnement de batteries fabriquées dans deux usines en France et au Canada et sur les compétences de certains personnels clés. L'incapacité de maintenir et de développer sa capacité de production ainsi que la perte de savoir-faire liée aux départs de personnels clés pourraient nuire au développement de Blue Solutions. Toutefois, ce dernier estime mettre en place des actions suffisantes pour pallier ces risques (investissements conséquents, politique de rémunération et de formation attractive).

#### Risques liés à l'organisation des relations entre Blue Solutions et Blue Applications et aux relations avec le Groupe Bolloré

La totalité des batteries fabriquées par Blue Solutions est actuellement distribuée à Blue Applications, Blue Solutions étant donc directement exposé aux risques auxquels Blue Applications est exposé et fortement dépendant de la capacité de Blue Applications à assurer le développement et la commercialisation de ses applications de stockage. Toutefois, la concrétisation de la négociation de partenariats dans le domaine de la mobilité avec des acteurs de l'industrie automobile, et/ou une réorientation, partielle ou totale, de la stratégie commerciale de Blue Solutions vers des acteurs du marché du stationnaire autres que Blue Applications pourrait réduire cette dépendance dans le futur.

Par ailleurs, le Groupe Bolloré contrôle Blue Solutions et toutes les décisions prises par sa direction ; une telle situation pourrait être génératrice de conflits d'intérêts. En particulier, le Groupe Bolloré exerce une influence notable sur l'opportunité d'exercer les promesses de vente portant sur les entités de Blue Applications. Cependant, le risque de conflits d'intérêts à l'occasion de l'exercice des promesses est atténué par l'insertion de stipulations spécifiques dans les promesses de vente qui prévoient que :

- le prix d'exercice de chacune des promesses de vente sera déterminé par un expert indépendant ;
- le règlement intérieur de Blue Solutions impose à son Directeur général d'émettre, en 2017 et en 2018 (lors des Conseils d'administration arrêtant les comptes des exercices 2016 et 2017), une recommandation sur l'intérêt pour la société d'exercer les options ;
- l'exercice ainsi que toute modification des promesses seront soumis à la procédure d'approbation des conventions réglementées ;
- s'agissant de chaque promesse, si Blue Solutions n'a pas exercé ladite promesse au 30 juin 2018 et que les actions sont cédées ou transférées à un tiers par le promettant dans les dix-huit mois suivant cette date, Blue Solutions sera en droit de percevoir le gain qu'elle aurait fait si elle avait exercé ladite promesse puis réalisé elle-même la cession en question.

#### Options d'achat sur le périmètre Blue Applications

Ainsi, dans ce contexte, le Conseil d'administration de Blue Solutions du 23 mars 2017 a réexaminé la situation et les perspectives de Blue Solutions pour les prochaines années. Le stockage d'électricité à travers les batteries est désormais unanimement reconnu comme un secteur considérable. Cependant, la concurrence est plus importante et Blue Solutions souhaite se donner plus de temps pour développer les avantages de sa technologie LMP® (Lithium Métal Polymère). Celle-ci remporte de nombreux succès commerciaux dans la mobilité (Autolib', projets d'autopartage de Singapour, de Londres et de Los Angeles, et bus électriques) et offre également des perspectives importantes dans le domaine des applications stationnaires, le développement parallèle de concurrents dans le lithium-ion, avec des volumes importants et des prix bas, imposant néanmoins de revoir les volumes et les prix de vente des batteries Blue Solutions. Ceci l'amène à prendre les positions suivantes :

#### • Décision de ne pas exercer les options

Dans ce cadre, sur proposition du Directeur général et sur la base des travaux de valorisation effectués par un expert indépendant, le Conseil d'administration de Blue Solutions a décidé qu'il n'exercerait pas les options d'achat dont il disposait sur le périmètre Blue Applications jusqu'à leur date d'échéance, soit le 30 juin 2018, considérant que les investissements relatifs à engager dans celui-ci sont encore très significatifs et préférant concentrer les efforts de Blue Solutions sur l'amélioration de sa technologie.

#### • Négociations à entreprendre entre Blue Solutions et Bolloré

Les Conseils d'administration de Blue Solutions et de Bolloré ont décidé de se rapprocher pour travailler ensemble sur les objectifs suivants :

- mettre en place une nouvelle fenêtre d'exercice des options,
- revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries comme celui-ci l'autorise,
- établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016,
- le résultat de ces négociations fera l'objet d'un communiqué de presse de Blue Solutions et de Bolloré.

Dans ce cadre, Bolloré a proposé l'opération suivante :

• **Offre de Bolloré aux actionnaires de Blue Solutions à 17 euros**

Bolloré, qui avait introduit en Bourse Blue Solutions à la fin 2013 à 14,50 euros par action, tout en restant confiant dans les perspectives de la technologie LMP® mais souhaitant garder un rythme de développement raisonnable et continuer d'investir à long terme, offrira aux actionnaires qui souhaiteraient se retirer une première possibilité de vendre leurs actions Blue Solutions à 17 euros par action. À cette fin, un projet d'offre publique sera déposé auprès de l'AMF avant la fin du premier semestre 2017, une fois que les négociations mentionnées auront abouti et qu'un expert indépendant aura été désigné afin d'apprécier le caractère équitable du prix de l'offre. Bolloré a précisé d'ores et déjà qu'il n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de cette offre.

Les actionnaires qui décideraient de ne pas apporter à cette offre pour continuer d'accompagner Blue Solutions se verront offrir une seconde fenêtre de sortie après la publication des comptes de l'exercice 2019. Dans ce cadre, si la moyenne des cours de Bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence s'avère inférieure à 17 euros, Bolloré déposera une nouvelle offre publique aux mêmes conditions de prix que la première. Cet engagement sera précisé dans la note d'information de la première offre publique.

Ces différentes opérations ont pour objectifs, 3,5 années après l'introduction en Bourse de 11 % de son capital :

- de donner la possibilité aux actionnaires qui le désirent de céder leurs actions,
- de permettre aux actionnaires qui souhaitent continuer à accompagner Blue Solutions dans ses investissements de disposer ultérieurement d'une garantie de sortie tout en bénéficiant de l'appréciation éventuelle de l'action dans le futur.

#### Risques juridiques

Blue Solutions dépend dans une large mesure de ses droits de propriété intellectuelle et de son savoir-faire et de leur protection. Toutefois, Blue Solutions mène depuis de nombreuses années une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Par ailleurs, Blue Solutions pourrait être confronté aux risques juridiques suivants :

- mise en jeu de sa responsabilité en matière de produits défectueux, inhérent au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente des produits ;
- non-respect des réglementations et des normes contraignantes en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité ;
- tous risques inhérents au développement international de Blue Solutions (fiscal, monétaire, réglementaire, politique et économique...).

Sur ces sujets, Blue Solutions, appuyé par la Direction juridique du Groupe Bolloré, met tout en œuvre afin de limiter ces risques.

#### Risques financiers

##### Risque de crédit et/ou de contrepartie

L'essentiel de son chiffre d'affaires étant réalisé avec Blue Applications, Blue Solutions estime ne pas être exposé à ce risque.

##### Risque de change

Bien que peu exposé à ce risque, Blue Solutions s'inscrit dans une démarche de gestion du risque de change centralisée au niveau du Groupe Bolloré.

##### Risque de liquidité

Blue Solutions étant financé au travers d'une convention de trésorerie avec Bolloré SA, le Conseil d'administration de Blue Solutions du 23 mars 2017 a décidé d'entreprendre des négociations avec le Conseil d'administration de Bolloré pour établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré, l'engagement précédent ayant pris fin en juin 2016. Blue Solutions estime que le Groupe Bolloré dispose des liquidités suffisantes pour assurer son financement dans les années à venir.

##### Risque de taux

La dette de Blue Solutions est entièrement à taux variable, l'impact d'une variation des taux d'intérêts n'aurait toutefois qu'un impact limité sur les frais financiers. Par ailleurs, les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts sont décidées par Direction générale du Groupe Bolloré.

#### Risques sur matières premières

Les principales matières premières sont les sels de lithium, le lithium, le phosphate de fer lithié et le polymère. Blue Solutions considère que, compte tenu des quantités disponibles et de l'évolution des prix, il n'existe pas de risque sur matières premières et n'a pas effectué d'analyse de sensibilité, au vu des enjeux sus-décrits. Compte tenu de la part que représente chacune des matières premières et composants dans ses charges opérationnelles, Blue Solutions n'a pas mis en place de mesures de ce risque, ni de mesures de couverture de ce risque.

#### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

En qualité de filiale de Bolloré SA, Blue Solutions est intégré dans les procédures mises en place par Bolloré SA. L'évaluation et le contrôle des risques inhérents aux activités étant au cœur des préoccupations du Groupe Bolloré, Blue Solutions peut toutefois gérer directement les risques opérationnels auxquels il est confronté. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble des métiers du Groupe Bolloré. Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division du Groupe Bolloré, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire. L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques du Groupe Bolloré.

#### LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

##### PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

##### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il veille également à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

##### La Direction générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

##### Le Comité mensuel de résultat

Blue Solutions présente mensuellement à la Direction générale et à la Direction générale du Groupe Bolloré et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

##### Le Comité d'audit

Le rôle et les attributions de ce Comité sont précisés ci-avant au paragraphe « Compositions et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ».

##### Le Comité des risques

Blue Solutions ne dispose pas d'un Comité des risques en propre. Toutefois une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques inhérents à Blue Solutions est effectuée au niveau du Comité des risques du Groupe Bolloré.

##### L'audit interne du Groupe Bolloré

Blue Solutions ne dispose pas de département d'audit interne mais s'appuie sur celui du Groupe Bolloré.

Les missions de l'audit interne du Groupe Bolloré reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale du Groupe Bolloré, fondé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et sur un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale du Groupe Bolloré. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe Bolloré. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe Bolloré.

### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2016), représenté par Jean Paul Séguret, et AEG Finances – Audit Expertise Gestion (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013), représenté par Jean-François Baloteaud.

## VI. UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Blue Solutions dispose d'ores et déjà de procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre du Groupe Bolloré qui couvrent l'ensemble de Bolloré SA et de ses filiales consolidées. Ainsi, dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe Bolloré s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions. Filiale de ce Groupe, Blue Solutions s'intègre pleinement dans cette démarche.

En conséquence, plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

### DISPOSITIF ÉTHIQUE

L'ensemble du dispositif éthique finalisé et déployé au sein du Groupe Bolloré est appliqué au sein de Blue Solutions.

La Charte Éthique, rédigée en 2000, a été revue afin de prendre en compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe Bolloré. Cette charte est diffusée par la Direction des ressources humaines du Groupe Bolloré à l'ensemble des collaborateurs.

Le Comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures éthiques et compliance sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

### LISTE D'INITIÉS

Le Groupe Blue Solutions met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers.

Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe Bolloré définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

Suite à l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché (appelé règlement MAR) et à la publication le 26 octobre 2016 du guide de AMF sur l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée, les nouvelles procédures particulières sont mises en œuvre.

### MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe Bolloré.

### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le suivi des plans d'actions et la mise à jour des risques via le progiciel informatique ont été poursuivis en 2016 au niveau du Groupe Bolloré.

### RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale portant application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») ainsi qu'aux recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, Blue Solutions a revu son protocole de reporting et a défini un tableau d'indicateurs significatifs au regard de ses activités.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents, notamment avec les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI), de l'IFRS et de l'ISO 26000. Ce protocole est diffusé et appliqué à sa filiale Blue Solutions Canada qui collecte et communique à Blue Solutions ses informations extra-financières. Il doit être revu chaque année et doit définir les conditions de collecte et de vérification des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Les questionnaires annuels relatifs à la stratégie RSE ont été précisés, complétés et diffusés plus largement aux équipes locales afin de remonter au mieux les actions déployées à l'international.

Ce document de référence présente les axes stratégiques et grands engagements sociaux, environnementaux et sociétaux de Blue Solutions. Les informations concernant plus largement les engagements et actions RSE de l'activité de Stockage d'électricité et solutions sont regroupées cette année au sein du rapport RSE. Des renvois seront effectués entre les deux documents.

Suite à la première vérification réalisée en 2014 par les Commissaires aux comptes sur les informations extra-financières, le référentiel d'indicateurs et certaines définitions ont été précisés. Les indicateurs ont été déployés à l'international.

Les Commissaires aux comptes ont vérifié que les axes d'amélioration définis en 2014 avaient été pris en compte pour la collecte des données 2015 et 2016.

Ils ont fourni, comme pour l'exercice précédent, une attestation sur la présence dans le reporting Groupe des quarante-deux indicateurs demandés par la loi Grenelle II et émis un avis motivé sur la transparence des informations qu'ils ont spécifiquement audités.

Le 23 mars 2017

Le Président  
Vincent Bolloré



## Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

### Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Blue Solutions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean Paul Séguret

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société Bolloré

**Administrateur concerné :**  
Vincent Bolloré.

#### Convention en date du 1<sup>er</sup> juin 2006 de location de locaux à Odet avec la société Bolloré

##### Nature et objet

Votre société a conclu avec la société Bolloré, le 1<sup>er</sup> juin 2006, une convention aux termes de laquelle la société Bolloré lui donne à bail les locaux, situés à Odet – Ergué-Gabéric, nécessaires à l'implantation de l'unité pilote supercapacités, à usage de bureaux, d'une part, et à usage industriel, d'autre part.

##### Modalités

Ce bail est conclu pour une durée de trois, six ou neuf années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le coût locatif pour l'exercice 2016 s'élève à 44 807,47 euros hors taxes, charges comprises.

#### Convention de refacturation des coûts de construction et de maintenance d'un poste de transformation électrique

##### Nature et objet

Le poste de transformation électrique objet du marché de travaux qui a fait l'objet au cours de l'exercice 2013 d'un transfert au profit de la société Bolloré a vocation à alimenter en électricité aussi bien des installations Bolloré que des installations Blue Solutions.

En conséquence, votre Conseil d'administration du 16 avril 2013 a autorisé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle sont refacturés par Bolloré à Blue Solutions des coûts de construction du poste de transformation et de démantèlement de l'ancien poste ainsi que des coûts de maintenance refacturés « at cost ».

##### Modalités

Au titre de l'exercice 2016, la refacturation de la société Bolloré s'élève à 79 683,33 euros hors taxes.

#### Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

##### Nature et objet

Le Conseil de Blue Solutions avait, en séance du 29 avril 2009, approuvé une convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune consentie par la société Bolloré aux termes de laquelle cette dernière était disposée à abandonner, à hauteur de 37 475 897 euros, le compte courant qu'elle détenait dans les livres de sa filiale, sous réserve d'un remboursement en cas de retour à meilleure fortune.

Les conditions de mise en œuvre de cette clause étaient réunies au 31 décembre 2016.

##### Modalités

Au titre de l'exercice 2016, Blue Solutions a procédé au remboursement d'un montant de 282 102,04 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean Paul Séguret

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud



## Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2017

- Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport du Président sur le contrôle interne – Rapports des Commissaires aux comptes – Présentation et approbation des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2016 et lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ; quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions et engagements réglementés.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration.
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Gilles Alix, Directeur général.
- Pouvoirs à conférer.

## Présentation des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire

### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

La **première résolution** a pour objet l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2016 de Blue Solutions qui se solde par un bénéfice de 7 897 163,40 euros, ainsi que des dépenses et charges non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés et qui se sont élevées à 9 719 euros.

La **deuxième résolution** soumet à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice 2016 qui se soldent par un résultat net consolidé part du Groupe de -80 milliers d'euros.

La **troisième résolution** a pour objet de vous proposer de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 au compte « Report à nouveau ».

### APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

La **quatrième résolution** a pour objet de vous demander, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, de prendre acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2016.

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

La **cinquième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Sébastien Bolloré pour la durée statutaire de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

Par le vote de la **sixième résolution**, il vous est proposé de fixer le montant global maximal des jetons de présence que le Conseil d'administration pourra allouer à ses membres à 120 000 euros par exercice.

### AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE PAR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à la recommandation du Code Afep-Medef de novembre 2016 (paragraphe 26) auquel la société se réfère, le Conseil doit présenter à l'Assemblée générale ordinaire la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La présentation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social est soumise à un vote consultatif des actionnaires.

Par le vote des **septième et huitième résolutions**, il vous est proposé d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée par toutes les sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2016 à chaque dirigeant mandataire social de la société.

Le tableau de synthèse de ces éléments de rémunération figure au point 15 du présent document de référence.

**Pour Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration, éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016, soumis à l'avis des actionnaires**

(en euros)	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	1 499 000	(1)
Rémunération autre	950 000	(2)
Rémunération variable annuelle	Sans objet	(3)
Rémunération variable différée	Sans objet	(3)
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	(3)
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	(3)
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	950 400	(4)
Jetons de présence	54 610	
Valorisation des avantages de toute nature	6 528	
Indemnité de départ	Sans objet	(3)
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	(3)
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	(3)

(1) Rémunération versée par Bolloré Participations qui dans le cadre d'une convention de prestations de présidence facture à Bolloré une somme correspondant à 75 % du coût charges comprises de la rémunération perçue par Vincent Bolloré. La rémunération fixe de Vincent Bolloré n'a pas connu de variation depuis 2013.

(2) En 2016, Vincent Bolloré a perçu des sociétés Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra investissements et Plantations des Terres Rouges, sociétés étrangères contrôlées par Bolloré, une rémunération sous forme de tantièmes. Les tantièmes représentent une proportion des bénéfices attribuée à titre de rémunération aux administrateurs.

(3) Le principe de l'attribution de ces éléments de rémunération n'est pas prévu.

(4) Correspond à 320 000 actions de performance attribuées à Vincent Bolloré par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2016 agissant sur autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2016.

**Pour Gilles Alix, Directeur général, éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016, soumis à l'avis des actionnaires**

(en euros)	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	1 501 300	(1)
Rémunération autre	Sans objet	(3)
Rémunération variable annuelle	97 000	(2)
Rémunération variable différée	Sans objet	(3)
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	(3)
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	(3)
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	950 400	(4)
Jetons de présence	3 544	
Valorisation des avantages de toute nature	5 475	
Indemnité de départ	Sans objet	(3)
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	(3)
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	(3)

(1) Gilles Alix a perçu une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré.

(2) En 2016, Gilles Alix, Directeur général du Groupe, a perçu de la société Bolloré une rémunération variable de 97 000 euros. Celle-ci a été appréciée pour 70 % sur le montant du résultat opérationnel du Groupe et pour 30 % sur les opérations de croissance externe. Le niveau de la réalisation de ce critère n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(3) Le principe de l'attribution de ces éléments de rémunération n'est pas prévu.

(4) Correspond à 320 000 actions de performance attribuées à Gilles Alix par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2016 agissant sur autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2016.

## POUVOIRS À CONFÉRER

La **neuvième résolution** concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

## Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2017

### PREMIÈRE RÉOLUTION

#### (Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement les dépenses visées par l'article 223 *quater* du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination du montant de l'impôt sur les sociétés, en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant global de 9 719 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

#### (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 109 337 milliers d'euros et un résultat net consolidé part du Groupe de -80 milliers d'euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée générale prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

### TROISIÈME RÉOLUTION

#### (Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016, s'élevant à 7 897 163,40 euros, de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	7 897 163,40
Report à nouveau antérieur	32 600 472,79
Réserve légale	394 858,17
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>40 102 778,02</b>
Au compte « Report à nouveau »	40 102 778,02

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

#### (Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé ainsi que des conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

#### (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Sébastien Bolloré arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### SIXIÈME RÉOLUTION

#### (Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer à cent vingt mille (120 000) euros le montant global maximal des jetons de présence que le Conseil d'administration pourra allouer à ses membres pour l'exercice social en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

### SEPTIÈME RÉOLUTION

#### (Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2016, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Vincent Bolloré, tels que présentés dans le document de référence.

### HUITIÈME RÉOLUTION

#### (Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Gilles Alix, Directeur général)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2016, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Gilles Alix, tels que présentés dans le document de référence.

### NEUVIÈME RÉOLUTION

#### (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2017**

Société anonyme au capital de 144 191 580 euros  
Siège social : Odet – 29500 Ergué-Gabéric  
Siège administratif : 31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex – France  
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 / Fax : +33 (0)1 46 96 44 22  
www.blue-solutions.com  
421 090 051 RCS Quimper

**AMF**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les informations financières historiques, à savoir :

- (i) les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, figurant aux pages 91 à 121 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2015, déposé auprès de l'AMF le 23 mai 2016 sous le numéro R. 16-047 ;
- (ii) les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, figurant aux pages 97 à 127 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2014, déposé auprès de l'AMF le 27 mai 2015 sous le numéro R. 15-045, sont incluses par référence dans ce document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2016.



#### CRÉDITS PHOTO

Photothèques : Bolloré, Blue Solutions, Citroën, IER.

Photographes : Guy Bell, Isabelle Guégan, J.-B. Maurel, Pascal Anziani, Paul Cooper (portrait du Président).

#### CONCEPTION ET RÉALISATION



Le document de référence est imprimé sur les papiers Novatech Satin (FSC), Imagine Silk (PEFC) et Offset Tauro (PEFC).

**BlueSolutions**  
by Bolloré

Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex - France  
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33  
Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

[www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com)